



CONSEIL CONSULTATIF CIVIL ET CITOYEN

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

23 MAI 2024



**LE CONSEIL
CONSULTATIF CIVIL ET
CITOYEN (4C)**

CONTRIBUTION

GROUPE DE TRAVAIL

AIX VILLE VERTE

*« Aix-en-Provence : portrait
d'une ville verte – Etat des lieux
et perspectives »*

23 MAI 2024

Composition du groupe de travail :

Rapporteur : Monsieur **Jean-Claude BRUGERON**

Membres : Madame **Françoise COLARD**, Madame **Michèle BARRAL**, Monsieur **Bernard DUPLAA**,
Monsieur **Michel DUCLOS**, Madame **Christine FABRE**, Monsieur **Maurice FARINE**, Monsieur **Emmanuel
GAILLARD**, Madame **Tania GUILLEMOT**, Monsieur **Alain LAURENCE**, Monsieur **Jean-Claude
MARCELLET**, Monsieur **Jean-Pierre MARTIN**, Monsieur **Jean-Louis PAYRI**, Madame **Sylvie
PIACITELLI**, Monsieur **Dominique SASSOON**, Monsieur **Tony SESSINE**, Monsieur **Benoît THIBAUDAU**.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	4
PARTIE I – Aix-en-Provence : portrait d’une ville verte – Etat des lieux....	6
D) Les initiatives sur notre territoire : l’action publique de la Ville d’Aix-en-Provence.....	6
A) Le volet transition énergétique	7
1. <i>Les mobilités douces</i>	7
2. <i>L’énergie</i>	10
B) Le volet transition écologique	12
1. <i>Prévention des risques naturels</i>	13
2. <i>Urbanisme et aménagement</i>	14
3. <i>Espaces verts</i>	14
4. <i>Propreté, tri sélectif, compostage et déchets sauvages</i>	16
5. <i>Pollution</i>	18
C) Le volet éco exemplarité et mise en dynamique collective.....	19
PARTIE II – Aix-en-Provence : portrait d’une ville verte – Les perspectives	21
I. De nouvelles ambitions pour une ville plus verte.....	21
A. Mobilités douces : réinventer nos déplacements urbains	21
B. Prévention des risques naturels : un défi commun	23
C. Urbanisme et aménagement : vers la ville résiliente.....	23
D. Espaces verts : préservation de la nature en milieu urbain	25
E. Tri sélectif et compostage : défis et bonnes pratiques.....	26
F. Pollution : solutions et mesures de prévention	26
G. Transition énergétique : enjeux et perspectives	27
H. Eco-citoyenneté : sensibilisation et pratiques durables	28
PRIORISATION DES PROPOSITIONS	30
CONCLUSION.....	303
ANNEXES	34

PREAMBULE

Le groupe de travail « Aix Ville Verte » s'est constitué suite à la saisine de **Madame le Maire, Sophie JOISSAINS**, Présidente du Conseil Consultatif Civil et Citoyen de la Ville d'Aix-en-Provence en date du 20 mars 2023.

Le groupe de travail est constitué de 17 membres dont **Monsieur Jean-Claude BRUGERON** est le rapporteur.

Le groupe de travail s'est réuni 8 fois entre juin 2023 et mars 2024.

Le groupe de travail a réalisé sept auditions :

- Madame Anne-Laure BAJON**, Directrice Développement Durable et Stratégie de la Ville d'Aix-en-Provence ;
- Monsieur Jean-Louis VINCENT**, Adjoint délégué à l'Urbanisme – Suivi du renouvellement urbain – Urbanisme commercial – Aménagement – Habitat – Logement – Avis de la commune au titre des procédures d'aménagement du territoire – Marchés publics, Commande Publique et Optimisation Achat Public ;
- Monsieur Patrick LEFAUCONNIER**, Chef du Département Aménagement et Urbanisme à la Ville d'Aix-en-Provence ;
- Monsieur Marc FERAUD**, Conseiller municipal délégué aux Parcs et Jardins – Espaces Verts ;
- Monsieur Yves LUCCIARDI**, Chef du Département Espace Urbain et Proximité à la Ville d'Aix-en-Provence ;
- Monsieur Éric CHEVALIER**, 1^{er} adjoint délégué à la Circulation, déplacements, stationnement – Réglementation de la circulation et du stationnement – Voirie, aménagement, construction – Entretien de la voirie et gestion réglementaire de la voirie – Eclairage public – Illuminations festives – Mobilité douce et Plan Vélo – Relations avec les taxis – Parc Naturels Urbains ;
- Monsieur Christophe CHENAUD**, Directeur Général Adjoint des Services Infrastructures et Déplacements à la Ville d'Aix-en-Provence.

INTRODUCTION

La région PACA est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique en raison de son exposition importante aux risques naturels et aux événements climatiques extrêmes (tempêtes, fortes précipitations, canicules...).¹

Le réchauffement climatique pose des défis complexes et urgents pour les collectivités territoriales à travers le monde. Les effets du changement climatique se font sentir localement, avec des conséquences directes sur la vie quotidienne des habitants. Les collectivités sont confrontées à une pression croissante pour s'adapter aux nouvelles réalités climatiques et les élus locaux, comme toujours, sont en première ligne de ces difficultés et des solutions à apporter. Leur action n'est pas simple à mettre en œuvre et comporte de multiples volets.

La notion de « ville verte » s'apparente parfois à la notion de « ville durable ». Cependant, dans ce contexte, nous nous attacherons uniquement à définir la notion de « ville verte » conformément à la saisine formulée par Madame le Maire : « *Aix-en-Provence : portrait d'une ville verte – Etat des lieux et perspectives* »

La définition d'une « ville verte » peut varier en fonction du contexte et des objectifs spécifiques portés par la collectivité. Cependant, de manière générale, une ville verte est une ville qui met en œuvre des politiques, des pratiques et des initiatives visant à réduire son empreinte écologique, à améliorer la qualité de vie de ses habitants et à favoriser la durabilité environnementale. Essentiellement, une ville verte cherche à équilibrer les besoins des habitants avec ceux de l'environnement, en favorisant un développement urbain qui est à la fois écologiquement sain, socialement équitable et économiquement viable².

La notion de ville verte émerge en réponse à l'urgence écologique et à ses défis actuels. L'urbanisation croissante a profondément altéré les paysages et la biodiversité, engendrant des enjeux à la fois environnementaux et sociaux. Les enjeux de la ville verte sont nombreux et variés, reflétant les défis complexes auxquels les villes contemporaines sont confrontées en matière de durabilité environnementale, de qualité de vie urbaine et de résilience. En bref, les enjeux de la ville verte sont interconnectés et exigent une approche intégrée et collaborative pour créer des villes durables, résilientes et agréables à vivre pour les générations actuelles et futures.

Le changement climatique, constat largement partagé par la communauté scientifique, est une réalité dont les effets négatifs se constatent d'ores et déjà au niveau local. Face à ce constat, une mobilisation active de l'ensemble de la population est nécessaire et les collectivités occupent une place centrale pour animer le défi de la transition énergétique et écologique sur leurs territoires. Au plus proche des habitants et des habitantes, elles sont au premier rang pour mobiliser et favoriser les évolutions de comportement.

¹ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Provence-Alpes-Côte d'Azur

² Nations Unies - Département des affaires économiques et sociales

La ville d'Aix-en-Provence s'inscrit depuis de longues années dans une réflexion autour de la transition écologique, énergétique et écoresponsable visant à améliorer les conditions de vie en ville. Cet engagement se traduit au travers de distinction tel que le label « territoire durable, une cop d'avance » acquis en décembre 2019. Plus récemment, en juillet 2023, la Ville d'Aix-en-Provence s'est imposée comme la ville moyenne la plus verte de France en zone urbaine dans la catégorie des 31 cités françaises de 100 000 à 200 000 habitants³.

Bien que les villes vertes offrent de nombreux avantages en termes de durabilité environnementale, de qualité de vie urbaine et de résilience, elles sont également confrontées à des défis et des limites qui nécessitent une approche proactive, collaborative et adaptative pour être surmontés : Aix-en-Provence en est un parfait exemple.

Ainsi, nous verrons comment la ville d'Aix-en-Provence peut renforcer son ambition et son engagement en faveur du développement durable afin de répondre aux enjeux de la ville verte.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'approfondir nos réflexions autour de deux axes qui nous ont paru répondre à la question posée, en tenant compte des préoccupations de la société civile.

Partie I – Aix-en-Provence : Portrait d'une ville verte – Etat des lieux

Partie II – Aix-en-Provence : Portrait d'une ville verte – Les perspectives

A partir de l'état des lieux, nous formulerons des propositions innovantes visant à améliorer l'existant et soumettrons des actions concrètes permettant de solutionner les problématiques liées aux enjeux climatiques.

³ Classement élaboré en 2023 par l'entreprise Kemap spécialisée dans le traitement de l'image satellite sur sa plateforme « nos villes vertes »

PARTIE I – Aix-en-Provence : **portrait d'une ville verte – Etat des** **lieux**

Au-delà de son riche patrimoine culturel et architectural, la ville d'Aix-en-Provence se distingue par son engagement en faveur de l'environnement et du développement durable.

En effet, Aix-en-Provence se révèle également comme un modèle de ville verte, où les espaces naturels se mêlent astucieusement à l'urbanisme, offrant ainsi à ses habitants et visiteurs un cadre de vie unique, à la croisée de l'authenticité provençale et de l'innovation écologique.

I) Les initiatives sur notre territoire : l'action publique de la Ville d'Aix-en-Provence

A travers ce portrait d'Aix-en-Provence en tant que ville verte, nous serons amenés à comprendre non seulement les enjeux contemporains de l'urbanisme écologique, mais également les promesses et les défis d'une ville qui s'engage résolument sur la voie d'un avenir durable et épanouissant pour tous les aixois.

Pour étayer nos propos sur les actions de la Ville d'Aix-en-Provence nous nous appuyerons sur le Rapport annuel sur la situation de la ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable (RADD) de 2023.

Le RADD (Rapport Annuel Développement Durable) dresse un bilan des politiques, programmes et actions publiques au regard du développement durable, ainsi que des orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation. Il propose une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

Le RADD est une obligation légale pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants⁴.

Dans un souci de cohérence, de lisibilité et d'opérationnalité, le rapport est présenté selon les trois volets d'actions du Plan Local de Développement Durable de la Ville qui reprennent les cinq finalités du développement durable citées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement.

⁴ Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales

5 finalités du Rapport annuel développement durable	3 volets Plan d'actions développement durable
1. La lutte contre l'effet de serre et la protection de l'atmosphère	1. Transition énergétique
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles	2. Transition écologique
3. L'épanouissement de chacun de tous les êtres humains 4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	3. Eco exemplarité et prise en compte de tous les acteurs dans une dynamique de développement responsable

Source : Rapport annuel de développement durable 2023 – Ville d'Aix-en-Provence

Nous nous attacherons à respecter la présentation des trois volets du Plan d'actions développement durable afin de conserver une cohérence dans notre réflexion et notre démonstration.

A) Le volet transition énergétique

Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte et les nouvelles réglementations les placent comme des acteurs incontournables des politiques d'atténuation du changement climatique d'une part, de celles d'adaptation à ses conséquences déjà perceptibles d'autre part. Aix-en-Provence s'engage résolument dans la transition énergétique en développant des initiatives visant à lutter contre le changement climatique au travers d'actions qui portent sur la baisse de la demande et la maîtrise des consommations énergétiques, la prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement, le choix de déplacements plus vertueux (infrastructures de transport collectif, aménagements en faveur des mobilités actives...), le raccourcissement des circuits de production et de consommation permettant de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)....

1. Les mobilités douces

Les déplacements sur le territoire aixois sont à l'origine de beaucoup de désagréments. D'une part, d'un point de vue sanitaire avec la qualité de l'air qui impacte directement la santé des habitants. D'autre part, au niveau environnemental avec les émissions de gaz à effet de serre qui participent au dérèglement climatique. En effet, les transports routiers sont responsables de presque 60% de l'ensemble des GES émis sur le territoire aixois. La moitié environ est issue des flux de transit liés aux autoroutes qui traversent la commune, sur lesquels la ville ne peut agir.

Dans le même temps on constate que 56% des déplacements à Aix sont effectués en voiture. Or, ceux-ci sont responsables de 91% des émissions de CO2 liés aux déplacements. La

transition vers des mobilités décarbonées est donc un enjeu primordial pour réduire l'impact environnemental et pour améliorer la qualité de l'air.

La ville mène depuis plusieurs années une politique globale incitative en faveur des mobilités douces et durables afin d'encourager des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. On peut citer tout particulièrement la piétonisation du centre-ville instaurée en 2011 ou encore le développement des transports en commun et du réseau Aix en Bus qui comptabilise aujourd'hui 26 lignes (dont 3 lignes de diablins en centre-ville).

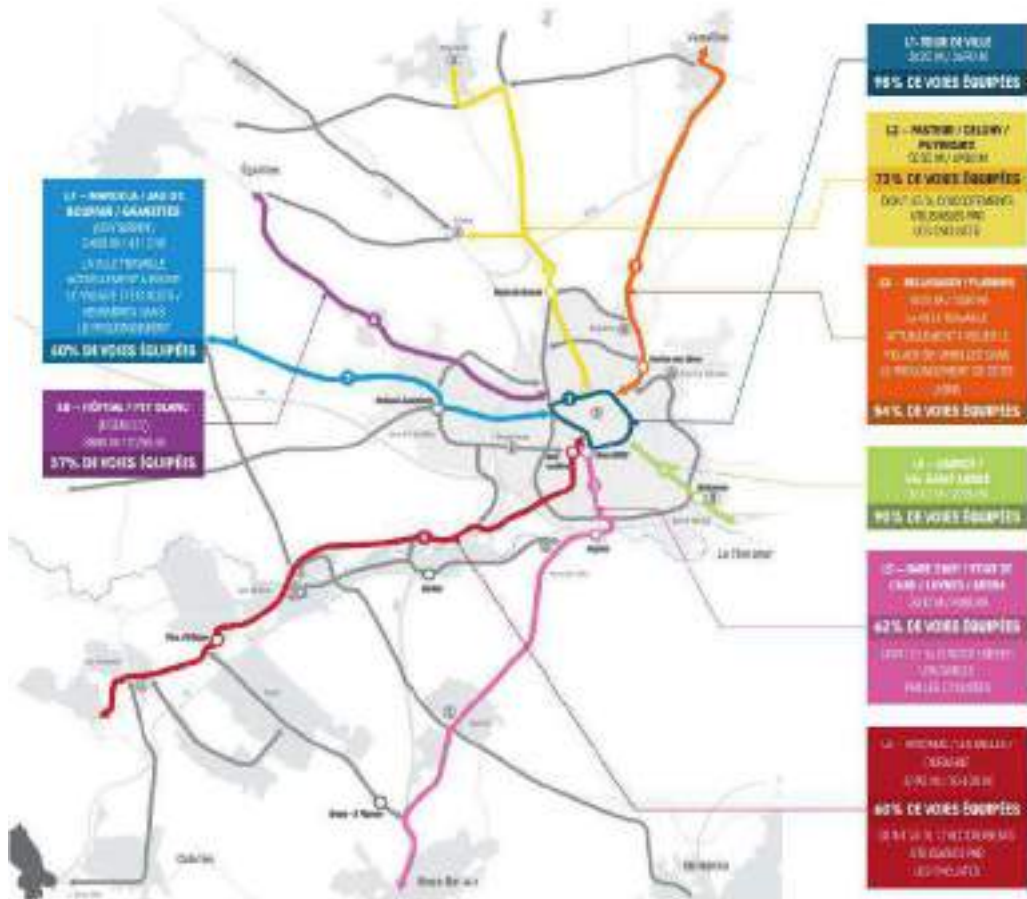
L'Aix'press, une ligne en site propre 100 % électrique, qui permet de traverser la ville en desservant les grands quartiers d'habitat, le centre-ville et le campus universitaire sur 7 kilomètres grâce à des voies réservées, a enregistré 5 millions de voyageurs en 2022. Le succès de ce BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) pousse la collectivité à encourager la Métropole à développer d'autres projets du même type comme l'extension de la ligne vers le quartier du Val Saint André qui est à l'étude, ou encore le raccordement de la zone de la Pioline et du pôle d'activité.

Le groupe de travail constate toutefois que le réseau de bus n'est pas suffisant, car certains quartiers sont mal desservis. De plus, le réseau de bus dessert principalement le centre-ville et les différents quartiers ne sont pas desservis entre eux. Il faut nécessairement passer par le centre.

Enfin, le groupe soulève la nécessité de se mobiliser pour la conservation des diablins, malgré le souhait de la Métropole de les supprimer. D'autant que les diablins sont indispensables aux habitants du centre-ville pour leurs déplacements.

La ville investit fortement depuis 2020 en faveur des modes actifs et particulièrement pour le plan vélo (annexe 1). L'objectif de ce plan est de relier l'ensemble des quartiers et villages au centre-ville par des liaisons cyclables continues et sécurisées d'ici à la fin du mandat électoral en 2026. Pour cela, plusieurs itinéraires ont été définis avec 8 lignes principales et 15 lignes secondaires. Pour ce faire, la ville aménage ses rues et routes de manière à toujours intégrer des aménagements dédiés au vélo. Ces aménagements peuvent prendre des formes diverses selon le contexte (urbain, hors agglomération, ...) : bande cyclable marquée sur la chaussée, piste dédiée et séparée de la circulation, voie verte partagée avec les piétons, double sens cyclable ou encore voie réservée aux bus et vélo.

Le groupe de travail constate que comme pour les bus, les liaisons cyclables se font par le centre-ville et qu'il manque des pistes cyclables entre les quartiers.



Le plan vélo aixois comprend aussi un volet animation et sensibilisation de tous les publics à la pratique du vélo et des mobilités douces au travers d'un événement devenu incontournable : « la fête du vélo » organisée chaque année avec le partenaire associatif de l'ADAVA (Association pour le Développement des Alternatives à la Voiture à Aix). Cet événement permet de réunir, sur le cours Mirabeau, tous les acteurs du vélo afin d'échanger et d'informer la population aixoise sur la pratique du vélo. Parmi les animations proposées, une initiation au « savoir rouler à vélo » dès l'âge de 4 ans, un parcours de karts à pédales, un jeu de plateau sur la mobilité au sein du pays d'Aix, un atelier monocycle et « vélos rigolos » ou encore un vélo-smoothie (fabrication de smoothie à la force du pédalage). Cependant, le groupe de travail pense intéressant de développer la communication autour de la « fête du vélo » pour toucher un large public et favoriser la pratique du vélo.



Dans la continuité des démarches d'écomobilité scolaire, la ville poursuit également la mise en place des « Rues scolaire ». Ce dispositif qui avait été expérimenté en mars 2022 au niveau de la rue des Nations a été adopté définitivement le 3 avril 2023. Les abords des écoles



B.Grassi, A.Laurent et J.Jaurès sont désormais interdits à la circulation motorisée les jours de classe entre 8h et 8h40 et 16h et 16h40.

Pour rappel, le principe du dispositif rue scolaire est d'apaiser l'accès des écoles aux heures d'entrées et sorties de classe. Les bénéfices attendus sont : plus de sécurité et de calme, une qualité de l'air améliorée et une baisse des nuisances sonores, une incitation à l'activité physique et davantage de

convivialité et de lien social aux abords des écoles.

Ce programme vise aussi à encourager les élèves et leurs parents à se rendre à l'école par d'autres moyens que la voiture, en privilégiant la marche et le vélo.

Suite au succès de cette première « rue scolaire », la ville réfléchit à étendre ce dispositif sur d'autres groupes scolaires. Les écoles Granettes et Jean Giono sont d'ores et déjà programmées pour une mise en place à la rentrée 2024.

Enfin, la Ville s'efforce à verdir sa flotte de véhicules municipaux : plusieurs « pools » ont été mis en place sur différents sites afin de partager des scooters et voitures électriques entre les agents.

Toutefois, le groupe de travail estime qu'une des difficultés, pour les aixois qui souhaitent acquérir un véhicule électrique est le faible nombre de bornes de recharge électrique dans les parkings privés et publics.

2. L'énergie

L'augmentation subie des coûts de l'énergie met à mal les pratiques et usages quotidiens de la collectivité, aussi bien au niveau des déplacements (encore largement dépendant des produits pétroliers), mais également dans les bâtiments pour le chauffage et l'éclairage (électricité et gaz). La ville s'engage donc dans un plan de sobriété pour réduire le gaspillage énergétique et par la même occasion, réduire les émissions de gaz à effet de serre directement dépendants de la consommation d'énergie fossile (pétrole, gaz et charbon). En interne, plusieurs mesures sont prises pour réduire au maximum les consommations et ainsi montrer l'exemple.

Les bâtiments communaux représentent le plus gros poste en termes de consommation d'énergie. En effet, la ville compte plus de 300 sites répartis sur l'ensemble du territoire communal. Pour éclairer, chauffer (ou refroidir selon les saisons) tous ces bâtiments, la ville utilise principalement de l'électricité et du gaz.

Désormais beaucoup de bâtiments ont été raccordés au réseau de chaleur urbain et bénéficient donc de cette énergie issue de la biomasse pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. De plus, en hiver, face à l'urgence de la situation, la ville a décidé de réduire la température de chauffe dans les bâtiments administratifs, passant ainsi à 19°C. La mise en route des chaudières est également retardée de plusieurs semaines en novembre et leur arrêt anticipé en avril.

Pour éviter le gaspillage énergétique et sensibiliser les agents à cette problématique, une charte pour la sobriété énergétique dans les bâtiments communaux a été diffusée et une formation aux éco gestes a été organisée. La ville a également mené des campagnes d'affichage (stickers et affiches) auprès de l'ensemble des services afin de rappeler les bons gestes :

L'éclairage des rues de la ville est un des postes les plus importants en termes de consommation d'électricité. Cela représente approximativement 30% de la consommation électrique totale de la ville chaque année. C'est pourquoi la ville rénove son parc d'éclairage public qui compte actuellement environ 18.000 points lumineux. Chacune de ces ampoules nécessite de l'énergie électrique pour éclairer cependant la technologie LED permet d'économiser en moyenne 40% d'énergie par rapport à une vieille lanterne.

En parallèle, Aix-en-Provence investit dans le développement d'un réseau de chaleur urbain alimenté par des sources d'énergie renouvelable. Ce réseau utilise la chaleur résiduelle provenant de diverses sources telles que les centrales solaires thermiques, la biomasse et la géothermie pour chauffer des bâtiments municipaux, des logements et des entreprises de la ville. Cette utilisation efficace de la chaleur renouvelable permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir une utilisation plus durable de l'énergie.

Un autre exemple est le développement du photovoltaïque qui permet de produire de l'électricité verte. Dans ce sens, la ville a autorisé l'installation en 2020 d'une centrale solaire sur le site de l'ancienne carrière des Brègues d'Or. Cette centrale produit 2,5GW/h chaque année soit la consommation électrique d'environ 2300 habitants. La ville réfléchit actuellement à plusieurs projets en lien avec la production photovoltaïque, comme celui d'équiper plusieurs toitures de ses bâtiments afin de permettre à ceux-ci d'auto-consommer et donc d'être moins dépendant des variations des coûts de l'électricité

Enfin, pour tenter d'alléger la facture énergétique qui augmente considérablement ces dernières années, la ville investit dans la rénovation des bâtiments afin de les rendre plus performants et moins gourmands.

En 2023, ce sont plus de 2 millions d'euros qui ont été dédiés aux travaux d'économies d'énergie dont les trois quarts étaient à destination des écoles de la ville. En outre, des travaux

de rénovation ont aussi été menés dans des bâtiments sportifs : salle Coulange, gymnase Marcel Cau ou salle de gymnastique de la Pioline par exemple.

Installée depuis 1989 dans l'ancien site de manufacture des Allumettes, la bibliothèque Méjanès est devenue au fil des ans l'un des établissements culturels les plus reconnus de France mais nécessite une réhabilitation de grande envergure afin de répondre aux enjeux de sobriété énergétique. La cité du livre est d'ailleurs le site le plus énergivore de tous les bâtiments communaux avec presque 3 millions de kw/h consommés chaque année. Le projet de réhabilitation des lieux intègre une ambition environnementale très forte en visant plus de 30% d'économie d'énergie par rapport à la situation actuelle.

En combinant ces différentes actions en matière d'énergie renouvelable, Aix-en-Provence s'efforce de devenir une ville plus durable et résiliente, tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique et en créant un environnement plus sain pour ses habitants.

Les membres du groupe de travail considèrent que le photovoltaïque n'est pas suffisamment développé sur le territoire aixois dans sa globalité. Ils ont également constaté qu'en matière d'installation de panneaux photovoltaïques, la réglementation présente des zones d'ombre significatives. En effet, au cœur du centre-ville, l'aval de l'Architecte des bâtiments de France est requis en raison de l'encadrement par le plan de sauvegarde et de mise en valeur. Cependant, cet aval demeure sujet à interprétation, dénué de fondement textuel ou réglementaire explicite.

Cette ambiguïté se retrouve également au Pôle d'activités des Milles, où les décisions sont prises de manière arbitraire, sans référence à des textes clairs sur les droits en matière de photovoltaïque. De même, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ne clarifie pas les emplacements autorisés pour l'installation de ces équipements, laissant les propriétaires dans l'incertitude quant à la conformité de leurs projets. Cette situation rend difficile la prise de décision et peut freiner le développement des installations photovoltaïques, c'est pourquoi une clarification urgente de la réglementation est nécessaire pour favoriser une transition énergétique efficace et cohérente.

B) Le volet transition écologique

Au cœur des enjeux contemporains, les transitions écologiques imposent aux collectivités territoriales, telles que la Ville d'Aix-en-Provence, des défis multiples et complexes. Parmi ces défis majeurs, la prévention des risques naturels occupe une place importante. Face à l'urgence climatique, les collectivités doivent anticiper et s'adapter aux phénomènes extrêmes, renforçant ainsi la résilience de leurs territoires. Parallèlement, l'urbanisme et l'aménagement durable sont au cœur de cette transition, visant à façonner des villes plus écologiques et plus résilientes. Intégrer des espaces verts dans ces plans d'aménagement est indispensable, non seulement pour offrir des poumons verts aux citoyens, mais aussi pour préserver la biodiversité urbaine. La propreté urbaine et la lutte contre la pollution complètent ce tableau, nécessitant des politiques publiques ambitieuses pour garantir un environnement sain et

durable pour les générations futures. En somme, la transition écologique représente un défi complexe mais nécessaire pour les collectivités territoriales appelées à repenser leur modèle de développement afin de préserver le territoire.

1. Prévention des risques naturels

Les habitants d'Aix-en-Provence bénéficient d'un environnement naturel de grande qualité, mais cela ne doit pas faire oublier les risques auxquels la commune peut être confrontée. Les dangers incluent divers risques naturels tels que les inondations, les mouvements de terrain, les séismes et les feux de forêt, ainsi que des aléas météorologiques ou des accidents technologiques comme la rupture du barrage de Bimont ou le transport de matières dangereuses.

La protection des habitants est une préoccupation majeure, et conformément à l'article L125-2 du code de l'environnement, les citoyens ont le droit d'être informés sur ces risques majeurs et les mesures de sauvegarde associées. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) fournit cette information, ainsi que des conseils sur les comportements à adopter en cas d'urgence. Le Maire est chargé de prendre les premières mesures d'alerte et de sauvegarde pour assurer la sécurité de la population. En complément, la commune élabore un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise la réponse en cas d'événement grave. Il est crucial pour chaque individu de devenir acteur de sa propre sécurité en se familiarisant avec ces informations et en adoptant des comportements responsables, tant individuels que collectifs.

La Ville d'Aix-en-Provence adopte une approche proactive dans la gestion des calamités naturelles en mettant en œuvre divers aménagements urbains :

- En amont, les services municipaux travaillent sur la désimperméabilisation des sols, la requalification paysagère et la plantation d'arbres à raison de plus de 200 par an. Ces mesures visent à renforcer la résilience de la ville en améliorant la gestion des eaux pluviales et en préservant les espaces verts.
- En aval, la ville dispose de plans de risques et la salle des Adjointes de l'Hôtel de Ville sert de lieu de réunion pour la "cellule de crise", où des rencontres régulières sont organisées sous la coordination de l'État, avec la participation du Préfet ou du Sous-Préfet. Cette cellule permet de mener des simulations de catastrophes naturelles telles que la rupture du barrage de Bimont ou des tremblements de terre, en mettant en place des stratégies de relogement, de transports et en mobilisant les ressources nécessaires pour intervenir après une crue ou tout autre événement. Cette approche proactive et coordonnée témoigne de l'engagement de la ville à assurer la sécurité et le bien-être de ses habitants face aux risques naturels.

On s'aperçoit donc que la prévention des risques naturels à Aix-en-Provence est un enjeu crucial. Toutefois, le groupe de travail estime que la prévention des risques naturels nécessite

une approche multidimensionnelle, allant de la sensibilisation de la population à la mise en œuvre collective dans une démarche de coopération.

2. Urbanisme et aménagement

La Ville d'Aix est un territoire attractif et la pression foncière y est importante. Les projets d'aménagement et les opérations immobilières se multiplient.

Pour Madame le Maire, « *Aménager une ville, c'est avoir une vision urbaine durable. Ce n'est pas simplement construire, c'est aussi relier, apaiser, végétaliser et préserver. C'est penser la proximité à travers de nouvelles centralités qui diminueront les déplacements et amélioreront la qualité de vie des habitants* ».

Dans ce cadre, afin de garantir la qualité des programmes immobiliers réalisés, la Ville a mis en place une « Charte du bien construire » présenté à l'ordre des architectes et qui est disponible sur le site de la Ville. Cette charte met au cœur du bien construire, dans ces deux premiers chapitres, la préservation du patrimoine végétal en Ville et l'insertion paysagère des opérations.

Ainsi, la Ville peut obliger un promoteur à replanter le même nombre d'arbres que ceux qui étaient inscrits au permis de construire comme cela s'est produit sur une opération à Puyricard. Toutefois, la mise en œuvre effective de ces principes demeure un défi à relever, nécessitant une vigilance constante pour assurer leur respect dans la réalisation concrète des projets de construction.

Le groupe de travail insiste sur les problèmes liés à la densification des constructions prévue dans le PLUi. Cette dernière conduit souvent à une diminution des espaces verts et à la coupe de grands arbres quand une maison est vendue et détruite pour y faire un immeuble. Enfin, le groupe soulève le manque de systématisation en matière de contrôle de mise en conformité réalisé par les services de l'urbanisme de la Ville.

3. Espaces verts

La Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de désimperméabilisation des sols et de végétalisation. En effet, le phénomène d'îlot de chaleur urbain est amplifié par l'imperméabilisation des sols, la densité bâtie et la faiblesse de la végétalisation.

Dans ce cadre, la ville a identifié ses cours d'écoles comme zones stratégiques à traiter en végétalisation et/ou désimperméabilisation en priorité afin de limiter les impacts du changement climatique et apporter du confort aux élèves et personnels.

Dans les nouveaux projets d'aménagement de la voirie, la mise en place de noues paysagères et de revêtements drainants sont privilégiés par la Ville afin de désimperméabiliser les sols.

La Ville gère 15% des espaces verts du territoire. Sur ses espaces verts, une conversion graduelle des espaces verts de pelouses stériles en prairies parsemées de massifs méditerranéens de vivaces, sobres en eau et soutenant la biodiversité locale est progressivement opérée. A cela s'ajoutent la systématisation de méthodes de paillage végétal (« mulching » mot anglais pour paillage), une tonte différenciée (une herbe plus haute est plus résistante à la sécheresse...) et le remplacement de l'arrosage par aspersion par un système de goutte à goutte.

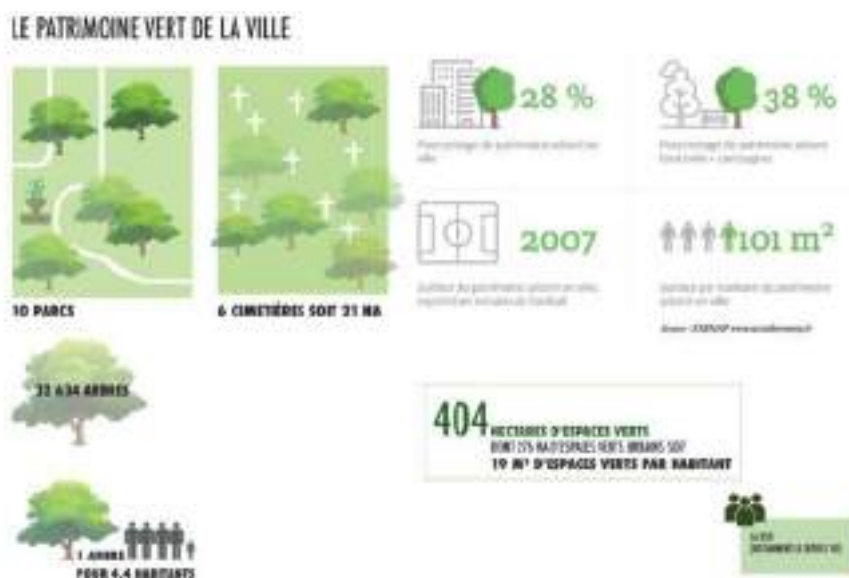
La politique de plantation d'arbres à Aix-en-Provence joue un rôle crucial dans la préservation de l'environnement et la lutte contre les risques naturels. En effet, la ville s'engage activement dans la plantation d'arbres avec un objectif de plus de 200 nouveaux arbres par an : entre 2016 et 2023, plus de 3900 arbres ont été plantés (dont 640 arbres par la métropole sur le tracé BHNs et 800 par la SEMEPA à la Duranne).

Ainsi, la ville d'Aix-en-Provence se distingue par son remarquable patrimoine arboré, cependant, ce patrimoine est partiellement fragilisé par deux facteurs majeurs : d'une part, l'âge avancé de la moitié des arbres, dépassant les 150 ans, et d'autre part, la menace du chancre coloré qui pèse sur les platanes, essences largement présentes dans le paysage urbain. Face à cette situation, un renouvellement massif à long terme est nécessaire, incitant à réfléchir aux essences et aux pratiques de plantation.

Dans cette optique, une « charte de l'arbre » ambitieuse vise à sensibiliser sur le rôle crucial des arbres en ville, à promouvoir l'évolution des pratiques en accord avec les connaissances actuelles, à planifier le renouvellement des arbres de manière raisonnée et à replacer l'arbre au cœur des décisions concernant l'espace public. Enfin, cette démarche vise à faire des arbres des acteurs clés de la nature et de la biodiversité en milieu urbain, tout en développant des outils de communication pour un public de plus en plus conscient et concerné.

La création d'un Parc Naturel Urbain (PNU) sur une longueur de 4,7 km à Aix-en-Provence représente une initiative novatrice qui conjugue harmonieusement espaces urbains et naturels, favorisant ainsi les déplacements piétons et à vélo. Cette démarche s'inscrit dans le contexte d'une ville verte. En valorisant les cheminements piétons et les itinéraires cyclables existants, cette initiative répond à la nécessité de promouvoir des modes de déplacement doux, notamment dans un environnement urbain où la place de la voiture est remise en question.

Aujourd'hui le patrimoine vert de la ville est représenté comme suit :



Source : Présentation de la végétalisation - Service SIG

Le groupe de travail salue ces actions mais considère qu'elles ne sont pas suffisantes en matière de végétalisation et que l'entretien des espaces verts de la Ville n'est pas optimale faute de ressources humaines.

Enfin, malgré une multitude de projets à dominante urbaine dans le cadre du développement de la ville d'Aix, la pratique du jardin n'est cependant pas inexistante. On retrouve en effet, différentes formes de pratiques jardinées qui viennent s'insérer dans le patrimoine vert de la ville (voir annexe 2). A ce jour, huit jardins partagés existent sur le territoire communal et sont devenus des lieux emblématiques de la vie urbaine, favorisant la cohésion sociale et la préservation de l'environnement. Gérés tant par des associations que par des bailleurs sociaux, ces espaces participent à la création d'une ville plus durable et inclusive, où les habitants sont acteurs de leur environnement.

Toutefois, le groupe déplore la difficulté, dans certains quartiers, de développer cette initiative par manque d'espace de ce type dans les nouveaux projets urbains ou encore en raison de l'absence d'associations/référents permanents pouvant gérer ce type d'espace et développer ces initiatives.

4. Propreté, tri sélectif, compostage et déchets sauvages

La gestion de la propreté et des déchets constitue un défi majeur pour les communes, bien que la compétence soit métropolitaine. En effet, depuis 2018, la gestion des zones d'activités déclarées d'intérêt métropolitain est désormais de la compétence de la Métropole, soulignant ainsi une complexité croissante dans l'organisation de la collecte des déchets.

Depuis le début de l'année 2024, la Ville d'Aix-en-Provence ainsi que les entreprises du territoire se voient imposer une nouvelle redevance pour le traitement de leurs déchets, en complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette mesure concerne notamment les entreprises produisant plus de 490 litres de déchets par semaine, ainsi que les collectivités, qui doivent désormais verser une redevance spéciale sur les déchets communaux. Cette redevance se décline en trois volets : une sur les déchets des bâtiments, une autre sur ceux des marchés forains et une troisième sur les déchets techniques de la commune. Ces principes ont été adoptés lors du conseil métropolitain en juin 2023, mais le chiffrage des coûts n'a été effectué qu'en décembre, posant ainsi des problèmes de stabilité budgétaire pour les collectivités concernées. En parallèle, la Métropole supprime la convention de nettoyage des pieds des points d'apport volontaire, représentant une perte de 485 000 € pour Aix-en-Provence. Au total, ces nouvelles dispositions pourraient engendrer un coût supplémentaire d'environ un million d'euros pour la Ville, incitant les collectivités à rechercher des financements alternatifs, notamment auprès de l'Union européenne.

Le groupe de travail souligne que le système actuel présente des lacunes, notamment dans l'application stricte de la loi auprès des entreprises productrices de déchets. Une prise de conscience collective est nécessaire pour mettre en place un nouvel état d'esprit et un nouveau mode de fonctionnement dans l'organisation des entreprises. Malgré les contraintes actuelles, des améliorations sont envisagées grâce à une mécanisation accrue et à une organisation préventive de la collecte des déchets, même si les moyens restent limités jusqu'à présent dû à un manque d'effectif dans les services publics clés.

Le tri sélectif est devenu un enjeu majeur dans la gestion des déchets à Aix-en-Provence, avec le quartier du Faubourg, en tant que premier quartier expérimental dans ce domaine. La mise en place prochaine d'un dispositif de tri sélectif dans le quartier Mazarin, ainsi que l'expérimentation prévue dans les zones piétonnes, témoignent de l'engagement de la municipalité à étendre cette pratique à d'autres quartiers de la ville, en tenant compte des défis liés à la prise en charge et au suivi de cette compétence par la Métropole.

Le groupe de travail relève une contradiction dans la consommation excessive de produits jetables, alors que les mesures gouvernementales visent à réduire les déchets. Il est nécessaire d'encourager un changement de comportement chez les consommateurs et les producteurs pour parvenir à une gestion plus durable des déchets, dans l'intérêt de la ville et de ses habitants.

Le groupe de travail estime nécessaire de travailler sur le compostage et d'accompagner son développement au maximum et encourage la municipalité en ce sens.

Le tri sélectif et le compostage sont devenus des priorités pour réduire l'empreinte écologique et favoriser le recyclage des déchets. Les dépôts sauvages persistent, posant des problèmes de salubrité et d'esthétique dans les espaces publics.

La Métropole envisage de réviser sa politique de ramassage et de limiter le service uniquement aux encombrants signalés. Cette nouvelle approche sera testée entre janvier et septembre 2024, avec pour objectif de réduire les ramassages inutiles et d'optimiser les

ressources en matière de gestion des déchets encombrants, mais cela suscite naturellement des inquiétudes. La gestion des encombrants pose un défi à la ville d'Aix-en-Provence, pour y répondre Madame le Maire a demandé l'inscription d'une ligne budgétaire dédiée et la Ville s'engage à communiquer sur le sujet et demande également à la Métropole de faire de même.

La Brigade de l'Environnement a été rattachée en juillet 2023 au Département Gestion de l'Espace Urbain. Forte de huit agents, la Brigade lutte contre toutes les atteintes portées à l'environnement : ils constatent et préviennent tous les types d'incivilités, des plus courants, comme le non-respect des horaires de sortie des ordures ménagères, les dépôts sauvages, en passant par le traitement de certaines décharges illégales. De plus, la Brigade mène une mission de protection de la faune et de la flore en appui judiciaire de la Protection animale. Ce peut être pour la recherche et l'analyse de la pollution de cours d'eau ou le sauvetage d'espèces sauvages.

Son repositionnement a permis d'optimiser la coordination de terrain entre les différents acteurs de la propreté par des actions de remise en état soit par le service du Nettoyement sur l'emprise communale, soit par le propriétaire de la parcelle qui peut y être contraint légalement. Cette synergie entre les différents services (Nettoyement, Gestion de l'Espace Public, les affaires juridiques, la collecte métropolitaine, les Espaces verts ...) permet une réactivité accrue et assoit la complémentarité de chacun des intervenants. En parallèle de cette brigade et pour continuer à répondre aux problématiques liées à la propreté, Madame le Maire a pris la décision de doubler le budget d'investissement pour l'achat de machines adaptées et de recruter 15 agents supplémentaires.

Ainsi, les enjeux pour la ville résident dans la mise en place de politiques efficaces combinant sensibilisation des habitants, infrastructures adaptées et mesures de répression contre les comportements inciviques.

5. Pollution

Du fait de sa situation géographique à la croisée des autoroutes A51 et A8 et de son contexte urbain et économique diversifié (espaces urbains denses, zones résidentielles, industrielles, artisanales et de services, agricoles), la commune d'Aix-en-Provence est marquée par des problématiques importantes de pollution.

Bien que des améliorations aient été constatées au fil des deux dernières décennies, des problèmes de pollution persistent.

La pollution représente un enjeu majeur pour la ville d'Aix-en-Provence, où des mesures concrètes ont été prises pour réduire son impact. La suppression de l'utilisation des pesticides et l'optimisation de l'arrosage dans l'entretien des espaces verts illustrent l'engagement de la municipalité en faveur de l'environnement. De plus, l'organisme indépendant « AtmoSud » surveille et cartographie la pollution à l'aide de capteurs, avec une obligation d'information des citoyens sur les taux de pollution. Cette sensibilisation est réalisée à travers des "flash radios" et des panneaux de communication numérique disséminés dans la ville.

Parallèlement, des études sont menées par les services municipaux, notamment à l'aide de drones ou lors de rénovations énergétiques des bâtiments, comme les écoles. Ces rénovations visent à améliorer la qualité de l'air intérieur en changeant les chaudières, en isolant les surfaces et en favorisant la végétalisation des cours d'école.

La question de la pollution, sous ses diverses formes (pollution de l'air, de l'eau, des sols, etc.) représente une préoccupation majeure pour les habitants d'Aix-en-Provence, affectant directement leur cadre de vie et leur santé. Actuellement, il est déjà possible de signaler un problème aux services de la ville via un outil existant, mais l'objectif est d'améliorer la réactivité des services et d'assurer un suivi efficace des signalements.

Conscient de cette problématique, le groupe de travail souhaite que cette démarche s'inscrive dans une modernisation des outils de communication et de gestion des problématiques environnementales. Cette démarche est d'autant plus pertinente que les habitants, à travers les Conseils de Quartiers, font régulièrement remonter des dysfonctionnements et des problématiques, soulignant ainsi l'utilité et la pertinence d'un tel outil de signalement pour l'ensemble des habitants d'Aix-en-Provence.

C) Le volet éco exemplarité et mise en dynamique collective

L'éco-exemplarité et la dynamique collective sont des piliers fondamentaux dans la transformation d'une ville vers un modèle plus vert et cela revêt une importance particulière pour une ville comme Aix-en-Provence.

Les serres municipales représentent un symbole de cette transition, offrant un espace pour la culture de plantes locales et durables, ainsi que pour la sensibilisation à l'importance de la biodiversité et de la préservation de l'environnement. Dans la Halle des serres municipales, la ville accueille des ateliers pédagogiques et propose aux enfants des 76 écoles de la commune une sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité. Le site de production horticole de Maliverny, consacre désormais 2 jours par semaine à la réception des écoliers aixois à l'automne et au printemps.

Au travers de sa compétence « éducation », la Ville s'engage activement dans l'accompagnement des écoles, en partenariat avec des acteurs clés tels que le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et l'EPAGE Ménélik. Ces collaborations permettent la mise en place d'ateliers sur le compostage et d'offres éducatives autour des enjeux de l'eau, offrant ainsi aux élèves des opportunités d'apprentissage concrètes et immersives sur les questions environnementales.

Par ailleurs, le projet éducatif de territoire, récemment renouvelé en 2023, intègre le développement durable comme l'un de ses quatre piliers essentiels. Cette démarche témoigne de l'engagement de la Ville à sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux et à les impliquer activement dans la construction d'un avenir plus durable. En investissant dans l'éducation à l'environnement, Aix-en-Provence contribue à former des citoyens

responsables et engagés, capables de prendre des décisions éclairées pour la préservation de l'environnement dans leur cadre de vie.

La sensibilisation à l'environnement se manifeste également au travers d'événements touchant un large public tels que les opérations de nettoyage et les manifestations dédiées au développement durable : la Ville participe chaque année à l'organisation d'une quinzaine de « Clean-up day » en fournissant du matériel sous forme de kits et où différents services municipaux sont impliqués (voirie, espace vert, mairies de quartier, nettoyage, police de l'environnement).

D'ailleurs, par délibération du 16 décembre 2019, la Ville s'est engagée dans une charte « zéro déchet plastique », proposée par la Région en soutien aux différents acteurs d'un territoire souhaitant s'engager à réduire les déchets plastiques au travers de campagnes de sensibilisation, d'une utilisation raisonnée au quotidien et d'une meilleure gestion des déchets produits.

Ces initiatives visent à éduquer et mobiliser les citoyens sur les enjeux environnementaux locaux et mondiaux, tout en favorisant une prise de conscience collective. La coopération entre les territoires est essentielle dans cette démarche, permettant d'échanger des bonnes pratiques et de mutualiser les ressources pour des actions plus efficaces et pérennes. Soutenir les associations engagées dans ces actions est également crucial, notamment en promouvant une charte éco-responsable des manifestations pour encourager des événements respectueux de l'environnement.

Ainsi, on s'aperçoit que l'engagement en faveur de la sensibilisation environnementale est une priorité pour Aix-en-Provence et le groupe de travail salue l'ensemble des actions portées par la Ville. Cependant, le groupe de travail estime que des défis persistent, tels que la mobilisation continue des citoyens, la coordination des efforts entre les différents acteurs et la gestion des contraintes logistiques et financières. En parallèle de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, l'accompagnement des pouvoirs publics joue un rôle crucial dans l'adoption de comportements plus durables, en informant et en formant les citoyens sur les enjeux écologiques et les actions à entreprendre. En mettant en œuvre ces initiatives de manière collective et collaborative, Aix-en-Provence peut aspirer à devenir un modèle de ville verte, résiliente et éco-responsable.

PARTIE II – Aix-en-Provence : **portrait d’une ville verte – Les** **perspectives**

Après avoir exploré les différentes facettes d'Aix-en-Provence en tant que ville verte, il convient de s'interroger sur les défis et perspectives qui se dessinent à l'horizon.

Si l'écologie constitue le fondement du projet, il est impératif de la combiner à des enjeux sociaux, économiques, techniques et culturels. En d'autres termes, élaborer une ville verte va bien au-delà de l'ajout d'espaces verts ou de la mise en place du tri des déchets. L'anticipation, la gestion et l'adaptabilité doivent être au cœur du projet.

I. De nouvelles ambitions pour une ville plus verte

Dans un monde confronté à des défis environnementaux croissants, les aspirations vers des villes plus vertes émergent comme une nécessité impérieuse. Au cœur de cette vision résident des ambitions audacieuses et novatrices visant à transformer nos centres urbains en des espaces durables, sains et harmonieux.

Ces nouvelles ambitions s'inscrivent dans un contexte où la sensibilisation à l'urgence climatique et à la nécessité de préserver nos écosystèmes urbains est à son apogée. En réponse, les décideurs, les urbanistes et les citoyens se mobilisent pour concevoir des villes qui intègrent pleinement les principes de durabilité, d'efficacité énergétique, de préservation de la biodiversité et de qualité de vie pour tous.

C'est en ce sens, que nous, membres de la société civile, nous faisons les propositions suivantes :

A. Mobilités douces : réinventer nos déplacements urbains

Les mobilités douces émergent comme des solutions novatrices pour réinventer nos déplacements urbains, favorisant des modes de transport plus durables et respectueux de l'environnement.

La ville de demain se dote d'infrastructures adaptées et encourage les habitants à opter pour des alternatives à la voiture individuelle. Afin de répondre aux besoins de mobilité des aixois nous formulons les propositions suivantes :

Proposition n°1 : Proposer une aide à l'achat de vélo pour les étudiants.

Proposition n°2 : Améliorer la communication autour de la fête du vélo

Proposition n°3 : Encourager la pratique du vélo, en créant des pistes cyclables mieux entretenues, continues et entre les quartiers. Et augmenter le nombre de zone de stationnement des vélos.

Proposition n°4 : Installer davantage de bornes de recharge électrique dans les parkings publics et privés

Proposition n°5 : Se mobiliser contre la suppression des diablins par la Métropole en organisant un référendum d'initiative populaire.

Proposition n°6 : Instaurer la livraison du dernier kilomètre en centre-ville par des véhicules propres. Renforcer la rigueur de l'accès au centre-ville piéton et interdire l'accès aux véhicules de livraison non électriques.

Réfléchir aux avantages de la livraison du dernier km en centre-ville sur la pollution, le bruit, l'encombrement...

Proposition n°7 : Envisager la gratuité des transports en commun pour promouvoir les modes de déplacement plus durables.

Nombreuses sont les villes françaises à prendre cette mesure favorable et nécessaire à la transition écologique.

À Montpellier, le lancement en 2019 de la gratuité des transports en commun pour les habitants de la métropole le week-end a été accentué en 2021 avec la gratuité pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans suivi plus récemment, en fin d'année 2023, par la mise en place de la gratuité des transports pour l'ensemble des habitants de la Métropole.

La Ville de Niort a mis en place la gratuité des transports en commun pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans depuis 2016. Cette mesure vise à encourager les déplacements écologiques dès le plus jeune âge et à familiariser les citoyens avec l'utilisation des transports en commun.

Proposition n°8 : Créer des lignes de bus supplémentaires entre quartiers et augmenter l'amplitude horaire

Proposition n°9 : Décarboner complètement les transports en commun

B. Prévention des risques naturels : un défi commun

La prévention des risques naturels représente un défi commun pour les collectivités territoriales, nécessitant une coordination et une action concertée à tous les niveaux. Ces risques, qu'ils soient liés aux inondations, aux glissements de terrain, aux séismes ou aux incendies, menacent la sécurité et le bien-être des habitants. C'est pourquoi nous formulons la proposition suivante :

Proposition n°10 : Favoriser la coopération afin d'améliorer la prévention des risques naturels.

Cette approche est essentielle et pertinente dans la gestion des catastrophes naturelles auxquelles sont confrontées les collectivités locales pour plusieurs raisons :

La coopération va permettre de partager les connaissances, les bonnes pratiques et les ressources entre les différentes parties prenantes du territoire.

En favorisant la coopération il sera possible de coordonner les efforts et ainsi, de maximiser l'impact des mesures de prévention des risques naturels pour répondre de manière organisée et efficace en cas de catastrophe. En effet, les collectivités peuvent travailler ensemble pour élaborer des plans de prévention des risques naturels qui tiennent compte des interdépendances entre les zones voisines.

En coopérant, les collectivités peuvent mobiliser des ressources financières, humaines et technologiques pour mettre en œuvre des projets de prévention des risques naturels à plus grande échelle.

C. Urbanisme et aménagement : vers la ville résiliente

Les collectivités territoriales jouent un rôle central dans la conception de villes durables et adaptées aux changements climatiques, en intégrant des principes de résilience dans leur planification. Cela implique la création d'espaces verts, la préservation des zones naturelles, la revitalisation des quartiers et la promotion de la participation citoyenne.

La transition vers des villes résilientes nécessite une vision à long terme et une collaboration étroite entre les acteurs locaux, les citoyens et les experts en urbanisme. C'est pourquoi nous formulons les propositions suivantes :

Proposition n°11 : Systématiser les concertations publiques dans le cadre des opérations d'urbanisme.

Le Quartier du Faubourg est un véritable modèle en matière de développement durable et de participation citoyenne. C'est un exemple qu'il convient de généraliser pour toutes les opérations d'aménagement.

Proposition n°12 : Créer une commission « verte » afin de garantir la mise en conformité des permis de construire avec la nécessité d'implanter des espaces verts.

Cette commission pourrait se réunir sous la forme d'une entité collégiale réunissant des intervenants pluridisciplinaires tels que : maîtrise d'ouvrage, architectes paysagistes, architectes urbanistes, géographes, géomètres, collectivités locales et société civile.

Son rôle sera d'émettre un avis sur tous les projets faisant l'objet d'un permis de construire et ce, quel que soit son origine. Cette commission n'a pas pour but de se substituer aux décisions administratives mais de venir en complémentarité à ces décisions et tant faire se peut renforcer les applications pratiques et juridiques

Proposition n°13 : Recruter un agent assermenté au service de l'urbanisme pour veiller à la conformité des extérieurs (espaces verts...)

Proposition n°14 : Repenser avec différents intervenants (ville, décideurs publics...) les zones industrielles afin de favoriser la mixité entre les commerces, le secteur tertiaire, l'habitat et la végétalisation.

Proposition n°15 : Intensifier la communication sur les enquêtes publiques afin d'éveiller les citoyens et favoriser leur participation.

Cette proposition vise à répondre à une problématique récurrente concernant le manque d'information et de sensibilisation des citoyens concernant les enquêtes publiques.

Une communication accrue sur les enquêtes publiques doit permettre de répondre aux enjeux de transparence du processus décisionnel et donner lieu à une meilleure compréhension des objectifs, des choix et des contraintes liés aux projets d'urbanisme. En favorisant une participation citoyenne éclairée, le débat public sera enrichi et contribuera à l'émergence de solutions plus adaptées aux besoins des habitants.

Proposition n°16 : Créer des aires de jeux ombragées et verdoyantes dans le centre-ville

Sur Aix-en-Provence les parcs se situent très souvent en périphérie de la Ville. Il serait intéressant d'envisager de créer des aires de jeux pour enfants et des espaces de repos ombragés à proximité du centre-ville.

Les aires de jeux ombragées offrent un refuge contre la chaleur intense, ce qui est particulièrement crucial pendant les mois d'été qui deviennent de plus en plus chauds sur notre territoire. Elles peuvent devenir des lieux de rencontre populaires pour les familles. Elles favorisent les interactions sociales et renforcent le tissu social en offrant aux résidents un espace commun pour se réunir et se divertir. Enfin, en intégrant des aires de jeux

ombragées dans le centre-ville, la Ville pourra contribuer à rendre ces espaces plus conviviaux et accueillants pour les habitants. Cela peut stimuler l'activité économique locale en attirant davantage de visiteurs et de résidents dans le cœur de la ville.

Proposition n°17 : Planter des ombrières dans les cours d'écoles

L'installation d'ombrières dans les cours d'écoles à Aix-en-Provence peut offrir de nombreux avantages, notamment en créant des espaces ombragés et confortables pour les enfants pendant les périodes de forte chaleur.

Les ombrières doivent être conçues pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement scolaire et fournir une couverture maximale tout en permettant une circulation d'air adéquate. Les matériaux utilisés normalement sont durables, résistants aux intempéries et faciles à entretenir.

Des campagnes de sensibilisation doivent être menées auprès des élèves et du personnel enseignant pour promouvoir une utilisation responsable des ombrières et encourager la préservation de l'environnement.

D. Espaces verts : préservation de la nature en milieu urbain

Les espaces verts en milieu urbain jouent un rôle crucial dans la préservation de la nature et offrent une multitude d'avantages tant sur le plan environnemental que social. Ils contribuent à la qualité de vie des citoyens, à la protection de l'environnement et à la création de villes plus résilientes et inclusives.

Il est donc essentiel de valoriser et de soutenir ces initiatives pour construire des villes plus vertes et plus harmonieuses. C'est pourquoi nous formulons les propositions suivantes :

Proposition n°18 : Instaurer un travail collégial (ordre des architectes, promoteurs immobiliers collectivités territoriales) sur les espaces verts dans les nouvelles constructions ou les modifications importantes.

Proposition n°19: Favoriser la création de jardins partagés : lieux de rencontres intergénérationnelles et interculturelles.

En ville, l'agriculture urbaine se développe au travers des jardins partagés qui permettent de végétaliser nos villes, de favoriser le lien social et d'encourager une alimentation plus saine et durable. Les jardins partagés doivent être gérés et animés par des habitants d'un même quartier qui peuvent se regrouper en association. Pour ce faire, il convient de préciser le rôle de la Ville afin qu'elle encourage les associations à se saisir de ces espaces et accompagne leur mise en route.

Il serait intéressant que la Ville réalise une cartographie des îlots potentiels afin de les identifier et d'inciter cette pratique. De nombreuses villes du territoire disposent de carte interactive : la Ville de Paris (voir Annexe n°3), la Ville de Strasbourg ou la Ville de Clermont-Ferrand.

Il est nécessaire de préciser le point de vue et le degré d'implication de la Ville en faveur du développement de l'agriculture urbaine à Aix-en-Provence. : La Ville et les associations pourraient signer une convention rappelant les engagements réciproques. Cette démarche serait une garantie pour assurer la pérennité de ces espaces.

Proposition n°20 : Mettre en valeur la promenade de l'Arc

Embellir la promenade avec un aménagement paysager attrayant, comprenant des plantations d'arbres, d'arbustes et de fleurs.

Créer des zones spécifiques dans les parcs et jardins dédiées à la préservation de la biodiversité locale. Ces zones pourraient accueillir des habitats naturels variés tels que des prairies sauvages, des zones humides ou des bosquets d'arbres indigènes pour favoriser la faune et la flore locale.

E. Tri sélectif et compostage : défis et bonnes pratiques

Réduire les déchets en encourageant la sobriété dans notre mode de consommation revêt une importance capitale. Actuellement, notre style de vie engendre une surabondance de déchets, provenant des foyers, des bureaux, des commerces, et des espaces publics, gaspillant ainsi de précieuses ressources. Le tri sélectif et le compostage présentent des défis et des opportunités pour les villes et les habitants, c'est pourquoi nous formulons les propositions suivantes :

Proposition n°21 : Encourager le compostage pour l'ensemble des citoyens : en instaurant par exemple, le ramassage des déchets compostables (des restaurateurs) sur le principe du dernier kilomètre aller/retour.

Proposition n°22 : Créer un label pour inciter les restaurateurs à trier leurs déchets et instaurer une éco-contribution sur l'addition des clients afin de les faire participer et de les sensibiliser.

Proposition n°23 : Mettre en place des broyeurs de déchets verts dans les déchetteries ou à proximité des points d'apports volontaires.

F. Pollution : solutions et mesures de prévention

La pollution constitue l'un des défis majeurs auxquels les villes modernes sont confrontées, compromettant la qualité de vie de millions de citoyens à travers le monde. Dans ce contexte, l'émergence du concept de "ville verte" offre une lueur d'espoir et une perspective prometteuse pour atténuer les effets néfastes de la pollution. En intégrant des pratiques urbaines durables, la ville verte doit prévenir la pollution, préserver les ressources naturelles et favoriser un environnement sain pour ses habitants. C'est pourquoi, nous formulons les propositions suivantes :

Proposition n°24 : Améliorer l'entretien des grilles dans les avaloirs afin de limiter la présence de micro-organismes, de substances chimiques ou de déchets industriels.

Proposition n°25 : Communiquer sur les points géographiques à problème à l'aide d'une plateforme d'alerte et de signalement.

Un outil de signalement a été présenté au groupe de travail par la Direction Ressources Infrastructures et Déplacements de la Ville : quelle sera la mise en place de cet outil et son suivi ?

G. Transition énergétique : enjeux et perspectives

La transition énergétique représente un défi majeur et une opportunité pour les villes vertes en quête de durabilité et de résilience. Ces dernières se positionnent au cœur des enjeux et des perspectives de cette transition. La remise en question des modèles énergétiques traditionnels et la promotion des énergies renouvelables deviennent des impératifs pour ces villes résolument tournées vers un avenir plus respectueux de l'environnement.

Proposition n°26 : Planter le photovoltaïque dans tous les logements, les zones d'activités, les parkings et dans les écoles (ombrières).

Par exemple, en fonction de l'évaluation de l'ensoleillement, de l'orientation et de l'inclinaison des panneaux photovoltaïques, ainsi que du choix des panneaux les plus rentables, il pourrait être envisagé d'installer ces derniers sur les murs anti-bruits qui longent les voies circulaires d'Aix ou les autoroutes. Cette initiative présenterait plusieurs avantages, notamment une diminution du bruit pour les riverains et une utilisation efficace d'une surface disponible sans nécessiter l'acquisition de foncier supplémentaire.

Proposition n°27 : Modifier le PLUi afin d'inclure le photovoltaïque en zone naturelle

Proposition n°28 : Développer l'autoconsommation collective sur les bâtiments publics

Proposition n°29 : Encourager toutes les formes d'énergies renouvelables : énergie hydraulique, éolienne, solaire, biomasse, géothermie...

Proposition n°30 : Encourager le revêtement des toitures avec des peintures spéciales permettant de faire diminuer les températures et réduisant les coûts énergétiques.

H. Eco-citoyenneté : sensibilisation et pratiques durables

L'éco-citoyenneté émerge comme un pilier essentiel dans la construction d'un avenir durable et respectueux de l'environnement. Au cœur de cette notion se trouve la sensibilisation et l'engagement des citoyens en faveur de pratiques durables. C'est en ce sens, que nous formulons les propositions suivantes :

Proposition n°31 : Accentuer et améliorer la communication autour de la propreté urbaine (médias locaux et communication de la Ville) afin de sensibiliser les citoyens et leur faire connaître le fonctionnement et les compétences attribuées à chaque institution territoriale.

Proposition n°32 : Nommer un parrain ou une marraine pour sensibiliser les citoyens lors d'actions environnementales comme lors de la semaine européenne du développement durable (SEDD).

Proposition n°33 : Organiser des rencontres du climat citoyen dans tous les quartiers de la ville et proposer des ateliers de sensibilisation autour d'activités ludiques telles que des jeux de rôle, une fresque du climat ou encore créer un jeu de piste « Aix Ville Verte ».

Proposition n°34 : Créer un label « Quartiers Fleuris » et un concours qui récompensent le quartier le plus fleuri, le mieux entretenu et le plus vert.

Proposition n°35 : Afin d'inciter au développement des jardins partagés, la municipalité d'Aix-en-Provence pourrait lancer un concours annuel des jardins partagés dans le but de promouvoir l'engagement citoyen en faveur de l'environnement et de valoriser les initiatives locales en matière de jardinage communautaire.

Voici comment cela pourrait être organisé :

Annonce du concours : La Ville annonce officiellement le concours des jardins partagés à travers ses canaux de communication, tels que le site web municipal, les réseaux sociaux et les panneaux d'affichage. Un appel est lancé aux différents groupes et associations de quartier qui gèrent des jardins partagés pour qu'ils s'inscrivent au concours.

Critères de sélection : Les critères de sélection sont définis en concertation avec les parties prenantes, y compris les gestionnaires de jardins partagés et les experts en environnement.

Les critères peuvent inclure la créativité dans la conception du jardin, l'utilisation de méthodes écologiques de culture, l'engagement communautaire et la durabilité du projet.

Période de soumission : Une période de soumission des candidatures est ouverte, au cours de laquelle les groupes de gestion des jardins partagés peuvent présenter leurs réalisations en soumettant des photos, des descriptions et éventuellement des témoignages de la communauté.

Visites et évaluation : Un comité d'évaluation composé de représentants de la municipalité, d'experts en jardinage et de membres de la communauté visite chaque jardin partagé inscrit pour évaluer sa qualité, son originalité et son impact social et environnemental.

Remise des prix : À la fin de la période de soumission et d'évaluation, la Ville organise une cérémonie de remise des prix où les gagnants sont annoncés et récompensés. Les prix peuvent être symboliques ou inclure des récompenses telles que des équipements de jardinage, des bons d'achat pour des plantes ou des outils de jardinage, ou des subventions pour soutenir les projets futurs des jardins partagés.

Promotion des gagnants : Les jardins partagés gagnants sont mis en valeur dans les communications de la Ville, ce qui contribue à accroître leur visibilité et à inspirer d'autres communautés à s'engager dans des projets similaires

En organisant ce concours, la Ville d'Aix-en-Provence stimule l'émulation entre les différents jardins partagés, encourage l'innovation et la créativité, et renforce le sentiment d'appartenance à la communauté. Cela contribue également à promouvoir des pratiques de jardinage durables et à sensibiliser la population à l'importance de la préservation de l'environnement.

Proposition n°36 : Encourager les bonnes pratiques sur l'économie d'énergie (comment moins consommer) à l'attention des habitants.

Systematiser les événements de sensibilisation à l'image de l'exposition interactive « Dans mon quartier, je consomme malin ! » qui a été proposé pendant le mois éco-citoyen.

Proposition n°37 : Renforcer le travail pédagogique associant les services « espaces verts » de la Ville et les enseignants des établissements scolaires afin que les jeunes générations actuelles puissent s'approprier leur espace « vital urbain et vert » en le préservant.

Proposition n°38 : Mettre en place des ateliers de jardinage à destination des citoyens.

PRIORISATION DES PROPOSITIONS

Une priorisation des recommandations a été réalisée par le groupe de travail afin d'aider la municipalité dans le choix des actions à mettre en œuvre.

PROPOSITIONS A REALISER A COURT TERME	
Proposition n°3	Encourager la pratique du vélo en créant des pistes cyclables mieux entretenues, continues et entre les quartiers. Augmenter le nombre de stationnement vélo
Proposition n°5	Se mobiliser contre la suppression des diablins par la Métropole en organisant un référendum d'initiative populaire
Proposition n°6	Instaurer la livraison du dernier kilomètre en centre-ville par des véhicules propres. Renforcer la rigueur de l'accès au centre-ville piéton et interdire l'accès aux véhicules de livraison non électriques.
Proposition n°7	Envisager la gratuité des transports en commun pour promouvoir les modes de déplacement plus durables.
Proposition n°9	Décarboner complètement les transports en commun
Proposition n°11	Systématiser les concertations publiques dans le cadre des opérations d'urbanisme
Proposition n°12	Créer une commission « verte » afin de garantir la mise en conformité des permis de construire avec la nécessité d'implanter des espaces verts
Proposition n°13	Recruter un agent assermenté au service de l'urbanisme pour veiller à la conformité des extérieurs (espaces verts...)
Proposition n°14	Repenser avec les différents intervenants (Ville, décideurs publics...) les zones industrielles afin de favoriser la mixité entre les commerces, le secteur tertiaire, l'habitat et la végétalisation
Proposition n°15	Intensifier la communication sur les enquêtes publiques afin d'éveiller les citoyens et favoriser leur participation
Proposition n°16	Créer des aires de jeux ombragées et verdoyantes dans le centre-ville
Proposition n°17	Implanter des ombrières dans les cours d'écoles
Proposition n°19	Favoriser la création de jardins partagés : lieux de rencontres intergénérationnelles et interculturelles
Proposition n°20	Mettre en valeur la promenade de l'Arc
Proposition n°23	Mettre en place des broyeurs de déchets verts dans les déchetteries ou à proximité des points d'apports volontaires

Proposition n°24	Améliorer l'entretien des grilles dans les avaloirs afin de limiter la présence de micro-organismes, de substances chimiques ou de déchets industriels
Proposition n°25	Communiquer sur les points géographiques à problème à l'aide d'une plateforme d'alerte et de signalement
Proposition n°26	Implanter le photovoltaïque dans tous les logements, les zones d'activité, les parkings et dans les écoles (ombrières)
Proposition n°28	Développer l'autoconsommation collective sur les bâtiments publics
Proposition n°29	Encourager toutes les formes d'énergies renouvelables : énergie hydraulique, éolienne, solaire, biomasse, géothermie
Proposition n°30	Encourager le revêtement des toitures avec des peintures spéciales permettant de faire diminuer les températures et réduisant les coûts énergétiques
Proposition n°31	Accentuer et améliorer la communication autour de la propreté urbaine (médias locaux et communication de la Ville) afin de sensibiliser les citoyens et faire connaître le fonctionnement et les compétences attribuées à chaque institution territoriale
Proposition n°32	Nommer un parrain ou une marraine pour sensibiliser les citoyens lors d'actions environnementales (ex : semaine européenne du développement durable)
Proposition n°35	Afin d'inciter au développement des jardins partagés, la municipalité pourrait lancer un concours annuel des jardins partagés dans le but de promouvoir l'engagement citoyen en faveur de l'environnement et de valoriser les initiatives locales en matière de jardinage communautaire
Proposition n°36	Mettre en place des bonnes pratiques sur l'économie d'énergie (« comment moins consommer ? ») à l'attention des habitants
Proposition n°37	Renforcer le travail pédagogique associant les services « espaces verts » de la Ville et les enseignants des établissements scolaires afin que les jeunes générations actuelles s'approprient leur espace « vital, urbain et vert » en le préservant

PROPOSITIONS A REALISER A MOYEN TERME	
Proposition n°4	Installer des bornes de recharge électrique dans les parkings publics et privés
Proposition n°8	Créer des lignes de bus supplémentaires entre quartiers et augmenter l'amplitude horaire
Proposition n°22	Créer un label pour inciter les restaurateurs à trier leurs déchets et instaurer une éco-contribution (de l'ordre d'1€ ou 2€) sur l'addition des clients afin de les faire participer et de les sensibiliser
Proposition n°34	Créer un label " Quartiers Fleuris " et un concours qui récompensent le quartier le plus fleuri, le mieux entretenu et le plus vert
Proposition n°38	Mettre en place des ateliers de jardinage à destination des citoyens

PROPOSITIONS A REALISER A LONG TERME	
Proposition n°1	Proposer une aide à l'achat de vélo pour les étudiants
Proposition n°2	Améliorer la communication autour de la fête du vélo
Proposition n°18	Instaurer un travail collégial (ordre des architectes, promoteurs immobiliers, collectivités territoriales) sur les espaces verts dans les nouvelles constructions ou modifications importantes
Proposition n°21	Encourager le compostage pour l'ensemble des citoyens : en instaurant par exemple, le ramassage des déchets compostables (des restaurateurs) sur le principe du dernier kilomètre aller/retour
Proposition n°27	Modifier le PLUi afin d'inclure le photovoltaïque en zone naturelle
Proposition n°33	Organiser des rencontres du climat citoyen dans tous les quartiers de la ville et proposer des ateliers de sensibilisation autour d'activités (jeux de rôle, fresque du climat, jeux de piste...)

CONCLUSION

Les propositions avancées illustrent un engagement solide en faveur du développement durable, de la résilience urbaine et de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. En intégrant des mesures visant à promouvoir les transports durables, à prévenir les risques naturels, à encourager la participation citoyenne et à favoriser la préservation de l'environnement, ces propositions constituent un ensemble cohérent de stratégies pour construire une ville plus verte et plus inclusive.

Il est impératif que les autorités municipales, les décideurs politiques et les citoyens collaborent étroitement pour mettre en œuvre ces propositions avec succès. Ensemble, nous pouvons contribuer à construire un avenir urbain où la qualité de l'air est meilleure, où les déplacements sont plus sûrs et plus durables, où les espaces verts sont plus abondants et plus accessibles, et où le cadre de vie est apaisé.

Tout au long de ces semaines, notre réflexion a façonné un schéma de ce que pourrait être la ville verte d'Aix-en-Provence. Nos discussions passionnées ont abouti à des propositions visant à compléter les actions menées par les services de la ville d'Aix-en-Provence, dans une perspective de changement climatique planétaire. Comme le soulignait Francis Hallé, célèbre botaniste et biologiste, « *une ville sans arbre est une ville morte* », et c'est précisément ce que nous cherchons à éviter.

Nous espérons ardemment que nos réflexions et propositions pour l'amélioration de notre mode de vie seront prises en compte par la municipalité et l'ensemble des élus du Conseil Municipal, afin de bâtir ensemble un avenir plus durable et plus harmonieux pour notre ville et ses habitants.

ANNEXES

- **Annexe n°1** : Plan Vélo de la Ville d'Aix-en-Provence
- **Annexe n°2** : Carte des jardins aixois partagés (SIG-Ville d'Aix-en-Provence)
- **Annexe n°3** : Carte interactive des jardins partagés parisiens disponible sur le site de la Ville de Paris

AIX à vélo

2022 - 2024





ÉDITO

LE VÉLO, UNE SOLUTION POUR LA MOBILITÉ

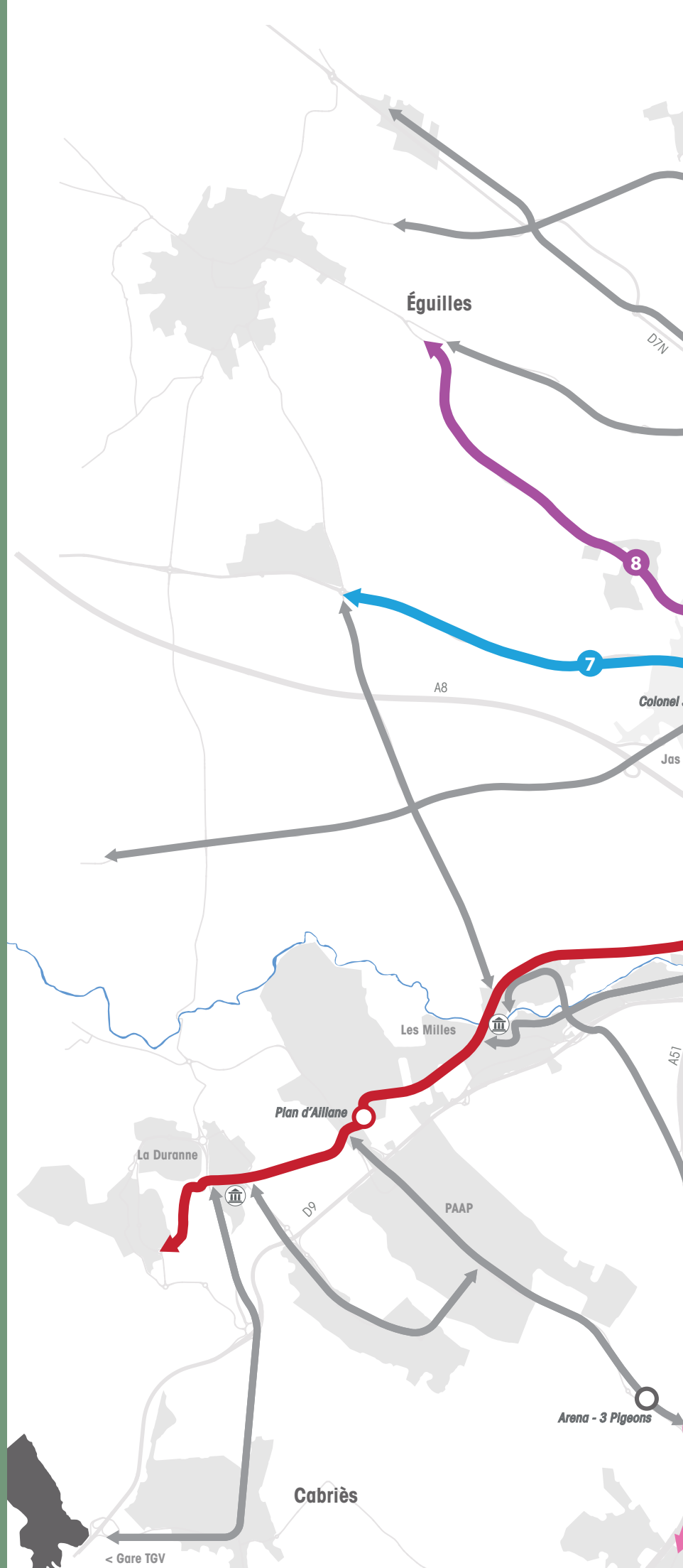
Chaque année nous aménageons de nouvelles voies dans le cadre de notre plan vélo qui vise, je le rappelle, à relier le centre-ville d'Aix-en-Provence aux quartiers et villages. Mais également, en parallèle, à renforcer et développer le maillage des itinéraires secondaires.

Nous savons que l'utilisation du vélo est l'une des solutions d'avenir de la mobilité. Sa pratique présente de nombreux avantages : sur l'environnement bien sûr, mais aussi sur la santé, le bien-être et les finances des ménages.

Notre rôle en tant que collectivité est d'aménager les équipements qui permettront de sécuriser sa pratique afin d'accompagner son développement. Et nous le voyons, le vélo fait chaque jour de nouveaux adeptes à Aix-en-Provence. C'est encourageant.

A terme, ce plan sera accompagné d'une signalétique qui permettra de se repérer plus facilement dans ses déplacements à vélo. « Les lignes Aixoises », c'est leur nom, se présenteront sur le modèle d'un réseau de bus où chacun pourra composer son itinéraire selon ses besoins.

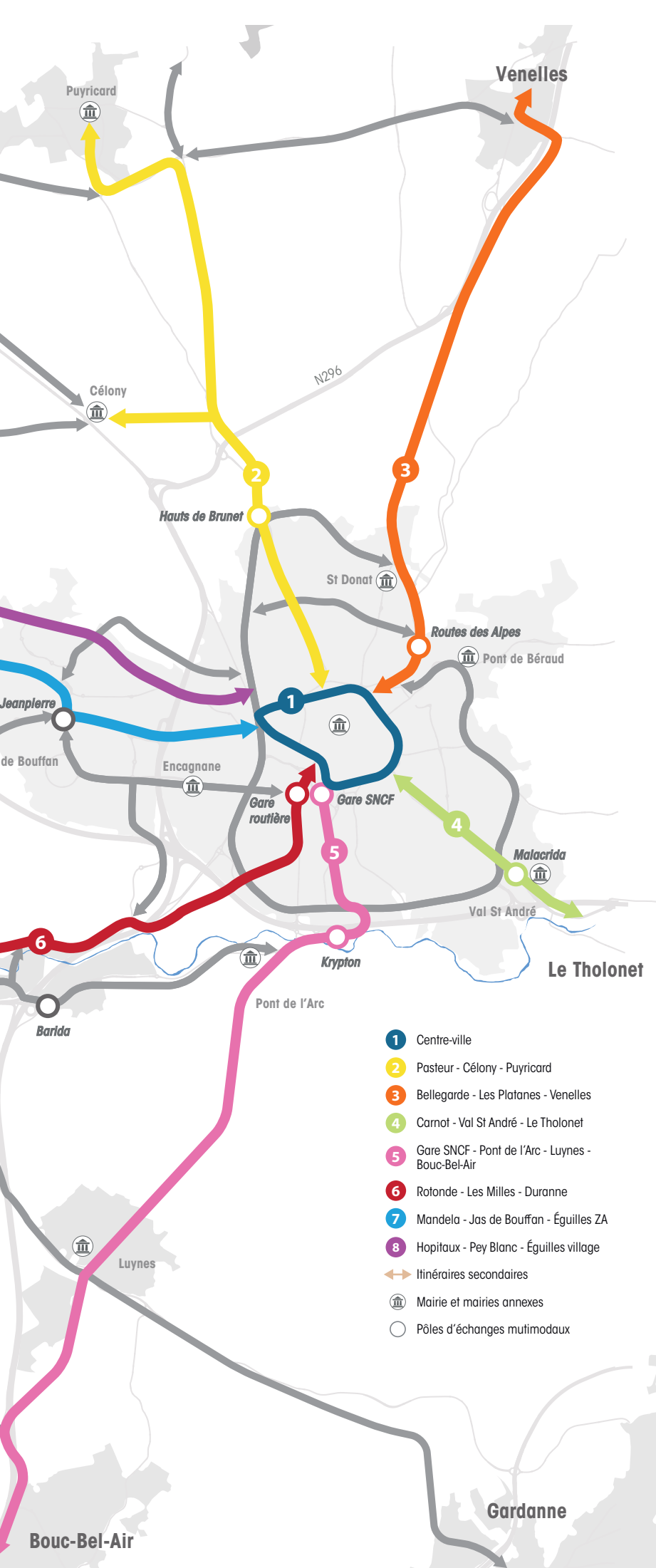
Sophie Joissains
Maire d'Aix-en-Provence



LES LIGNES aixoises

Les Lignes Aixoises.

C'est le nom du réseau cyclable qui se développe sur Aix-en-Provence. Accompagné d'une signalétique dédiée, il permettra de s'orienter facilement dans ses déplacements à vélo avec des stations symbolisant les axes secondaires. À terme, l'objectif est de créer un plan permettant d'identifier rapidement son parcours en empruntant des voies sécurisées.



- 1 Centre-ville
- 2 Pasteur - Célony - Puyricard
- 3 Bellegarde - Les Platanes - Venelles
- 4 Carnot - Val St André - Le Tholonet
- 5 Gare SNCF - Pont de l'Arc - Luynes - Bouc-Bel-Air
- 6 Rondelle - Les Milles - Duranne
- 7 Mandela - Jas de Bouffan - Éguilles ZA
- 8 Hopitaux - Pey Blanc - Éguilles village
- ↔ Itinéraires secondaires
- Ⓜ Mairie et mairies annexes
- Pôles d'échanges multimodaux

La Ville investit chaque année en moyenne entre 3 et 4 millions d'euros dans les aménagements cyclables.

Hors participation de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département et de la Métropole.

2022

LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS*

*RÉALISÉS AU PREMIER SEMESTRE 2022.

Sur le début de l'année 2022, plusieurs kilomètres d'aménagements ont été réalisés. Ils renforcent le réseau cyclable sur les itinéraires principaux permettant de relier le centre-ville d'Aix aux quartiers et villages, mais également celui des itinéraires secondaires.

+ 1200 MÈTRES // D17 (ROUTE D'EGUILLES)

Création d'un trottoir et d'une bande cyclable dans le sens Eguielles/Aix entre le chemin de Granet et le rond-point La Fayette.

Coût : 1 500 000 €

+230 MÈTRES // CHEMIN DE L'ARC

Une voie verte rejoint désormais le carrefour giratoire Joséphine Ferrato (au niveau du supermarché Carrefour les Milles) jusqu'au chemin de la Ronde au centre du village des Milles. Le nouvel aménagement longe les berges sud de l'Arc.

Coût : 170 000 €

+560 MÈTRES (280 MÈTRES X2) // AVENUE FRANÇOIS ARAGO LA DURANNE

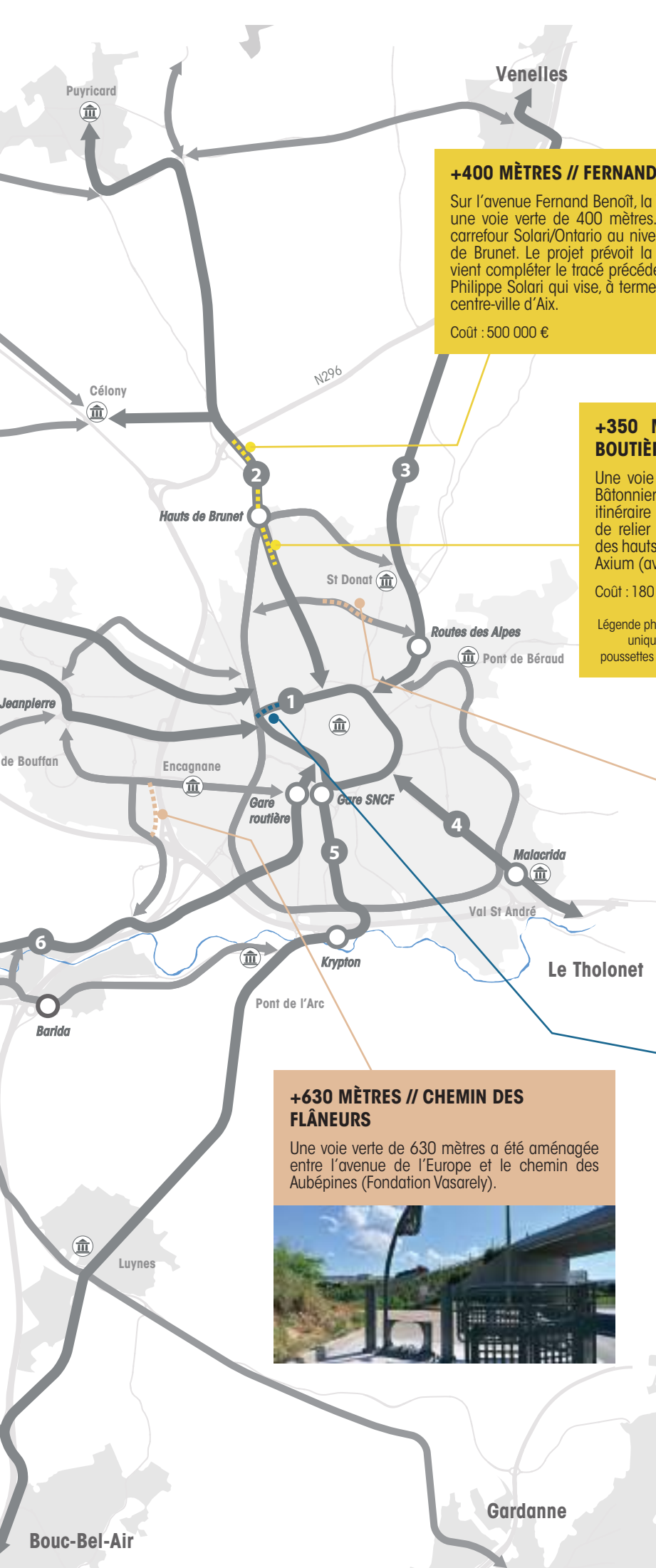
Création de pistes cyclables dans chaque sens de circulation sur l'avenue François Arago entre le rond-point Louis de Broglie et le rond-point avec la rue Léon Foucault. Il s'agit de la première phase d'un aménagement destiné à relier la Zone d'Activités des Milles au centre de la Duranne et, par extension, le village de Luynes en passant par l'Arena.

Coût : 80 000 €

UNE VOIE VERTE, C'EST QUOI ?

À la différence d'une piste ou d'une voie cyclable qui est réservée uniquement aux cyclistes, une voie verte est un aménagement réservé aux déplacements non motorisés. Vélos, piétons ou trottinettes peuvent donc s'y croiser.





+400 MÈTRES // FERNAND BENOÎT

Sur l'avenue Fernand Benoît, la Ville aménage actuellement une voie verte de 400 mètres. Cet aménagement relie le carrefour Solari/Ontario au niveau du parc relais des hauts de Brunet. Le projet prévoit la plantation de 30 arbres et vient compléter le tracé précédemment réalisé sur l'avenue Philippe Solari qui vise, à terme, à relier Puyricard depuis le centre-ville d'Aix.

Coût : 500 000 €



+350 MÈTRES // BÂTONNIER BOUTIÈRE

Une voie verte a été aménagée rue Bâtonnier Boutière. Elle constitue un itinéraire bis dans le tracé permettant de relier Puyricard via le parc relais des hauts de Brunet depuis la clinique Axiom (avenue de Lattre de Tassigny).

Coût : 180 000 €

Légende photo : des aménagements permettant uniquement le passage des vélos, poussettes et fauteuils roulants ont été installés.



+600 MÈTRES // AVENUE DES PEUPLIERS / POINCARÉ

Une bande cyclable a été aménagée sur l'allée des Peupliers et l'avenue Raymond Poincaré, dans le quartier Beisson. Cet aménagement permet de relier l'avenue Jules Isaac et l'avenue Paul Cézanne.

Coût : 200 000 €



+630 MÈTRES // CHEMIN DES FLÂNEURS

Une voie verte de 630 mètres a été aménagée entre l'avenue de l'Europe et le chemin des Aubépines (Fondation Vasarely).



+300 MÈTRES // RUE DE LA MOLLE

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la rue de La Molle, la piste a été aménagée de manière à être séparée de la voie de bus.

Coût : 20 000 €



LES TRAVAUX QUI DÉMARRENT

+620 MÈTRES // AVENUE DE LA TOULOUBRE

Réalisation d'une piste cyclable depuis le carrefour giratoire du stade de Puyricard jusqu'à l'avenue Jean Orsini.

Démarrage des travaux : 2022
Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois
Coût : 700 000 €

+860 MÈTRES // ROUTE DU COLONEL MAURICE BELLEC

Création d'un aménagement cyclable depuis le carrefour giratoire du stade de Puyricard jusqu'à celui du carrefour avec la RD14 route du Puy-Sainte-Réparate. Une étude en cours déterminera la nature de l'aménagement : voie verte ou piste cyclable. Le futur aménagement sera ombragé et constituera un maillon essentiel du long parcours reliant Puyricard au centre-ville par les avenues P. Solari et Fernand Benoit, la D14 et l'avenue de la Touloubre.

Démarrage des travaux : 2^e semestre 2022
Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois
Coût : 900 000 €

+900 MÈTRES // D17 (ROUTE D'EGUILLES)

Création d'un trottoir et d'une bande cyclable dans le sens Eguielles/Aix entre le rond-point La Fayette et la chapelle St Mitre des Champs.

Démarrage des travaux : 2022
Durée prévisionnelle des travaux : 4 mois
Coût : 1 000 000 € (avec les trottoirs)

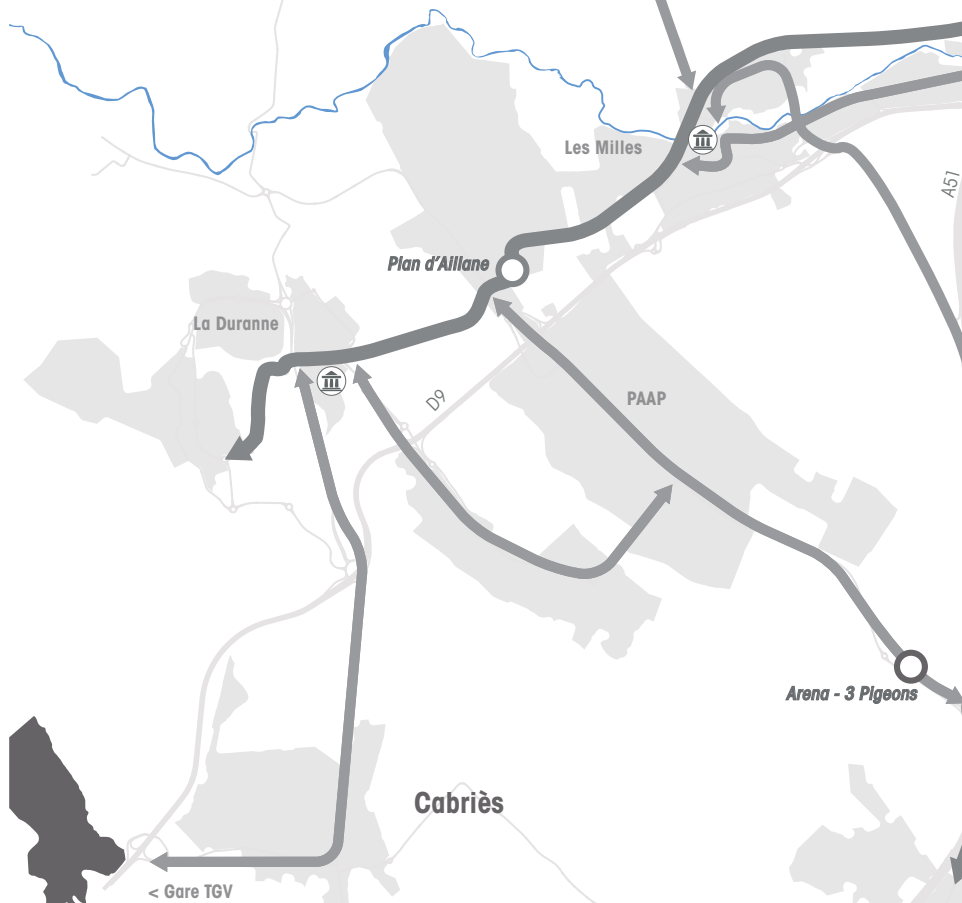
UN PLAN ÉVOLUTIF

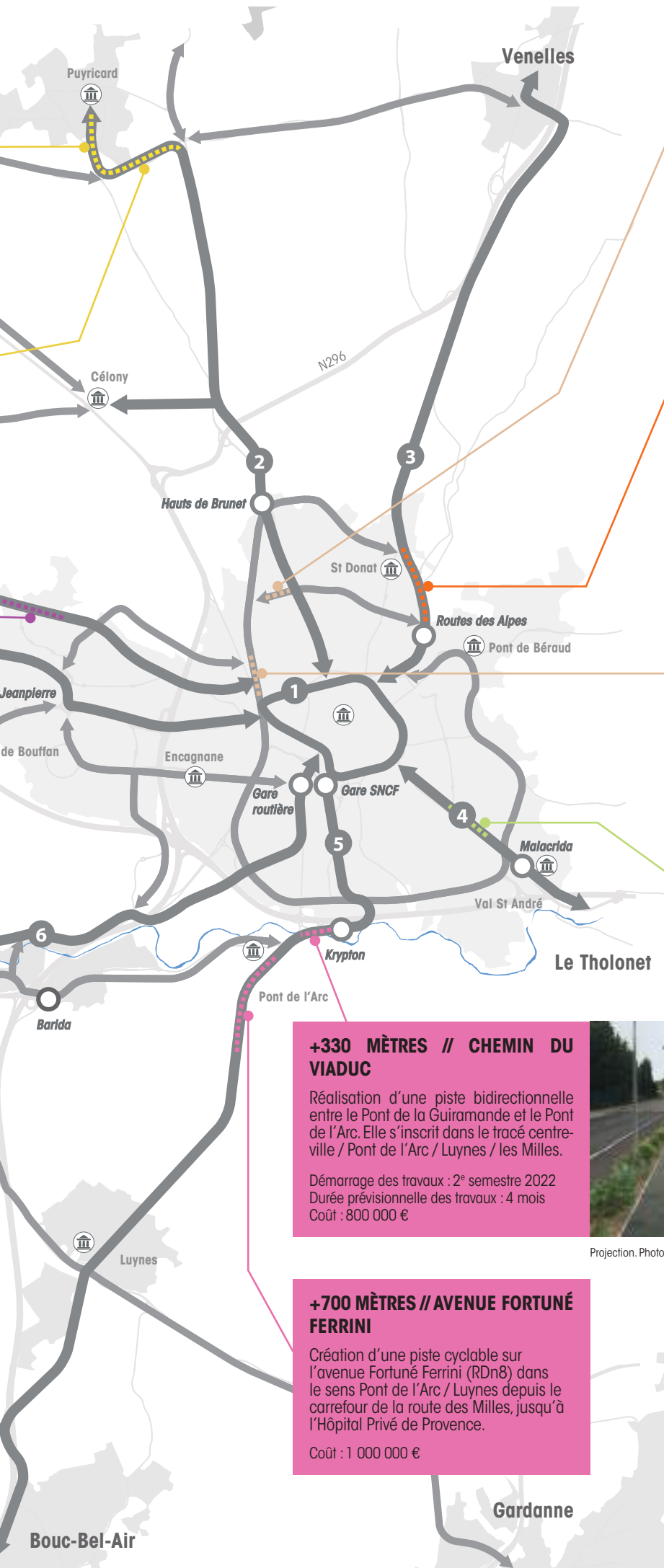
Certains projets annoncés sont parfois reportés car soumis à des financements extérieurs, notamment européens. D'autres voient le jour de manière anticipée, dans le cadre de rénovations de voiries. C'est ce qui peut amener des évolutions dans le programme d'aménagement du plan vélo de la Ville.

33 % des déplacements quotidiens sur Aix font moins d'1 kilomètre.

Il faut combien de temps pour faire 1 kilomètre ?

- 🚶 - 12 minutes
- 🚲 - 4 minutes
- 🚌 - 3 minutes
- 🚗 - 2 minutes





+550 MÈTRES // ALLÉE JÉRÔME LEJEUNE

Aménagement d'une voie verte allée Jérôme Lejeune, entre l'avenue Philippe Solari et le chemin Brunet. Dans la continuité de l'aménagement cyclable réalisé en haut du chemin Brunet, rue Bâtonnier Boutière (voir pages précédentes).

Démarrage des travaux : 2^e semestre 2022
 Durée prévisionnelle des travaux : 1 mois
 Coût : 200 000 €

+180 MÈTRES // AVENUE JEAN MOULIN

Réalisation d'une bande cyclable unidirectionnelle entre le carrefour des Espérantistes et le carrefour Brassens. Il s'agit du dernier tronçon permettant de relier le Parc Relais de la route des Alpes au centre-ville.

Démarrage des travaux : 2022
 Durée prévisionnelle des travaux : 1 mois
 Coût : 50 000 €

+1 200 MÈTRES (600M X2) // AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

Aménagement d'une piste cyclable sur trottoir entre la clinique Axiom et la rue de la Molle dans chaque sens de circulation. Les larges trottoirs de l'avenue seront réaménagés pour permettre aux cyclistes de l'emprunter dans une voie qui leur sera dédiée.

Démarrage des travaux : printemps 2022
 Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois
 Coût : 800 000 €

+150 MÈTRES // COURS GAMBETTA - TOUR D'AYGOSI

Réalisation d'une bande cyclable dans le sens sud-nord entre le parc de la Torse et l'allée des Cigales, suppression des carrefours successifs pour transformer l'ensemble en un grand rond-point oblong, avec mise à sens unique de l'allée des Cigales (sauf pour les transports en commun).

Démarrage des travaux : 2^e semestre 2022
 Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois
 Coût : 100 000 €

+330 MÈTRES // CHEMIN DU VIADUC

Réalisation d'une piste bidirectionnelle entre le Pont de la Guiramande et le Pont de l'Arc. Elle s'inscrit dans le tracé centre-ville / Pont de l'Arc / Luynes / les Milles.

Démarrage des travaux : 2^e semestre 2022
 Durée prévisionnelle des travaux : 4 mois
 Coût : 800 000 €



Projection. Photo non contractuelle

+700 MÈTRES // AVENUE FORTUNÉ FERRINI

Création d'une piste cyclable sur l'avenue Fortuné Ferrini (RDn8) dans le sens Pont de l'Arc / Luynes depuis le carrefour de la route des Milles, jusqu'à l'Hôpital Privé de Provence.

Coût : 1 000 000 €

2023

>>> 2024

LES PROJETS

Les projets présentés sont pour certains encore en phase d'étude (c'est pourquoi ils ne sont pas budgétisés) mais sont d'ores et déjà programmés pour être réalisés d'ici 2024.

+300 MÈTRES // AVENUE DU GRAND VALLAT (LA DURANNE)

Réalisation d'une piste cyclable entre le carrefour Arago et celui de la rue Docteur Albert Aynaud.

Démarrage des travaux : 2023/2024
Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois

+200 MÈTRES // AVENUE FRANÇOIS ARAGO (LA DURANNE)

Création d'une piste cyclable sur trottoir entre le carrefour du Grand Vallat et celui de la rue Isaac Newton. Les travaux permettront de finaliser les aménagements de l'avenue Arago après ceux réalisés en 2022 entre le carrefour Newton et Léon Foucault.

Démarrage des travaux : 2023/2024
Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois

20 000 M² // CARREFOUR DES TROIS PIGEONS RD8N/A51/RD59

Création d'une place à feux intégrant les piétons et les cyclistes. Point de jonction entre Aix et Bouc Bel Air reliant également la RD8n venant de Luynes à RD59 allant vers l'Arena et la Zone d'Activités des Milles. (Travaux réalisés conjointement par la DREAL, le Département et la Ville).

Démarrage des travaux : 2023
Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois



+860 MÈTRES (430 MÈTRES X2) // RD59 RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX (ARENA)

Création de pistes cyclables sur la RD59 au niveau de l'Arena. Premier tronçon de l'aménagement Département/Métropole Ville prévoyant de relier le carrefour des trois Pigeons à la Duranne vers l'Ouest et Luynes/le Pont de l'Arc par l'Est.

Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois
Coût : 800 000 €

+ 650 MÈTRES // AVENUE DE LA ROSTOLANE (PUYRICARD)

Réalisation de pistes ou bandes cyclables sur l'itinéraire de liaison entre de la route du Puy-Sainte-Réparate RD14 et Puyricard.

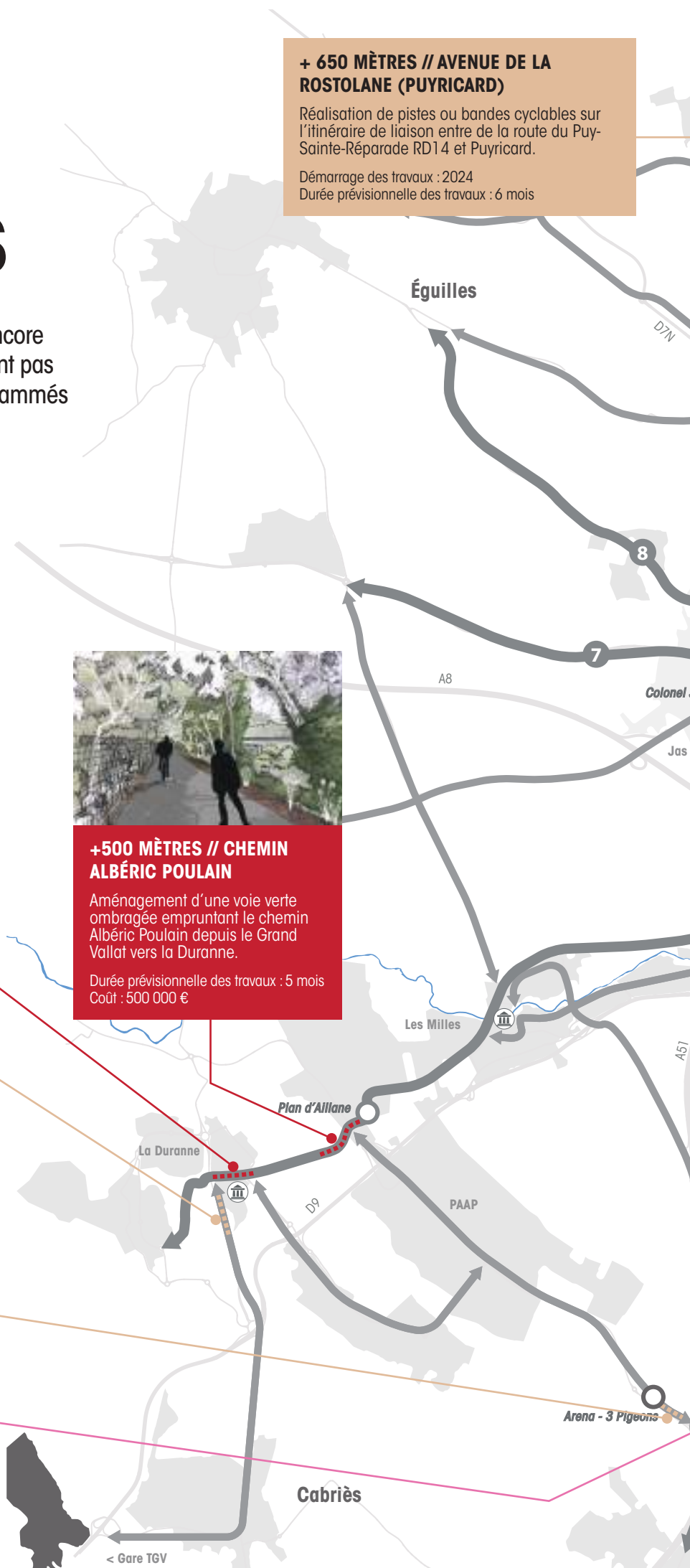
Démarrage des travaux : 2024
Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois

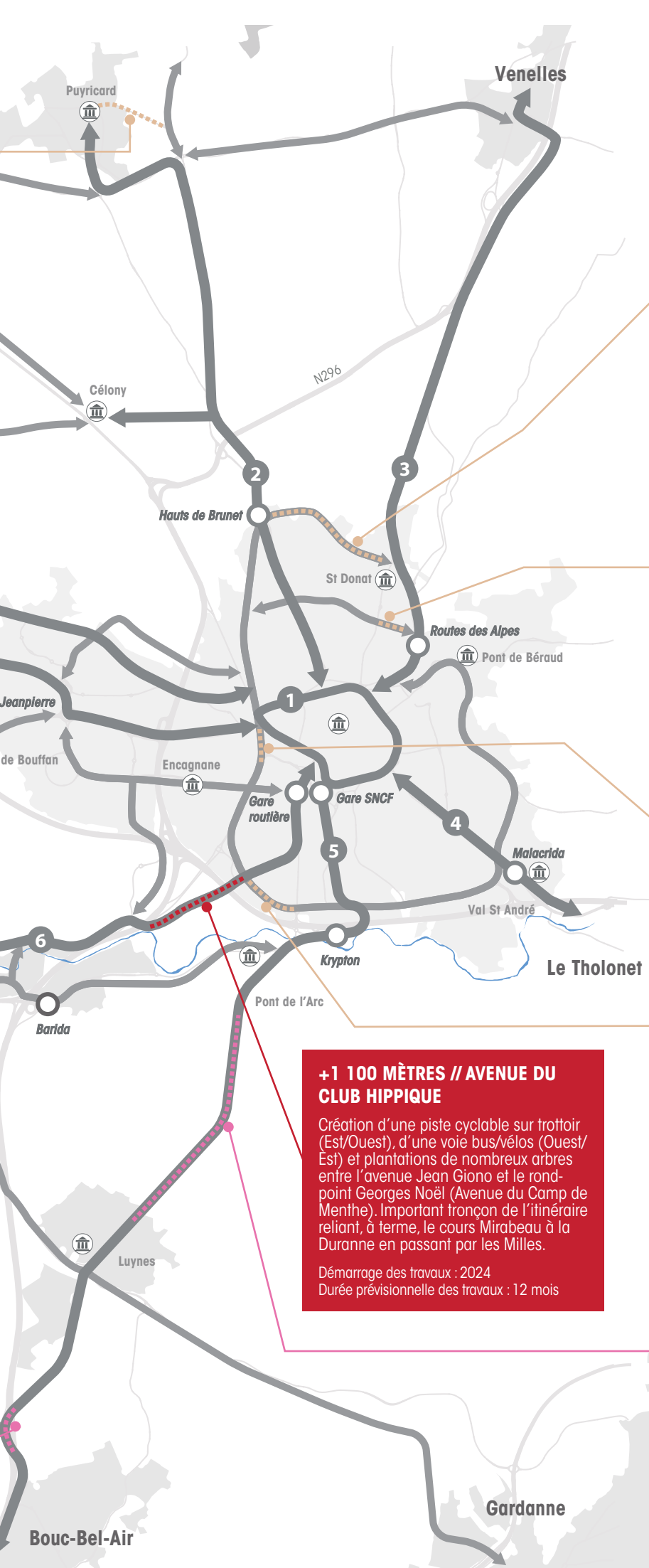


+500 MÈTRES // CHEMIN ALBÉRIC POULAIN

Aménagement d'une voie verte ombragée empruntant le chemin Albéric Poulain depuis le Grand Vallat vers la Duranne.

Durée prévisionnelle des travaux : 5 mois
Coût : 500 000 €





+1 500 MÈTRES // RUES MAZENOD, FILIPPI ET ONTANO

Réalisation de pistes et voies cyclables sur cet itinéraire de liaison entre l'ancienne route des Alpes vers Les Platanes et l'avenue P. Solari vers Puyricard (et les parcs relais de la route des Alpes et des Hauts de Brunet).

Démarrage des travaux : 2024
Durée prévisionnelle des travaux : 10 mois

+280 MÈTRES // RUE DES ESPÉRANTISTES

Réalisation de pistes cyclables des deux côtés de la voie entre l'avenue Jean Moulin et l'avenue Jules Isaac avec passage de la voie en sens unique pour les véhicules motorisés. L'aménagement s'inscrit dans l'itinéraire de liaison entre les avenues Moulin/Solari et Brunet/Tassigny par Peupliers/Poincaré/Capucins/Lejeune.

Démarrage des travaux : 2023
Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois

+1 100 MÈTRES // AVENUE GEORGES POMPIDOU

Création d'une piste cyclable sur trottoir entre l'esplanade des Justes (Allées Provençales) et la place Nelson Mandela. Ce nouvel aménagement fait suite à celui réalisé en 2021 sur l'avenue Juvénal assurant une liaison cycliste à double sens entre Galice/République et Europe.

Démarrage des travaux : 2023/2024
Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois

+900 MÈTRES // AVENUE JEAN GIONO

Les études en cours permettront de choisir l'aménagement le plus pertinent (pistes ou bandes cyclables unidirectionnelles de chaque côté de la voie), en prenant en compte l'alignement actuel des pins.

Démarrage des travaux : 2023/2024
Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois

+1 100 MÈTRES // AVENUE DU CLUB HIPPIQUE

Création d'une piste cyclable sur trottoir (Est/Ouest), d'une voie bus/vélos (Ouest/Est) et plantations de nombreux arbres entre l'avenue Jean Giono et le rond-point Georges Noël (Avenue du Camp de Menthe). Important tronçon de l'itinéraire reliant, à terme, le cours Mirabeau à la Duranne en passant par les Milles.

Démarrage des travaux : 2024
Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois

+1 800 MÈTRES // AVENUE FORTUNÉ FERRINI RD8N

Création d'une voie verte entre l'Hôpital Privé de Provence (HPP) et le chemin de la Blaque. Il s'agit d'un tronçon majoritairement hors agglomération, réalisé en coopération entre le conseil départemental et la Ville reliant le Pont de l'Arc à Luynes.

Démarrage des travaux : 2023
Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois
Coût : 4 000 000 €

SAVOIR ROULER A VÉLO, A AIX

« Le savoir rouler à vélo » est une mesure proposée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, destinée à renforcer la pratique du vélo chez les enfants et les conditions de sécurité sur la voie publique.



Apprendre les comportements qui permettent de se déplacer en sécurité et faire face aux situations de danger s'acquiert dès le plus jeune âge.

Le « savoir rouler à vélo » a ainsi pour ambition principale de faire de chaque enfant, un usager responsable de la route.

Sur Aix, chaque année, 1 000 élèves, âgés de 6 à 11 ans passent entre les mains expertes des éducateurs sportifs de la Ville et de leurs différents partenaires, qui leur enseignent les rudiments du « savoir rouler à vélo ». Le volume global minimum nécessaire à l'acquisition de ces compétences est de 10 heures. La répartition se fait entre 3 blocs d'apprentissage que sont le « savoir pédaler », le « savoir circuler » pour aboutir sur le « savoir rouler à vélo ». Le dispositif s'articule autour de séances d'apprentissage, dans le milieu scolaire, périscolaire ou extrascolaire, où le vélo trouve une place à part

entière, dans un contexte de sécurité routière. Les jeunes peuvent ainsi acquérir une réelle autonomie à vélo, à des fins de mobilité et dans des conditions réelles de circulation.

UN DIPLÔME DE BONNE CONDUITE

L'attestation de première éducation à la route (APER) valide l'acquisition des règles et comportements, liés à l'usage de la rue et de la route. Ce diplôme a pour objectif de définir le socle commun d'apprentissage du « savoir rouler à vélo », et ratifie le suivi du programme dans son intégralité. À Aix-en-Provence, ce sont des agents de la police municipale qui dispensent cette ultime étape. Chaque année, en moyenne, ils délivrent le précieux sésame à 3 000 élèves de CM1 ou CM2, scolarisés aussi bien dans les écoles publiques, que privées de la Ville.

Légende photo : Le « savoir rouler à vélo », mesure relative à l'apprentissage et à la pratique plus sécurisée du vélo chez les enfants, âgés de 6 à 11 ans, s'inscrit dans le cadre du « Plan vélo et mobilité active » dont l'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo en France et d'atteindre les 9 % de déplacements, à l'horizon des Jeux Olympiques de Paris 2024.

RUE SCOLAIRE UNE EXPÉRIENCE FRUCTUEUSE

En mars dernier, la circulation automobile a été entièrement coupée aux abords du groupe scolaire situé rue des Nations, au moment des entrées et des sorties de classes (8h à 9h et de 16h à 17h).

Cette mesure prise dans le cadre du projet « rue scolaire », mené à titre expérimental, était accompagnée d'une enquête auprès de 105 parents d'élèves sur l'évolution des modes de déplacements vers l'école. L'étude montre une nette adhésion des parents d'élèves et de leurs enfants pour les modes de déplacements actifs (marche, vélo,...). Une comparaison avant/pendant la mise en place du projet montre en effet une hausse du nombre de déplacements vers l'école à pied (58,9 % avant contre 62,7 % pendant) et surtout un nombre d'utilisateurs de la voiture qui passe de 29 % à 20,5 %. L'utilisation de la trottinette, du vélo et du bus a aussi nettement augmenté. A suivre.



ESPACES VÉLOS DES PARKINGS SEMEPA

La SEMEPA aménage dans ses parkings du centre-ville des espaces réservés au stationnement des vélos, notamment électriques.

Les premiers espaces sont opérationnels dans les parkings Rotonde (2 espaces disponibles), Pasteur et Rambot. Le grand Espace vélo du Parking Carnot/Centre des Congrès ouvrira ses portes prochainement. Il permettra à la fois d'accueillir tous types de vélos, avec un espace réservé aux vélos cargo, de plus en plus nombreux sur Aix. D'autres espaces vélo seront encore aménagés en centre-ville, permettant à terme de disposer d'environ 250 places dans les parkings du centre d'Aix.



3 TYPES D'OFFRES

- Une offre STANDARD > pour accueillir tous types de vélos accrochés sur arceaux.
- Une offre PREMIUM > pour accueillir des vélos notamment électriques et mettre à disposition des abonnés un casier personnel fermé par cadenas et doté d'une prise pour recharge électrique de la batterie.
- Une offre VELO-CARGO > avec ou sans casier avec recharge électrique

Pour toutes les offres, mise à disposition d'une station de gonflage, et d'outils de réparation. Stations accessibles 24h/24.

TARIFS

3 € / mois pour les tarifs réduits (sur justificatifs étudiants et personnes en recherche d'emploi, même famille à partir de 4 vélos, RSA et minimum vieillesse). Engagement trimestriel, ou mensuel sur demande particulière.

5 € / mois pour l'offre Standard dans le cadre d'un abonnement annuel de 60 € (ou 6 € / mois pour abonnement mensuel sans engagement)

10 € / mois pour l'offre Premium dans le cadre d'un abonnement annuel de 120 € (ou 14 € / mois pour 1 mois sans engagement)

10 € / mois pour l'offre Vélo-cargo dans le cadre d'un abonnement annuel ou de 12 € / mois avec casier et prise de recharge électrique, en abonnement annuel de 144 €.

UNE OFFRE COUPLÉE ABONNEMENT AUTO+VÉLO A RAMBOT

L'Espace Parking Rambot propose une offre originale d'abonnement. Pour **seulement 10 € de plus par trimestre** ajoutés à votre abonnement auto, vous pourrez stationner et recharger sur place votre vélo et le récupérer après avoir stationné votre véhicule pour accéder à vélo directement au centre historique.

> **Abonnement Auto+vélo :**
249€ / trimestre, ou 258 € en Premium

LES CHIFFRES DU VÉLO À AIX*

* chiffres arrêtés à la fin de l'année 2021



Bandes cyclables : **56 Km**



Pistes cyclables : **10 Km**

Voies vélo/bus : **7.5 Km**



Rues à double-sens cyclables : **7.5 Km**



Zones de rencontres : **15 Km** dans 79 rues



Stationnements vélos :
900 places sur 112 emplacements

3. ARGENT

Le vélo est bien moins coûteux que la voiture. En moyenne, une voiture coûte environ 500€ par mois. Ce montant comprend le coût de la voiture, l'assurance, l'entretien et bien sûr la consommation.

2. SANTÉ

La pratique du vélo est bénéfique pour la santé. L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande – entre 18 et 64 ans - de pratiquer au minimum 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée par semaine (soit 21,5 minutes par jour).

4. TRAFIC

Le vélo permet d'éviter les temps d'attente à cause du trafic quotidien, même aux heures de pointes. Certains trajets sont ainsi plus rapides à faire à vélo qu'en voiture, surtout si l'on doit ensuite chercher une place de stationnement.

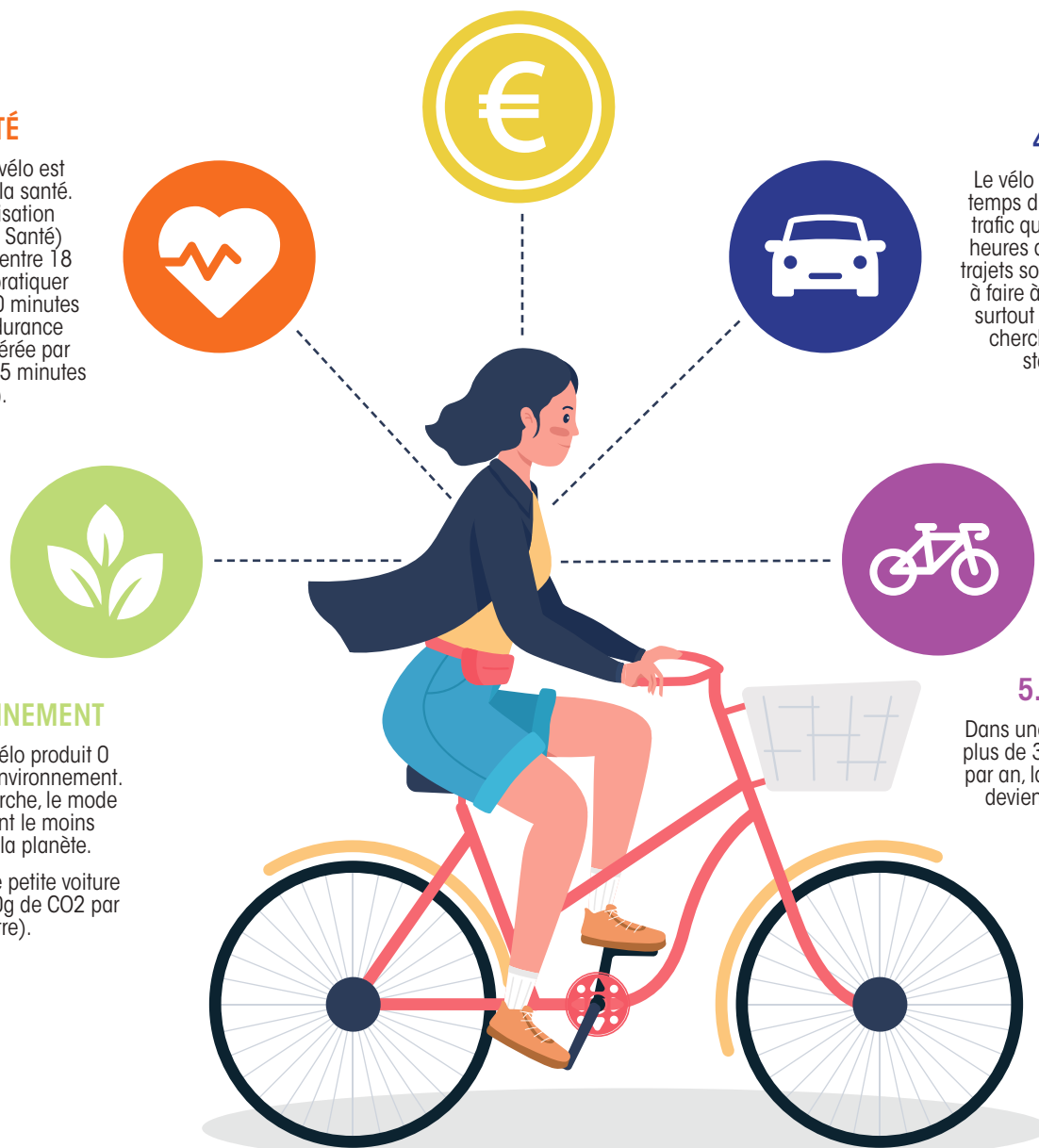
1. ENVIRONNEMENT

La pratique du vélo produit 0 émission pour l'environnement. C'est, avec la marche, le mode de déplacement le moins polluant pour la planète.

(En moyenne une petite voiture émet environ 100g de CO2 par kilomètre).

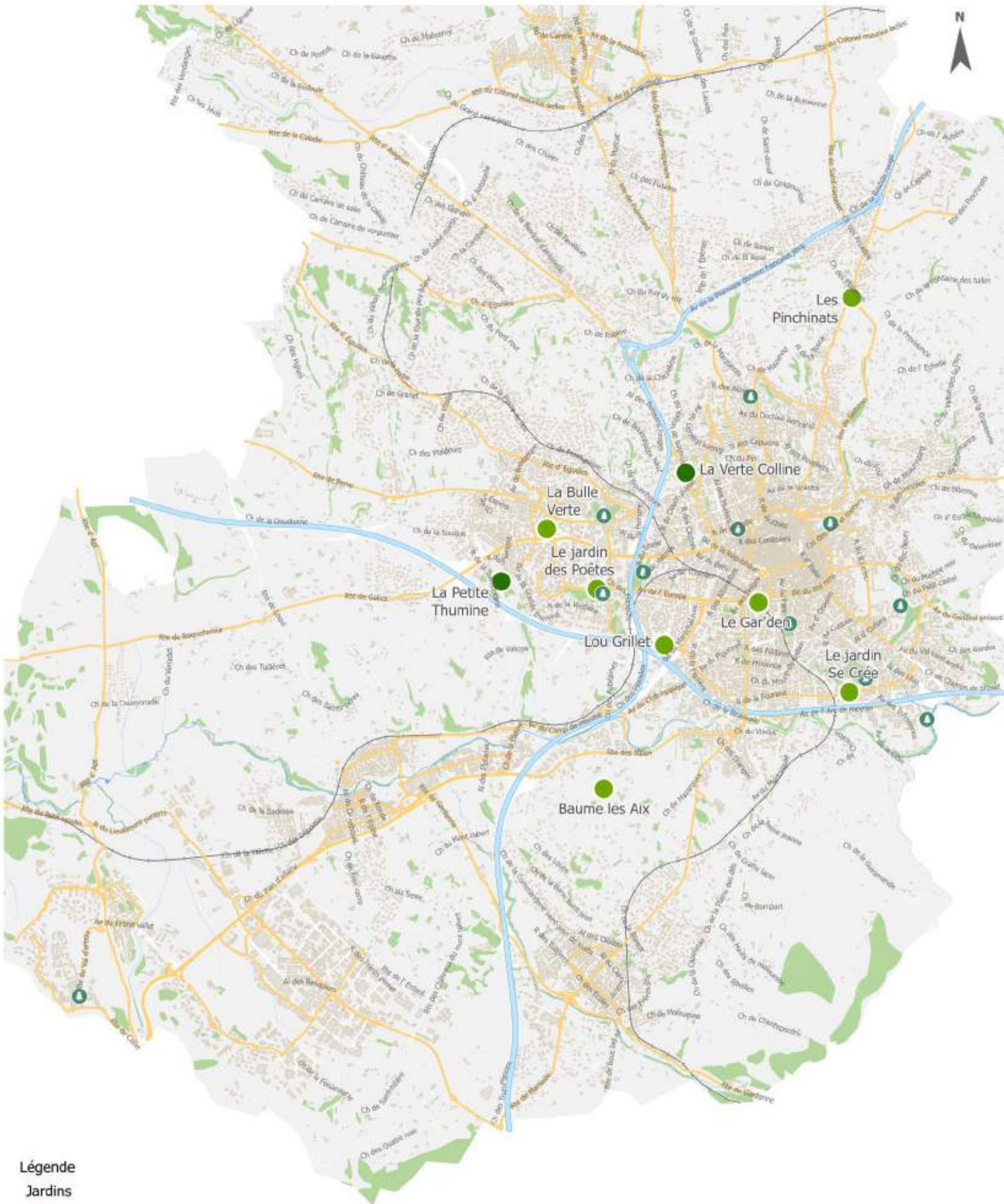
5. PLAISIR

Dans une ville qui compte plus de 300 jours de soleil par an, la pratique du vélo devient vite un plaisir.



aixmaville





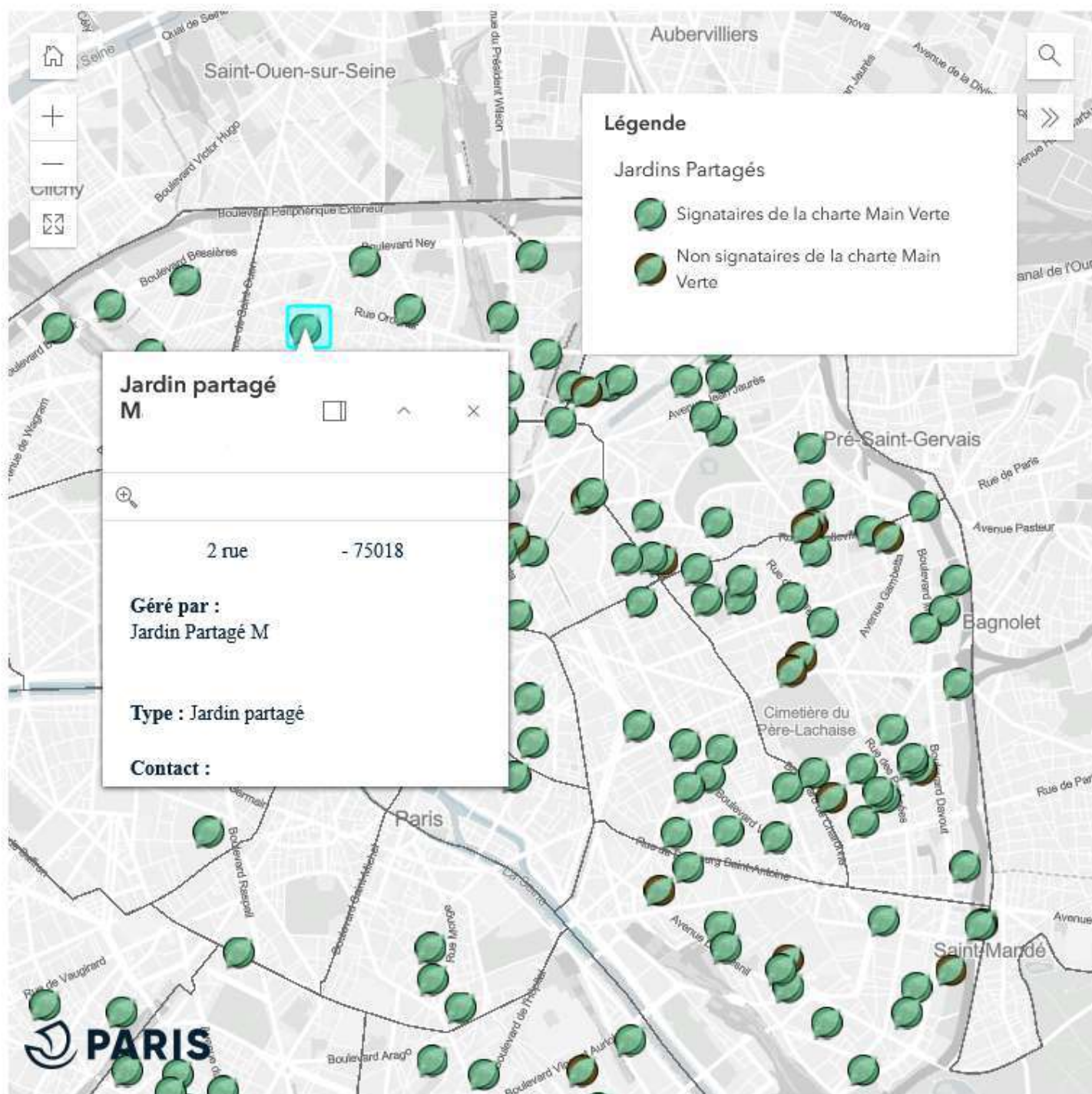
Légende

Jardins

- Jardins partagés
- Jardins partagés présents sur la ville
- ⊕ Parcs

0 1,25 2,5 5 Kilomètres

Liste et coordonnées des jardins partagés parisiens





**LE CONSEIL
CONSULTATIF CIVIL ET
CITOYEN (4C)**

CONTRIBUTION
GROUPE DE TRAVAIL EAU
*« La ressource en eau, où en
est-on ? »*

23 MAI 2024

Composition du groupe de travail :

Rapporteur : Monsieur **Emmanuel GAILLARD**

Membres : Monsieur **Jacky AYACHE**, Madame **Michèle BARRAL**, Monsieur **Jean-Rémi BARLAND**, Madame **Françoise COLARD**, Monsieur **Bernard DUPLAA**, Monsieur **Bernard GYSSELS**, Monsieur **Alain LAURENCE**, Monsieur **Jean-Pierre MARTIN**, Madame **Fadila MIDOUN**, Madame **Elisabeth MOTTE**, Monsieur **Dominique SASSOON**, Monsieur **Benoît THIBAUDAU**

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
INTRODUCTION	5
PARTIE I – La gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ou comment prélever moins dans le milieu naturel ?	7
A) L’approvisionnement	7
B) La consommation.....	8
1. <i>Plan d’économie d’eau de la Ville d’Aix-en-Provence</i>	8
2. <i>Sensibilisation et information pour les citoyens aux éco-gestes</i>	11
3. <i>Consommations agricoles ou plutôt l’arrosage des espaces verts</i>	13
4. <i>Consommations industrielles : un focus sur l’hôpital d’Aix</i>	14
5. <i>Evolution de la tarification</i>	14
6. <i>Anticiper dès la construction des bâtiments</i>	15
C) La performance des infrastructures	16
1. <i>Les forages et leurs impacts</i>	16
2. <i>Le rendement des réseaux</i>	17
D) Vers un deuxième usage de l’eau ?.....	17
1. <i>Les rejets des eaux usées</i>	17
2. <i>Les rejets pluviaux</i>	18
3. <i>Incitation à la méthanisation des boues d’assainissement</i>	18
PARTIE II – La lutte contre la pollution des eaux ou comment préserver la qualité de la ressource ?	20
A) L’engagement d’une démarche « no pesticides ».....	20
B) Renforcer les contrôles des installations d’assainissement non collectif	20
C) Un traitement par dilution : pas très vertueux mais efficace	21
D) Les rejets pluviaux : sources de pollution.....	22
PARTIE III – La restauration des cours d’eau pouvant contribuer à l’amélioration du cadre de vie et/ou comment lutter contre les inondations ?	23
A) La désimperméabilisation : restituer au sol sa fonction première	24
B) L’eau au cœur de la fraîcheur : les leviers du rafraîchissement urbain	26
C) Entretien des rivières : le projet « renouer avec nos rivières »	27
D) Le plan communal de sauvegarde et le risque inhérent au barrage de Bimont	29

PRIORISATION DES PROPOSITIONS.....	30
CONCLUSION	33
ANNEXES	34

PREAMBULE

Le groupe de travail « Eau » s'est constitué suite à la saisine de **Madame le Maire, Sophie JOISSAINS**, Présidente du Conseil Consultatif Civil et Citoyen de la Ville d'Aix-en-Provence en date du 13 septembre 2023.

Le groupe de travail est constitué de 13 membres dont **Monsieur Emmanuel GAILLARD** est le rapporteur.

Le groupe de travail s'est réuni 6 fois entre octobre 2023 et mars 2024.

Le groupe de travail a réalisé cinq auditions :

- Madame Anne-Laure BAJON**, Directrice Développement Durable et Stratégie de la Ville d'Aix-en-Provence ;
- Monsieur François LAURENT**, Directeur Général de la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) ;
- Monsieur Franck SANFILIPPO**, Directeur du service eau de la Société du Canal de Provence (SCP) ;
- Madame Céline VAIRON**, Directrice du Ménélik ;
- Madame Elise TRIVELLY**, Chargée de mission développement durable au sein de la Direction Développement Durable et Stratégie de la Ville d'Aix-en-Provence ;

INTRODUCTION

Les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)¹ attestent que le climat change et que ses impacts sur les ressources en eau vont s'intensifier et s'accélérer dans les prochaines décennies. En effet, les ressources en eau sont particulièrement impactées par le dérèglement climatique : une diminution de -20 à -30% de la ressource en eau est attendue d'ici 2050.

Les crises climatiques et leurs caractères aléatoires vécus ces dernières années alertent sur l'intensité des phénomènes auxquels les décideurs, les élus et l'ensemble des usagers de l'eau doivent se préparer.

L'année 2022 a été marquée par une période de sécheresse exceptionnelle au niveau national avec des tensions importantes sur les ressources en eau. La région provençale a connu une situation climatique et hydrologique inédite : un déficit de précipitation très important dès l'hiver, un taux d'enneigement dans les Alpes le plus faible depuis 1960, une fonte de neiges précoce et rapide et le niveau du Lac de Serre-Ponçon, le château d'eau des Alpes, le plus faible depuis 1871.

Ainsi, l'année 2022 marque une étape charnière et les épisodes de sécheresse risquent de devenir la norme. Les effets du changement climatique n'ont jamais été aussi concrets et tangibles. Ainsi, économiser l'eau est un enjeu environnemental majeur. Si elle recouvre 72 % de la surface du globe, l'eau douce ne représente que 2,8 % du volume global. En un siècle, la population mondiale a presque quadruplé, tandis que nous consommons six fois plus d'eau.

Nous voyons bien que les modifications climatiques, a fortiori dans notre belle région si ensoleillée, engendrent des conséquences sur notre environnement mais pas uniquement. Nos usages agricoles, de consommation en eau potable ou de consommation domestique méritent d'être questionnés au regard des mutations que nous commençons à vivre. Les questions de stockage, d'approvisionnement, de traitement ou de réutilisation seront dès demain au cœur de nos préoccupations. Et si nous ne voulons pas que le virage soit trop violent, il nous faut d'ores et déjà l'anticiper.

Parce que chaque goutte compte, ***nous devons nous préoccuper de comment moins prélever dans le milieu naturel pour nos besoins, comment préserver la qualité de l'eau pour que la réserve reste une ressource.***

Paradoxalement en même temps, la cité se développe, s'urbanise, s'imperméabilise, alors comment lutter contre les excès, les inondations ?

¹ Le 20 mars 2023, le GIEC a publié le très attendu rapport de synthèse du sixième cycle d'évaluation (AR6), intitulé *AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023*

On aime à dire que l'eau est la vie ; c'est certain c'est pourquoi il nous faut avoir à l'esprit **notre rôle dans le respect des justes équilibres** entre le manque et les excès.

Nous allons donc nous questionner sur ces trois points :

Partie I : La gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ou comment prélever moins dans le milieu naturel ?

Partie II : La lutte contre la pollution des eaux ou comment préserver la qualité de la ressource ?

Partie III : La restauration des cours d'eau pouvant contribuer à l'amélioration du cadre de vie et/ou comment lutter contre les inondations ?

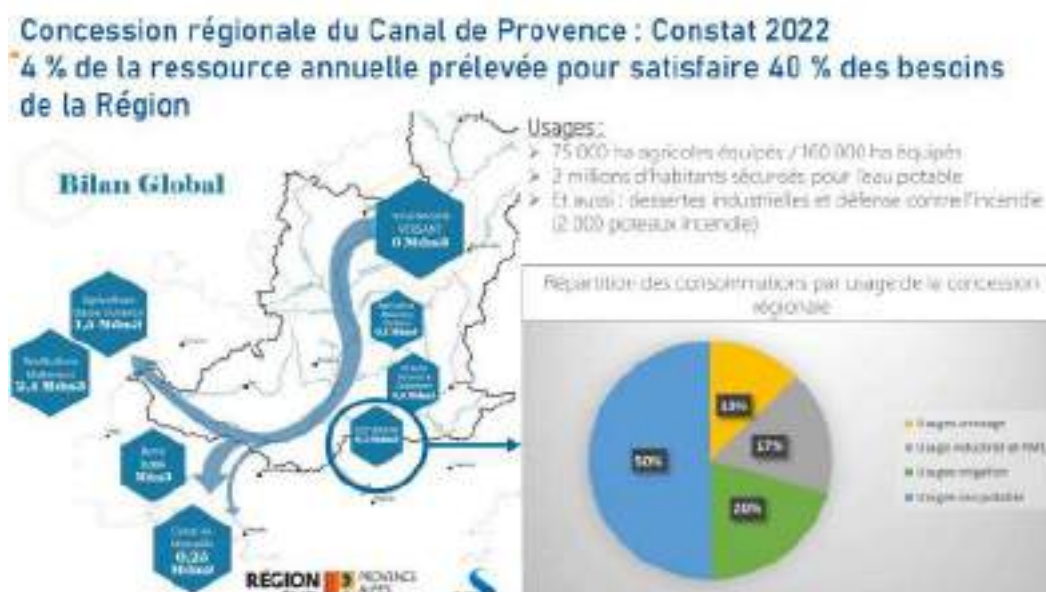
PARTIE I – La gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ou comment prélever moins dans le milieu naturel ?

Limiter les prélèvements, ce n'est pas retourner à l'âge de pierre, ni aller vers de la décroissance comme on entend souvent, c'est juste se donner les moyens de **consommer mieux, lutter contre le gaspillage** et les consommations inutiles, c'est informer les usagers, c'est innover pour maintenir la **performance des infrastructures** et, pourquoi pas, imaginer **plusieurs usages de l'eau**.

A) L'approvisionnement

Avant d'aller plus loin, commençons par un petit focus sur la ressource pour se faire une idée de la criticité de la situation à ce jour.

L'alimentation en eau brute de la Ville d'Aix-en-Provence est assurée à 100% par la Société du Canal de Provence qui a succédé à la Compagnie du Canal du Verdon lors de la mise en place des grands aménagements Durance-Verdon. La qualité de l'eau du Verdon est classée au niveau A1, ce qui signifie qu'elle est d'excellente qualité. Monsieur SANFILIPPO (Société du Canal de Provence) nous a livré quelques chiffres ci-dessous plutôt rassurants quant à la pérennité de la ressource.



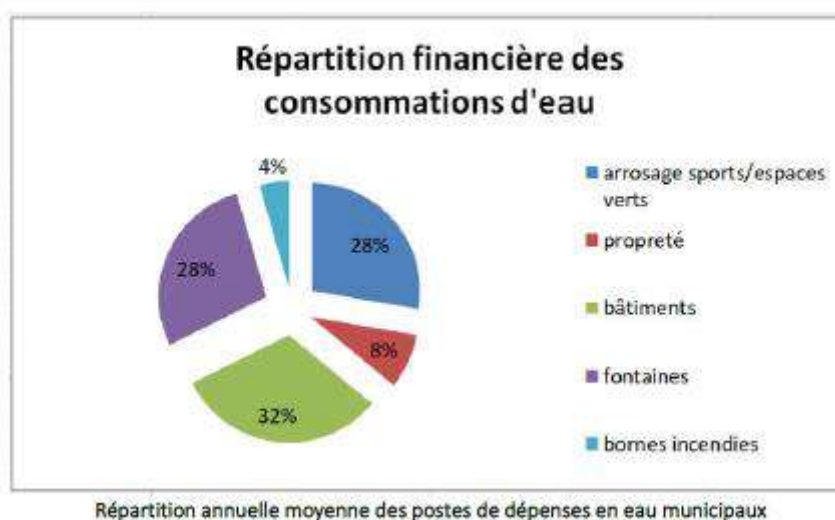
B) La consommation

Même si la ressource ne manque pas pour l'instant, préoccupons nous de « comment consommer moins ». La ville d'Aix en Provence est d'ores et déjà très engagée sur cette voie.

1. Plan d'économie d'eau de la Ville d'Aix-en-Provence

Au cours de l'année 2022, la Ville d'Aix-en-Provence a réalisé une analyse approfondie de sa consommation d'eau potable, en collaboration avec différents services municipaux et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cette évaluation a révélé que la consommation annuelle d'eau potable s'élevait à 817 726 m³. Suite à ce constat, un objectif ambitieux a été fixé : réaliser des économies d'eau de l'ordre de 300 000 m³ par an d'ici 4 ans. Cet objectif équivaut à la consommation de 120 piscines olympiques ou à celle de 2500 foyers aixois sur une année (la consommation moyenne annuelle étant de 120 m³ par foyer).

Pour atteindre cet objectif, la commune s'est engagée dans un programme pluriannuel de travaux et d'accompagnement visant à modifier les comportements en matière de consommation d'eau. L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a soutenu ce projet financièrement, en contribuant à hauteur de 50% des dépenses nécessaires. Ce programme repose sur une approche partenariale et transversale, impliquant différents acteurs municipaux et externes, afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions permettant de réaliser ces économies d'eau significatives.



Source : Rapport annuel sur la situation de la ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable pour 2023

Le programme d'économies d'eau communal est en cours de déploiement avec plusieurs initiatives clés :

1. Mise en circuit fermé des 16 fontaines patrimoniales les plus consommatrices en eau, visant à économiser 180 000 m³ sur les 340 000 m³ consommés annuellement, soit une économie de plus de 50%.
2. Installation de systèmes de gestion à distance de l'arrosage sur les terrains sportifs en cours d'équipement.
3. Acquisition d'hydro-laveuses haute-pression pour le lavage des rues en remplacement du lavage manuel au tuyau.
4. Équipement de 13 premiers bâtiments communaux avec des dispositifs hydro-économiques, accompagné d'un étiquetage systématique de sensibilisation dans l'ensemble des bâtiments communaux par des agents référents en Développement Durable.

En outre, le plan d'optimisation de l'arrosage des espaces verts et la conversion des espaces verts en espaces plus résilients se poursuivent.

Pour les perspectives de 2024, des études sont en cours pour mettre en place des disjoncteurs d'eau sur les plus gros sites, ainsi que pour la mise en circuit fermé des jeux aquatiques et du bassin du parc Vilers.



Etude de mise en circuit fermé du plan d'eau du parc Vilers (crédit photo : aixenprovence13)

Proposition n°1 : Poursuivre l'action sur 100% des fontaines

Proposition n°2 : Proposer la reconquête des espaces (exemple : place de l'archevêché, place des 3 ormeaux) aux abords des fontaines qui sont un élément fondamental de la qualité du cadre de vie.

Il serait intéressant d'aménager les espaces autour des fontaines et libérer ceux

occupés par des terrasses exploitées, afin de permettre aux riverains, touristes, de profiter de ces points d'eau. Certains accès aux fontaines sont empêchés par les terrasses des établissements de restaurations/débits de boissons.

Proposition n°3 : Proposer l'implantation de bornes fontaines d'eau potable pour le rafraîchissement et l'hydratation des promeneurs.

En l'espace de quatre ans, une réduction significative de la consommation d'eau d'arrosage pour les espaces verts a été réalisée, représentant un tiers (32,7%) d'économies :

- En 2019, la consommation totale d'eau d'arrosage pour les espaces verts, provenant de tous les fournisseurs, s'élevait à 583 820 m³.
- En 2022, cette consommation a diminué pour atteindre 392 683 m³.

Cette réduction représente une économie annuelle de plus de 191 000 m³ par rapport aux niveaux de consommation en 2019. Notamment, malgré l'augmentation continue des superficies d'espaces verts (les données de 2023 ne sont pas encore consolidées), ces économies ont été réalisées.

Source : Rapport annuel sur la situation de la ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable



pour 2023

Depuis 2019, une série de mesures ont été mises en place pour réduire la consommation d'eau liée à l'arrosage des espaces verts. Ces changements sont le résultat d'une approche proactive visant à répondre aux défis du changement climatique et à soutenir la biodiversité locale, tout en conservant une gestion sobre en eau. Les principales actions entreprises comprennent :

- La mise en œuvre progressive d'un plan de végétalisation des espaces verts adapté aux enjeux climatiques, favorisant une utilisation plus efficace de l'eau et soutenant la biodiversité locale.

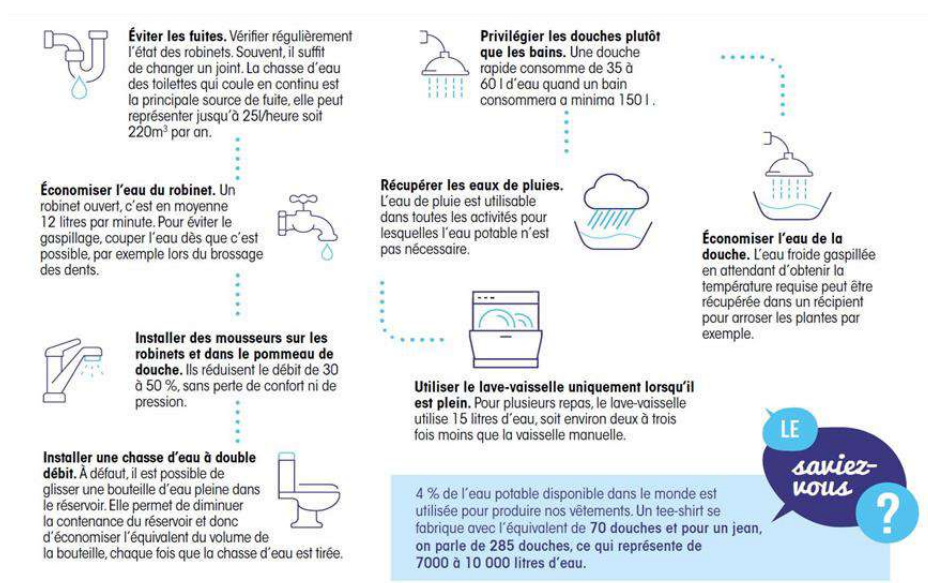
- Le déploiement de pratiques d'arrosage plus économes, se traduisant par une réduction significative des temps d'arrosage (baisse de 30%) et des fréquences (passant de 5 jours à 3 jours).
- Les restrictions d'arrosage imposées en raison de la sécheresse ont également contribué à cette réduction, avec une meilleure acceptation du jaunissement des pelouses.
- La réduction du nombre de tontes et l'augmentation de la hauteur de coupe, ainsi que la conversion des espaces engazonnés en massifs arbustifs méditerranéens sur les ronds-points, les terre-pleins centraux de voirie et les espaces verts d'accompagnement ont également contribué à la diminution de la consommation d'eau.

Ces efforts combinés ont permis d'atteindre une réduction significative de la consommation d'eau pour l'arrosage des espaces verts, tout en favorisant des pratiques de gestion durable de l'eau et de préservation de l'environnement.

2. Sensibilisation et information pour les citoyens aux éco-gestes

Parce que chaque goutte compte, ici l'idée est de donner des clés au citoyen pour qu'il puisse agir à son niveau sur sa consommation.

La Ville d'Aix-en-Provence joue un rôle essentiel dans la sensibilisation et l'information des citoyens aux enjeux de la consommation d'eau et des éco-gestes. À travers une démarche proactive, elle déploie des initiatives visant à informer les habitants sur l'importance de la gestion responsable de l'eau et des économies d'eau. A l'image de cette communication parue dans le magazine d'information de la Ville en 2023 :



Source : Infographie issue du "Aix le Mag" n°54 - Mai/Juin 2023

Aussi, des actions collaboratives avec des établissements publics (CEREMA, Menelik, Régie des Eaux du Pays d'Aix...) ou des partenaires associatifs (CPIE notamment) permettent de sensibiliser la population aux défis environnementaux et encouragent l'adoption de comportements écoresponsables au quotidien : « Dans mon quartier, je consomme malin ! » est une exposition interactive et itinérante qui délivre tous les trucs et astuces permettant de réaliser des économies d'eau et d'énergie dans son logement.



La Régie des Eaux du Pays d'Aix et son programme antisèche vise à répondre aux épisodes de sécheresse et au risque de raréfaction de la ressource eau, avec la mise place des dispositifs techniques de monitoring des réseaux (sectorisation, recherche de fuite et mise en place de la télérelève...) et des actions de sensibilisation sur les éco-gestes et les bonnes pratiques sur plusieurs supports (site internet, réseaux sociaux...).

Proposition n°4 : Explorer la déclinaison sur le territoire de la Proposition 50 du Plan eau gouvernemental décliné en 53 Points à savoir :

« Un outil simple d'accès et d'utilisation sera déployé afin que chacun puisse connaître les restrictions qui s'appliquent en fonction de sa géolocalisation et de sa catégorie d'usager, et les éco-gestes recommandés au regard de la situation hydrologique locale »

L'Etat a déployé l'outil « VigiEau » depuis le 11 juillet 2023. Il convient de communiquer davantage pour favoriser son utilisation auprès des intéressés (particuliers, professionnels, collectivités et les exploitations agricoles)

Pour la Préfecture : Communiquer sur l'outil « VigiEau ». A ce jour aucune mention/communication n'est faite sur le site de la préfecture sur l'existence de cet outil.

Pour la Mairie : Relayer l'existence d'un tel outil via les outils de communications communaux notamment à l'approche de période de tension sur la ressource en eau.

Les projets autour des écoles, qu'il s'agisse des cours, de leurs abords ou des bâtiments, se multiplient. A travers ces projets, l'école est de plus en plus perçue comme étant reliée à la ville. Toutefois, il semble que la sensibilisation aux éco-gestes auprès des écoles primaires concerne davantage l'éducation à l'environnement et au développement durable, que des actions spécifiques sur une utilisation raisonnée de l'eau et une sensibilisation par des éco-gestes.

Ainsi, il est nécessaire que la Ville d'Aix-en-Provence lance plusieurs initiatives dans ce domaine notamment auprès du jeune public.

Proposition n°5 : Sensibiliser et éduquer les jeunes publics aux éco-gestes sur l'eau

La Ville, par le biais d'un animateur environnement, pourrait intervenir sur les temps scolaire et périscolaire pour expliquer aux enfants le fonctionnement des cycles de l'eau naturel et domestique. A l'aide d'outils (schémas, jeux, lectures d'histoires, expériences scientifiques) permettant de s'adapter à l'âge des enfants pour nouer le dialogue et animer cette prise de conscience.

3. Consommations agricoles ou plutôt l'arrosage des espaces verts

Dans la région de Provence, les agriculteurs ont entrepris depuis longtemps une adaptation de leurs pratiques agricoles pour répondre aux défis liés à la gestion de l'eau. Le déploiement des services d'AgriTech, destinés à accompagner les agriculteurs dans l'utilisation raisonnée de la ressource en eau grâce à des techniques modernes de pilotage des irrigations, représente l'une des initiatives phares menées par la société du canal de Provence.

En partenariat avec les chambres d'agriculture et les filières, des actions telles que « objectif Rosé » ont été mises en place, permettant d'obtenir des économies d'eau significatives, atteignant jusqu'à 30 %, tout en préservant la qualité et le rendement des cultures.

La Ville d'Aix en Provence mène des actions évoquées ci-avant pour limiter ses consommations d'arrosage. La sensibilisation et les éco-gestes sont aussi adressés aux propriétaires de jardin.

Proposition n°6 : Intervenir auprès de la Métropole pour conditionner les aides octroyées (37 000€ d'aides en 2011 sur le territoire de l'ex CPA) aux Associations Syndicales Autorisées (ASA) à des pratiques agricoles plus vertueuses avec des engagements en termes de réduction du prélèvement dans le milieu naturel sachant que les surfaces cultivées ont tendance à se réduire au profit de jardins privés.

4. Consommations industrielles : un focus sur l'hôpital d'Aix

Sur le territoire communal, le secteur tertiaire est un consommateur important et plus particulièrement l'hôpital d'Aix en Provence.

Au-delà de réduire la consommation, l'idée est ici de communiquer sur la valeur d'un exemple significatif. Même un hôpital qui ne doit renoncer en rien à sa mission première de soigner, peut le faire...

Proposition n°7 : faire un audit, ou un accompagnement particulier pour les plus gros consommateurs de la ville : l'Hôpital avec une communication des gains réalisés en m3.

Voir la possibilité d'étendre la proposition aux autres grands consommateurs d'eau sur le territoire : secteur industriel par exemple.

5. Evolution de la tarification

La mise en place d'une tarification progressive du prix de l'eau constitue une mesure efficace pour encourager la sobriété chez les consommateurs, qu'ils soient des particuliers ou des acteurs économiques. Cette approche incitative est un levier important pour atteindre l'objectif ambitieux de réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030.

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi Engagement et proximité, généralise à l'ensemble des autorités organisatrices des services d'eau, la possibilité de mettre en place une tarification progressive tenant compte des revenus et du nombre de personnes composant le foyer, instaurée par la loi Brottes (loi n° 2013-312 du 15 mars 2013).

Aujourd'hui, que ce soit la Métropole ou la Régie des Eaux du Pays d'Aix, les autorités organisatrices des services d'eau sont nombreuses à proposer un tarif progressif. Toutefois, le

groupe de travail estime nécessaire de penser un modèle plus vertueux de la tarification. L'idée est d'avoir une tarification progressive, dissuasive ou incitative aux économies. En effet, la tarification progressive de l'eau doit être envisagée comme faisant partie intégrante d'une stratégie globale et cohérente visant à assurer une gestion équilibrée et durable de cette ressource vitale.

Proposition n°8 : Réviser les modèles tarifaires actuels qui proposent un forfait annuel de l'ordre de quelques centaines d'euros et des prix au m³ dérisoires quelle que soit la consommation.

- pourquoi pas une tarification au forfait calqué sur le modèle de la téléphonie mobile ?

6. Anticiper dès la construction des bâtiments



On s'aperçoit qu'il est difficile d'ajouter sur de l'existant alors que si la conception anticipe, la mise en œuvre est plus simple, mieux intégrée et moins coûteuse.

Des solutions collectives existent :

Proposition n°9 : Ajouter des consignes dans la charte du bien construire sur la réduction de la consommation d'eau, la réutilisation des eaux grises, la récupération des eaux de pluie, le respect d'un taux d'imperméabilisation

Proposition n°10 : Une évolution des textes de l'urbanisme

- Imaginer la mise en place d'espaces d'infiltrations en dessous des seuils actuels
- Revisiter le permis de végétaliser : l'adapter selon les secteurs, l'instaurer dans les nouveaux programmes...
- Examiner la possibilité de réduire les voies de circulations automobiles pour reconquérir de l'espace à désimperméabiliser

Proposition n°11 : Contrôler la bonne réalisation des jardins et de leur pérennité dans les projets de logements pour favoriser l'infiltration

Mais aussi pour les particuliers :

Proposition n°12 : Explorer la faisabilité de la Proposition 6 du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau du gouvernement du Plan en 53 Points à savoir :

« Pour les citoyens : les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydro-économiques et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires. »

Relayer l'action auprès des intéressés pour favoriser son déploiement.

C) La performance des infrastructures

1. Les forages et leurs impacts

La ville d'Aix-en-Provence n'est pas alimentée par des eaux souterraines mais seulement par des eaux de surface provenant du Verdon.

Proposition n°13 : Recenser les forages de la commune pour mieux connaître leur usage et protéger les nappes associées.

Les forages privés sont des points de regards sur la nappe souterraine. En cas de pollution liée à des activités à proximité, celle-ci peut atteindre la nappe plus facilement. Par ailleurs, certains avec le temps sont abandonnés, il est alors utile de les

sécuriser pour éviter tout rejet.

2. Le rendement des réseaux

La REPA avec son programme antisèche mène des actions et maintient un rendement moyen de 80% au-delà des exigences réglementaires du Grenelle II.

D) Vers un deuxième usage de l'eau ?

1. Les rejets des eaux usées

A l'étranger, des pays comme l'Espagne ou Israël réutilisent respectivement 19% et 82% des eaux usées. En France, on réutilise 1 à 2% de la ressource, ce qui laisse songeur quant aux perspectives, d'autant que le président Emmanuel Macron a annoncé fin mars 2023 vouloir porter à 10% la réutilisation de l'eau, sur le modèle de l'Espagne.²

La réutilisation des eaux usées est un sujet sensible sur le bassin de l'Arc car le débit d'étiage de ce dernier est principalement soutenu pour les rejets des stations d'épuration. Le fait de ne pas le penser à une grande échelle n'interdit pas cependant certains gros consommateurs à se pencher sur leur process pour le mettre en place.

Par ailleurs, la cloacothermie consiste à récupérer l'énergie disponible sur les eaux usées à partir d'un échangeur. La chaleur des eaux usées est une énergie disponible en grande quantité en milieu urbain (elle peut atteindre les 50 degrés d'été), là même où les besoins en énergie sont importants.

Proposition n°14 : Explorer l'idée/accompagner des projets de réutilisation des eaux sur les 5 plus gros consommateurs

Proposition n°15 : Remplir les balayeuses de voiries avec ce type d'eau traitée

Proposition n°16 : Explorer le potentiel de mise en place d'échangeurs thermiques pour récupérer les calories des eaux usées pour chauffer les piscines, les serres municipales, les bâtiments communaux...

² Article le Point « réutilisation des eaux usées : en Espagne, « chaque goutte compte » source AFP 02/07/2023

2. Les rejets pluviaux

La compétence du pluvial (entretien et travaux) est métropolitaine. Cependant, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donné le choix aux communes concernant l'entretien. La Ville d'Aix-en-Provence a décidé de conserver l'entretien du pluvial, alors que les travaux sont réalisés par la Métropole.

L'idée poussant à l'utilisation des eaux pluviales vise à la fois à ne pas « gâcher cette ressource », et à réduire la facture d'eau potable.

Proposition n°17 : Explorer le potentiel géothermique de la source d'eau chaude du Vallon des Pinchinats ou autres sites possibles.

Proposition n°18 : Faire du stockage d'eau de toiture/voiries pour de la défense incendie là où le réseau n'offre pas la pression nécessaire (alimentation de citernes probablement existantes réglementairement)

3. Incitation à la méthanisation des boues d'assainissement

La méthanisation des boues d'une station d'épuration s'inscrit dans une approche d'économie circulaire, où les déchets deviennent ressources. Elle peut apporter plusieurs avantages, notamment :

1. Production d'énergie renouvelable : La méthanisation permet de produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable. Ce biogaz peut être utilisé pour produire de l'électricité et de la chaleur, notamment la dépendance aux combustibles fossiles et contribuant à la transition énergétique.
2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre : La méthanisation permet de capturer et de valoriser le méthane, un puissant gaz à effet de serre produit par la décomposition des boues d'épuration. En transformant le méthane en biogaz, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.
3. Valorisation des déchets : La méthanisation permet de valoriser les boues d'épuration, qui seraient autrement considérées comme des déchets. En transformant ces boues en biogaz, on leur donne une seconde vie utile, notamment la quantité de déchets à traiter et contribuant à une gestion plus durable des ressources.
4. Production d'engrais naturel : La méthanisation produit également un résidu appelé digestat, qui peut être utilisé comme fertilisant naturel. Le digestat est riche en nutriments, ce qui en fait un substitut potentiel aux engrais chimiques. Cela permet de

réduire l'utilisation d'engrais synthétiques et de favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

5. Réduction des odeurs et des nuisances : La méthanisation des boues d'épuration permet de réduire les odeurs et les nuisances associées au stockage et au traitement des boues. En capturant le méthane, on exploite une source potentielle d'odeurs désagréables et on améliore ainsi le confort des riverains et des travailleurs de la station d'épuration.
6. Amélioration de l'efficacité énergétique : La méthanisation permet d'améliorer l'efficacité énergétique des stations d'épuration en utilisant le produit biogaz pour alimenter les équipements de la station. Cela réduit la consommation d'énergie externe et contribue à une gestion plus durable des ressources.
7. Réduction des coûts de traitement : En méthanisant les boues d'épuration, on peut réduire les coûts de traitement associés à leur élimination. La production de biogaz peut générer des revenus supplémentaires qui contribuent à compenser les coûts de fonctionnement de la station d'épuration.
8. Amélioration de la qualité des boues : La méthanisation peut également améliorer la qualité des boues d'épuration en particulier leur teneur en matières organiques et en pathogènes. Cela facilite leur gestion ultérieure, que ce soit pour une utilisation agricole ou pour une élimination sécurisée.

Ce procédé existe à la station de traitement de la Pioline et produit du biogaz à partir des boues de station d'épuration.

PARTIE II – La lutte contre la pollution des eaux ou comment préserver la qualité de la ressource ?

Pour que les réserves restent des ressources, il est important de préserver la qualité de l'eau en agissant sur nos pratiques, en contrôlant les infrastructures susceptibles de polluer et en agissant sur les rejets pluviaux dès la source. Encore une fois la ville d'Aix en Provence est investie sur cette thématique.

A) L'engagement d'une démarche « no pesticides »

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. C'est une avancée importante pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations.

De nombreuses initiatives démontrent sur le terrain que la gestion des espaces publics sans pesticides est non seulement possible, mais également réalisable à coût constant. Plusieurs villes ont adopté des plans « zéro pesticide », tandis que d'autres se sont engagées dans des démarches telles que « Terre saine, communes sans pesticides » ou des initiatives régionales similaires. Ces initiatives ont été rendues possibles grâce à la mobilisation des élus, à l'implication des agents des services en charge des espaces verts ou de la voirie, ainsi qu'à la participation des habitants. Les collectivités locales jouent ainsi un rôle d'ambassadrices exemplaires en montrant la voie aux citoyens, pour qui l'usage de pesticides est interdit depuis le 1er janvier 2019. En favorisant l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, ces actions contribuent à promouvoir un cadre de vie plus sain et durable pour l'ensemble du territoire.

Depuis 2017, la Ville d'Aix-en-Provence est engagée dans une démarche « zéro phyto » et plus aucun pesticide n'est utilisé pour entretenir les espaces verts (sauf pour les cimetières jusqu'en fin d'année 2019). Les services municipaux ont donc trouvé des techniques alternatives de travail plus respectueuses de l'environnement et plus économes en consommation des ressources naturelles comme l'eau.

B) Renforcer les contrôles des installations d'assainissement non collectif

Tous les habitants ne sont pas raccordés au réseau collectif. Certains ont un dispositif d'assainissement autonome sur leur propriété privée.

Le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est essentiel pour plusieurs raisons :

1. Protection de l'environnement : Les dispositifs d'assainissement non collectifs sont conçus pour traiter les eaux usées domestiques de manière individuelle. Un contrôle de conformité garantit que ces dispositifs fonctionnent correctement, évitant ainsi les risques de pollution des sols et des eaux souterraines.
2. Santé publique : Les eaux usées non traitées peuvent contenir des bactéries, des virus et d'autres agents pathogènes dangereux pour la santé humaine. En contrôlant la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif, on s'assure que les eaux usées sont correctement traitées, minimisant ainsi les risques de propagation de maladies.
3. Sensibilisation des propriétaires : Les contrôles de conformité offrent l'opportunité de sensibiliser les propriétaires sur l'importance de l'assainissement non collectif et sur les bonnes pratiques à adopter. Cela contribue à une meilleure gestion des eaux usées domestiques et à une prise de conscience collective de l'impact environnemental.
4. Prévention des problèmes futurs : Un contrôle de conformité permet de détecter les éventuels problèmes ou dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif. Cela permet d'intervenir rapidement pour les réparer ou les remplacer, évitant ainsi des coûts plus importants à l'avenir.
5. Responsabilité individuelle : Le contrôle de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif encourage les propriétaires à assumer leur responsabilité individuelle en matière de gestion des eaux usées. Cela favorise une prise de conscience individuelle de l'importance de préserver l'environnement et de protéger la santé publique.
6. Collaboration avec les autorités locales : Les contrôles de conformité permettent de renforcer la collaboration entre les propriétaires et les autorités locales en matière d'assainissement non collectif. Cela favorise une meilleure coordination des actions et une gestion plus efficace.

Proposition n°19 : Vérifier si des dispositifs d'assainissement non collectifs non conformes persistent et agir auprès de la Métropole qui porte cette compétence

C) Un traitement par dilution : pas très vertueux mais efficace

En période d'étiage, il pourrait être intéressant de soutenir le débit des cours d'eau pour préserver la biodiversité, notamment en cas de forte sécheresse ou en période de crise. Voici quelques arguments pour développer cette idée :

1. Maintien des habitats aquatiques
2. Préservation des espèces migratrices
3. Maintien de la qualité de l'eau.
4. Prévention de l'érosion des berges
5. Maintien de la connectivité écologique

La présence d'une ressource très importante sous exploitée telle que le puits de l'Arc en amont du cours d'eau dans la zone d'activité de Rousset interroge sur la possibilité d'alimenter l'Arc en période de crise majeure.

D) Les rejets pluviaux : sources de pollution

Les rejets pluviaux peuvent être une source majeure de pollution dans les zones urbaines et périurbaines, transportant une variété de polluants.

Ces polluants, tels que les hydrocarbures, les métaux lourds et les pesticides, peuvent compromettre la qualité de l'eau des cours d'eau et des plans d'eau récepteurs, affectant la biodiversité aquatique et posant des risques pour la santé publique.

Une gestion inadéquate des eaux pluviales, notamment des systèmes combinés d'égouts pluviaux et sanitaires, peuvent aggraver les problèmes de pollution. Plusieurs points noirs chroniques sont d'ailleurs connus sur la commune et sont à traiter en collaboration avec la REPA. A cela s'ajoutent les déchets solides véhiculés par les réseaux qui viennent encombrer les berges de l'Arc. Ces déchets constituent en supplément une pollution visuelle dégradant le cadre naturel de vie.



Proposition n°20 : Généraliser l'installation des filets de retenue au niveau des gros exutoires pluviaux pour limiter les déchets solides et macro-déchets.

Proposition n°21 : Soutenir les associations qui nettoient régulièrement les berges

PARTIE III – La restauration des cours d'eau pouvant contribuer à l'amélioration du cadre de vie et/ou comment lutter contre les inondations ?

Les cours d'eau, essentiels pour la vie, sont des écosystèmes fragiles perturbés par de nombreux aménagements humains visant à faciliter nos activités. Cependant, ces interventions ont engendré des pressions significatives, exigeant une approche différente pour rétablir leur équilibre naturel. La restauration écologique des cours d'eau offre une solution en permettant de restaurer les écosystèmes altérés, rétablissant ainsi leurs fonctions essentielles pour l'environnement et la société.

Les travaux de restauration écologique des cours d'eau ont un impact positif sur l'ensemble des fonctions écologiques de ces derniers. Permettre le retour d'espèces emblématiques, offrir un cadre de vie plus agréable et protéger les territoires des inondations sont par exemple des conséquences directes de ces démarches de restauration écologique.³

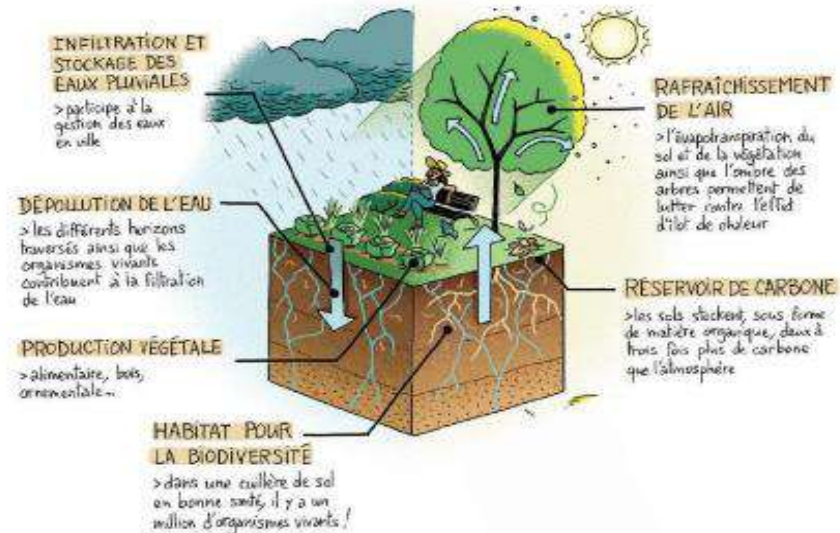
Aujourd'hui, il n'y a plus de territoire orphelin : les dynamiques de restauration des cours d'eau s'installent durablement autour de ces nouveaux enjeux, avec la prise de compétence administrative et obligatoire GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

L'objectif est la maîtrise des écoulements dans un contexte urbain. La première action est la désimperméabilisation pour agir sur les volumes écoulés, la restauration des sols, la réalimentation des nappes.

³ Site internet « Agences de l'eau »

A) La désimperméabilisation : restituer au sol sa fonction première

FONCTIONS DU SOL



La ville reconnaît que le phénomène d'îlot de chaleur urbain est exacerbé par l'imperméabilisation des sols, la densité bâtie et le manque de végétation. Dans cette optique, les cours d'écoles ont été identifiées comme des zones stratégiques à traiter en priorité pour atténuer les effets du changement climatique et offrir plus de confort aux élèves et au personnel.

La municipalité s'est fixé un objectif ambitieux : végétaliser 100 % des cours d'écoles d'ici 2026. À mi-parcours du mandat 2021-2026, cette initiative est en bonne voie, avec 41 cours d'écoles déjà traités sur les 76 que compte la commune, représentant plus de la moitié (54 %) du total.



Ecole des Florales : 800 m² désimperméabilisés et végétalisés (crédit photo ville d'Aix)

Source : Rapport annuel sur la situation de la ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable pour 2023

Désormais, l'intégration des enjeux d'infiltration des eaux pluviales est systématiquement envisagée dans tous les projets d'aménagement urbain, qu'il s'agisse de parkings, de pistes cyclables ou d'éléments de voirie accessoires. Cette approche est cruciale pour renforcer la résilience urbaine contre les îlots de chaleur et les risques d'inondations par ruissellement.

Chaque goutte de pluie est captée dès son arrivée, puis infiltrée ou stockée dans les espaces verts à proximité. Cette eau, une fois infiltrée dans le sol, peut être utilisée ultérieurement pour l'arrosage des espaces verts, contribuant ainsi à une gestion plus durable des ressources en eau. De plus, la présence accrue de végétation favorise le rafraîchissement de l'air ambiant par évapotranspiration.

Ces approches, basées sur des "solutions fondées sur la nature", sont désormais privilégiées dans tous les projets de réaménagement ou de construction neuve. Ce changement de pratique nécessite une formation des acteurs impliqués afin de garantir leur mise en œuvre efficace.



Noue d'infiltration plantée en accompagnement de la nouvelle piste cyclable du chemin du viaduc (crédits photo Ville d'Aix) - *Rapport annuel sur la situation de la ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable pour 2023*

Deux formations transversales ont été organisées pour tous les services municipaux, en partenariat avec l'EPAGE Ménélik, qui pilote le SAGE de l'Arc, le service GEMAPI et avec l'assistance de bureaux d'études spécialisés. Ces formations visaient à sensibiliser les employés municipaux à la gestion alternative des eaux pluviales.

En perspective pour 2024, la Ville envisage de s'inscrire dans la feuille de route du potentiel de désimperméabilisation identifié à l'échelle métropolitaine. Cela implique d'intégrer systématiquement les enjeux de désimperméabilisation des sols en amont de tous les projets,

dans une démarche plus large de gestion durable des ressources en eau et de prévention des risques d'inondations.

Proposition n°22 : Disposer d'un indicateur du taux d'imperméabilisation et se fixer une valeur cible à atteindre avec une communication publique et évolutive afin de se rendre compte des efforts faits par la Ville.

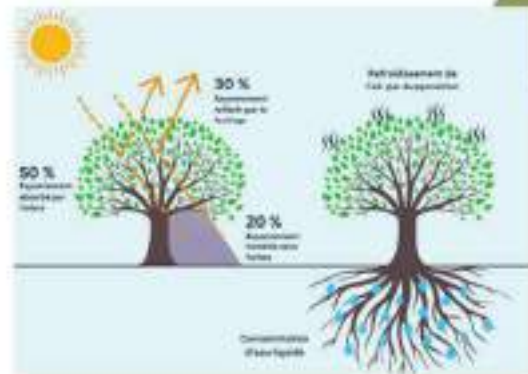
Proposition n°23 : Proposer des aménagements afin de favoriser l'infiltration des eaux de voiries au niveau des ronds-points et des linéaires de voiries.

B) L'eau au cœur de la fraîcheur : les leviers du rafraîchissement urbain

Au-delà de la désimperméabilisation, une gestion de l'eau à la parcelle associée à une végétalisation permet de réduire les écoulements et d'offrir des îlots de fraîcheurs.



L'arbre climatiseur naturel de la ville : créer un contexte favorable



Proposition n°24 : Augmenter de 10 % le nombre d'arbres plantés dans l'espace public et mettre en place les moyens d'entretien.

C) Entretien des rivières : le projet « renouer avec nos rivières »

Au-delà de son célèbre patrimoine de fontaines et de son image de ville thermale, la ville d'Aix-en-Provence abrite un réseau hydrographique souvent méconnu, comprenant 217 kilomètres de cours d'eau. Ce réseau inclut les fleuves côtiers de l'Arc et de la Touloubre, ainsi que leurs affluents, tels que la Luyne et la Torse, ainsi que de nombreux ruisseaux secondaires.

Un programme d'action conjoint sur l'Arc a été initié avec l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Ménélik, gestionnaire des cours d'eau aixois. Une réunion publique tenue aux Milles le 12 septembre 2022, co-organisée par la Ville et l'EPAGE Ménélik, a présenté les programmes de réhabilitation de l'Arc et de la Torse.

Parmi les actions envisagées, la restauration de la continuité écologique et sédimentaire de l'Arc à Roquefavour a été soulignée, donnant lieu à un premier atelier de participation citoyenne. L'objectif est de co-construire le projet et d'accompagner l'arasement partiel du seuil sur la rive gauche du cours d'eau. Ces ateliers se poursuivront jusqu'au premier semestre 2024 afin de prendre en compte tous les enjeux et usages du site. Cette restauration est prescrite par l'État en raison de la présence d'anguilles en danger critique d'extinction et de l'aspect patrimonial du seuil, dont une conservation partielle est nécessaire.



L'Arc en amont de Roquefavour
(crédit photo Ville d'Aix)



Les ateliers participatifs de Roquefavour
(crédit photo Ville d'Aix)

Source : *Rapport annuel sur la situation de la ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable pour 2023*

Autour de la notion évoquée par Madame VAIRON (MENELIK) de création d'un espace de bon fonctionnement de l'Arc inscrit au PLUi, on pourrait essayer d'y faire une animation pour le mettre en valeur afin qu'il soit compris et accepté.

Proposition n°25 : Développer des actions auprès des riverains propriétaires pour créer du lien et les informer des actions du Ménélik (l'accès est important pour la gestion du cours d'eau)

Proposition n°26 : Sur les parcelles communales, imaginer de nouvelles activités non sensibles aux inondations : exemple le jogging au parc de la Torse ou l'installation de potagers et vergers partagés en bordure de l'Arc.

Proposition n°27 : Médiatiser l'Arc pour le mettre en valeur (médiaux locaux et Office du Tourisme) et proposer un parcours au bord de l'Arc afin de mettre en lumière les lieux de peinture des œuvres de Cézanne.

D) Le plan communal de sauvegarde et le risque inhérent au barrage de Bimont

Un point particulier sur le risque d'inondation ou plutôt de submersion est lié à la présence du barrage de Bimont, dans le système du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Bimont, la Ville d'Aix-en-Provence est en lien avec la SCP, car une partie de la ville est concernée. Par conséquent, le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune doit être en adéquation avec PPI de Bimont. Il y a notamment un système de sirènes qui est géré en commun ainsi que des points de repli.

Proposition n°28 : Faire une campagne d'information auprès des élus communaux et autres parties prenantes sur le contenu, actions, tests de crise du Plan Communal de Sauvegarde en lien avec le Plan Particulier d'Intervention de Bimont élaboré par la Société du Canal de Provence.

Proposition n°29 : Disposer d'un schéma directeur pluvial sur la ville d'Aix-en-Provence auprès de la Métropole

PRIORISATION DES PROPOSITIONS

Une priorisation des recommandations a été réalisée par le groupe de travail afin d'aider la municipalité dans le choix des actions à mettre en œuvre.

PROPOSITIONS A REALISER A COURT TERME	
Proposition n°2	Proposer la reconquête des espaces (place de l'Archevêché, place des 3 ormeaux) aux abords des fontaines qui sont un élément fondamental de la qualité du cadre de vie
Proposition n°3	Proposer l'implantation de bornes fontaines d'eau potable pour le rafraîchissement et l'hydratation des promeneurs
Proposition n°5	Sensibiliser et éduquer les jeunes publics aux éco-gestes sur l'eau. La Ville par le biais d'un animateur environnement pourrait intervenir sur les temps scolaires et périscolaires pour animer des ateliers sur le cycle de l'eau...
Proposition n°9	Ajouter des consignes dans la charte du bien construire sur la réduction de la consommation d'eau, la réutilisation des eaux grises, la récupération des eaux de pluie, le respect des taux d'imperméabilisation...
Proposition n°10	Une évolution des textes de l'urbanisme : imaginer la mise en place d'espaces d'infiltrations en dessous des seuils actuels Revisiter le permis de végétaliser : l'adapter selon les secteurs, l'instaurer dans les nouveaux programmes... Examiner la possibilité de réduire les voies de circulations automobiles pour reconquérir de l'espace à désimperméabiliser
Proposition n°15	Remplir les balayeuses de voiries avec ce type d'eau traitée
Proposition n°16	Explorer le potentiel de mise en place d'échangeurs thermiques pour récupérer les calories des eaux usées pour chauffer les piscines, les serres municipales, les bâtiments communaux...
Proposition n°20	Généraliser l'installation des filets de retenu au niveau des gros exutoires pluviaux pour limiter les déchets solides et macro-déchets
Proposition n°22	Disposer d'un indicateur du taux d'imperméabilisation et se fixer une valeur cible à atteindre avec une communication publique et évolutive afin de se rendre compte des efforts faits par la Ville
Proposition n°23	Proposer des aménagements afin de favoriser l'infiltration des eaux de voiries au niveau des ronds-points et des linéaires de voiries
Proposition n°24	Augmenter de 10% le nombre d'arbres plantés dans l'espace public et mettre en place les moyens d'entretien

Proposition n°27	Médiatiser l'Arc pour le mettre en valeur (médias locaux et Office du Tourisme) et proposer un parcours au bord de l'Arc afin de mettre en lumière les lieux de peinture des œuvres de Cézanne
Proposition n°28	Faire une campagne d'information auprès des élus communaux et autres parties prenantes sur le contenu, actions, tests de crise du Plan Communal de Sauvegarde en lien avec le Plan Particulier d'Intervention de Bimont élaboré par la SCP
Proposition n°29	Disposer d'un schéma directeur pluvial sur la Ville d'Aix-en-Provence auprès de la Métropole

PROPOSITIONS A REALISER A MOYEN TERME	
Proposition n° 1	Poursuivre l'action sur 100% des fontaines
Proposition n° 4	<p>Explorer la déclinaison sur le territoire de la Proposition 50 du Plan eau gouvernemental décliné en 53 Points à savoir :</p> <p><i>« Un outil simple d'accès et d'utilisation sera déployé afin que chacun puisse connaître les restrictions qui s'appliquent en fonction de sa géolocalisation et de sa catégorie d'usager, et les éco-gestes recommandés au regard de la situation hydrologique locale »</i></p> <p>L'Etat a déployé l'outil « VigiEau » depuis le 11 juillet 2023. Il convient de communiquer davantage pour favoriser son utilisation auprès des intéressés (particuliers, professionnels, collectivités et les exploitations agricoles)</p> <p>Pour la Préfecture : Communiquer sur l'outil « VigiEau ». A ce jour aucune mention/communication n'est faite sur le site de la préfecture sur l'existence de cet outil.</p> <p>Pour la Mairie : Relayer l'existence d'un tel outil via les outils de communications communaux notamment à l'approche de période de tension sur la ressource en eau.</p>
Proposition n° 7	Faire un audit ou un accompagnement particulier pour les plus gros consommateurs de la Ville (hôpital) avec une consommation des gains réalisés en m3 (et voir la possibilité d'étendre la proposition aux grands consommateurs d'eau sur le territoire : secteur industriel par exemple)
Proposition n° 8	Réviser les modèles tarifaires actuels qui proposent un forfait annuel de l'ordre de quelques centaines d'euros et des prix au m3 dérisoires quelle que soit la consommation.
Proposition n° 11	Contrôler la bonne réalisation des jardins et de leur pérennité dans les projets de logements pour favoriser l'infiltration
Proposition n° 14	Explorer l'idée/accompagner des projets de réutilisation des eaux sur les 5 plus gros consommateurs de la commune

Proposition n° 17	Explorer le potentiel géothermique de la source d'eau chaude du vallon des Pinchinats ou autres sites possibles
Proposition n° 21	Soutenir les associations qui nettoient régulièrement les berges
Proposition n° 26	Sur les parcelles communales, imaginer de nouvelles activités non sensibles aux inondations : exemple le jogging au parc de la Torse ou l'installation de potagers et de vergers partagés en bordure de l'Arc

PROPOSITIONS A REALISER A LONG TERME	
Proposition n° 6	Intervenir auprès de la Métropole pour conditionner les aides octroyées aux Associations Syndicales Autorisées (ASA) à des pratiques agricoles plus vertueuses avec des engagements en termes de réduction du prélèvement dans le milieu naturel sachant que les surfaces cultivées ont tendance à se réduire au profit des jardins privés
Proposition n° 12	Explorer la faisabilité de la proposition 6 du plan eau gouvernemental : <i>« les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydro-économiques et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires »</i> Relayer l'action auprès des intéressés pour favoriser son déploiement
Proposition n° 13	Recenser les forages de la commune pour mieux connaître leur usage et protéger les nappes associées
Proposition n° 18	Faire du stockage d'eau de toitures/voiries pour de la défense incendie là où le réseau n'offre pas la pression nécessaire
Proposition n° 19	Vérifier si des dispositifs d'assainissement non collectifs non conformes persistent et agir auprès de la Métropole qui porte cette compétence
Proposition n° 25	Développer des actions auprès des riverains propriétaires pour créer du lien et les informer des actions du Ménélik (l'accès est important pour la gestion du cours d'eau)

CONCLUSION

L'eau est un sujet vaste que l'on peut aborder selon de nombreux angles. Nous avons choisi de développer trois axes.

Pour chacun d'eux, nous avons rencontré des acteurs engagés sur le territoire de la commune d'Aix en Provence. La mairie a entrepris de son côté un programme ambitieux présenté dans son rapport annuel de développement durable (RADD).

Nous avons essayé d'imaginer des propositions en cohérence avec cette forte volonté existante pour imaginer d'aller un plus loin et repousser les limites de l'action actuelle et l'enrichir d'éventuels d'objectifs complémentaires.

En conclusion, l'eau, en tant que bien commun essentiel, est devenue un enjeu majeur de notre société, ce dont les citoyens, représentés notamment par le Conseil Consultatif civil et citoyen, sont pleinement conscients. Les collectivités territoriales jouent un rôle central dans la gestion de cette ressource précieuse et doivent poursuivre leurs efforts en matière de transparence de l'information et de fourniture de solutions adaptées aux besoins et aux attentes des consommateurs.

Il est également crucial de rappeler que la préservation de l'eau sur notre territoire dépend de l'engagement de tous. Chaque individu, qu'il soit citoyen, élu, entrepreneur ou agriculteur, a un rôle indispensable à jouer dans la réduction des sources de pollution et la diminution de sa consommation d'eau.

Parce que chaque goutte compte, chacun de nous doit avoir connaissance, conscience que tout est une question d'équilibre pour devenir un acteur responsable.

La mise en place d'une veille sur les avancées techniques et technologiques dans le domaine de l'eau est essentielle pour rester à la pointe de l'innovation et de la durabilité. En initiant des collaborations avec les start-up locales et les universités technologiques, telles que celles présentes au Technopôle de l'Arbois, les collectivités peuvent bénéficier d'un accès privilégié aux dernières solutions et recherches en matière de gestion de l'eau, favorisant ainsi le développement de pratiques plus efficaces, respectueuses de l'environnement et préservant la ressource.

ANNEXES

- **Annexe n°1** : Dossier de presse du 30 mars 2023 « 53 mesures pour l'eau : plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau »
- **Annexe n°2** : Dossier de presse mars 2024 « Plan eau : 1 an après 100% des mesures engagées »



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

30 Mars 2023

53 MESURES POUR L'EAU

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

PLAN D'ACTION
POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE ET
CONCERTÉE DE L'EAU



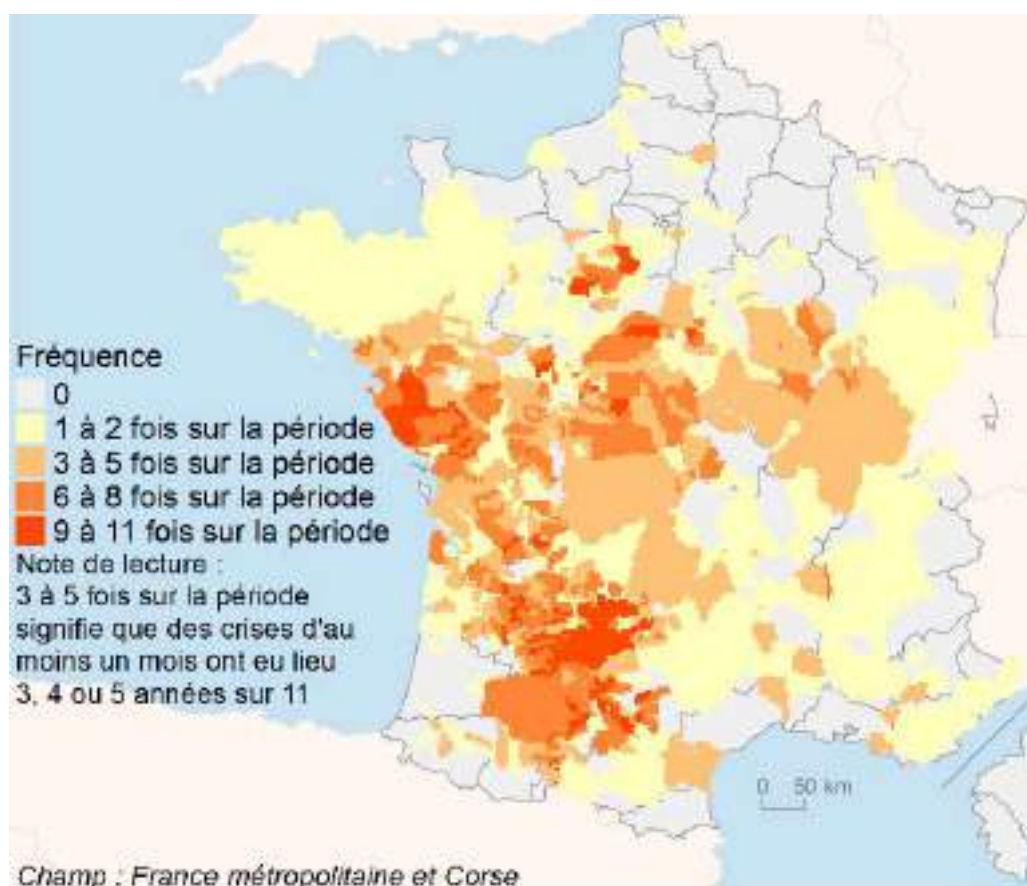
**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

L'eau, une ressource en tension, indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes

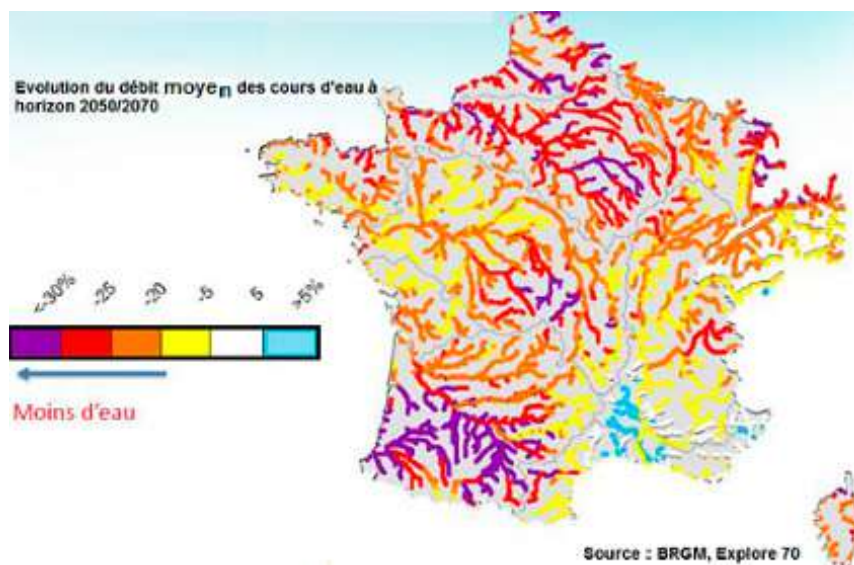
Fréquence des épisodes annuels de restriction de niveau crise des usages de l'eau superficielle d'une durée de plus d'un mois, sur la période 2012-2022

(Sources : ministère en charge de l'Écologie ; ministère en charge de l'Agriculture, 2021. Traitements : SDES, 2023)



Aujourd'hui, plus de 110 bassins versant connaissent des tensions structurelles. Certains territoires connaissent régulièrement des restrictions des usages de l'eau pendant la période d'été. L'année 2022 a été marquée par une sécheresse prolongée, intense et étendue. À l'été, 93 départements ont connu des mesures de restrictions d'eau et plus de 1 000 communes ont été

soumises à une rupture d'approvisionnement en eau potable. Le début de l'année 2023 a été marqué par une sécheresse hivernale avec 32 jours sans précipitations. Or, ces tensions vont s'accroître avec le dérèglement climatique et les conséquences sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau sont d'ores et déjà de plus en plus visibles.

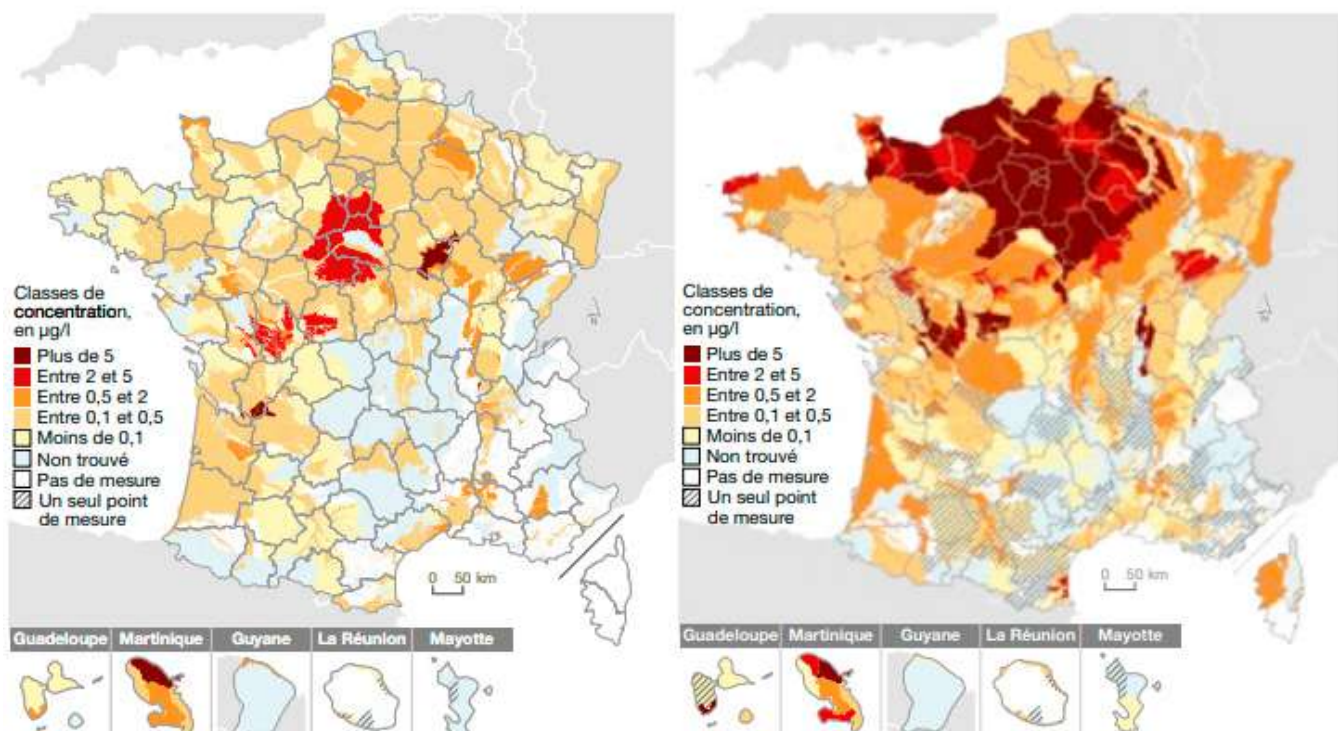


L'étude scientifique Explore2070

nous indique qu'en 2050, les débits moyens annuels des cours d'eau en métropole devraient diminuer de 10 à 40 % et les épisodes extrêmes tels que les sécheresses et les inondations seront probablement plus fréquents et intenses. La résorption des déséquilibres quantitatifs et la définition d'une trajectoire de sobriété doivent ainsi être une priorité.

Carte : Projection de l'évolution des débits moyens des cours d'eau
(source : BRGM, Explore 2070)

Les questions de qualité de la ressource en eau sont étroitement liées à la quantité d'eau réellement disponible pour certains usages, notamment la production d'eau potable. Une centaine de captages ferment par an à cause de pollution de la ressource.



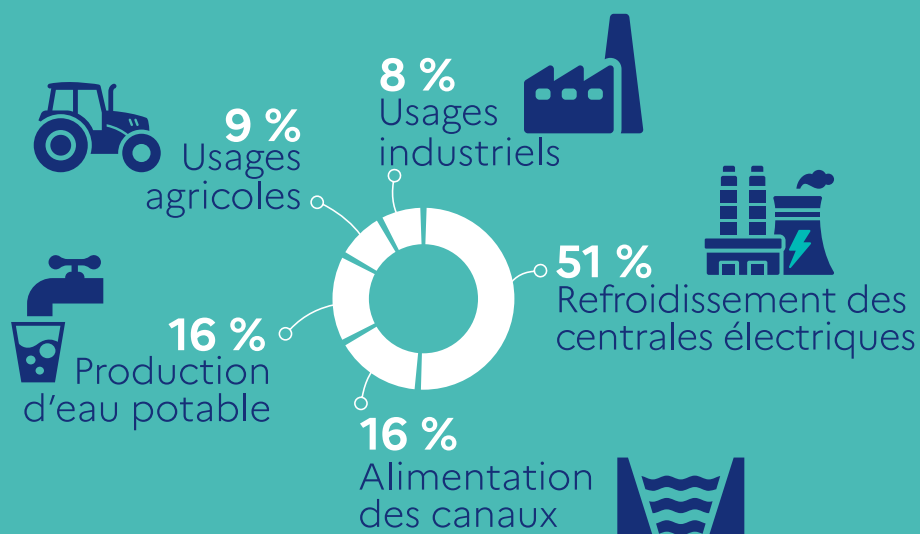
Concentration moyenne en pesticides dans les eaux souterraines, en 2010 (à gauche) et en 2018 (à droite)
(source : au France, ADES- Traitement: SDES, 2020)

Chiffres clés sur la ressource en eau en France

Usages de l'eau en France

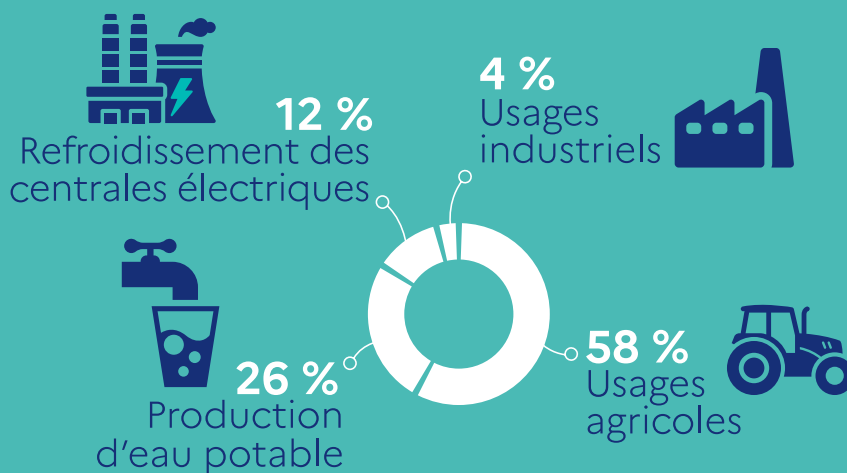
Prélèvements | 32,8 milliards de m³ d'eau douce prélevés

Moyenne 2010-2019



Consommations | 4,1 milliards de m³ d'eau douce consommés

Moyenne 2010-2019



La série de données sur l'estimation de la consommation d'eau douce a été révisée à la baisse, en mars 2023, à la suite de la mise à disposition de données détaillées de consommation d'eau par centrale électrique nucléaire. Ces estimations de consommation par centrales, transmises par EDF, ont montré que les coefficients précédemment utilisés pour l'estimation de la consommation des centrales conduisaient à une surestimation de cette consommation. Cette révision modifie en conséquence la valeur de consommation totale et la répartition entre usages.

43%

des eaux de surface en bon état
écologique (2019)

(source : https://www.eaufrance.fr/sites/default/files/2022-03/bulletin_rapportage_2019_final.pdf)

Chiffres clés sur l'eau destinée à la consommation humaine

148 litres

Volume moyen
d'eau consommé
par habitant
par jour

4,3 €/m³

Prix moyen
de l'eau TTC
au 1^{er} janvier 2021,
dont 2,11 €/m³
pour l'eau potable
et 2,19 €/m³ pour
l'assainissement
collectif

1 litre sur 5

Volume moyen
perdu sur le réseau
d'eau potable
dû aux fuites

Un plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau

Dans une logique de planification écologique, ce plan permet d'engager une gestion résiliente et sobre de la ressource afin de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Il vient ainsi répondre à trois enjeux majeurs :

AXE N°1

organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs

→ Compter la ressource, planifier son usage et l'économiser.

AXE N°2

optimiser la disponibilité de la ressource

→ Réduire les pertes, valoriser les eaux non conventionnelles, améliorer et développer, lorsque cela est nécessaire, le stockage dans les sols, les nappes, les ouvrages.

AXE N°3

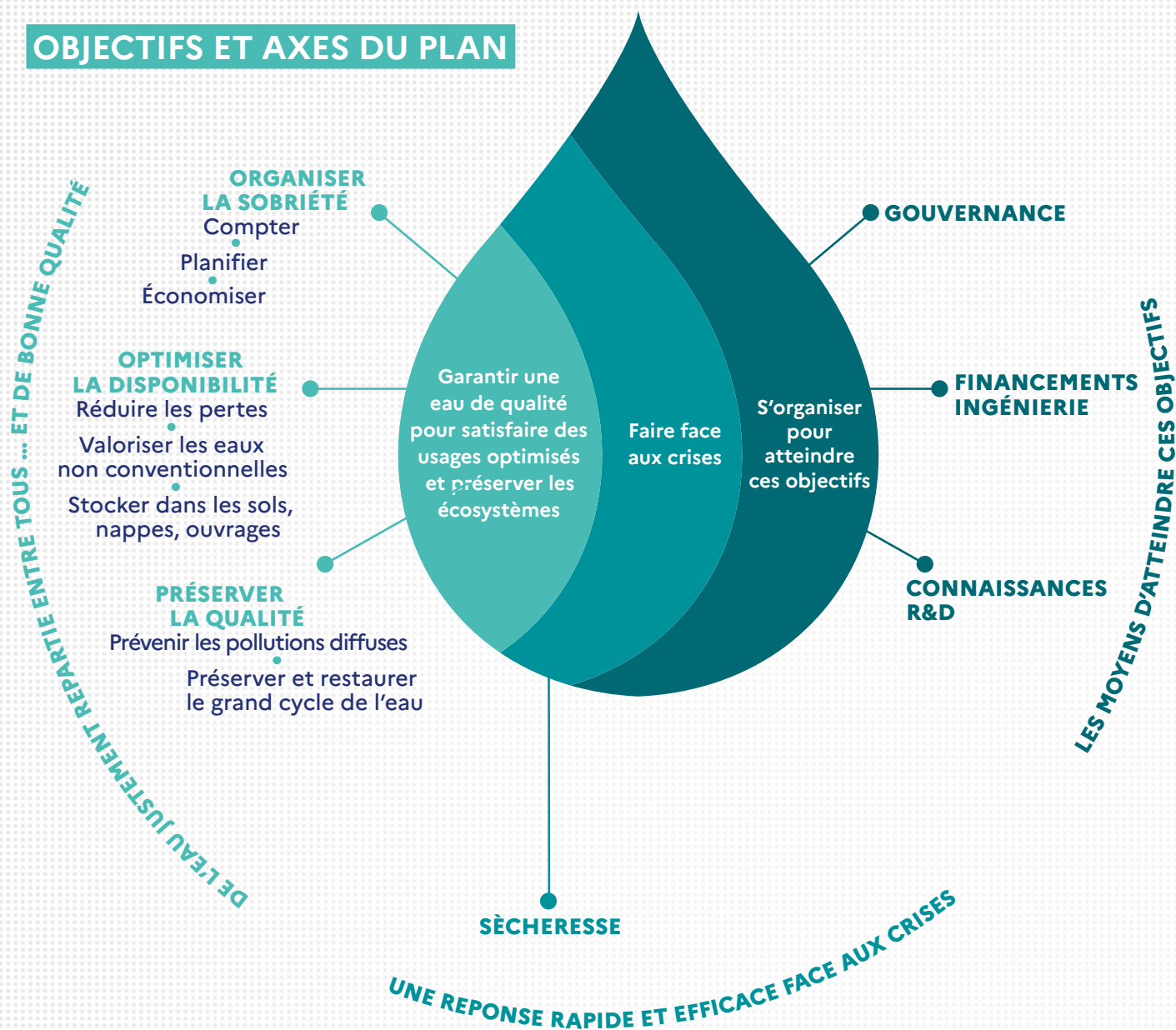
préserver la qualité de l'eau

→ Prévenir les pollutions diffuses, préserver et restaurer le grand cycle de l'eau.

Ce plan permettra également d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresses.

Les moyens à mobiliser pour concrétiser ces objectifs relèvent à la fois de l'État, des collectivités locales, des acteurs économiques, des associations et des citoyens. Il s'agit donc d'un plan d'action collectif reposant sur trois piliers : favoriser une gouvernance locale et concertée basée sur les projections scientifiques, renforcer l'ingénierie et assurer les moyens financiers à la hauteur des enjeux, et poursuivre les efforts de recherche et d'innovation pour disposer des données les plus précises et des technologies adaptées.

OBJECTIFS ET AXES DU PLAN



Une politique de l'eau décentralisée et construite avec les parties prenantes

La politique de l'eau est une **politique décentralisée** qui entend donner aux acteurs locaux et aux collectivités les moyens d'agir sur les trois leviers identifiés : sobriété, qualité, disponibilité. Elle s'organise à l'échelle des bassins versants ou des nappes, qui sont les périmètres de gouvernance pertinents pour gérer la ressource et les milieux.

Les mesures très concrètes du plan, mais également les chantiers

qui seront lancés afin d'aboutir à des réformes d'ampleur se traduiront, en particulier dans le cadre des travaux de définition du 12e programme des agences de l'eau (2025-2031).

L'élaboration de ce plan s'appuie sur un travail collaboratif avec l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, le Comité national de l'eau, instance nationale de débat sur l'eau, ainsi que les comités de bassin, de par leur rôle essentiel de

définition de la stratégie locale de gestion concertée de l'eau (SDAGE, plan d'adaptation des bassins au changement climatique...) ont été saisis afin de faire part de leurs enjeux et propositions. Les contributions ont nourri le présent plan d'actions.

→ Lien vers les travaux

https://www.cne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_travaux_cne.pdf

Les 53 mesures du plan

S'adapter dès aujourd'hui et changer nos habitudes pour demain

I. Organiser la SOBRIÉTÉ des usages de l'eau pour tous les acteurs

ÉCONOMISER L'EAU POUR TOUS LES ACTEURS

OBJECTIF

-10 % d'eau prélevée d'ici 2030

- **1** Pour toutes les filières économiques : établissement d'un plan de sobriété pour l'eau pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.
📅 Dès 2023
- **2** Pour les industries : accompagnement d'au moins 50 sites industriels avec le plus fort potentiel de réduction.
📅 Dès 2023, démarrage immédiat des travaux
- **3** Pour le bâtiment : Des travaux sont engagés afin de réduire la consommation d'eau dans les bâtiments neufs.
📅 2024
- **4** Pour les agriculteurs : 30 M€ supplémentaires par an seront consacrés au soutien des pratiques agricoles économes en eau (émergence de filières peu consommatrices d'eau, irrigation au gouttes à gouttes, etc.).
📅 À partir de 2024

- **5** Pour l'État : une démarche *État exemplaire* de sobriété et de lutte contre le gaspillage sera engagée au sein des administrations publiques.
📅 Dès 2023

- **6** Pour les citoyens : les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydro-économes et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires.
📅 Dès 2024

- **7** Pour tous : une campagne de communication grand public sera lancée pour inciter tous les acteurs à la sobriété.
📅 D'ici l'été 2023

- **8** Pour sensibiliser dès le plus jeune âge : les enjeux de l'eau (cycle de l'eau, éducation à la sobriété, préservation des écosystèmes aquatiques) seront renforcés dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des scolaires.
📅 Dès 2023

MIEUX PLANIFIER

OBJECTIF

décliner l'objectif territoire par territoire

- **9** Chaque grand bassin versant sera doté d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages.
📅 Dès 2023

- **10** Des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements seront définis dans les documents de gestion de l'eau à l'échelle des 1100 sous bassins du pays, à savoir les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). A l'occasion de leurs révisions, tous les SAGE intégreront des trajectoires de prélèvement alignées avec les scénarios prospectifs.
📅 Dès 2027

- **11** Il sera progressivement mis fin aux autorisations de prélèvement au-delà de ce qui est soutenable dans les bassins versants dits *en déséquilibre*.
📅 Au fur et à mesure du renouvellement des autorisations (qui s'échelonne jusqu'en 2027)

MIEUX MESURER

OBJECTIF

mieux piloter la ressource en mesurant mieux les volumes prélevés

- **12** L'installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés sera rendue obligatoire pour tous les prélèvements importants (correspondant aux seuils d'autorisation environnementale).
📅 Lancement d'une expérimentation dans 10 territoires dès 2024, généralisation d'ici 2027
- **13** L'encadrement des petits prélèvements sera renforcé, en abaissant le seuil de déclaration des forages domestiques, tout en simplifiant la procédure de déclaration.
📅 Dès 2024

II. Optimiser la DISPONIBILITÉ de la ressource

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

OBJECTIF

Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable

- **14** Face aux investissements importants à faire pour réduire les fuites (170 collectivités *points noirs* avec des taux de fuites supérieurs à 50%) et pour sécuriser l'alimentation en eau potable (notamment les 2000 communes ayant connu des tensions en 2022), 180M€/an d'aides supplémentaires des agences de l'eau seront dédiées au petit cycle de l'eau, conditionnés à une amélioration durable de la gestion de leur patrimoine. Les aides des agences de l'eau aux collectivités seront conditionnées à des objectifs de performance de gestion de leur patrimoine.
📅 **Dès 2024**

VALORISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES

OBJECTIF

Massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (REUT, eau de pluie, eaux grises...) : développer 1000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027

- **15** Les freins réglementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles seront levés

à la fois dans l'industrie agro-alimentaire, dans d'autres secteurs industriels et pour certains usages domestiques, dans le respect de la protection de la santé des populations et des écosystèmes.

📅 **Dès 2023**

- **16** L'accompagnement des porteurs de projets de réutilisation des eaux usées traitées sera structuré autour :
> d'un guichet unique pour le dépôt des dossiers : le préfet de département ;
> d'un accompagnement France Expérimentation pour les dossiers innovants rencontrant des blocages réglementaires (dispositif ouvert à tous les projets favorables à la ressource en eau) ;
> un chef de projets
📅 **Dès 2023**
- **17** Un observatoire sur la réutilisation des eaux usées traitées sera mis en place.
📅 **Dès 2023**
- **18** Un appel à manifestation d'intérêt spécifique à destination des collectivités littorales pour étudier la faisabilité de projets de REUT sera lancé par l'État en partenariat avec l'Association nationale des élus du littoral (Anel) et le Cerema.
📅 **2024**
- **19** La récupération des eaux de pluie de toiture des bâtiments agricoles (notamment bâtiments d'élevage, pour l'abreuvement des animaux) sera largement soutenue en vue de sa généralisation via des aides des agences de l'eau.
📅 **Dès 2024**

AMÉLIORER LE STOCKAGE DANS LES SOLS, LES NAPPES, LES OUVRAGES

OBJECTIF

Remobiliser les ressources existantes et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole, dans le respect de la réglementation

- **20** La préservation des zones humides sera renforcée avec 50 M€/an supplémentaires de paiements pour services écosystémiques et le Conservatoire du littoral consolidera sa stratégie d'acquisition foncière.
📅 **Dès 2024**
- **21** Un fonds d'investissement hydraulique agricole sera abondé à hauteur de 30M€/an pour remobiliser et moderniser les ouvrages existants (curages de retenues, entretien de canaux...) et développer de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages et des écosystèmes.
📅 **Dès 2024**
- **22** Une stratégie nationale et un guide technique relatifs à la mise en place de systèmes de recharge maîtrisés des aquifères seront élaborés.
📅 **2024**

III. Préserver la QUALITÉ de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

PRÉVENIR LES POLLUTIONS

OBJECTIF

Prévenir la pollution des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage

- **23** Tous les captages seront dotés d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).
📅 d'ici juillet 2027
- **24** En phase d'installation de nouveaux agriculteurs sur des aires d'alimentation de captage, les projets s'inscrivant dans une démarche agro-écologique, d'agriculture biologique seront favorisés. Cette ambition sera portée dans le cadre de la concertation du Pacte et de la Loi d'orientation et d'avenir agricoles.
📅 2023
- **25** Dans le cadre des négociations européennes du règlement pour un usage durable des pesticides (SUR), la France adaptera ses usages de produits phytopharmaceutiques au regard des forts enjeux de santé-environnement sur les aires d'alimentation de captages.
- **26** La planification sur produits phytopharmaceutiques (Ecophyto2030) déclinera en

France cette même approche relative à la limitation de l'usage des intrants dans les aires d'alimentation des captages.

📅 2023

- **27** Le soutien aux pratiques agricoles à bas niveau d'intrants sur les aires d'alimentation de captage sera renforcé via les agences de l'eau : revalorisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et aides à la bio revalorisées sur les aires alimentation de captage à hauteur de 50M€/an ; prolongation de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) jusqu'à la fin de la programmation PAC à hauteur de 30M€/an ; aide à l'acquisition foncière par les collectivités à hauteur de 20M€/an.
📅 Dès 2024
- **28** En cas de dépassement des exigences de qualité fixées pour les eaux destinées à la consommation humaine par un pesticide toujours utilisé, des mesures de gestion permettant de juguler le risque seront mises en place automatiquement par le préfet, en complément des mesures du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux de la collectivité.
📅 2024
- **29** 50 M€/an supplémentaires d'aides des agences de l'eau seront consacrés à la mise aux normes des stations d'épuration prioritaires.
📅 Dès 2024

RESTAURER LE GRAND CYCLE DE L'EAU POUR RESTAURER LA FONCTION FILTRE DE LA NATURE

OBJECTIF

Développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau

- **30** 70 projets d'opérations phares (10 par grand bassin hydrographique) labellisées *Solutions fondées sur la nature* seront lancées à des fins de démonstrateurs de lutte contre les sécheresses, en particulier pour la restauration des zones humides, la renaturation ou encore la restauration des cours d'eau. Dans les outre-mer, 10 projets de solutions fondées sur la nature portant sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau seront mis en œuvre.
📅 Dès 2023
- **31** 100M€ pour financer des projets de renaturation et de désimperabilisation des collectivités dans le cadre du Fonds vert.
📅 Dès 2023
- **32** La filière de génie écologique a développé un savoir-faire en matière de reconstitution de milieux naturels, de restauration de milieux dégradés et d'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes. Suite au bilan du premier plan national de la filière, datant de 2012, un travail de fond sera engagé avec les acteurs pour actualiser et redynamiser ce plan.
📅 Dès 2023

IV. Mettre en place les MOYENS d'atteindre ces ambitions

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L'EAU

OBJECTIF

inclure l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible

- **33** Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource. 📅 D'ici 2027
- **34** Les SAGE seront modernisés (fonctionnement simplifié des commissions locales de l'eau et portée du règlement conforté) et encouragés à définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage. 📅 Dès 2023
- **35** Les conditions d'une intervention efficace des Conseils départementaux en matière d'assistance technique et financière seront facilitées. 📅 2024
- **36** Un territoire ultra-marin pilote sera accompagné pour intégrer la compétence GEMAPI dans le Plan eau DOM. 📅 2024
- **37** La participation au Comité national de l'eau sera élargie pour intégrer de nouveaux

représentants des usagers de l'eau et la jeunesse.

📅 2023

ASSURER UNE TARIFICATION ET UN NIVEAU DE FINANCEMENT DE LA GESTION DE LA RES-SOURCE EN EAU ADÉQUATS

OBJECTIF

assurer le financement de la politique de l'eau et mieux inciter à la sobriété dans les usages et à une meilleure performance des réseaux.

- **38** En synthèse les moyens des agences de l'eau seront rehaussés de 475M€/an pour accompagner la mise en œuvre du Plan en rééquilibrant les financements. 📅 Dès 2024
- **39** Le plafond de dépenses des agences de l'eau sera supprimé dès le prochain programme d'intervention. 📅 Dès 2025
- **40** 35M€/an supplémentaires seront mobilisés pour la politique de l'eau dans les Outre-mer au titre de la solidarité inter-bassins, en contrepartie d'une gouvernance et d'une gestion confortés (contrats de progrès), auxquels s'ajoutera 1M€/an de soutien spécifique à l'ingénierie. 📅 Dès 2023
- **41** La Banque des territoires mettra en place une nouvelle génération d'Aquaprêts à taux bonifié pour les collectivités territoriales, couplée à une offre d'accompagnement de bout en bout. 📅 2023
- **42** La mise en place par les collectivités d'une politique tarifaire adaptée aux enjeux des territoires sera facilitée.

Un volet spécifique sur la politique tarifaire sera intégré dans les contrats de progrès des départements ultramarins.

📅 2023

- **43** Le Conseil économique social et environnemental sera saisi d'une mission sur les évolutions nécessaires pour faire des recommandations sur la tarification progressive de l'eau. 📅 2023
- **44** Dans le cadre du Plan eau DOM, l'État mènera avec les acteurs locaux les travaux requis pour sécuriser la perception des redevances des offices de l'eau et leurs missions. 📅 À partir de 2023
- **45** La protection et la restauration du patrimoine naturel sera inscrite dans les programmes pluriannuels d'investissements des collectivités. Elles pourront inscrire ces projets dans les travaux éligibles aux dotations de l'État, sans contrainte de plafond. 📅 2024

INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

OBJECTIF

développer la recherche et l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion de l'eau, afin de franchir des paliers d'innovation.

- **46** L'étude Explore 2, qui actualisera les projections hydrologiques à partir des dernières publications du GIEC, sera complétée d'une étude prospective sur l'évolution de la demande en eau en France. 📅 D'ici 2024
- **47** L'empreinte eau sera intégrée dans l'affichage environnemental. 📅 Dès 2024

- **48** Un volet eau de France 2030 couvrira l'ensemble de la chaîne de valeur et des usages liés à l'eau (gestion de la ressource brute, usages de l'eau, maîtrise de la donnée et de son analyse, traitement des eaux), comme soutien transversal aux innovations des entreprises françaises.
📅 À partir de 2023

- **49** Les programmes de recherche majeurs sur l'eau concourront à projeter les évolutions futures et améliorer les outils pour mettre en œuvre une politique intégrée de l'eau dans leur aménagement du territoire à l'heure du changement climatique : Programme et équipements de recherche prioritaire *OneWater*, Partenariat européen *Water4All* et Programme de recherche-action *Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines - Territoires*.
📅 2023-2027

V. Être en capacité de mieux répondre aux CRISES de sécheresse

.....

AMÉLIORER LA GESTION DES PÉRIODES DE SÉCHERESSE

OBJECTIF
mieux informer, prévenir les situations de tension

- **50** Un outil simple d'accès et d'utilisation sera déployé afin que chacun puisse connaître les restrictions qui s'appliquent en fonction de sa géolocalisation et de sa catégorie d'utilisateur, et les éco-gestes recommandés au regard de la situation hydrologique locale.
📅 Lancement de la version bêta d'ici l'été 2023
- **51** Le guide national des restrictions sécheresse sera mis à jour pour une meilleure efficacité et adaptation des mesures au plus près des réalités du terrain.
📅 Avant l'été 2023

- **52** Afin d'accompagner la prise de décision au niveau national et local, des outils seront développés pour améliorer l'anticipation des années sèches, l'identification des territoires les plus à risque, la détection des inadéquations entre prélèvements et ressources en période d'étiage et de suivi des impacts dans le temps.
📅 2023-2027

VI. Des ENGAGEMENTS tenus

.....

OBJECTIF
Rendre compte des avancées et actualiser le plan autant que de besoin

- **53** Il sera régulièrement rendu-compte aux parties prenantes, a minima 2 fois par an, de la mise en œuvre des mesures du plan dans le cadre du Comité national de l'eau.
📅 Dès septembre 2023

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

MARS 2024

PLAN eau

1 AN APRÈS

**100% DES MESURES
ENGAGÉES**



**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

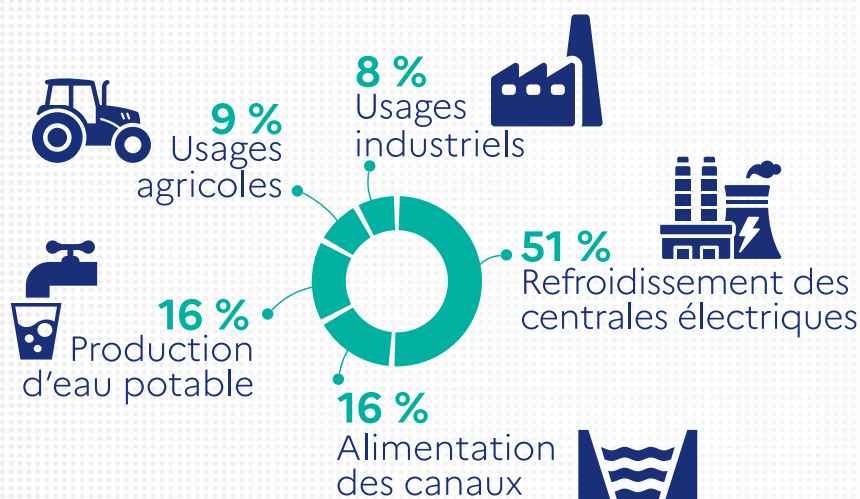
SOMMAIRE

- 03 Chiffres clés
- 04 → 1 plan d'action, 3 enjeux / 53 mesures
→ Ce qu'il faut retenir des réalisations à 1 an
- 05 Carte 51 sites industriels accompagnés pour réduire leur consommation en eau
- 06 1 an d'action: les dates clés
- 07 → Les étapes des 6 prochains mois
→ 1 an d'action, 100% des mesures engagées
- 08 **TABLEAU DE BORD DES 53 MESURES**
- 13 **1 AN APRÈS LE LANCEMENT DU PLAN, DES ACTIONS ENGAGÉES**
- 14 → AXE 1 : Sobriété des usages
- 16 → AXE 2 : Optimiser la disponibilité de la ressource
- 18 → AXE 3 : Préserver la qualité
- 20 → AXE 4 : Des moyens à la hauteur des ambitions
- 22 → AXE 5 : Mieux répondre aux crises sécheresse

CHIFFRES CLÉS DE LA RESSOURCE EN EAU EN FRANCE

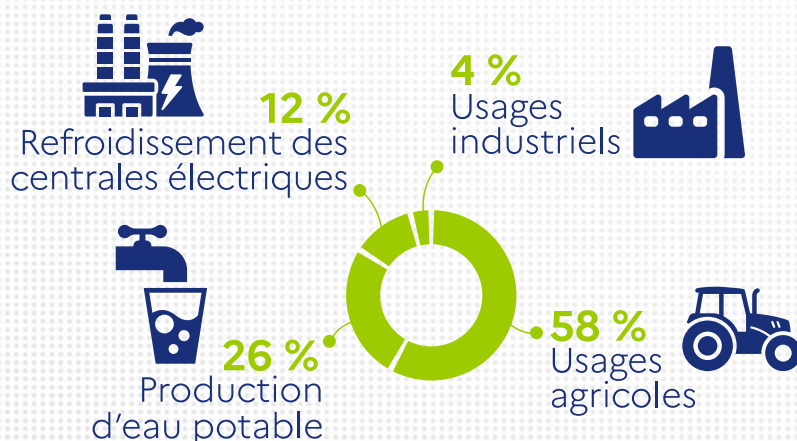
Prélèvements 32,8 milliards de m³ d'eau douce prélevés

Moyenne 2010-2019



Consommations 4,1 milliards de m³ d'eau douce consommés

Moyenne 2010-2019



La série de données sur l'estimation de la consommation d'eau douce a été révisée à la baisse, en mars 2023, à la suite de la mise à disposition de données détaillées de consommation d'eau par centrale électrique nucléaire. Ces estimations de consommation par centrales, transmises par EDF, ont montré que les coefficients précédemment utilisés pour l'estimation de la consommation des centrales conduisaient à une surestimation de cette consommation. Cette révision modifie en conséquence la valeur de consommation totale et la répartition entre usages.

1 plan d'action 3 enjeux / 53 mesures

Le Plan eau, c'est un ensemble d'actions concrètes pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau, s'inscrivant dans une logique de planification écologique. C'est également une réponse plus efficace face aux crises de sécheresse.

Après un an de déploiement, cet état d'avancement répond à l'engagement de rendre compte aux parties prenantes de sa mise en œuvre deux fois par an (mesure 53).

ENJEU N°1

sobriété
des usages

→ Compter la ressource, planifier son usage et l'économiser.

ENJEU N°2

optimiser la
disponibilité

→ Réduire les pertes, valoriser les eaux non conventionnelles et améliorer le stockage.

ENJEU N°3

préserver
la qualité

→ Prévenir les pollutions diffuses, préserver et restaurer le grand cycle de l'eau.

Ce qu'il faut retenir des réalisations à 1 an

1. 100% des mesures engagées

2. **Les 51 sites industriels** (mesure 2) représentant 25% de la consommation d'eau de l'industrie française ont été identifiés. Ils bénéficient d'un accompagnement de proximité pour réduire leur consommation d'eau. Parmi ceux-là, 28 plans de sobriété hydrique sont lancés.

3. **Les 171 points noirs** (mesure 14), c'est-à-dire là où les pertes d'eau dans les réseaux de distribution atteignent 50 %, soit un litre sur deux, ont été identifiés. Sur ces 171 points noirs, 93 ont fait l'objet d'un accompagnement financier par les agences de l'eau.

4. **Les projets de renaturation et de désimpermabilisation** des collectivités dans le cadre du Fonds vert (mesure 31) se développent.

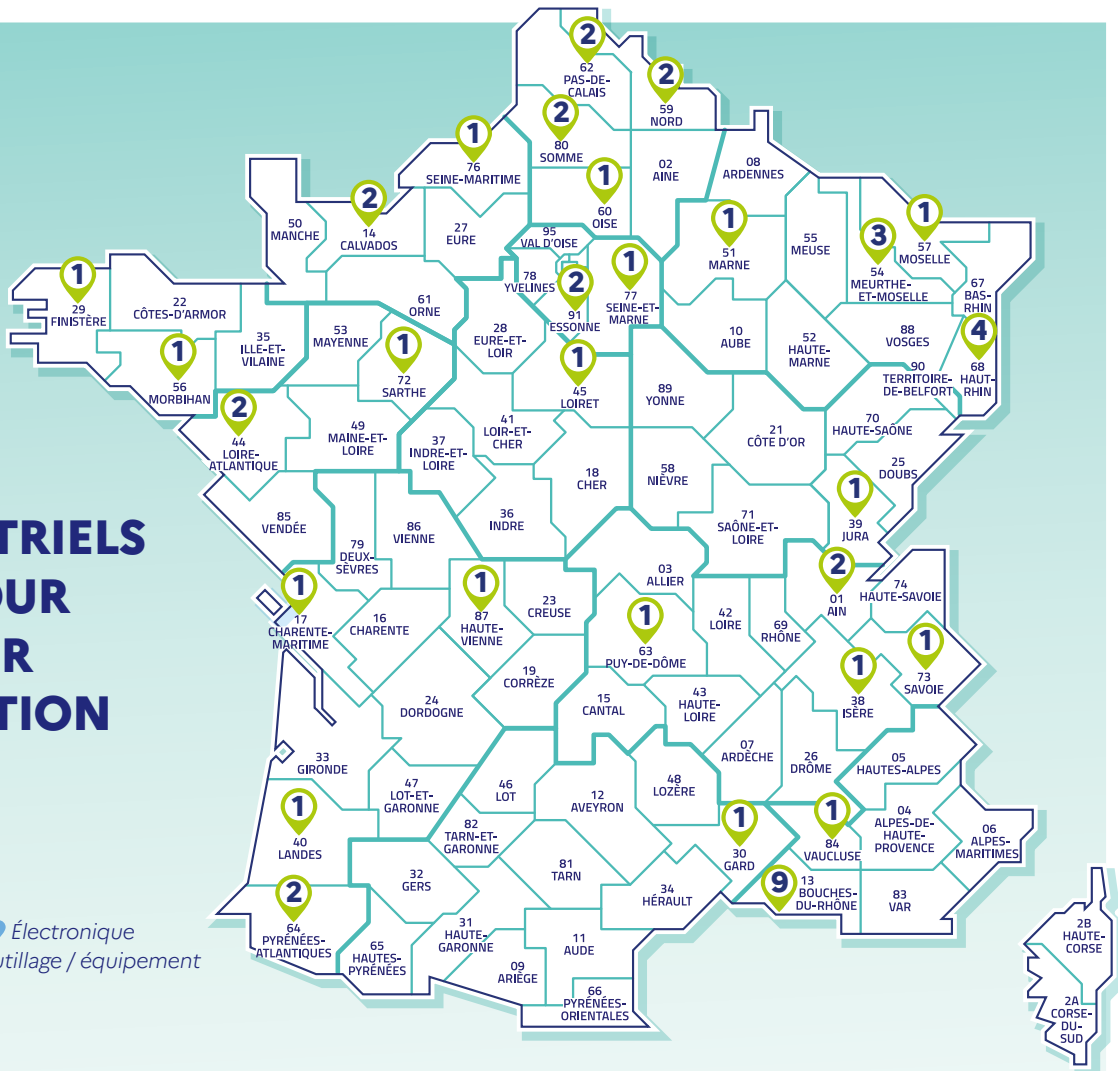
• **827 dossiers** ont été acceptés en 2023, dans 93 départements dans l'Hexagone et dans les territoires ultra-marins, pour un montant total de subventions attribuées s'élevant à 120 M€.

• **Une surface totale renaturée** de 627 ha à terme, bénéficiant à 3,45 millions d'habitants, ayant ainsi accès à un espace de nature dans un rayon d'1 km.

5. **Les aquapôts** (mesure 41) connaissent un réel succès. L'enveloppe des aquapôts a été doublée, pour s'élever à 4 Md€ sur 2023-2027. Fin février 2024, ce sont déjà 1,356 Md€ d'aquapôts qui ont été mobilisés en appui du Plan eau.



SITES INDUSTRIELS ENGAGÉS POUR RÉDUIRE LEUR CONSOMMATION EN EAU



LÉGENDE

- Agroalimentaire
- Chimie
- Électronique
- Métallurgie / sidérurgie
- Outillage / équipement
- Papeterie
- Raffinage

AIN (01)

- Carrier Culoz SA (ex CIAT)
- Kem one

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

- Arcelormittal Méditerranée
- Basell polyoléfin France SAS
- Esso raffinage SAS
- Kem one France
- Lyondell Basell services France SAS
- Lyondell chimie SAS
- Naphtachimie
- Petroineos Manufacturing France SAS
- Total raffinage France

CALVADOS (14)

- Compagnie des fromages & Richesmonts
- Cooperative Isigny Sainte-Mère

CHARENTE-MARITIME (17)

- Armor proteines

ESSONNE (91)

- Coca cola european partners CCEP
- X fab France (ex Altis semiconductor)

FINISTÈRE (29)

- PDM industries

GARD (30)

- PCAS (Seqens)

HAUTE-VIENNE (87)

- Sylvamo (ex International paper)

HAUT-RHIN (68)

- Alsachimie
- LAT Nitrogen (ex Borealis pec Rhin)

● Butachimie

- Constellium neuf Brisach

ISÈRE (38)

- Ahlstrom-Munksjo La Gere
- Aoste SNC

JURA (39)

- Inovyn France

LANDES (40)

- Rayonier AM Tartas

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

- Arcelormittal France
- Eurial Ingrédients et Nutrition
- Totalenergies raffinage France

LOIRET (45)

- Essity operations France (ex Tissue)

MARNE (51)

- ADM Bazancourt SASU
- Cristal Union

MAYENNE (53)

- Groupe BEL

MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

- Novacarb
- Saint-Gobain PAM
- Solvay operations France

MORBIHAN (56)

- Entremont Sodiaal SAS

MOSELLE (57)

- ArcelorMittal France - Packaging

NORD (59)

- Arcelormittal France Dunkerque
- Versalis France SAS Dunes

OISE (60)

- Weylchem Lamotte (ex Clariant SFC)

PAS-DE-CALAIS (62)

- Aperam
- Roquette Frères

PUY-DE-DÔME (63)

- Société des eaux de Volvic

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)

- Lindt et Sprungli SAS
- Sobegi SAS

SARTHE (72)

- Roxane (eau cristalline)

SAVOIE (73)

- Ugitech

SEINE-ET-MARNE (77)

- LAT Nitrogen (ex Borealis chimie)

SEINE-MARITIME (76)

- Danone produits frais France

SOMME (80)

- Ajinomoto Foods Europe
- Tereos Starch & Sweetener Europe

VAUCLUSE (84)

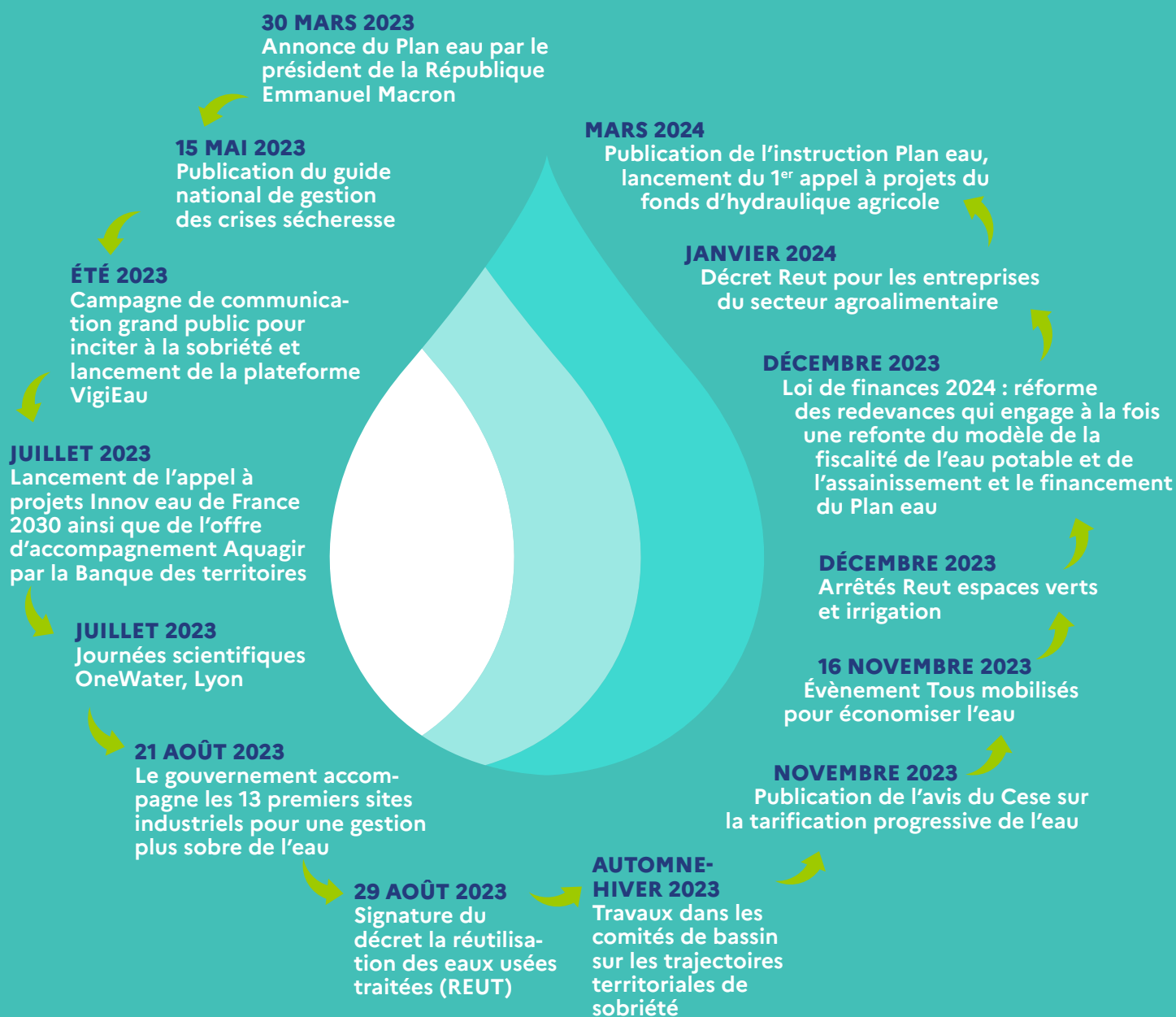
- Eurengo Sorgues

VIENNE (86)

- Bonilait Proteines

1 AN D'ACTION

LES DATES CLÉS



Les étapes des 6 prochains mois



1 an d'action, 100% des mesures engagées

Mesures	À LANCER	ENGAGÉES	MISES EN ŒUVRE
3 mois	21%	74%	5%
6 mois	13%	64%	23%
1 an	0%	74%	26%

Tableau de bord des 53 mesures

Légende de l'état d'avancement des mesures

14

mises en œuvre

39

engagées

I. Organiser la SOBRIÉTÉ des usages de l'eau pour tous les acteurs

ÉCONOMISER L'EAU POUR TOUS LES ACTEURS

OBJECTIF

-10% d'eau prélevée d'ici 2030

1. Pour toutes les filières économiques : établissement d'un plan de sobriété pour l'eau pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

📅 Dès 2023

2. Pour les industries : accompagnement d'au moins 50 sites industriels avec le plus fort potentiel de réduction.

📅 Dès 2023, démarrage immédiat des travaux

3. Pour le bâtiment : des travaux sont engagés afin de réduire la consommation d'eau dans les bâtiments neufs.

📅 2024

4. Pour les agriculteurs : 30 M€ supplémentaires par an seront consacrés au soutien des pratiques agricoles économes en eau (émergence de filières peu consommatrices d'eau, irrigation au goutte-à-goutte, etc.).

📅 À partir de 2024

5. Pour l'État : une démarche État exemplaire de sobriété et de lutte contre le gaspillage sera engagée au sein des administrations publiques.

📅 Dès 2023

6. Pour les citoyens : les particuliers seront accompagnés pour l'installation de kits hydroéconomiques et de récupérateurs d'eau de pluie en fonction des besoins sur les territoires.

📅 Dès 2024

7. Pour tous : une campagne de communication grand public sera lancée pour inciter tous les acteurs à la sobriété.

📅 Réalisée

8. Pour sensibiliser dès le plus jeune âge : les enjeux de l'eau (cycle de l'eau, éducation à la sobriété, préservation des écosystèmes aquatiques) seront renforcés dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des scolaires. 📅 Dès 2023

MIEUX PLANIFIER

OBJECTIF

décliner l'objectif territoire par territoire

9. Chaque grand bassin versant sera doté d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages. 📅 Dès 2023

10. Des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements seront définis dans les documents de gestion de l'eau à l'échelle des 1100 sous-bassins du pays, à savoir les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). À l'occasion de leur révision, tous les Sage intégreront des trajectoires de prélèvement alignées avec les scénarios prospectifs. 📅 Dès 2027

11. Il sera progressivement mis fin aux autorisations de prélèvement au-delà de ce qui est soutenable dans les bassins versants dits en déséquilibre. 📅 Au fur et à mesure du renouvellement des autorisations (qui s'échelonne jusqu'en 2027)

MIEUX MESURER

OBJECTIF

mieux piloter la ressource en mesurant mieux les volumes prélevés

12. L'installation de compteurs avec télétransmission des volumes prélevés sera rendue obligatoire pour tous les prélèvements importants (correspondant aux seuils d'autorisation environnementale).

📅 Lancement d'une expérimentation dans 10 territoires dès 2024, généralisation d'ici 2027

13. L'encadrement des petits prélèvements sera renforcé, en abaissant le seuil de déclaration des forages domestiques, tout en simplifiant la procédure de déclaration.

📅 Dès 2024

II. Optimiser la DISPONIBILITÉ de la ressource

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

OBJECTIF

Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable

14. Face aux investissements importants à faire pour réduire les fuites (170 collectivités points noirs avec des taux de fuites supérieurs à 50%) et pour sécuriser l'alimentation en eau potable (notamment les 2 000 communes ayant connu des tensions en 2022), 180 M€/an d'aides supplémentaires des agences de l'eau seront dédiés au petit cycle de l'eau, conditionnés à une amélioration durable de la gestion de leur patrimoine. Les aides des agences de l'eau aux collectivités seront conditionnées à des objectifs de performance de gestion de leur patrimoine.

📅 Dès 2024

VALORISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES

OBJECTIF

Massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (Reut, eau de pluie, eaux grises...) : développer 1000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027

15. Les freins réglementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles seront levés à la fois dans l'industrie agroalimentaire, dans d'autres secteurs industriels et pour certains usages domestiques, dans le respect de la protection de la santé des populations et des écosystèmes.

📅 Dès 2023

16. L'accompagnement des porteurs de projets de réutilisation des eaux usées traitées sera structuré autour:

- > d'un guichet unique pour le dépôt des dossiers, le préfet de département ;
- > d'un accompagnement France expérimentation pour les dossiers innovants rencontrant des blocages réglementaires (dispositif ouvert à tous les projets favorables à la ressource en eau) ;
- > d'un chef de projet.

📅 Dès 2023

17. Un observatoire sur la réutilisation des eaux usées traitées sera mis en place.

📅 Dès 2023

18. Un appel à manifestation d'intérêt spécifique à destination des collectivités littorales pour étudier la faisabilité de projets de Reut sera lancé par l'État en partenariat avec l'Association nationale des élus du littoral (Anel) et le Cerema. 📅 2024

19. La récupération des eaux de pluie de toiture des bâtiments agricoles (notamment bâtiments d'élevage, pour l'abreuvement des animaux) sera largement soutenue en vue de sa généralisation via des aides des agences de l'eau. 📅 Dès 2024

AMÉLIORER LE STOCKAGE DANS LES SOLS, LES NAPPES, LES OUVRAGES

OBJECTIF

Remobiliser les ressources existantes et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole, dans le respect de la réglementation

20. La préservation des zones humides sera renforcée avec 50 M€/an supplémentaires de paiements pour services écosystémiques et le Conservatoire du littoral consolidera sa stratégie d'acquisition foncière.

📅 Dès 2024

21. Un fonds d'investissement hydraulique agricole sera abondé à hauteur de 30 M€/an pour remobiliser et moderniser les ouvrages existants (curages de retenues, entretien de canaux...) et développer de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages et des écosystèmes.

📅 Dès 2024

22. Une stratégie nationale et un guide technique relatifs à la mise en place de systèmes de recharge maîtrisés des aquifères seront élaborés. 📅 2024

III. Préserver la QUALITÉ de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

.....

PRÉVENIR LES POLLUTIONS

OBJECTIF

Prévenir la pollution des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage

23. Tous les captages seront dotés d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). 📅 d'ici juillet 2027

24. En phase d'installation de nouveaux agriculteurs sur des aires d'alimentation de captage, les projets s'inscrivant dans une démarche agroécologique, d'agriculture biologique seront favorisés. Cette ambition sera portée dans le cadre de la concertation du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles. 📅 2023

25. Dans le cadre des négociations européennes du règlement pour un usage durable des pesticides (Sur), la France adaptera ses usages de produits phytopharmaceutiques au regard des forts enjeux de santé environnement sur les aires d'alimentation de captages.

26. La planification sur produits phytopharmaceutiques (Ecophyto2030) déclinera en France cette même approche relative à la limitation de l'usage des intrants dans les aires d'alimentation des captages. 📅 2023

27. Le soutien aux pratiques agricoles à bas niveau d'intrants sur les aires d'alimentation de captage sera renforcé via les agences de l'eau : revalorisation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et aides à la bio revalorisées sur les aires alimentation de captage à hauteur de 50 M€/an ; prolongation de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) jusqu'à la fin de la programmation PAC à hauteur de 30 M€/an ; aide à l'acquisition foncière par les collectivités à hauteur de 20 M€/an. 📅 Dès 2024

28. En cas de dépassement des exigences de qualité fixées pour les eaux destinées à la consommation humaine par un pesticide toujours utilisé, des mesures de gestion permettant de juguler le risque seront mises en place automatiquement par le préfet, en complément des mesures du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux de la collectivité. 📅 2024

29. 50 M€/an supplémentaires d'aides des agences de l'eau seront consacrés à la mise aux normes des stations d'épuration prioritaires. 📅 Dès 2024

.....

RESTAURER LE GRAND CYCLE DE L'EAU POUR RESTAURER LA FONCTION FILTRE DE LA NATURE

OBJECTIF

Développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau

30. 70 projets d'opérations phares (10 par grand bassin hydrographique) labellisées Solutions fondées sur la nature seront lancées à des fins de démonstrateurs de lutte contre les sécheresses, en particulier pour la restauration des zones humides, la renaturation ou encore la restauration des cours d'eau. Outre-mer, 10 projets de solutions fondées sur la nature portant sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau seront mis en œuvre. 📅 Dès 2023

31. 100 M€ pour financer des projets de renaturation et de désimpermabilisation des collectivités dans le cadre du Fonds vert. 📅 Dès 2023

32. La filière de génie écologique a développé un savoir-faire en matière de reconstitution de milieux naturels, de restauration de milieux dégradés et d'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes. À la suite du bilan du premier plan national de la filière, datant de 2012, un travail de fond sera engagé avec les acteurs pour actualiser et redynamiser ce plan. 📅 Dès 2023

IV. Mettre en place les moyens d'ATTEINDRE CES AMBITIONS

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L'EAU

OBJECTIF

Inclure l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible

●●33. Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource. 📅 D'ici 2027

●●34. Les Sage seront modernisés (fonctionnement simplifié des commissions locales de l'eau et portée du règlement conforté) et encouragés à définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage. 📅 Dès 2023

●●35. Les conditions d'une intervention efficace des conseils départementaux en matière d'assistance technique et financière seront facilitées. 📅 2024

●●36. Un territoire ultra-marin pilote sera accompagné pour intégrer la compétence Gemapi dans le Plan eau DOM. 📅 2024

●●37. La participation au Comité national de l'eau sera élargie pour intégrer de nouveaux représentants des usagers de l'eau et la jeunesse. 📅 2023

ASSURER UNE TARIFICATION ET UN NIVEAU DE FINANCEMENT DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ADEQUATS

OBJECTIF

Assurer le financement de la politique de l'eau et mieux inciter à la sobriété dans les usages et à une meilleure performance des réseaux.

●●38. En synthèse, les moyens des agences de l'eau seront rehaussés de 475 M€/an pour accompagner la mise en œuvre du plan en rééquilibrant les financements. 📅 Dès 2024

●●39. Le plafond de dépenses des agences de l'eau sera supprimé dès le prochain programme d'intervention. 📅 Dès 2025

●●40. 35 M€/an supplémentaires seront mobilisés pour la politique de l'eau dans les outre-mer au titre de la solidarité inter-bassins, en contrepartie d'une gouvernance et d'une gestion confortés (contrats de progrès), auxquels s'ajoutera 1 M€/an de soutien spécifique à l'ingénierie. 📅 Dès 2023

●●41. La Banque des territoires mettra en place une nouvelle génération d'aquaprêts à taux bonifié pour les collectivités territoriales, d'un montant de 2 Md€, couplée à une offre d'accompagnement de bout en bout. 📅 2023

●●42. La mise en place par les collectivités d'une politique tarifaire adaptée aux enjeux des territoires sera facilitée. Un volet spécifique sur la politique tarifaire sera intégré dans les contrats de progrès des départements ultra-marins. 📅 2023

●●43. Le Conseil économique, social et environnemental sera saisi d'une mission sur les évolutions nécessaires pour faire des recommandations sur la tarification progressive de l'eau.

📅 Présenté le 29 novembre 2023

●●44. Dans le cadre du Plan eau DOM, l'État mènera avec les acteurs locaux les travaux requis pour sécuriser la perception des redevances des offices de l'eau et leurs missions. 📅 À partir de 2023

●●45. La protection et la restauration du patrimoine naturel seront inscrites dans les programmes pluriannuels d'investissements des collectivités. Elles pourront inscrire ces projets dans les travaux éligibles aux dotations de l'État, sans contrainte de plafond. 📅 2024

INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

OBJECTIF

développer la recherche et l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion de l'eau, afin de franchir des paliers d'innovation.

●●46. L'étude Explore 2, qui actualisera les projections hydrologiques à partir des dernières publications du GIEC, sera complétée d'une étude prospective sur l'évolution de la demande en eau en France.

📅 Publication des résultats en juin 2024

✓ **47.** L'empreinte eau sera intégrée dans l'affichage environnemental. 📅 Dès 2024

✓ **48.** Un volet eau de France 2030 couvrira l'ensemble de la chaîne de valeur et des usages liés à l'eau (gestion de la ressource brute, usages de l'eau, maîtrise de la donnée et de son analyse, traitement des eaux), comme soutien transversal aux innovations des entreprises françaises. 📅 À partir de 2023

✓ **49.** Les programmes de recherche majeurs sur l'eau concourent à projeter les évolutions futures et améliorer les outils pour mettre en œuvre une politique intégrée de l'eau dans leur aménagement du territoire à l'heure du changement climatique : programme et équipements de recherche prioritaire OneWater, partenariat européen Water4All et programme de recherche-action, plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines - territoires. 📅 2023-2027

V. Être en capacité de mieux répondre aux **CRISES** de sécheresse

.....

AMÉLIORER LA GESTION DES PÉRIODES DE SÈCHERESSE

OBJECTIF
mieux informer, prévenir les situations de tension

✓ **50.** Un outil simple d'accès et d'utilisation sera déployé afin que chacun puisse connaître les restrictions qui s'appliquent en fonction de sa géolocalisation et de sa catégorie d'utilisateur, et les éco-gestes recommandés au regard de la situation hydrologique locale. **VigiEau déployé.**

✓ **51.** Le guide national des restrictions sécheresse sera mis à jour pour une meilleure efficacité et adaptation des mesures au plus près des réalités du terrain. 📅 Révision publiée le 15 mai 2023

🗺️ **52.** Afin d'accompagner la prise de décision aux niveaux national et local, des outils seront développés pour améliorer l'anticipation des années sèches, l'identification des territoires les plus à risque, la détection des inadéquations entre prélèvements et ressources en période d'étiage et de suivi des impacts dans le temps. 📅 2023-2027

VI. Des **ENGAGEMENTS** tenus

.....

OBJECTIF
Rendre compte des avancées et actualiser le plan autant que de besoin

✓ **53.** Il sera régulièrement rendu compte aux parties prenantes, a minima 2 fois par an, de la mise en œuvre des mesures du plan dans le cadre du Comité national de l'eau. 📅 Dès septembre 2023



**1 AN APRÈS LE LANCEMENT DU PLAN,
DES ACTIONS
ENGAGÉES**

Axe 1

Sobriété des usages

La trajectoire de sobriété du Plan Eau est déclinée avec une double logique territoriale et sectorielle sur la juste répartition de l'effort entre catégories d'usagers pour atteindre au moins 10% d'économies d'eau d'ici 2030.

PLANIFIER

Les 6 grands bassins versants de l'Hexagone disposent à présent d'une trajectoire de sobriété, dont la déclinaison par usage a été débattue au sein des comités de bassins. Les économies d'eau ont ainsi été planifiées avec une logique à la fois territoriale et sectorielle.

Notamment, pour le secteur agricole, l'objectif de sobriété consiste à ne pas augmenter les volumes d'irrigation à horizon 2030 à l'échelle nationale. Compte tenu de l'impact du changement climatique sur les différentes cultures et de la nécessité d'assurer la production agricole dont dépend notre alimentation, cette approche autorise l'augmentation des surfaces irriguées, dans les territoires où l'état quantitatif de la ressource le permet avec, en corollaire, une réduction de la consommation moyenne d'eau à l'hectare irrigué.

Par ailleurs, dans une logique de territorialisation de la planification écologique, le projet de décret relatif à la modernisation des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) prévoit notamment que ces schémas définissent des trajectoires de prélèvements.



ÉCONOMISER L'EAU POUR TOUS LES ACTEURS

MOBILISER LES ACTEURS INDUSTRIELS

L'eau représente pour l'industrie un enjeu essentiel de performance économique et environnementale. Les ministères chargés de la transition écologique et de l'industrie mobilisent les acteurs industriels à l'échelle des filières, mais aussi avec un accompagnement ciblé de sites industriels à forts enjeux et encourage les collectivités à réduire les prélèvements en eau.

- 51 sites industriels les plus consommateurs d'eau identifiés en 2023. Ils bénéficieront d'un accompagnement de proximité. Parmi ceux-là, 28 plans de sobriété hydrique ont été lancés.
- Au total, 45 plans de sobriété hydrique (PSH) ont d'ores et déjà été réalisés avec l'identification de 20 projets de réutilisation Reut d'eaux industrielles.
- Les plans d'action permettront la mise en œuvre de plans d'investissement en matière de sobriété en eau estimés à 3274 M€ permettant d'économiser 77 millions de m³ d'eau, soit 12,6 % du total des prélèvements de l'ensemble des sites engagés dans la démarche
- 16 filières industrielles du Conseil national de l'industrie ont élaboré un PSH et programmé la mise en œuvre de plus de 100 actions pour répondre à l'objectif national de la sobriété et pour contribuer à la résilience des chaînes de valeur en France face à la baisse de la ressource en eau.
- Le contrat stratégique de la filière eau vise notamment à développer des solutions pour accompagner les territoires et les autres secteurs dans leur trajectoire de sobriété.

Les conséquences de la sécheresse et le manque de ressource en eau au printemps 2023 dans les Pyrénées-orientales.

**→ Coopérative d'Isigny Sainte-Mère (50) :
des engagements pour économiser l'eau**

La coopérative d'Isigny Sainte-Mère a réalisé un audit d'optimisation de la gestion de l'eau. Il s'agit d'identifier des actions fortes de réduction de la consommation d'eau de +25% de la consommation globale du site d'ici 2025. Grâce à la dernière aide accordée par l'agence de l'eau Seine Normandie, la coopérative aura économisé 131000 m³, soit la moitié de son objectif fixé à la suite de l'audit.



**SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES
ÉCONOMES EN EAU**

→ 8,3 M€ engagés par les 6 agences de l'eau pour 153 opérations de sobriété en 2023 : évolution des pratiques agronomiques, optimisation des pratiques d'irrigation, plan de récupération d'eau, mise en place de pratiques et système économes en eau, plantation de haies, adaptation des cultures au changement climatique.

**PILOTER LA RESSOURCE
EN MESURANT MIEUX
LES PRÉLÈVEMENTS**

Les efforts pour moderniser la gestion de l'eau passent par la mise en place et l'adoption de nouvelles technologies numériques utiles pour les collectivités et les acteurs locaux pour anticiper, gérer et optimiser les prélèvements.

→ Tests et adoption de nouvelles technologies numériques de télérelève pour anticiper, gérer et optimiser les prélèvements d'eau ; par exemple Cogest'eau, une coopérative de gestion de l'eau qui propose des services et des outils pour optimiser l'irrigation agricole en Charente.

→ Expérimentation pionnière à La Réunion

En décembre 2023, la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion a initié une expérimentation visant à améliorer le suivi des prélèvements d'eau. Il s'agit d'un dispositif numérique innovant pour la collecte, la centralisation et l'analyse des données de prélèvement. La Réunion sert de terrain de test initial, avec des plans d'extension à un département métropolitain, promettant des premiers enseignements à partager d'ici l'été 2024.

→ Simplification des démarches de déclaration des ouvrages d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique : le service en ligne Duplos permet depuis le 1^{er} février 2024 de déclarer les forages domestiques de manière dématérialisée.

Axe 2

Optimiser la disponibilité de la ressource

En complément des efforts de sobriété, l'ambition est d'améliorer la disponibilité de la ressource en eau pour satisfaire les différents usages : réduire les pertes liées à son stockage et son transport, valoriser les eaux non conventionnelles dans une logique d'économie circulaire, améliorer ou développer, quand c'est nécessaire, son stockage dans les sols, les nappes et les ouvrages.

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

- Les agences de l'eau ont engagé 181 M€ en 2023 pour 1070 opérations aidées pour accompagner la réduction des fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable.
- Sur les 171 points noirs identifiés (données 2021 extraites de Sispea début 2023), 93 ont fait l'objet d'un accompagnement financier par les agences de l'eau.
- Pour accompagner la sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités en tension à l'été 2022, près de 500 opérations ont été réalisées dans les territoires concernés, pour près de 124,6 M€ de travaux dont 58,9 M€ d'aides accordées par les agences de l'eau.

→ Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Lavernoy et de Celles-en-Bassigny (52)

Celles-en-Bassigny, du fait des sécheresses des dernières années, se ravitaille chaque été par camion-citerne. Cette commune fait partie des communes prioritaires vis-à-vis des problèmes quantitatifs identifiés par la préfecture de Haute-Marne. En proie à des problèmes de qualité d'eau à certaines périodes de l'année (turbidité, bactériologie), le village de Lavernoy a été raccordé au réseau du syndicat mixte de production d'eau potable avec Celles-en-Bassigny. Ce raccordement permettra de sécuriser l'approvisionnement des deux communes.

→ Sécurisation de la ressource en eau des élevages : des engagements forts dans le grand Sud-Ouest

Un protocole d'accord sur l'abreuvement des cheptels à l'échelle du grand Sud-Ouest a été signé au Salon international de l'agriculture, en présence de Christophe Béchu. L'agence de l'eau Adour-Garonne, l'institut de l'élevage, les régions, les chambres d'agriculture travailleront de concert pour mettre

en œuvre des solutions adaptées à chaque territoire et garantir ainsi l'approvisionnement en eau pour l'abreuvement des animaux d'élevage tout en sécurisant l'eau potable pour l'alimentation humaine. Cette initiative, une première en France, répond à l'urgence née des sécheresses de 2022 et 2023, qui ont mis en péril l'approvisionnement en eau de près de 1300 communes, principalement situées en amont des bassins versants, une zone comprenant près de 3500 exploitations agricoles.

VALORISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES

- Sur les 1000 projets d'utilisation d'eaux non conventionnelles d'ici 2027, 503 sont en service ou à l'étude.
- En 2023, 12 projets de réutilisation des eaux usées traitées (Reut) ont été mis en service, dont 2 depuis juin 2023.
- Évolution du cadre réglementaire français avec la publication de trois paquets de textes, pour une utilisation circulaire et responsable des ressources en eau :
 1. décret n° 2023-835 (Reut) du 29 août 2023 et les arrêtés pour l'arrosage des espaces verts et l'irrigation des cultures de décembre 2023 ;
 2. décret n° 2024-33 pour le secteur agroalimentaire de janvier 2024 ;
 3. décret à venir sur les usages domestiques, à la suite de la consultation publique.
- Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé dès l'été 2024, ciblant spécifiquement les collectivités littorales pour étudier la faisabilité de projets de réutilisation des eaux usées traitées.

UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE AU 1^{ER} SEMESTRE 2024 POUR LES USAGES DOMESTIQUES DES EAUX IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE

TYPES D'USAGES DOMESTIQUES	Eaux de puits	Eaux de pluie	Eaux douces superficielles	Eaux grises	Eaux de piscine	Eaux usées traitées*
Usages alimentaires	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Usages liés à l'hygiène et au contact corporels	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Lavage du linge	✓	✓	✓	✓ Par dérogation	✓ Par dérogation	✗
Alimentation des chasses d'eau des toilettes	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Lavage des sols et des surfaces extérieures	✓	✓	✓	✓	✓	✗
Arrosage des espaces verts à l'échelle du bâtiment	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* d'assainissement non collectif

✓ : autorisé par la réglementation sanitaire, les évolutions rendues possibles par les nouveaux textes sur fond bleu
✗ : non autorisé actuellement par la réglementation sanitaire

→ Objectif Zer'Eau rejet pour l'usine des sirops Monin, à Bourges (18)

La société Monin, fabricant de sirops dans le Cher (18), se lance dans un vaste programme de réduction progressive des consommations d'eau et de recyclage intégral des effluents de l'usine. Objectif : produire plus avec moins d'eau. Un travail précis d'audit et d'actions sur la réutilisation des eaux usées, tout en veillant au respect de strictes contraintes d'hygiène. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, via son appel à projet «Économies d'eau», accompagne l'entreprise Monin sur la mise en place de la récupération et de la réutilisation des eaux de rinçage et de refroidissement, préalable aux études pilotes, et subventionne à hauteur de 50 % les travaux retenus, soit 219680 €.

→ Réutilisation des eaux usées pour l'arrosage d'espaces verts par la commune de Sainte-Maxime (83)

Durant l'été, Sainte-Maxime, une station balnéaire du Var (83), connaît une augmentation significative de sa consommation d'eau potable due à l'explosion de sa population saisonnière. Face à des ressources en eau insuffisantes pour répondre aux besoins estivaux et contrainte par des périodes de sécheresse, la ville doit gérer un équilibre délicat. Dans ce cadre, la commune réutilise les eaux usées pour l'arrosage de ses espaces verts et notamment de son golf. Après la mise aux normes et l'ajout d'une unité de traitement tertiaire en 2006, des infrastructures ont été développées pour acheminer ces eaux recyclées, contribuant ainsi à une gestion plus équilibrée des ressources en eau.

AMÉLIORER LE STOCKAGE

La France bénéficie d'une ressource en eau encore globalement abondante, mais inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Le changement climatique devrait exacerber ces contrastes territoriaux et saisonniers. Environ 30% du territoire est classé en zone de répartition des eaux, des secteurs caractérisés par une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins. L'optimisation du stockage naturel et artificiel de l'eau fait partie du panel de solutions pour optimiser la mobilisation des ressources existantes, notamment en préservant et restaurant les zones humides et en développant les ouvrages hydrauliques dans les secteurs pertinents.

→ En 2023, les actions en faveur de la protection des zones humides par les agences de l'eau représentent 96M€.
→ Lancement du fonds d'investissement hydraulique agricole le 1^{er} mars 2024, lors de la séquence L'agriculture s'adapte au changement climatique à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

→ Seine-Normandie : paiements pour services environnementaux (PSE)

Dans le cadre de PSE, un dispositif d'aides rémunérant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, l'agence de l'eau Seine-Normandie accompagne 3 projets en faveur des zones humides (2 portant sur la gestion et le maintien de prairies humides et 1 sur la restauration de mares), pour un montant total engagé depuis 2019 de 2,7 M€.

Axe 3

Préserver la qualité

Aujourd'hui, seules 43% des masses d'eau sont évaluées en bon état écologique. Or, la sécheresse entraînera une augmentation mécanique du taux de concentration en intrants en raison de la diminution des volumes d'eau. La restauration et la protection d'écosystèmes sains et fonctionnels permet d'adapter nos territoires aux conséquences du changement climatique en préservant la qualité et la quantité de l'eau disponible dans les territoires.

PRÉVENIR LES POLLUTIONS

→ Concernant les pollutions diffuses, la stratégie Ecophyto sera publiée en avril 2024. Les efforts de réduction d'usage des produits phytosanitaires seront en particulier concentrés sur les aires d'alimentation des captages sensibles.

→ Clamecy (58) s'engage pour une agriculture plus vertueuse et à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires

La commune de Clamecy (4 141 habitants) porte l'animation agricole de six bassins d'alimentation des captages prioritaires du secteur. Cela permet d'appuyer les collectivités, de mettre en œuvre les programmes d'action sur ce territoire sensible et d'accompagner les agriculteurs et les usagers non agricoles dans le changement de leurs pratiques. La commune s'adapte aux enjeux de limitation des pollutions diffuses par les nitrates et les produits phytosanitaires via différents outils, dont la mise en place d'un réseau de reliquats azotés depuis 2015 et d'un dispositif paiements pour services environnementaux depuis 2021.

→ Pour améliorer la performance de l'assainissement, les agences de l'eau ont soutenu la mise aux normes de 114 stations d'épuration pour un montant total de 61 M€ d'aides en 2023.

→ Station d'épuration d'Arc-sous-Cicon (25)

La commune d'Arc-sous-Cicon (831 habitants) dispose d'une station d'épuration mise en service en 1978 qui traite les effluents domestiques de la commune ainsi que les effluents d'une fromagerie. Aujourd'hui obsolète, la commune a décidé de construire une nouvelle station aux normes environnementales avec une mise en service prévue en juin 2024. Le projet a bénéficié d'une aide de 409 k€ de l'agence de l'eau.

→ Reconstruction et extension de la station d'épuration de La Verrière/Le Mesnil-Saint-Denis (78)

La reconstruction et l'extension de la station de traitement des eaux usées de La Verrière et Le Mesnil-Saint-Denis, dans les Yvelines (78), est un exemple probant de reconquête du bon état d'une masse d'eau superficielle fragile (le Rhodon déclassé par l'ammonium et le phosphore). La future station de type boues activées avec traitement tertiaire de filtration par disque permettra de garantir ce retour au bon état tout en étant une station exemplaire pour la reconquête de la biodiversité, des espaces laissés par la déconstruction de l'ancienne station de traitement des eaux usées, toiture végétalisée et infiltration dans les espaces verts des eaux pluviales. Un volet pédagogique a également été pris en compte, avec la création d'un circuit pour les scolaires tourné vers le cycle de l'eau, la forêt et la biodiversité. Le montant total du projet est de 10,05 M€, dont 4,1 M€ de subvention et 1,39 M€ d'avance de l'agence de l'eau.

RESTAURER LE GRAND CYCLE DE L'EAU ET LA FONCTION FILTRE DE LA NATURE

Afin de restaurer le grand cycle de l'eau et réhabiliter la capacité naturelle de filtration des écosystèmes, l'État accompagne les territoires et les porteurs de solutions dans la renaturation et la restauration des cours d'eau.

→ Les premiers appels à projets labellisés Solutions fondées sur la nature sont soumis à l'examen d'un jury national fin mars 2024.

→ 5 projets en outre-mer ont été présentés : Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin et Nouvelle Calédonie.



À Romans-sur-Isère, le projet de découverte de la Savasse va permettre de lutter contre la canicule en ville.

→ **Martinique :** **Sauvons plus vite la mangrove**

En Martinique, le projet Sauvons plus vite la mangrove s'attaque à la gestion des flux d'eau douce en provenance de la zone industrielle de la commune du Lamentin. L'objectif est de diminuer les pressions exercées sur la mangrove et permettre la restauration des surfaces naturelles perdues. Ce projet cherche à encourager une gestion plus collaborative et durable de l'eau au sein de la communauté industrielle locale à travers une meilleure répartition de la ressource en eau, une réduction de l'imperméabilisation des sols et une utilisation plus responsable de l'eau dans les activités industrielles. Un volet important du projet concerne la restauration de la forêt d'arrière-mangrove grâce à la plantation d'espèces végétales locales adaptées, essentielle pour la biodiversité et la stabilisation des zones côtières. Le budget total du projet est de 460 440 euros, avec un financement de 148 372 euros assuré par l'Office français de la biodiversité (OFB).

→ 1871 dossiers de demande de subvention ont été déposés au 31 décembre 2023 pour une somme d'aides demandée établie à 718 M€.

→ 827 dossiers ont été acceptés, dans 93 départements sur 96 dans l'Hexagone et dans les territoires ultra-marins, pour un montant total de subventions attribuées s'élevant à 120 M€.

→ Au total, cela concerne une surface renaturée à terme de 627 ha bénéficiant à 3,45 millions d'habitants, ayant ainsi accès à un espace de nature dans un rayon d'un kilomètre.

→ En 2024, la mesure a été renouvelée et son enveloppe théorique initiale a été rehaussée ; les demandes de subvention cumulent déjà à 280 M€ au 29 février 2024.

→ Le précadrage de la révision du plan national de génie écologique a eu lieu en fin d'année 2023. Les rencontres avec les partenaires et les ateliers de coconstruction aboutiront à la révision de la feuille de route pour l'automne 2024.

Axe 4

Des moyens à la hauteur des ambitions

De premiers jalons importants ont été posés en 1 an tant sur le plan de la gouvernance que du financement de la gestion de l'eau.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L'EAU

La gestion de l'eau s'appuie sur une gouvernance décentralisée et ouverte, associant largement les différents acteurs. Cette gouvernance est cependant complexe, comme l'a mis en avant le rapport de la Cour des comptes du 17 juillet 2023, sur la gestion quantitative de l'eau. L'ambition est d'offrir un cadre lisible et efficace pour une gestion concertée de la ressource, et d'accompagner une généralisation des instances de dialogue sur la ressource en eau dans les territoires.

→ Le projet de loi d'orientation et d'avenir agricole (PJLOA) introduit de nouvelles souplesses pour donner aux

départements de plus grandes facultés d'intervention en matière de politique de l'eau potable :

- la possibilité de création de syndicats mixtes ouverts sur les territoires comprenant un ou plusieurs départements limitrophes, un ou plusieurs EPCI ou syndicats mixtes fermés exerçant les compétences en matière de production, de transport et de stockage d'eau destinée à la consommation humaine;
- la possibilité d'une délégation de la maîtrise d'ouvrage à un département.

→ Le Comité national de l'eau (CNE) sera élargi aux représentants de la jeunesse et à de nouveaux représentants des secteurs économiques, notamment les syndicats agricoles.



ASSURER UNE TARIFICATION ET UN NIVEAU DE FINANCEMENT DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ADÉQUATS

La loi de finances pour l'année 2024 porte la plus importante réforme de la fiscalité de l'eau depuis plus de 20 ans. Elle engage à la fois une refonte du modèle de la fiscalité de l'eau potable et de l'assainissement et le financement du Plan eau.

→ Le plafond de recettes des agences de l'eau a été augmenté de 150 M€ en 2024 et sera augmenté de 175 M€ supplémentaires en 2025.

→ Dans le cadre du 12^e programme des agences de l'eau, le plafond de dépenses sera supprimé dès 2025.

→ 15 M€ supplémentaires mobilisés en 2024 pour la politique de l'eau dans les territoires ultra-marins, en contrepartie d'une gouvernance et d'une gestion confortées (+35 M€/an à compter de 2025).

→ Doublement de l'enveloppe aquaprêt à hauteur de 4 Md€ sur 2023-2027.

Fin février 2024 : 1,356 Md€ d'aquaprêts mobilisés en appui du Plan eau.

→ Création du dispositif Aquagir le 3 juillet 2023, un parcours unique d'information et d'accompagnement pour répondre de bout en bout aux besoins des collectivités locales.

→ L'aquaprêt de la Banque des territoires rencontre un véritable succès

L'aquaprêt a suscité auprès des collectivités locales une forte demande. Cette dynamique est amplifiée par l'action conjuguée avec les interventions des agences de l'eau, comme dans le cadre des appels à projets communs sur la réduction des fuites dans les réseaux lancés par les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. L'appui de la Banque des territoires aux collectivités sur l'eau s'est diversifié avec 1,069 M€ de crédits d'ingénierie engagés sur une enveloppe de 15 M€. De nouvelles ressources en financement sont à retrouver sur aquagir.fr, un parcours unique d'information et d'accompagnement pour répondre de bout en bout aux besoins des collectivités locales sur l'eau.

De janvier 2023 à février 2024, la Banque des territoires a accompagné en prêts 317 projets sur l'eau. Au total, le montant de ces projets est de 2,73 Md€. L'effet levier de la Banque des territoires a représenté en moyenne 49,67% pour ces projets.

→ Dans le cadre du Plan eau DOM, sécurisation de la perception des redevances des offices de l'eau et leurs missions : mise en place de 4 groupes de travail avec les offices de l'eau et modification des textes réglementaires en cours.

INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'État soutient et encourage les acteurs de la recherche au service de l'innovation de la gestion de l'eau.

- 90 M€ mobilisés jusqu'en 2025 pour le second appel à projets de France 2030 *Innov'eau* couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur et des usages liés à l'eau.
- 20 projets ont été déposés dans le cadre du premier appel à projets de juillet 2023.

→ Étude sur l'adaptation des cultures

L'étude Res'eau de l'institut polytechnique Unilasalle (Hauts-de-France) sur la période 2023-2026 vise à renforcer les connaissances de l'exposition des cultures au changement climatique, développer des leviers d'actions pour adapter les systèmes régionaux et mettre en place une méthodologie pour déployer des systèmes de production plus économes et résilients.

→ Des filières d'exception de l'école française de l'eau

Dans le cadre de la phase V de l'appel à candidatures pour désigner des pôles de compétitivité sur la période 2023-2026, les projets portés par les deux pôles eau, Aqua-Valley et Nord, ont abouti à leur labellisation.

Le pôle eau Aqua-Valley, implanté dans les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, a accompagné EA Eco-Entreprises, premières impactées par le changement climatique, qui ont depuis longtemps pris le tournant des transitions écologiques. Le pôle eau Nord sera issu de la fusion de Dream eau et milieux et de Hydreos, implanté en régions Centre-Val de Loire et Grand Est. En couvrant quatre bassins versants, il animera la filière de l'eau et créera des synergies essentielles pour les entreprises et les territoires.



Axe 5

Mieux répondre aux crises sécheresse

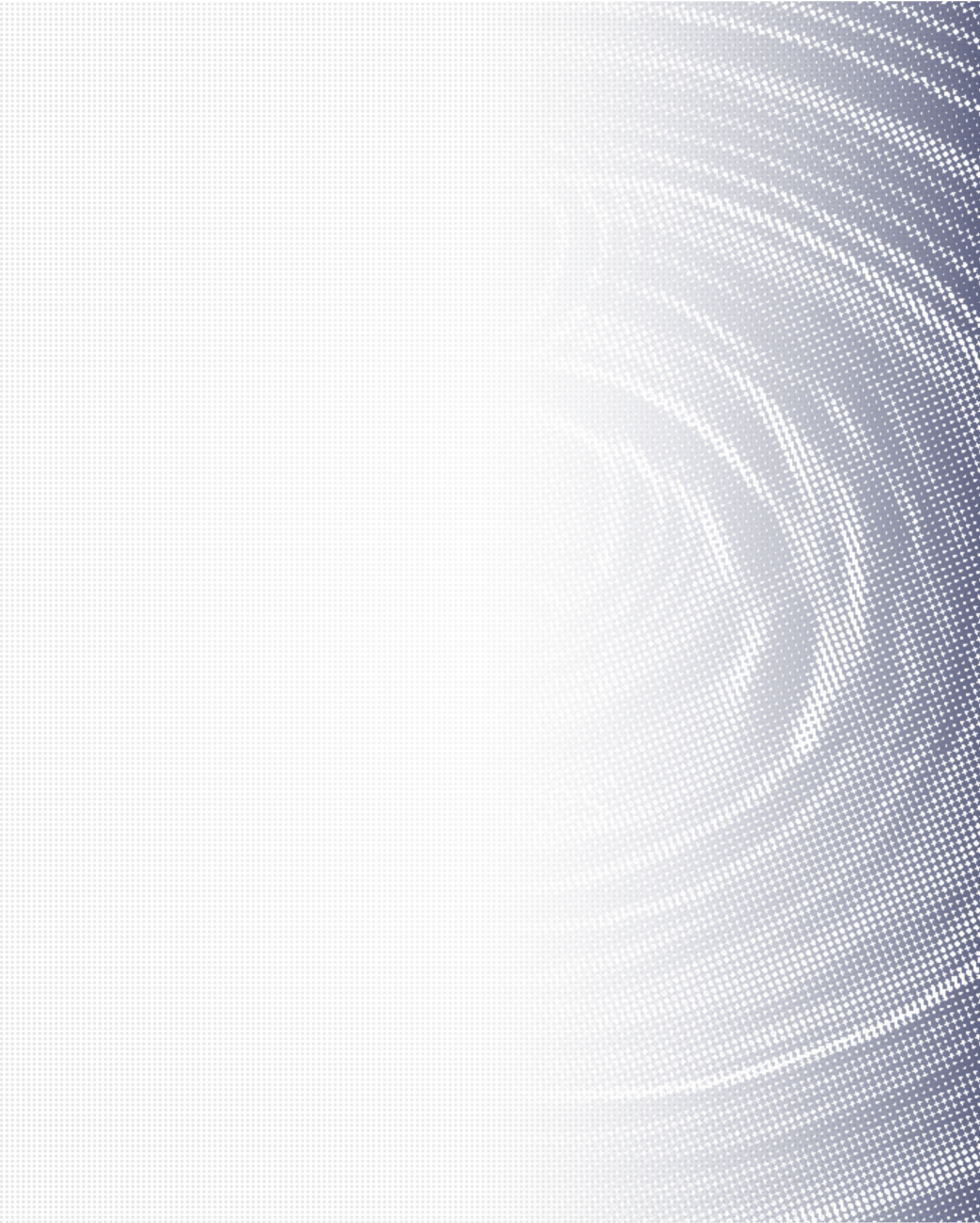
Afin d'anticiper les situations de crises et de protéger les Français face aux épisodes de canicule et de sécheresse, l'État a renforcé l'efficacité de ses outils de gestion de crise sur la base du retour d'expérience des sécheresses de 2022 et 2023.

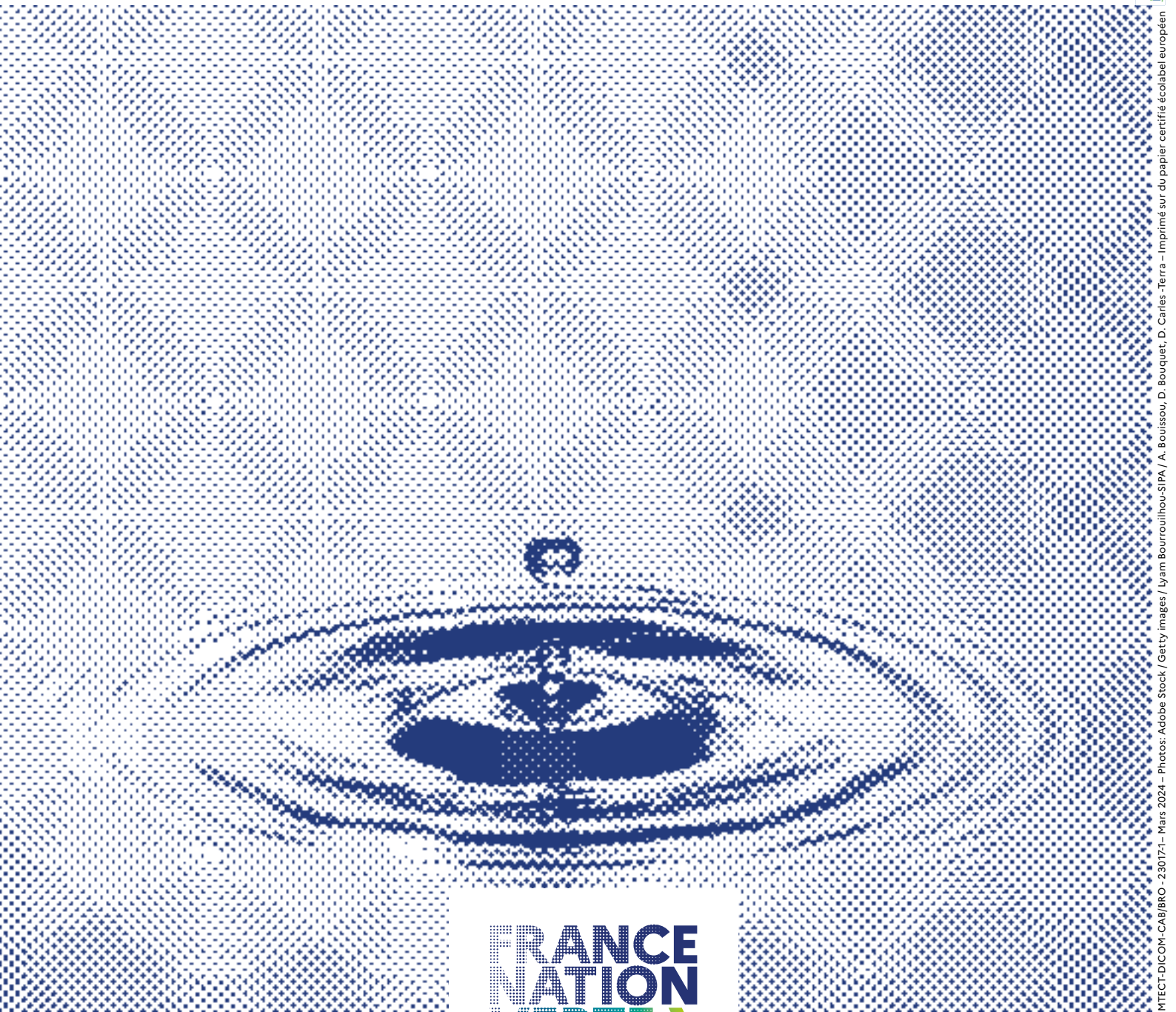
AMÉLIORER LA GESTION DES PÉRIODES DE SÉCHERESSE

L'État a renforcé la communication auprès de l'ensemble des usagers pour les sensibiliser aux bons gestes et informer sur les restrictions le cas échéant.

- Révision du guide national relatif aux mesures de restriction en cas de sécheresse.
- Lancement, en juillet 2023, du site VigiEau permettant aux particuliers de s'informer sur les restrictions et de retrouver des écocgestes pour gagner en sobriété.
- 1 million de connexions sur le site VigiEau à l'été 2023.
- Des évolutions seront apportées à VigiEau à partir d'avril 2024.







**FRANCE
NATION
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer



LE CONSEIL CONSULTATIF CIVIL ET CITOYEN (4C)

CONTRIBUTION

GROUPE DE TRAVAIL

VIE ACTIVE ET VIE FESTIVE

« Les pratiques sont-elles conciliables ? »

23 MAI 2024

Composition du groupe de travail :

Rapporteur : Monsieur **Maurice FARINE**

Membres : Monsieur **Jean-Rémi BARLAND**, Madame **Noëlle CICCOLINI**, Monsieur **Alain CORTES**,
Monsieur **Bernard DUPLAA**, Monsieur **Jean-Christophe GROSSI**, Monsieur **Jean-Pierre MARTIN**,
Monsieur **Jean-Louis PAYRI**, Monsieur **Denis POULAIN**, Monsieur **Dominique SASSOON**.

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	4
INTRODUCTION	4
PARTIE 1 – Regards croisés sur les attentes des habitants et des professionnels aixois : un défi d'équilibre entre vie active et vie festive	6
I) Quel bilan pour les habitants ?	6
A) Aix-en-Provence : une ville attractive, source de richesse culturelle et festive	6
B) Aix-en-Provence : une ville étudiante	7
C) Aix-en-Provence : équilibre fragile entre vie festive et qualité de vie	8
1. Une régulation de la vie nocturne insuffisante au regard des nuisances.....	8
2. Une maîtrise de l'occupation du domaine public difficile	9
3. L'impact de la vie festive sur la propreté urbaine au cœur des préoccupations des habitants	10
II) Quel bilan pour les professionnels de la vie nocturne ?.....	11
A) Aix-en-Provence : une attractivité en perte de vitesse en ce qui concerne la vie nocturne	11
B) Aix-en-Provence : une offre qui nécessite d'être redynamisée	11
C) Aix-en-Provence : le défi de l'inaccessibilité foncière et du stationnement	13
D) Aix-en-Provence : une nécessaire implication collective pour le renouveau festif de la ville	13
PARTIE 2 – Des axes de progrès pour améliorer la qualité de vie des aixois : vers une harmonisation des pratiques	15
I) Réguler la vie nocturne : enjeux à Aix-en-Provence	15
II) Gouvernance de la vie festive : vers une politique transversale .	16
III) Améliorer la gestion de l'espace urbain pour concilier les pratiques à Aix-en-Provence	16
IV) Renforcer l'attractivité d'Aix-en-Provence	17
V) Adapter le stationnement et la mobilité : deux défis pour faciliter la cohabitation des usages	19
PRIORISATION DES PROPOSITIONS	20
CONCLUSION	23
ANNEXES.....	24

PREAMBULE

Le groupe de travail « vie active et vie festive » s'est constitué suite à la saisine de **Madame le Maire, Sophie JOISSAINS**, Présidente du Conseil Consultatif Civil et Citoyen de la Ville d'Aix-en-Provence en date du 20 mars 2023.

Le groupe de travail est constitué de 10 membres dont **Monsieur Maurice FARINE** est le rapporteur.

Le groupe de travail s'est réuni 8 fois entre juillet 2023 et mai 2024.

Le groupe de travail a réalisé quatre auditions :

- Monsieur Renaud SORE-LARREGAIN**, Expert centre-ville et commerces SPLA Pays d'Aix Territoires, SEMEPA ;
- Madame Kayané BIANCO**, Adjointe au Maire en charge de la Jeunesse, de la Vie Etudiante et des Associations Etudiantes ;
- Monsieur Christian BANDIKIAN**, gérant de l'établissement « le Mistral » ;
- Monsieur Mikaël MENDEZ**, Président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Aix-en-Provence.

INTRODUCTION

Le contexte contemporain des villes est marqué par une activité incessante, tant de jour que de nuit.

- **La « vie active »** est traditionnellement définie comme la période de la vie pendant laquelle la majorité du temps est occupée par la vie professionnelle et le travail.¹
- **La « vie festive ou vie nocturne »** désigne les divertissements disponibles en soirée jusque tard dans la nuit ou la matinée. Il comprend notamment les boîtes de nuit et les bars dans un contexte festif, mais plus généralement toute activité divertissante possible de nuit quand la plupart des gens dorment.²

Au regard de ces définitions, le groupe de travail considérera « la vie festive » au sens de la vie nocturne et en l'élargissant aux festivités diurnes organisées sur l'espace public. Le groupe s'intéressera non seulement au point de vue des personnes actives, mais aussi à celles d'autres segments de la population tels que les retraités, les étudiants, etc. Enfin, cette analyse abordera la notion de la qualité de vie des habitants d'Aix-en-Provence de manière plus large, englobant bien plus que la vie active.

De nos jours, l'émergence des « villes festives », telles que décrites par la géographe Maria Gravari-Barbas³, reflète une tendance croissante à la valorisation de l'aspect festif dans les villes et grandes métropoles. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de compétition accrue entre les villes sur la scène internationale, où la capacité à offrir des expériences de divertissement de qualité devient un enjeu majeur. Cette transformation de l'environnement urbain est favorisée par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, la ville offre un cadre propice aux pratiques festives en raison de sa diversité d'espaces et de son dynamisme. Ces lieux variés, qu'il s'agisse de parcs accueillant des concerts ou de rooftops offrant une vue panoramique, fournissent des scènes idéales pour les manifestations festives. De plus, la flexibilité temporelle inhérente à la vie urbaine permet à la ville de se métamorphoser et de s'adapter à de nouveaux usages, favorisant ainsi l'émergence de festivités diverses et variées.

Cependant, l'offre festive ne se limite pas à des lieux spécifiques mais peut se répandre dans toute la ville, participant ainsi à la construction d'une identité festive globale. Ce phénomène reflète l'évolution des attentes des habitants et des visiteurs, qui recherchent des expériences riches et diversifiées. Ainsi, la ville festive devient un élément distinctif du paysage contemporain, symbolisant l'effervescence culturelle et sociale qui anime les villes modernes.

¹ Définition Wiktionnaire

² Définition Wikipédia

³ Gravari-Barbas Maria. La « ville festive » ou construire la ville contemporaine par l'événement. (*The "Festival City" : urban events and contemporary city building*). In: *Bulletin de l'Association de géographes français*, 86e année, 2009-3 (septembre). L'événementiel et les villes touristiques. pp. 279-290

Les festivités en milieu urbain, bien qu'elles soient souvent associées à des moments de convivialité et de partage, ne sont pas exemptes de tensions et de conflits. Ces événements peuvent entraîner des perturbations dans l'espace public générant ainsi des tensions entre les deux sphères : les habitants sont confrontés à des nuisances sonores, à des problèmes de sécurité et à une altération de leur qualité de vie, tandis que les professionnels cherchent à maintenir une économie nocturne dynamique sans compromettre le bien-être des riverains.

L'équilibre entre la vie active et la vie festive représente un défi majeur pour de nombreuses villes et Aix-en-Provence ne fait pas exception. Cette cité, riche de son histoire, de sa culture et de son dynamisme économique, est le théâtre d'une juxtaposition de besoins et d'aspirations souvent contradictoires. D'une part, la vitalité économique de la ville exige une population active et productive, engagée dans une variété d'activités professionnelles. D'autre part, Aix-en-Provence jouit également d'une réputation de ville « étudiante », festive, animée par ses festivals, ses manifestations culturelles et sa vie nocturne, attirant résidents et visiteurs en quête de divertissement.

Au-delà de la question d'équilibre, se pose également celle de la qualité de vie des habitants. Comment garantir que les citoyens puissent bénéficier à la fois d'opportunités professionnelles enrichissantes et d'un environnement propice au bien-être et aux loisirs ? Ces enjeux soulèvent des questionnements sur l'aménagement urbain, la réglementation des activités économiques et festives, ainsi que sur les politiques sociales et culturelles à mettre en œuvre pour favoriser un développement harmonieux de la ville.

Ainsi, se pose la question : *Vie active et vie festive : les pratiques sont-elles conciliables ?*

Dans cet avis, nous explorerons les divers aspects de cette problématique complexe en nous penchant sur les spécificités de la ville d'Aix-en-Provence. En analysant les défis rencontrés et les solutions envisagées, nous chercherons à déterminer dans quelle mesure les pratiques de vie active et festive sont réellement conciliables dans le contexte urbain particulier de la ville d'Aix-en-Provence :

Partie 1 – Regards croisés sur les attentes des habitants et des professionnels aixois : un défi d'équilibre entre vie active et vie festive.

Partie 2 – Des axes de progrès pour améliorer la qualité de vie des aixois : vers une harmonisation des pratiques.

PARTIE 1 – Regards croisés sur les attentes des habitants et des professionnels aixois : un défi d'équilibre entre vie active et vie festive

Dans le tissu social et économique d'une commune, la question de la conciliation entre vie active et vie festive émerge comme un défi à relever. Les habitants et les professionnels aixois sont confrontés à une réalité où les activités diurnes et nocturnes cohabitent souvent de manière conflictuelle.

I) Quel bilan pour les habitants ?

A) Aix-en-Provence : une ville attractive, source de richesse culturelle et festive

Le bilan des habitants face aux problématiques liées à la vie nocturne et festive est complexe et varié, reflétant une diversité d'expériences et de perceptions au sein de la communauté. Certains habitants peuvent apprécier l'animation nocturne et les possibilités de divertissement offertes par la ville, y voyant une richesse culturelle et sociale. Ainsi, la vie nocturne peut être synonyme de convivialité, de rencontres et de dynamisme économique, contribuant à l'attractivité de leur lieu de résidence.

La Ville d'Aix-en-Provence se distingue par son attractivité, offrant à ses habitants et visiteurs une richesse culturelle et festive. La ville connue pour son patrimoine historique, ses festivals et ses événements animés, attire un flux constant de touristes et de résidents. Sa vie culturelle dynamique est alimentée par des institutions renommées telles que le Festival International d'Art Lyrique, le Grand Théâtre de Provence, le Musée Granet, l'Hôtel de Caumont ou encore le 6MIC, qui viennent renforcer son statut de destination culturelle majeure.

Pour le groupe de travail, cet atout culturel constitue un élément essentiel de l'identité de la ville et contribue à son attractivité. Toutefois, l'offre culturelle est considérée comme élitiste et ne touche pas toutes les catégories de la population aixoise.

Les rues animées de la Ville regorgent de commerces, de restaurants, de cafés et de bars, offrant une expérience riche : 1 800 commerces en Centre-Ville et 3 500 commerces sur tout le territoire de la Commune. Cette concentration commerciale contribue à l'attrait de la ville, facilitant la circulation à pied dans un cadre agréable grâce à son patrimoine historique et son ensoleillement. Cependant, cette densité pose également des défis, notamment en ce qui concerne l'apaisement pour les riverains et la nécessité d'équilibrer les différentes forces en présence.

Par ailleurs, l'augmentation de la fréquentation du centre-ville (entre 120 000 et 150 000 visiteurs par jour) stimulée par des événements culturels, la présence de musées renommés et le développement d'Airbnb, témoigne de son attractivité croissante. Cependant, cette augmentation de la fréquentation peut également engendrer des défis tels que l'augmentation des loyers et la pression sur les infrastructures urbaines et l'environnement.

Enfin, le groupe exprime des préoccupations quant à la détérioration de l'attractivité commerciale d'Aix-en-Provence. La vacance commerciale, illustrée par les cinq magasins vides dans la rue Clémenceau, est attribuée en grande partie aux loyers excessifs. Cette situation compromet le dynamisme économique de la ville et le groupe souligne la nécessité d'actions pour préserver le tissu commercial local.

B) Aix-en-Provence : une ville étudiante

Longtemps considérée comme la ville étudiante par excellence, Aix compte 40 000 étudiants⁴ qui fréquentent les universités et les autres établissements de formation (Science Po Aix, Institut Mines-Télécom Business School, Institut d'Administration des Entreprises, Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence...). En matière de qualité de vie étudiante, les jeunes pensent qu'Aix-en-Provence est une ville plaisante pour étudier, l'offre de formation y est très qualitative, la ville est accueillante et on s'y sent en sécurité.

Aujourd'hui, certains étudiants font le choix de vivre à Marseille et d'étudier à Aix alors qu'auparavant, les étudiants logeaient en majorité à Aix. Le prix des loyers plus élevé sur le territoire aixois qu'à Marseille, le prix très bas des abonnements de transport pour les étudiants et enfin l'offre moins attrayante de sorties nocturnes sur la Ville expliquent cette tendance.

Cette évolution est perçue comme préjudiciable à l'identité de la ville, qui se définit par la présence d'une population étudiante dynamique. Par le passé, Aix jouissait d'une vie nocturne animée, attirant même les habitants de Marseille pour ses soirées festives. Cependant, cette attractivité s'est estompée ces dernières années, laissant place à une offre limitée et moins attrayante pour les jeunes.

L'offre culturelle, bien que présente, est jugée moins accessible et moins diversifiée que celle de villes voisines telles que Marseille ou Montpellier. En terme d'offre festive, Aix-en-Provence peine à rivaliser avec celle de Marseille en termes de prix, d'horaires et de diversité. Pour inverser cette tendance, il est nécessaire de proposer de nouvelles offres en adéquation avec les besoins et les attentes de ce public.

En fin de compte, il convient d'adopter une approche novatrice et collaborative pour redynamiser la vie nocturne à Aix-en-Provence, en tenant compte des besoins et des aspirations des jeunes tout en préservant l'harmonie avec les habitants et les autres parties prenantes de la ville.

⁴ Site internet de la Ville d'Aix-en-Provence : le repère étudiant

C) Aix-en-Provence : équilibre fragile entre vie festive et qualité de vie

L'équilibre entre la vie festive et la qualité de vie à Aix-en-Provence représente un défi délicat puisqu'il faut tenir compte des préoccupations de l'ensemble des habitants qu'ils soient retraités, actifs ou étudiants et aussi des visiteurs et touristes. Trouver des solutions qui répondent aux besoins de tous est crucial pour maintenir l'attrait de la ville et offrir un cadre de vie apaisé.

Pour les habitants, les problématiques liées à la vie festive peuvent être source de préoccupations et de désagréments. Parmi les principales préoccupations figurent les nuisances sonores, les troubles à l'ordre public, la sécurité et les impacts négatifs sur la qualité de vie.

1. Une régulation de la vie nocturne insuffisante au regard des nuisances

L'attractivité d'Aix-en-Provence est indéniablement renforcée par sa vie nocturne animée, caractérisée par ses bars, restaurants et boîtes de nuit. Cependant, il est essentiel de trouver un équilibre entre cette vitalité nocturne et le bien-être des habitants. La charte établie en 2013 pour encadrer la vie nocturne représente une avancée positive, favorisant un engagement moral entre la municipalité et les exploitants. Toutefois, le groupe de travail estime que son efficacité dépend de son respect strict par toutes les parties concernées, afin de préserver la qualité de vie des habitants tout en maintenant l'attrait de la ville pour ses visiteurs.

La maîtrise des nuisances sonores constitue un enjeu crucial pour garantir la qualité de vie des habitants et le respect de l'environnement sonore dans une ville dynamique comme Aix-en-Provence. L'émission de bruits amplifiés, qu'ils proviennent d'événements sur la voie publique ou des établissements tels que les cafés et restaurants, peut avoir un impact significatif sur le bien-être des résidents ainsi que sur l'attractivité touristique de la ville.

Les services municipaux d'Aix-en-Provence déploient une procédure rigoureuse pour réguler les nuisances sonores et garantir le bien-être des habitants. Tout commence par la saisine du service Santé Environnementale par mail ou par courrier, avec l'obligation d'indiquer les coordonnées complètes du plaignant. Une fois la plainte reçue, un constat sur le terrain est effectué pour évaluer la diffusion de musique amplifiée, sans révéler l'identité du plaignant au gérant.

En cas de non-conformité, une mise en demeure est adressée au responsable de l'établissement, exigeant la présentation d'une étude d'impact des nuisances sonores, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, avec un délai de 1 à 3 mois pour sa transmission. En l'absence de cette étude, des mesures coercitives peuvent être prises, incluant une verbalisation au Procureur.

Si l'étude est fournie, un courrier signé par un élu est adressé au responsable de l'établissement, l'enjoignant à suivre les recommandations de cette étude, pouvant impliquer l'installation d'un limiteur de son ou la réalisation de travaux d'isolation, avec des délais pouvant s'étaler sur 2 à 4 mois.

Si malgré ces mesures, les nuisances persistent, des mesures de bruit sont effectuées au domicile du plaignant, souvent durant la nuit, entre 22h et 2h du matin. En cas de dépassement des seuils réglementaires, une nouvelle verbalisation est alors adressée au Procureur.

Cette démarche témoigne de l'engagement des autorités municipales à assurer un équilibre entre le dynamisme des établissements et le respect du cadre de vie des citoyens, tout en garantissant le respect des normes légales en matière de lutte contre les nuisances sonores.

Selon le groupe de travail la distinction entre la responsabilité des exploitants/commerçants et celle de leurs clients, est cruciale. Les exploitants ne peuvent être tenus pour responsables des actions de leurs clients une fois qu'ils ont quitté leurs établissements. La question centrale réside dans la délimitation de la responsabilité des commerçants vis-à-vis de leur établissement, étant donné que ces derniers font généralement des efforts pour respecter les normes et réglementations en vigueur.

Il est également noté que les nuisances sonores ne sont pas imputables aux commerçants, mais plutôt aux clients, en particulier ceux qui sortent pour fumer. Cette nuance met en lumière la complexité de la gestion des impacts de la vie nocturne sur l'environnement urbain et soulève des questions quant à la manière dont les responsabilités doivent être réparties entre les différents acteurs impliqués.

Le groupe de travail soulève une problématique importante concernant les nuisances potentielles et l'évolution des commerces à Aix-en-Provence. Il met en avant le fait que chaque année, un pourcentage significatif de commerces dans la ville subissent des changements majeurs, que ce soit au niveau de leur statut juridique, de leur enseigne, de leur localisation ou de leur activité. Ce flux constant d'évolution commerciale peut impacter l'équilibre de la vie nocturne et entraîner des problèmes de gestion des nuisances. De plus, les nouveaux commerçants arrivant en centre-ville ne sont pas toujours conscients des obligations liées à la vie festive et peuvent organiser des manifestations sur l'espace public sans respecter les règles établies.

La question de la définition des commerces à nuisances est soulevée en premier lieu, avec une mise en évidence des types de commerces qui ont émergé au cours des dernières années, notamment les épiceries de nuit. Il est noté que certaines de ces épiceries peuvent être associées à des pratiques problématiques, telles que la vente d'alcool tard dans la nuit, voire la facilitation de transactions illicites.

2. Une maîtrise de l'occupation du domaine public difficile

La question de l'occupation du domaine public, notamment en ce qui concerne les terrasses sur les trottoirs, a été assouplie depuis la pandémie de COVID-19. Cependant, le groupe de travail estime que la ville doit veiller à faire respecter les règles en matière d'occupation de l'espace public. Cette régulation est considérée comme essentielle pour préserver la qualité de vie des citoyens aixois et garantir un équilibre entre les commerces et les piétons.

Le groupe de travail soutient l'occupation de l'espace public par les commerçants, mais pas au détriment de la libre circulation des piétons. Il pointe du doigt l'utilisation de panneaux publicitaires illégaux sur le domaine public, signalant des commerces situés dans des rues où cela est interdit.

Une préoccupation majeure émerge quant à la taxation des commerçants pour cette occupation illégale du domaine public. Certains membres du groupe de travail estiment qu'il est nécessaire de revoir ce système, suggérant que les amendes et les sanctions devraient être privilégiées plutôt que la simple taxation.

Cependant, une approche équilibrée est préconisée, tenant compte des besoins des commerçants. Il est souligné qu'une politique plus flexible pourrait être envisagée, offrant aux commerçants des moyens légaux et réglementaires de communiquer sur leurs établissements sans pour autant enfreindre les règles de l'occupation du domaine public. Ceci permettrait de préserver l'activité commerciale dynamique tout en garantissant le respect des normes urbaines et la qualité de vie des habitants.

3. L'impact de la vie festive sur la propreté urbaine au cœur des préoccupations des habitants

La vie festive en milieu urbain peut avoir un impact significatif et négatif sur la propreté des espaces publics, soulevant des préoccupations légitimes parmi les habitants.

En effet, les rassemblements festifs entraînent souvent une augmentation de la consommation de produits alimentaires et de boissons, ce qui peut conduire à une accumulation de déchets, laissés sur les trottoirs, dans les parcs et sur les places publiques. L'impact parfois négatif de la vie festive sur la propreté urbaine est une réalité à prendre en compte pour les autorités municipales et les responsables d'établissements (bars, restaurants, discothèques...).

La mise en place d'un service complémentaire pour le nettoyage du centre-ville, opérationnel les vendredis et samedis soir de 19h à 2h du matin, ainsi que le dimanche soir et le dimanche après-midi, témoigne de la volonté de la municipalité de répondre efficacement aux enjeux de propreté urbaine dans les zones à forte fréquentation festive.

En parallèle, la brigade de l'environnement est identifiée comme un acteur clé dans le maintien de la propreté urbaine. Cependant, il est noté que ses horaires d'intervention ne sont pas toujours alignés avec les périodes de dépôt des déchets par les habitants.

II) Quel bilan pour les professionnels de la vie nocturne ?

A) Aix-en-Provence : une attractivité en perte de vitesse en ce qui concerne la vie nocturne

Les professionnels de la vie nocturne à Aix-en-Provence expriment une préoccupation croissante face au déclin de la vie festive dans la ville au cours des dernières années. Ils soulignent avoir alerté à plusieurs reprises la mairie sur cette situation alarmante, mettant en lumière le manque d'offres attractives en matière de festivités malgré la réputation festive de la ville. Cette lacune conduit à une fuite de la clientèle vers Marseille, où une offre plus diversifiée et de meilleure qualité est perçue.

Selon ces professionnels, l'offre nocturne actuelle à Aix-en-Provence ne parvient pas à répondre aux attentes de la population locale. Ils pointent du doigt la complexité des Aixois, qui semblent préférer fréquenter les établissements extérieurs plutôt que ceux de leur propre ville. De plus, ils notent une disparité de qualité entre les restaurants, soulignant qu'un grand nombre ne répondent pas aux standards professionnels requis, malgré la présence de bons établissements.

Un exemple illustratif de ce déclin est donné avec la diminution de l'attrait des soirées du mardi qui étaient autrefois parmi les plus animées de la semaine. Cette tendance se reflète non seulement dans les discothèques, mais aussi dans les bars et les restaurants qui sont désormais souvent déserts. Par ailleurs, les professionnels rappellent qu'Aix-en-Provence était autrefois perçue comme une alternative sûre pour la vie nocturne par les habitants de Marseille, notamment, mais que cette réputation s'est estompée au fil du temps.

Aujourd'hui, la ville d'Aix-en-Provence doit rivaliser avec Marseille en capitalisant sur ses propres atouts. Bien que la ville ne puisse pas rivaliser avec Marseille en termes de proximité avec la mer, elle dispose néanmoins d'atouts distincts, tels que ses parcs, ses rues rénovées et ses places emblématiques telles que la Place Comtale et le Cours Mirabeau, qui représentent de véritables joyaux urbains. Cependant, ces éléments remarquables ne sont pas pleinement mis en valeur pour attirer les résidents et les visiteurs.

B) Aix-en-Provence : une offre qui nécessite d'être redynamisée

Les professionnels regrettent la répétition de programmations stéréotypées pour des événements festifs majeurs tels que la Fête de la Musique et le bal du 14 juillet. Cette uniformité contribue à l'appauvrissement de l'offre culturelle et festive de la ville, en dépit de son potentiel.

Le concept d'un événement majeur, comme un festival du rire, par exemple, pourrait être un catalyseur économique potentiel, susceptible d'attirer les visiteurs et de stimuler l'activité commerciale dans la ville.

Les professionnels constatent que la ville d'Aix-en-Provence est une ville élitiste et l'offre actuelle de festivités doit être accompagnée d'une autre offre, plus populaire, qui viendrait en complément. Par exemple, ils notent l'absence d'événements gastronomiques fédérateurs permettant de valoriser la richesse culinaire locale et de promouvoir les commerces de restauration. Cela existe à Châteauneuf-le-Rouge, où tous les restaurants de la ville participent à un événement de ce type, soulignant ainsi le potentiel collaboratif et fédérateur de telles initiatives.

Ils insistent sur la nécessité d'associer les commerçants locaux à ces événements. En effet, il semble indispensable de les impliquer dans la planification et la mise en œuvre de ce genre d'initiatives.

Il est regretté que certains événements, comme celui sur le Cours Mirabeau lors de la fête de la musique, n'aient pas été à la hauteur des attentes, mettant en évidence la nécessité d'une communication, d'une planification et d'une coordination efficaces. En outre, des discussions doivent être engagées sur la réglementation de la vente d'alcool sur l'espace public lors de ces événements.

Dans l'ensemble, le groupe de travail et les professionnels de la vie festive semble favorable à l'organisation de ce type d'événements, avec la proposition que la municipalité apporte son soutien, notamment en matière de communication. Cependant, des ajustements sont nécessaires pour garantir le succès et l'impact positif de ces initiatives sur la vie économique et sociale de la ville.

Aujourd'hui, il convient de s'interroger sur les réponses à apporter quant au fait que de nombreux jeunes préfèrent se rendre à Gardanne ou à La Ciotat pour participer à des festivals, alors qu'ils pourraient bénéficier d'une offre similaire dans leur propre ville, si la municipalité investissait davantage dans ce domaine. L'évocation de succès passés, comme celui « d'Electroshock » organisé en 2019, démontre que Aix-en-Provence est capable d'organiser des événements attractifs et novateurs, mais que ces initiatives doivent être soutenues de manière continue et renforcées pour être pérennes.

Les professionnels de la nuit expriment depuis plusieurs années le souhait de créer un rooftop au-dessus du Grand Théâtre de Provence, afin de retenir les habitants sur Aix-en-Provence pendant l'été et de renforcer l'attrait de la ville.

Malgré les efforts déployés pour rendre la ville plus attractive, notamment à travers des initiatives comme la politique de la ville du quart d'heure, la vie nocturne reste un point faible en raison du manque de popularité de la ville.

Enfin, les professionnels soulignent l'importance de préserver l'équilibre entre l'animation urbaine et le respect du bien-être des habitants, en identifiant et en préservant les zones exemptes de bars et de boîtes de nuit pour assurer la tranquillité des résidents. En conclusion, la revitalisation de la vie nocturne et des festivités à Aix-en-Provence nécessite une approche collaborative, des choix stratégiques et un équilibre entre dynamisme urbain et qualité de vie.

C) Aix-en-Provence : le défi de l'inaccessibilité foncière et du stationnement

À Aix-en-Provence, les professionnels des bars et restaurants sont confrontés à un défi majeur : l'inaccessibilité foncière et les problèmes de stationnement.

Le cas de Monsieur Mikael FEVAL, chef d'un restaurant étoilé au Guide Michelin, est cité comme un exemple illustrant ces difficultés. Il a été contraint de vendre son établissement en raison des problèmes de stationnement pour ses clients et de la pression foncière importante.

Le groupe de travail exprime également des préoccupations concernant les horaires limités des parkings relais qui ne sont pas adaptés aux besoins des clients des restaurants et bars ouverts tard le soir, ni même aux besoins des salariés de ces établissements. Il convient de rappeler que plusieurs parkings à Aix-en-Provence ne sont pas complets en soirée. Ainsi, plusieurs actions pourraient contribuer à atténuer les problèmes de stationnement et à dynamiser l'activité festive en centre-ville d'Aix-en-Provence.

Une approche décentralisée des festivités est suggérée, en mettant l'accent sur l'organisation d'événements dans les quartiers environnants, où le stationnement est plus facile et les nuisances pour les riverains sont moindres. L'exemple des événements réussis dans la zone des Milles illustre la nécessité de diversifier les lieux de festivités pour dynamiser la vie nocturne de la ville.

Ces constats appellent à une réévaluation des stratégies de promotion et de développement de la vie culturelle et festive à Aix-en-Provence. Il est essentiel de capitaliser sur les atouts uniques de la ville tout en diversifiant et en renouvelant les offres événementielles pour répondre aux attentes d'un public diversifié. En réaffirmant son identité, Aix-en-Provence peut aspirer à reconquérir sa position concurrentielle dans le paysage culturel et festif de la région, attirant à nouveau les visiteurs en quête d'expériences de qualité et de sécurité.

D) Aix-en-Provence : une nécessaire implication collective pour le renouveau festif de la ville

La nécessité d'une implication collective pour revitaliser les festivités et la vie nocturne à Aix-en-Provence, impliquant à la fois la municipalité et les commerçants, semble indispensable. La ville doit reconquérir son attractivité en tant que destination festive, non seulement pour les habitants de la périphérie d'Aix-en-Provence et des villes voisines, mais aussi pour les visiteurs.

Le groupe de travail exprime une préoccupation concernant les réunions organisées avec les élus municipaux, notant que celles-ci se déroulent souvent à des moments incompatibles avec les obligations professionnelles des actifs.

Cette situation entraîne une participation limitée de certaines catégories de la population, ce

qui conduit à une uniformité des points de vue exprimés. Cette homogénéité des opinions présente le risque que la municipalité ne prenne des décisions répondant qu'aux préoccupations de certains groupes d'habitants, au détriment d'autres, notamment les représentants du monde économique.

Il est souligné que l'absence d'une diversité de perspectives lors de ces réunions peut conduire à des décisions déséquilibrées qui ne reflètent pas pleinement les besoins et les intérêts de l'ensemble de la population, en particulier ceux liés au secteur économique. En effet, les acteurs économiques, en raison de contraintes de temps, peuvent ne pas être représentés de manière adéquate lors de ces rencontres, ce qui peut entraîner un manque de prise en compte de leurs préoccupations dans les décisions municipales.

Les professionnels du secteur échangent régulièrement avec Monsieur Michaël ZAZOUN, *7ème Adjoint à l'Espace Public - Marchés - Mobilisation des AMS sur la gestion de l'Espace Public, Commerces, Marchés, Animations Commerciales, Marchés de Noël et Nuitées d'Aix, Licences débits de boissons, fermetures retardées - Réglementation - Police Administrative*, sur la question de la diffusion de musique dans l'espace public à Aix-en-Provence. Ils expriment des préoccupations concernant le caractère répressif des interventions de la police nationale lorsqu'il y a de la musique en plein air, soulignant que cette répression est particulièrement marquée dans une ville saisonnière comme Aix. Suite à des dialogues répétés, un arrêté municipal a été émis pour réglementer cette pratique, mais certains considèrent que cette mesure, bien que symbolique, ne constitue qu'une petite victoire dans un débat plus vaste.

En 2023, la délivrance de 652 arrêtés autorisant l'utilisation de matériel amplificateur pour des événements sur la commune, y compris sur la voie publique, met en lumière la nécessité de trouver un équilibre entre la vitalité culturelle de la ville et le respect du repos des riverains. Ces événements, qu'il s'agisse d'inaugurations ou d'autres manifestations, contribuent à l'animation de la vie locale, mais leur impact sonore doit être régulé afin de prévenir les nuisances pour les résidents.

Avec plus de 350 établissements restaurants et bars à Aix-en-Provence, dont environ 80% sont concernés par ces arrêtés, il est essentiel de mettre en place des mesures permettant de concilier les activités commerciales avec la tranquillité des habitants.

Il est donc crucial de ne pas simplement se réunir pour discuter, mais également d'agir concrètement pour améliorer la situation. Cette approche nécessitera un engagement continu de la part des autorités municipales, des professionnels et d'autres parties prenantes afin de trouver un équilibre entre les besoins des commerçants et la préservation de la tranquillité publique.

PARTIE 2 – Des axes de progrès pour améliorer la qualité de vie des aixois : vers une harmonisation des pratiques

Ces regards croisés ont permis de soulever de nombreuses et différentes problématiques relatives à la vie festive, impliquant des habitants et divers acteurs. Des réponses existent et ont été construites dans d'autres territoires.

I) Réguler la vie nocturne : enjeux à Aix-en-Provence

Proposition n°1 : Réviser la charte de la vie nocturne dans son contenu : intégrer de nouvelles notions, mentionner les signatures du Préfet et du Procureur de la République à l'image des villes de Clermont-Ferrand et de Lille et rappeler la responsabilité des commerçants.

Proposition n°2 : Une sensibilisation et une communication sur la charte de la vie nocturne auprès des établissements de nuit

Le groupe de travail souligne qu'il est nécessaire de sensibiliser les commerçants CHR sur leurs devoirs et obligations envers la charte de la vie nocturne. Cette communication, jugée cruciale pourrait être assurée par la ville elle-même, avec un rôle potentiellement dévolu à une brigade de la vie nocturne spécialement dédiée à cette mission.

Proposition n°3 : Créer une brigade de la vie nocturne

Le contrôle des établissements de nuit peut être renforcé par la mise en place d'une brigade de la vie nocturne. Sa mission sera de contrôler les établissements (restaurants, bars, discothèques) et ceux qui commercialisent de l'alcool la nuit comme « les épicerie de nuit ».

Proposition n°4 : Créer un label visant à responsabiliser les acteurs festifs nocturnes et à distinguer les établissements qui respectent les conditions de la charte afin de créer l'adhésion des commerçants.

Proposition n°5 : Communication sur les enjeux de la conciliation de la vie active et de la vie festive (presse, élus, réseaux sociaux, communication à grande échelle ...)

Le groupe de travail souligne l'importance de sensibiliser la population/citoyens/administrés par le biais de campagnes de communication spécifiques dans les facultés, des campagnes de sensibilisation publique, y compris des affichages dans la ville, pour informer le public des sanctions encourues en cas de non-respect des règles de vie nocturne. Ce processus permettrait de renforcer la conscience collective des responsabilités individuelles dans la préservation de la qualité de vie nocturne tout en encourageant un comportement responsable de la part de chacun.

II) Gouvernance de la vie festive : vers une politique transversale

Proposition n°6 : *Développer au cours de réunions trimestrielles entre la ville et les professionnels, une politique festive et nocturne avec un programme d'animations et de festivités.*

Proposition n° 7 : *Nommer un élu délégué à la gestion des festivités et aux animations de la ville*

Le groupe de travail souligne la nécessité de créer un poste dédié en appui à l'élu délégué à la gestion des festivités et de l'animation urbaine à la Ville d'Aix-en-Provence, mettant en avant l'importance d'une volonté politique pour concrétiser cette initiative.

Proposition n°8 : *La municipalité doit faciliter la mise en place d'événements festifs en fournissant un soutien logistique et en mettant à disposition des espaces publics.*

Proposition n°9 : *Repenser les modalités de consultation et d'audition lors des réunions d'informations, en tenant compte des contraintes professionnelles des différents acteurs et en veillant à inclure un échantillon varié de parties prenantes, y compris celles issues du monde économique.*

Une approche plus inclusive favoriserait une prise de décision plus équilibrée et représentative, reflétant ainsi les besoins et les aspirations de l'ensemble des parties prenantes.

III) Améliorer la gestion de l'espace urbain pour concilier les pratiques à Aix-en-Provence

Proposition n°10 : *Actions de communication concernant les modalités et les horaires de dépôt des ordures ménagères en centre-ville auprès des propriétaires, des syndic de copropriété, des universités et des loueurs de Airbnb.*

Proposition n°11 : Concernant la brigade de l'environnement :

Dresser des timbres amendes. Contrairement aux PV, ces timbres sont perçus comme une solution plus directe et dissuasive, car ils sont associés aux impôts et sont moins sujets à la discrétion administrative. Cette approche vise à renforcer le respect des règles et à promouvoir une meilleure gestion des déchets dans la ville.

Réaliser un maillage des rues afin de permettre à la brigade d'intervenir sur l'ensemble du centre-ville.

Renforcer les effectifs de la brigade de l'environnement pour ajuster les plages horaires d'intervention, notamment en incluant des rondes le matin et en fin d'après-midi afin de dissuader les dépôts sauvages.

Proposition n°12 : Réguler l'occupation de l'espace public en différenciant l'occupation de l'espace public autorisé et l'occupation de l'espace public non autorisé et revoir le tarif de l'amende (l'amende doit être considérablement majorée pour dissuader l'occupation illégale).

Proposition n°13 : Mettre en œuvre une signalétique des commerces (QR code sur un panneau à l'entrée et à la sortie de chaque rue commerçante : « où sont mes commerces ? ») afin d'éviter les kakemonos et les tréteaux publicitaires illégaux qui entravent les cheminements piétons.

Proposition n°14 : Autoriser l'accès à la zone piétonne aux commerçants entre 19h et 20h afin qu'ils puissent accéder à leur commerce en stationnant uniquement devant leur propre commerce.

IV) Renforcer l'attractivité d'Aix-en-Provence

Proposition n°15 : Prioriser dans le cadre des animations/programmations les artisans/commerçants aixois. Les autres commerçants pourront être sélectionnés dans un second temps.

Proposition n°16 : Organiser un événement majeur, tel qu'un festival du rire, un événement gastronomique saisonnier à Aix-en-Provence ou encore un espace de restauration/brasserie saisonnier sur la terrasse haute du Grand Théâtre de Provence.

Proposer une offre festive grand public permettrait de dynamiser l'économie locale, de rehausser l'image de la ville et d'engager toute la population des CSP+ aux étudiants.

Proposition n°17 : La programmation culturelle et sportive doit être conçue de manière à répondre aux besoins et aux attentes de différents segments de la population,

prioritairement le dimanche afin de permettre la participation du plus grand nombre.

L'organisation d'événements culturels en dehors des lieux traditionnels, tels que les festivals en plein air ou les expositions dans des espaces publics, peut contribuer à dynamiser la vie culturelle de la ville et à renforcer son attractivité. Cela permet également de créer des opportunités d'échanges et de rencontres entre les habitants et les visiteurs, favorisant ainsi l'enrichissement mutuel et le vivre-ensemble.

Proposition n°18 : Informer les restaurateurs en amont des événements afin qu'ils adaptent le service et les horaires : par exemple dans le cadre de l'exposition Cézanne 2025.

Proposition n°19 : Jumeler d'autres événements au Festival International d'Art Lyrique afin d'inciter les publics à rester quelques jours avant et après pour que les commerçants bénéficient de cette attractivité.

Proposition n°20 : La communication sur l'offre culturelle et sportive doit être plus importante pour faire connaître ces événements.

Proposition n°21 : Promouvoir les commerces de proximité du centre-ville d'Aix-en-Provence (campagne d'affichage, réseaux sociaux et communication de la ville)

Proposition n°22 : Porter au niveau national, la nécessité de créer un statut de représentant des commerçants et des artisans (payé par l'Etat) qui sera chargé de défendre leurs intérêts

Proposition n°23 : Prolonger les animations au-delà du Cours Mirabeau pendant les animations de Noël.

Proposition n°24 : Festivités de Noël : Améliorer la sélection des manèges et des produits vendus dans les chalets et instaurer une rotation dans la sélection des commerçants pour l'occupation des chalets.

Proposition n°25 : Préserver le tissu commercial local, en poursuivant les mesures liées au droit de préemption et en instaurant de nouvelles mesures de régulation des loyers (à l'image de la fixation des loyers par le Tribunal) ou d'incitation à l'installation de nouveaux commerces avec des loyers moins chers sur une durée limitée (voir annexe 2).

V) **Adapter le stationnement et la mobilité : deux défis pour faciliter la cohabitation des usages**

Proposition n°26 : Modifier les horaires de contrôle par la Police Municipale du suivi de la circulation des scooters livreurs en sens interdit aux horaires de livraisons (18h/22h)

Proposition n°27 : Interdire la livraison de matériaux et le stationnement des camions de travaux aux heures de pointes afin d'éviter les bouchons (à chaque construction la ville pourra demander une caution aux constructeurs afin qu'ils respectent plusieurs points : le respect des espaces verts, ne pas utiliser l'espace public pour stocker les matériaux, ne pas stationner sur la voie publique et remettre en état...)

Proposition n°28 : Inciter par de la communication auprès des usagers, l'utilisation du parking Rambot, souvent vide et qui sera desservi par une diablino.

Proposition n°29 : Demander à la Métropole de modifier les amplitudes horaires (jusqu'à 00h les jeudis, vendredis et samedis soirs) des parkings relais et proposer des navettes noctambules pour permettre aux clients des restaurants/bars d'accéder aux parkings relais.

Proposition n°30 : Proposer un tarif parking attractif aux clients des restaurants du centre-ville et proposer des tarifs réduits la nuit (à partir de 19h) dans les parkings aixois.

PRIORISATION DES PROPOSITIONS

Une priorisation des recommandations a été réalisée par le groupe de travail afin d'aider la municipalité dans le choix des actions à mettre en œuvre.

PROPOSITIONS A REALISER A COURT TERME	
Proposition n°1	Révision de la charte de la vie nocturne dans son contenu : intégrer de nouvelles notions, mentionner les signatures du Préfet et du Procureur de la République à l'image des villes de Clermont-Ferrand et de Lille et rappeler la responsabilité des commerçants ...
Proposition n°4	Création d'un label visant à responsabiliser les acteurs culturels et festifs nocturnes et à récompenser les établissements qui respectent les conditions de la charte afin de de créer l'adhésion des commerçants.
Proposition n°7	Nommer un élu délégué à la gestion des festivités et aux animations de la ville.
Proposition n°10	Actions de communication concernant les modalités et les horaires de dépôt des ordures ménagères en centre-ville auprès des propriétaires, des syndicats de copropriété, des universités et des loueurs de Airbnb.
Proposition n°11	Concernant la brigade de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> • Dresser des timbres amendes. Contrairement aux PV, ces timbres sont perçus comme une solution plus directe et dissuasive, car ils sont associés aux impôts et sont moins sujets à la discrétion administrative. Cette approche vise à renforcer le respect des règles et à promouvoir une meilleure gestion des déchets dans la ville. • Réaliser un maillage des rues afin de permettre à la brigade d'intervenir sur l'ensemble du centre-ville. • Renforcer les effectifs de la brigade de l'environnement pour ajuster les plages horaires d'intervention, notamment en incluant des rondes le matin et en fin d'après-midi afin de dissuader les dépôts sauvages.
Proposition n°12	Réguler l'occupation de l'espace public en différenciant l'occupation de l'espace public autorisé et l'occupation de l'espace public non autorisé et revoir le tarif de l'amende (l'amende doit être considérablement majorée pour dissuader l'occupation illégale).
Proposition n°13	Mettre en œuvre une signalétique des commerces (QR code sur un panneau à l'entrée et à la sortie de chaque rue commerçante : « où sont mes commerces ? ») afin d'éviter les kakemonos et les tréteaux

	publicitaires illégaux qui entravent les cheminements piétons.
Proposition n°26	Modifier les horaires de contrôle par la Police Municipale du suivi de la circulation des scooters livreurs en sens interdit aux horaires de livraisons (18h/22h).
Proposition n°29	Demander à la Métropole de modifier les amplitudes horaires (jusqu'à 00h, les jeudis, vendredis et samedis soirs) des parkings relais et proposer des navettes noctambules pour permettre aux clients des restaurants/bars d'accéder aux parkings-relais.

PROPOSITIONS A REALISER A MOYEN TERME	
Proposition n° 3	Créer une brigade de la vie nocturne
Proposition n° 5	Communiquer sur les enjeux de la conciliation de la vie active et de la vie festive (presse, élus, réseaux sociaux, communication à grande échelle...)
Proposition n° 8	La municipalité doit faciliter la mise en place d'événements festifs en fournissant un soutien logistique et en mettant à disposition des espaces publics.
Proposition n° 9	Repenser les modalités de consultation et d'audition lors de réunions publiques, en tenant compte des contraintes professionnelles des différents acteurs et en veillant à inclure un échantillon varié de parties prenantes, y compris celles issues du monde économique.
Proposition n° 14	Autoriser l'accès à la zone piétonne aux commerçants entre 19h et 20h afin qu'ils puissent accéder à leur commerce en stationnant uniquement devant leur propre commerce.
Proposition n° 15	Prioriser dans le cadre des animations/programmations les artisans/commerçants aixois. Les autres commerçants pourront être sélectionnés dans un second temps.
Proposition n° 16	Organiser un événement majeur, tel qu'un festival du rire, un événement gastronomique saisonnier à Aix-en-Provence ou encore un espace de restauration/brasserie saisonnier sur la terrasse haute du Grand Théâtre de Provence.
Proposition n° 17	La programmation culturelle et sportive doit être conçue de manière à répondre aux besoins et aux attentes de différents segments de la population, prioritairement le dimanche afin de permettre la participation du plus grand nombre.
Proposition n° 18	Informers les restaurateurs en amont des événements afin qu'ils adaptent le service et les horaires : par exemple dans le cadre de l'exposition Cézanne 2025.
Proposition n°20	La communication sur l'offre culturelle et sportive doit être plus importante pour faire connaître ces événements.

Proposition n°21	Promouvoir les commerces de proximité du centre-ville d'Aix-en-Provence (campagne d'affichage, réseaux sociaux et communication de la ville)
Proposition n°23	Prolonger les animations au-delà du Cours Mirabeau pendant les animations de Noël.
Proposition n°24	Festivités de Noël : Améliorer la sélection des manèges et des produits vendus dans les chalets et instaurer une rotation dans la sélection des commerçants pour l'occupation des chalets.
Proposition n°25	Préserver le tissu commercial local, en poursuivant les mesures liées au droit de préemption et en instaurant de nouvelles mesures de régulation des loyers (à l'image de la fixation des loyers par le Tribunal) ou d'incitation à l'installation de nouveaux commerces avec des loyers moins chers sur une durée limitée (voir annexe 2).
Proposition n° 27	Interdire la livraison de matériaux et le stationnement des camions de travaux aux heures de pointes afin d'éviter les bouchons (<i>à chaque construction la ville pourra demander une caution aux constructeurs afin qu'ils respectent plusieurs points : le respect des espaces verts, ne pas utiliser l'espace public pour stocker les matériaux, ne pas stationner sur la voie publique et remettre en état...</i>)
Proposition n°28	Inciter par de la communication auprès des usagers, l'utilisation du parking Rambot, souvent vide et qui sera desservi par une diablino.

PROPOSITIONS A REALISER A LONG TERME	
Proposition n° 2	Une sensibilisation et une communication sur la charte de la vie nocturne auprès des établissements de nuit
Proposition n° 6	Développer au cours de réunions trimestrielles entre la ville et les professionnels, une politique festive et nocturne avec un programme d'animations et de festivités.
Proposition n° 19	Jumeler d'autres événements au Festival International d'Art Lyrique afin d'inciter les publics à rester quelques jours avant et après pour que les commerçants bénéficient de cette attractivité.
Proposition n° 22	Porter au niveau national, la nécessité de créer un statut de représentant des commerçants et des artisans (payé par l'Etat) qui sera chargé de défendre leurs intérêts.
Proposition n° 30	Proposer un tarif parking attractif aux clients des restaurants du centre-ville et proposer des tarifs réduits la nuit (à partir de 19h) dans les parkings aixois.

CONCLUSION

En conclusion, la question de la conciliation entre la vie active et la vie festive à Aix-en-Provence est complexe mais pas insurmontable. Bien que ces deux aspects de la vie urbaine puissent parfois entrer en conflit, il est essentiel de reconnaître qu'ils contribuent tous deux à la richesse et à la diversité de la ville.

Une approche équilibrée, impliquant la régulation intelligente des activités festives et le respect de la qualité de vie des habitants, peut favoriser une coexistence harmonieuse. Cela nécessite un dialogue ouvert entre les acteurs concernés, y compris les habitants, les professionnels de la vie nocturne et la municipalité, afin de trouver des solutions adaptées aux besoins de chacun.

Par conséquent, la clé réside dans la recherche d'un équilibre entre ces deux dimensions de la vie urbaine, afin de préserver l'activité économique, le bien-être des habitants et le dynamisme culturel de la ville.

ANNEXES

- **Annexe n°1** : Charte de la vie nocturne Aix-en-Provence
- **Annexe n°2** : Benchmark : commerces à Salon de Provence



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.414

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28626- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013


OBJET : CHARTE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Coordination Centre Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

MB

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jules SUSINI

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : CHARTE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Aix-en-Provence se trouve au cœur d'une agglomération urbaine qui concentre un grand nombre d'activités de détente, de loisirs et de fêtes où chacun doit trouver sa place: commerçants, riverains, étudiants et noctambules.

Si cette vie nocturne fait partie intégrante de l'attractivité de la Ville, il convient cependant de veiller à la légitime tranquillité attendue par les habitants.

C'est la raison pour laquelle, la Ville d'Aix-en- Provence a souhaité élaborer une Charte pour la Qualité de la Vie Nocturne dans le but de promouvoir l'image d' une vie nocturne attractive dans le respect des intérêts légitimes de chacun.

Le projet de charte qui vous est présenté aujourd'hui est le fruit d'une concertation constructive avec les services publics, les acteurs de la vie nocturne, les organisations professionnelles, les associations de riverains, d'étudiants, ainsi que les associations de lutte contre les addictions afin de trouver les meilleures solutions possibles pour apaiser les tensions dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette expérience a été menée dans plusieurs villes : Rennes, Grenoble, Lyon, Strasbourg, Toulouse...

L'objectif de cette charte est le même pour toutes les villes. Il s'agit d'instaurer une vie nocturne réelle et maîtrisée qui permette à tous de mieux vivre ensemble sans compromettre par ailleurs les enjeux d'attractivité et de dynamisation du Centre Ville.

La Ville propose d'associer, par la suite, à cette Charte, des signataires représentant les acteurs de la vie nocturne et organismes concernés, qui adopteront ensemble une attitude intelligente et responsable dans l'usage de l'espace public pour permettre une cohabitation harmonieuse.

Aussi, si le texte qui vous est présenté aujourd'hui recueille votre adhésion, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **ADOPTER** la charte pour la qualité de la vie nocturne

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la charte pour la qualité de la vie nocturne et le cas échéant les avenants à suivre si des modifications du texte initial devaient intervenir

2013.414 - CHARTE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Charte Pour La Qualité de La Vie

Nocturne

d' Aix- en- Provence

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 à L.2213-6-1 et L.2214-3, et L.2214-4,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2121-1 à L.2121-4, L.2122-18, L.2125-1 à L.2125-6, L.2132-1, L.2132-2 et L.2132-26 à L.2132-28,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.113-2,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.571-1 et suivants sur la prévention des nuisances sonores, articles L.581-1 à L.581-45 sur les dispositions relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Pénal et notamment les articles 131-13, R.610-5 et R.623-2,

VU le Code de Procédure Pénale,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1311-1 et suivants, L.1422-1, L.3116-1, L.3321-1 et suivants, et R.1334-40 et suivants, R.1337-6 et suivants et R.3323-1 et suivants, relatifs aux bruits de voisinage et aux débits de boissons,

VU la Loi n°91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public,

VU la Loi n° 2009-879, du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment dans ses articles 93 et suivants,

VU la Loi n°2011-302 du 22 mars 2011, portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'union européenne en matière de santé, de travail et de communication électronique, dans son article 1^{er},

VU le décret n°98-1143 du 15 décembre 1998 relatif aux prescriptions applicables aux terrasses recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée,

VU le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la Santé Publique,

VU le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

VU l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

VU le Règlement Sanitaire départemental,

VU l'arrêté préfectoral n° 152/2008/DAG/BAPR/DDB, du 23 décembre 2008, relatif à la réglementation de la police des débits de boissons à consommer sur place et des restaurants et à la fixation des zones protégées prévues par le Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral n°15/2009/DAG/BAPR/DDB du 19 février 2009, relatif aux horaires de fermeture des débits de boissons à consommer sur place et des restaurants implantés sur la commune d'Aix-en-Provence,

VU l'arrêté préfectoral n° 20/2011/DAG/BAPR/DDB, du 28 mars 2011, relatif au périmètre de protection instauré autour des débits de boissons à consommer sur place implantés sur les communes d'Aix-en-Provence, Arles et Marseille,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2012, portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Bouches-du-Rhône,

VU l'arrêté municipal n°359 du 7 juin 2006 portant charte de qualité des terrasses et du mobilier commercial du secteur sauvegardé,

VU l'arrêté municipal n° 682, en date du 10 mai 2011, portant interdiction de consommation d'alcool sur le domaine public pendant certaines périodes de l'année,

VU l'arrêté municipal n°288 du 14 mars 2012 portant réglementation des étalages, des terrasses et de la vente ambulante sur la voie publique.

VU l'arrêté municipal n° 1502, en date du 15 novembre 2012, portant réglementation relative aux bruits de voisinage,

VU l'arrêté municipal n° 311, en date du 21 mars 2013, portant réglementation de la vente de boissons alcoolisées à emporter entre 21 heures et 8 heures,

Préambule

Aix-en-Provence, capitale historique de la Provence se trouve au cœur d'une communauté d'agglomération de 360 000 habitants.

Elle bénéficie d'une dynamique économique et culturelle qui attire chaque année de nombreux visiteurs.

Elle est par ailleurs fortement ancrée dans une tradition universitaire vieille de 600 ans et compte 45 000 étudiants jouant un rôle important dans son animation nocturne qui se concentre au cœur du quartier historique.

Cependant si la ville souhaite maintenir cet esprit festif qui contribue à son image de cité animée, elle a aussi la volonté de préserver la tranquillité légitime de ses résidents.

Il est donc indispensable de trouver un équilibre entre les riverains, les clients et les acteurs de la vie nocturne pour favoriser le « bien vivre ensemble ».

Objectifs de la Charte

Les partenaires à l'initiative de la présente Charte ont défini plusieurs objectifs :

- Maintenir la tradition aixoise d'une vie nocturne de qualité tout en respectant le cadre de vie des habitants du centre ville.
- Etablir un cadre d'échange, de dialogue et de concertation constructifs avec les différents acteurs qui interviennent dans l'animation de la vie nocturne. Ces rencontres permettront à tous les acteurs de partager une culture et des principes communs du « mieux vivre ensemble ».
- Développer des actions de prévention des conduites à risques afin d'instaurer une cohabitation respectueuse des intérêts de tous.

Cette Charte ne crée pas de nouvelles contraintes ni de nouvelles règles, elle ne peut en aucun cas se substituer aux lois et règlements déjà existants.

Modalités d'adhésion

Les membres des organisations professionnelles signataires adhèrent automatiquement aux valeurs de cette Charte.

Les acteurs de la vie nocturne qui ne sont pas représentés par les organisations professionnelles signataires peuvent adhérer à titre individuel.

Promotion de la Charte

Les organisations professionnelles signataires et les associations de riverains participent à la promotion de la Charte avec la Ville.

La Charte pourra être également affichée dans chaque établissement adhérent qui le souhaite.

Contenu de la Charte

Les partenaires à l'initiative de la présente Charte ont selon leurs prérogatives respectives, défini les orientations récapitulées ci-après afin de favoriser une cohabitation harmonieuse de l'espace public.

1 . **Information des acteurs de la vie nocturne**

La Ville informe les acteurs de la vie nocturne des évolutions réglementaires par l'intermédiaire de son site internet ou par courrier.

2 . **Information de la clientèle des acteurs de la vie nocturne**

Les acteurs de la vie nocturne et les organismes signataires informent leur clientèle des engagements pris dans la présente Charte par tout moyen adapté.

3 . **Information du personnel des acteurs de la vie nocturne**

Les acteurs de la vie nocturne signataires informent leur personnel sur la réglementation en vigueur. Ils veilleront à ce que leurs collaborateurs bénéficient de la formation nécessaire pour la mise en œuvre de leurs obligations en matière d'ordre public, de respect des réglementations, de non-discrimination et de lutte contre les addictions.

4 . **Promotion du dialogue et de la médiation**

La Ville favorise les échanges entre les acteurs de la vie nocturne et les riverains (habitants structurés ou non structurés en associations), en organisant des conciliations lorsque la situation le nécessite.

Un « médiateur » dédié au commerce, au sein de la Mission Coordination Centre Ville, Commerce et Artisanat de la Ville d'Aix- en- Provence, assure l'interface entre les acteurs de la vie nocturne et l'administration en vue d'améliorer leurs relations.

5 . **Incitation à un comportement civique**

La Ville, les acteurs de la vie nocturne et les organismes signataires encouragent les usagers à ne pas crier à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements, ne pas uriner, ne pas jeter de déchets ou de mégots dans les lieux publics ou privés.

6 . **Prévention des troubles à la tranquillité publique et des conduites à risque**

Les acteurs de la vie nocturne et les organismes signataires participent quotidiennement à la sensibilisation au respect des règles contre les nuisances sonores et aux risques liés aux substances psycho-actives (alcool, drogue,...).

7 . **Valorisation et respect de la propreté**

• **Optimisation du nettoyage des rues**

Les acteurs de la vie nocturne et les organismes signataires contribuent au maintien de la propreté, assurée quotidiennement par la Ville.

Dans cet esprit, la Ville a mis à la disposition de tous une application Smartphone appelée « Requête Aix'press » qui permet notamment de signaler les problèmes liés à la propreté. Il est possible également de contacter Mairie Aix'Press au **04 42 91 90 90**.

• **Collecte des ordures ménagères**

La Communauté du Pays d'Aix assure la collecte des déchets ménagers dans des plages horaires définies. Parallèlement, les acteurs de la vie nocturne et les membres des organismes signataires, doivent s'assurer du bon respect du règlement de collecte des déchets.

Les organismes signataires sensibilisent leurs adhérents sur le respect des horaires et du règlement de la collecte.

• **Affichage et dépliants sur l'espace public**

Il est rappelé que dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du centre-ville, il est interdit d'apposer des affiches, de positionner des présentoirs de revues ou de dépliants sur l'espace public. Les acteurs de la vie nocturne et les organismes signataires s'assurent du bon respect de ces règles.

• **Mégots**

Les exploitants des établissements recevant du public balayent et ramassent tous les jours les mégots accumulés devant leurs pas-de-porte et leurs terrasses par la clientèle. Ils peuvent aussi installer des cendriers pour leur clientèle à condition de ne pas les laisser sur le domaine public en dehors des heures d'ouverture de leurs établissements.

Les organisations signataires sensibilisent leurs adhérents au respect de la propreté.

8 . **Rôle des adhérents à la Charte**

Les acteurs de la vie nocturne adhérents participent au bon ordre dans leurs établissements et à ses proches abords.

Ils veillent au respect des dispositions relatives au bruit.

Ils contribuent au « mieux vivre ensemble » en respectant l'heure de fermeture légale des établissements.

Ils facilitent l'action des services de sécurité et de secours dans et aux abords de leurs établissements.

9 . **Circulation dans l'aire piétonne**

Les acteurs de la vie nocturne et les membres des organismes signataires participent au bon fonctionnement de l'aire piétonne en respectant les règles de circulation définies dans cette dernière.

10. **Suivi et contrôle du respect de la Charte**

L'application de la présente Charte fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin de l'adapter si cela s'avère nécessaire.

A cet effet, deux instances sont créées :

- Un Comité de Pilotage présidé par le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence ou son représentant, analysera le bilan annuel de la Charte et fixera les orientations pour les années suivantes.

Ce Comité de Pilotage transmettra ce bilan, pour information, au Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui réunit l'ensemble des acteurs de sécurité et de prévention.

Le Comité de Pilotage se réunira une fois par an et sera composé des élus concernés par la Charte dans le cadre de leurs délégations, des représentants de l'État en matière de prévention et de réglementation ainsi que des représentants des signataires de la Charte.

- Un Comité Technique assurera la mise en œuvre, le suivi et le contrôle du respect des principes de la Charte. Il se réunira préalablement au Comité de Pilotage et sera composé des représentants des associations professionnelles représentant les acteurs de la vie nocturne, des représentants des organismes partenaires et des représentants des services de la Ville concernés par la Charte (Direction de la Gestion de l'Espace Public, Police Municipale, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Direction de la Santé Publique, Service de la Réglementation,...).

Le rôle du Comité Technique sera de centraliser les différents constats et rapports (contrôles et infractions) relevés par les différents services, en vue de constituer le bilan destiné au Comité de Pilotage pour approbation.

La Mission Coordination Centre Ville, Commerce et Artisanat de la Ville d'Aix-en-Provence sera chargée de centraliser ce travail pour le Comité Technique.

Le bon fonctionnement de la Charte (secrétariat et animation des deux instances de suivi, suivi de proximité et dialogue...), sera assuré par la Mission Coordination Centre Ville, Commerce et Artisanat de la Ville d'Aix-en-Provence.

La Charte pourra faire l'objet annuellement de modifications, sous l'égide du Comité de Pilotage, afin de l'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires et aux problématiques rencontrées, elle pourra également être élargie à d'autres signataires concernés par la qualité de la vie nocturne.

Benchmark : Commerces à Salon-de-Provence

Au-delà de son rôle d'approvisionnement, le commerce de proximité est apprécié par les Français en tant que vecteur de lien social et source d'attractivité pour les territoires.

Ce secteur d'activité, qui compte environ 700 000 entreprises et 1.1 millions d'emplois (salariés et non-salariés), est cependant confronté à des défis économiques, sociaux et territoriaux importants, accentués par une double transition numérique et environnementale. De même, certains territoires font ainsi face à une croissance de la vacance commerciale, alors que des difficultés d'accès aux commerces sont constatées dans certaines zones rurales et périurbaines¹.

Nous verrons ici l'exemple de la ville de Salon-de-Provence qui attire de nombreux commerçants dans son centre-ville.

I) Un incubateur pour favoriser de nouveaux commerces à Salon-de-Provence²

Des locaux vacants vont être loués par la Ville pour que des commerçants testent leur activité.

C'est un petit local qui ne paie pas de mine : l'ex « Rapasserie de Sandrine », désormais fermée, va connaître un nouveau destin. En rachetant les murs de ce local, avec l'accord du conseil municipal, la municipalité s'est lancée dans un projet original et « novateur » souligne le Maire Nicolas Isnard.

L'idée c'est de louer l'espace à un prix modique à des commerçants qui veulent tester leur activité. Et de profiter ainsi d'espaces vacants pour continuer à valoriser le centre-ville.

Dans un centre-ville aux 600 commerces, au dynamisme servi par l'absence historique et persistante des galeries marchandes dans les deux supermarchés de la ville, les porteurs de projet viennent ainsi régulièrement chercher un local adapté à leur projet. « La particularité, c'est que nous avons peu de locaux vacants, et que ceux qui le sont ne permettent pas toujours un lancement d'activités ».

Dans les 17m² de la rue Pontis, achetés 43 000€ par la municipalité, des nouveaux commerçants pourront tester leur activité. « Avec un loyer modique », indique Nicolas Isnard. « Et surtout avec un accompagnement, puisque ce projet fait partie d'un « pack » plus large, conçu avec le soutien de la plateforme « Agglopoie Provence Initiative (API) ».

Ainsi, de futurs commerçants accompagnés autant par des conseils, un prêt d'honneur, qu'un parrain, pourraient trouver là, matière à se lancer concrètement. Quelques villes auraient déjà testé ce dispositif en France, peu usité dans la région.

Pour tester son activité dans ces locaux le mode d'emploi est simple, il suffit de déposer un dossier de candidature à L'Espace'éco (ce service municipal se veut être un outil de dynamisation de l'économie salonnaise et de soutien à l'initiative économique de la ville). Le choix sera fait par une commission où siègeront plusieurs personnes dont l'élus au commerce.

¹ Rapport public thématique de la Cour des Comptes : « La politique de l'Etat en faveur du commerce de proximité » Septembre 2023.

² Article La Provence « Un incubateur pour favoriser de nouveaux commerces à Salon-de-Provence » par Eric GOUBERT, le 11/05/2017

Le loyer sera ensuite fixé de manière à permettre aux commerçants de démarrer progressivement : « L'idée c'est de commencer le plus bas possible, et d'augmenter au fil des mois, lorsque l'activité prendra son essor. De manière aussi à permettre aux commerçants, la meilleure insertion dans les tarifs actuels connus à Salon ».

Et si le commerce ne rencontre pas le succès espéré, l'occupant pourra en rendre rapidement les clés sans les contraintes d'un bail traditionnel.

II) Salon-de-Provence favorise le développement des commerces de ville³

La ville de Salon-de-Provence a lancé il y a 5 ans son dispositif : « boutique à l'essai ». Ce dispositif permet aux nouveaux commerçants de tester leur activité grâce à un bail de 3 ans et moyennant un loyer trois à quatre fois cher qu'un loyer normal.

En effet, face à la fermeture des petits commerces, un centre-ville vide et des habitants qui se ruent sur les centres commerciaux en périphérie de la ville, la municipalité a décidé, il y a cinq ans, d'agir en achetant des locaux vides, et en les louant moins cher. Un investissement indispensable pour le maire LR : « nous rentrons des loyers chaque mois », précise-t-il. Au total la mairie a racheté cinq locaux et tous sont actuellement occupés, et un sixième ouvrira dès l'été 2023.

III) La « success story » du centre-ville de Salon-de-Provence⁴

La ville de Salon-de-Provence attire de plus en plus de commerces. Pas un mois ne se passe sans l'inauguration d'un nouveau magasin. En bref, l'offre y est conséquente et diverse. Il suffit de se promener dans le centre de Salon, qui compte pas moins de 560 commerces, pour se rendre compte de la diversité des propositions : restaurants, snacking, librairies, décorations, prêt-à-porter, chaussures, sport, téléphonie, bijouteries, commerces de bouche, et même une quincaillerie ...

A l'heure où de nombreux centre-ville ont tendance à se vider de leurs commerces, Salon-de-Provence, elle, continue de s'enorgueillir d'être la ville aux 1 000 commerces. Et ce, malgré la proximité de grandes galeries commerciales et un contexte économique plutôt morose.

Les commerces existent encore et tous les mois de nouveaux s'installent. Depuis le début de l'année, plus d'une vingtaine de commerces se sont d'ailleurs ouverts. Et si Salon tire aussi bien son épingle du jeu, c'est aussi parce qu'il y a une volonté commune aux commerçants et à la municipalité : celle d'en faire une ville dynamique et donc attractive. Le maire Nicolas Isnard précise : « quand la ville va bien, le commerce va bien et inversement ». Dès lors, les commerçants savent qu'ils peuvent compter sur le soutien plein et entier de la mairie.

La Ville n'hésite d'ailleurs pas à préempter dès que possible des locaux vides pour y installer des « boutiques à l'essai » ou avoir un regard sur ce qui pourraient s'installer afin justement de ne pas briser cet équilibre. En cas de coup dur, la ville est aussi aux côtés des commerçants ; comme ce fut le cas en 2020 lors des confinements. Pour mémoire, la ville avait offert à la population salonaise des bons d'achats de proximité, d'une valeur de 20€, à utiliser dans les commerces locaux.

La Présidente de la Fdacom (Fabienne Ferren) confie que « la force de Salon est aussi dans le réseau de professionnels, d'entrepreneurs et d'institutionnels avec qui nous travaillons main dans la main. On a vraiment le sentiment que tout le monde va dans le même sens. Cette cohésion est notre richesse ».

³ Article France TV Info : « Bouches-du-Rhône : Salon-de-Provence favorise le développement des commerces de ville » 19/05/2023

⁴ Article Le Régional « La success story du centre-ville de Salon-de-Provence » par Magali Guerin, le 19/10/2023



LE CONSEIL CONSULTATIF CIVIL ET CITOYEN (4C)

CONTRIBUTION

GROUPE DE TRAVAIL

PROXIMITE

*« Qu'attendent vraiment les habitants dans
leur quotidien ? »*

23 MAI 2024

Composition du groupe de travail :

Rapporteur : Monsieur **Jean-Luc SIDOINE**

Membres : Monsieur **Djamal ACHOUR**, Madame **Patricia ALLOIN-AUBANEL**, Monsieur **Jacky AYACHE**, Madame **Michèle BARRAL**, Madame **Naïma BRIDJ**, Monsieur **Jean-Claude BRUGERON**, Monsieur **Jean-Pierre CHICHE**, Monsieur **Christophe CHOQUEL**, Madame **Françoise COLARD**, Monsieur **Bernard DUPLAA**, Monsieur **Michel DUCLOS**, Monsieur **Michel FARINE**, Monsieur **Christian FERRATO**, Monsieur **Emmanuel GAILLARD**, Monsieur **Jean-Christophe GROSSI**, Monsieur **Bernard GYSSELS**, Monsieur **Alain LAURENCE**, Monsieur **Jean-Pierre MARTIN**, Monsieur **Patrick MERCIER**, Monsieur **Michel MEZAN DE MALARTIC**, Madame **Fadila MIDOUN**, Monsieur **Jean-Claude REBOULIN**, Monsieur **Tony SESSINE**, Madame **Brigitte VIGOUROUX**

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	4
PARTIE 1 - Quelles relations de proximité : élus, citoyens et administration ?	6
I) Les formes de la démocratie participative	6
<i>A) Les enquêtes publiques</i>	<i>6</i>
<i>B) La participation citoyenne</i>	<i>7</i>
<i>C) Les actions de la ville et des élus</i>	<i>7</i>
II) Les propositions	8
<i>A) En matière de communication et d'animation</i>	<i>8</i>
<i>B) Les instances de participation citoyenne</i>	<i>10</i>
<i>C) En matière de finances et d'organisation des services</i>	<i>11</i>
PARTIE 2 – La proximité dans l'organisation urbaine : la ville du quart d'heure	13
I) Les propositions	14
PARTIE 3 – Le centre-ville comme élément moteur de la proximité	16
I) Les propositions	17
<i>A) Le domaine réglementaire</i>	<i>17</i>
<i>B) Le domaine organisationnel</i>	<i>18</i>
PARTIE 4 – Mixité générationnelle et mixité fonctionnelle : vers une proximité sociale	19
I) Les propositions	20
PRIORISATION DES PROPOSITIONS	22
CONCLUSION	25
ANNEXES	26

PREAMBULE

Le groupe de travail « Proximité » s'est constitué suite à la saisine de **Madame le Maire, Sophie JOISSAINS**, Présidente du Conseil Consultatif Civil et Citoyen de la Ville d'Aix-en-Provence en date du 20 mars 2023.

Le groupe de travail est constitué de 24 membres dont **Monsieur Jean-Luc SIDOINE** est le rapporteur.

Le groupe de travail s'est réuni 7 fois entre juin 2023 et mars 2024.

Le groupe de travail a réalisé trois auditions :

- **Madame Sandy SOULAINÉ**, Directrice Administrative Services Techniques de la Ville d'Aix-en-Provence ;
- **Monsieur Ludovic VERRE**, Responsable de l'atelier prospective et dynamique territoriale de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix – Durance (AUPA) ;
- **Monsieur Renaud SORE-LARREGAIN**, Expert centre-ville et commerces SPLA Pays d'Aix Territoires, Groupe SEMEPA.

INTRODUCTION

La notion de « proximité » fait partie de ces notions mal définies qui, à la fois, construisent et déconstruisent la norme et les politiques publiques.

Les différentes définitions de la proximité reprennent toujours globalement trois niveaux :

- 1) Celui du voisinage de quelqu'un ou d'une chose à l'égard d'un(e) autre ;**
- 2) Celui du rapprochement dans le temps ;**
- 3) Celui de la parenté.**

A bien des égards, ces niveaux se retrouvent dans cette notion portée aujourd'hui par les politiques à la demande insistante des citoyens. En effet, elle apparaît de manière générale comme la réponse politique à un discours de crise (de légitimité, de lien social, de l'action publique).

A travers la proximité, il s'agit de :

- restaurer la confiance politique (rapprocher les élus des citoyens),
- de reconstruire l'efficacité publique (coller à la demande sociale, produire des réponses temporelles raisonnables et ajustées),
- retisser le lien social : rapprocher les institutions des usagers, les usagers entre eux et les usagers envers les institutions afin d'éviter certaines incompréhensions et conflits (justification du choix).

Elle est synonyme de local, de terrain et fait référence à l'implication, la participation, la légitimité de la connaissance des problèmes réels et pour finir l'efficacité. Elle est aussi assimilée à la solidarité, la convivialité et la vie quotidienne.

Cette tendance est bien résumée dans les propos de Philippe Genestier¹ : « les politiques publiques passent du règne de la norme, de l'objectivité, de l'universalisme, de la préfiguration de l'avenir au règne de la circonstance, de la subjectivité, de la proximité et de l'immédiateté relationnelle ».

Finalement, on passe du macro, déshumanisé gommant les aspérités, au micro proche de l'humain et censé être la planche de salut.

Toutefois, il ne faut pas que la proximité réforme la nature même de l'action publique et nous fasse tomber dans le piège qui transforme l'utilisateur ou le citoyen en client individualisé à l'opposé de la notion d'intérêt public. Pour résumer, elle ne doit pas être associée à une forme appauvrie de la légitimité.

¹ Genestier (P.), 2001, « Némésis et Nicodème. Quand les instances de proximité deviennent les figures du salut », *Annales de la Recherche urbaine*, 90, p. 23.

Elle doit être vue comme le résultat concret, sur le terrain, de la traduction du projet politique global d'une commune - celui d'Aix-en-Provence pour ce qui nous concerne - aussi complexe soit-il dans un paysage général institutionnel et législatif et parfois contradictoire. Les réorganisations territoriales ainsi que le mouvement de concentration des populations en milieu urbain, montrent bien que cette question de la proximité doit être re-questionnée.

Ainsi, du projet de ville à la proximité : qu'attendent les habitants dans leur quotidien ?

C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'approfondir nos réflexions sur quatre sujets qui nous ont paru répondre - parmi d'autres - à la question posée et qui s'intègrent dans les préoccupations environnementales et climatiques actuelles du cadre de vie aixois.

Ce sont les suivants :

Partie 1 - Quelles relations de proximité : élus, citoyens et administration ?

Partie 2 – La proximité dans l'organisation urbaine : la ville du quart d'heure

Partie 3 - Le centre-ville comme élément moteur de la proximité ?

Partie 4 – Mixité générationnelle et mixité fonctionnelle : vers une proximité sociale

Sur ces quatre thèmes, nous tenterons, après les avoir posés et analysés, de faire des propositions concrètes d'actions soit en renforçant celles qui existent déjà, soit en proposant de nouvelles actions, sachant qu'elles doivent toutes répondre aux critères initiaux qui caractérisent la proximité : le voisinage, le rapprochement dans le temps, le lien social vécu comme une parenté.

PARTIE 1 - Quelles relations de proximité : élus, citoyens et administration ?

Les relations entre élus, citoyens et administration constituent le fondement de la démocratie moderne. Ce triptyque interconnecté définit les interactions, les responsabilités et les attentes au sein d'une société démocratique.

Les élus, choisis par les citoyens lors des élections, sont investis de la responsabilité de représenter les intérêts de la population au sein des institutions. L'administration, au travers des agents publics, est chargée de mettre en œuvre les politiques et les décisions émanant des élus. Enfin, les citoyens ont le droit et le devoir de participer activement à la vie politique et citoyenne au travers de démarches dites de " démocratie participative" leur permettant d'être associés au processus de décision politique.

I) Les formes de la démocratie participative

Aujourd'hui ces relations de démocratie participative se déclinent globalement selon trois formes :

A) Les enquêtes publiques

Les enquêtes publiques restent très formatées et cadrées. Elles souffrent d'un manque de souplesse et finalement, n'arrivent à intéresser qu'une minorité, le plus souvent critique.



(Voir l'article Art.L120-1 du Code de l'Environnement concernant l'information pertinente et la participation effective des citoyens).

Comme l'a souligné il y a quelques temps déjà, Monsieur Michel CHAUMET² : « On ne recueille pas l'avis des gens en installant un commissaire enquêteur une demi-journée par semaine pendant trois mois. Les enquêtes publiques sont pleines de bonnes intentions et de biais. Beaucoup d'habitants ignorent jusqu'à leur existence ».

² Chaumet M., (1993) Conduire l'enquête publique. Une démarche de commissaire enquêteur, Paris, Les Éditions Juris Service. p. 70



B) La participation citoyenne

La participation citoyenne est soit encadrée par la loi : les Conseils de Quartiers (au nombre de 14 et dénommés à Aix-en-Provence « Assemblées participatives de proximité » par décision du conseil municipal en 2014) et les Conseils Citoyens pour les quartiers « politique de la ville » (au nombre de 4 : Beisson, Corsy, Encagnane et Jas de Bouffan).

Soit plus spontanée comme les Comités d'Intérêt de quartier (CIQ) existants depuis des décennies.

La Ville d'Aix-en-Provence a mis en place les deux premiers il y a quelques années.

C) Les actions de la ville et des élus

La dernière forme de relations de démocratie participative relève de l'action propre de la ville et de ses élus au travers des visites de quartiers, de réunions publiques de concertation en amont des projets (ex : Quartier d'Encagnane et Quartier du Faubourg), ou la création d'une instance de participation citoyenne comme le Conseil Consultatif Civil et Citoyen (4C), instaurée par délibération du conseil municipal en octobre 2022.



La Ville d'Aix-en-Provence lors d'une présentation de la démocratie participative en novembre 2022, a d'ailleurs bien fait ressortir les différents niveaux que peut revêtir la participation citoyenne illustrés par le tableau ci-joint imaginé par Sherry Arnstein en fonction de la nature du projet ou de l'action publique : information, consultation, concertation, co-construction et co-décision.



Des débats de notre groupe en amont des propositions concrètes ont fait émerger ce que l'on peut qualifier de "moteurs" de la relation élus, citoyens et administration :

La confiance

- Éviter les conflits inutiles ou les tensions personnelles
- S'appuyer sur le bon niveau représentatif qui peut évoluer selon la nature du projet.
- Éviter les paroles " politiques ", les actes non tenus, les " mises en touche".
- Donner envie en créant les conditions d'une vraie participation.
- Transparence : état des lieux sincère, réponses politiques et techniques

La compétence

- Prendre en compte les retours de terrain avec obligation de réponse.
- Respect mutuel.
- Délai de réponse rapide et explication claire si le problème est complexe.
- Donner les moyens humains, techniques et financiers.
- Responsabilités clarifiées : qui fait quoi ? (État, Région, Métropole, Département, Commune) et d'où vient parfois le manque de contrôle ?
- Déléguer (exemple du budget participatif).

II) Les propositions

S'agissant des propositions, elles pourraient être les suivantes :

A) En matière de communication et d'animation

La transparence et la communication sont essentielles pour sensibiliser les citoyens sur le fonctionnement des services municipaux, favoriser la proximité des concitoyens, renforcer leur confiance envers l'administration et encourager une participation active aux processus de décisions politiques. **Cette communication du « qui fait quoi et comment » est essentielle et doit être plus particulièrement instaurée sous la forme d'un dialogue avec l'administré.**

Proposition n°1 : une communication proactive

En informant régulièrement et largement les citoyens sur les services municipaux, leurs missions et leurs actions au travers de documents explicatifs simples et visuels (infographies, brochures, vidéos ou présentations PowerPoint)

Utiliser différents canaux de communication tels que : bulletins municipaux, sites web, réseaux sociaux, lettres d'information, réunions publiques, panneaux d'affichage dans les lieux commerciaux, etc.

S'assurer que le site web de la municipalité contient des informations complètes et actualisées sur les services, les contacts, les réalisations en cours, les rapports d'activité, les budgets et autres données utiles.

Informers les riverains sur les travaux en cours.

Proposition n°2 : Organiser davantage de réunions publiques

Les réunions publiques ou les sessions de questions-réponses permettraient aux citoyens de poser leurs questions sur les services municipaux et leurs actions auprès des représentants des services présents pour y répondre.

Adapter les horaires des réunions publiques après 19h afin de permettre la participation des commerçants.

Proposition n°3 : Planifier des ateliers d'information ou des visites sur site

Les ateliers d'information ou les visites sur site permettraient aux citoyens de découvrir de première main le fonctionnement de certains services municipaux. Exemple : visite du garage municipal ou séance d'information sur le processus budgétaire.

Proposition n°4 : Créer un bureau d'information citoyen ou un outil de signalement

Mettre en place un bureau d'information citoyen ou un outil de signalement permettant aux habitants de poser leurs questions et d'alerter les services municipaux afin d'obtenir une aide personnalisée.

Proposition n°5 : Créer des kiosques citoyens

Ces lieux ont un rôle de proximité. Ils favorisent les rencontres et l'entraide parmi le voisinage et accueillent des services de conseil et d'animation.

Proposition n°6 : Encourager la participation citoyenne

Inciter les citoyens à s'impliquer dans la prise de décision en organisant des consultations publiques, des sondages, des groupes de travail en fonction de projets. Exemple : Concertation dans le cadre de l'aménagement du Quartier du Faubourg
Mettre en place une plateforme en ligne de participation citoyenne avec des sondages sur l'évolution de certaines politiques publiques, la présentation des grands projets portés par la Ville avec la possibilité pour les habitants de donner leur avis sur une partie de ces projets.....

Gérer efficacement les réunions et séances de concertation (horaires adaptés pour cibler un maximum de participants, cadrage clair mais souple, tri des propositions..).

Proposition n°7 : Projet 14 quartiers – 14 vidéos

La ville d'Aix-en-Provence regroupe 14 quartiers administratifs tous plus divers et plus riches les uns que les autres.

Ce projet propose de mettre en lumière les spécificités de ces 14 quartiers en réalisant un film sur chacun d'entre eux. Véritable état des lieux de chaque quartier, ces films seront réalisés en collaboration avec l' élu de quartier, les techniciens des services concernés, les personnes ressources de ces territoires et bien sûr les habitants.

Les films réalisés permettront de revenir sur les projets antérieurs, constater une situation donnée et se projeter dans l'avenir du quartier. Dans un premier temps, les élus et techniciens pourront expliquer leur travail, tandis que les habitants et CIQ pourront exposer leurs attentes, le tout dans un cadre apaisé afin d'engager un cercle de communication vertueux qui profiterait à chaque partie prenante.

Enfin au-delà de mettre en lumière les spécificités de chaque territoire, ce travail permettra de développer les liens entre les 14 quartiers aixois.

Proposition n°8 : Une transparence budgétaire

Rendre le processus budgétaire accessible au public en publiant des documents budgétaires, des rapports financiers, et en expliquant comment l'argent des contribuables est dépensé.

B) Les instances de participation citoyenne

Les conseils de quartier, appelés à Aix-en-Provence « assemblées participatives de proximité » et les autres instances participatives incarnent les mécanismes essentiels de la participation démocratie à l'échelle locale. Enracinés dans le tissu social des communautés, ces organes offrent aux citoyens la possibilité de s'impliquer directement dans la gestion et l'amélioration du cadre de vie.

Proposition n°9 : Renouveler la participation des citoyens dans les conseils de quartier « assemblées participatives de proximité »

Composées il y a une dizaine d'années, elles pourraient s'ouvrir à d'autres citoyens que les membres issus directement des associations dont la représentativité, certes objective, peut parfois prêter à débat.

Un panel d'habitants volontaires, tirés au sort et nommés pourrait venir renforcer leur légitimité.

Proposition n°10 : Organiser des rencontres transversales entre les membres des différentes instances citoyennes

Faire se rencontrer une à deux fois par an les membres des instances citoyennes (Conseils de quartiers, Conseils citoyens, Conseil Consultatif Civil et Citoyen, Aix Conseil Étudiants, Conseil Municipal des Jeunes), sur des sujets précis (environnement, aménagement urbain, développement économique, etc.), mais aussi afin de créer des moments de partage et de cohésion intergénérationnelle.

Proposition n°11 : Impliquer les instances de participation citoyennes dans les décisions municipales

Il s'agit d'impliquer les citoyens sur des actions de proximité telles que : la dénomination de rues, la priorisation de travaux...

Proposition n°12 : Mettre en place une charte de la participation

La charte vise à renforcer la démocratie participative et constitue un cadre pour la conduite des démarches de participation citoyenne. Elle précise les grandes valeurs et les principes sur lesquels se bâtit la participation citoyenne et s'adresse à tous les acteurs locaux du territoire communal.

C) En matière de finances et d'organisation des services

La participation citoyenne se veut désormais étroitement liée aux finances municipales et à l'organisation des services municipaux. Ces interactions directes aident la municipalité à adapter les services en fonction du besoin réel, améliorant ainsi leur efficacité et leur pertinence.

Proposition n°13 : Mettre en place un budget participatif

Le budget participatif représente un mécanisme novateur de démocratie participative, permettant aux citoyens de prendre une part active dans le processus décisionnel en matière budgétaire.

Cet outil renforce la responsabilité et la transparence en permettant aux citoyens de suivre de près l'allocation des ressources publiques et de contrôler leur utilisation. En impliquant directement les habitants dans la planification et la mise en œuvre des projets, le budget participatif favorise également l'émergence de solutions innovantes et adaptées aux réalités locales. De plus, il renforce le lien social en encourageant la collaboration et le dialogue entre les différentes parties prenantes.

La forme et le budget alloué seront à déterminer après analyse des retours d'expériences qui sont désormais nombreux (certaines communes du Pays d'Aix s'y sont livrées avec succès).

Proposition n°14 : Centraliser la gestion des demandes citoyennes vers une seule entité et s'assurer des réponses apportées et cela quel que soit le canal de la demande (appels, courriers, site internet, signalements dans les mairies de quartier, visites de quartier, réunions des Conseils de quartier...). Cette entité pourrait être rattachée au DGS.

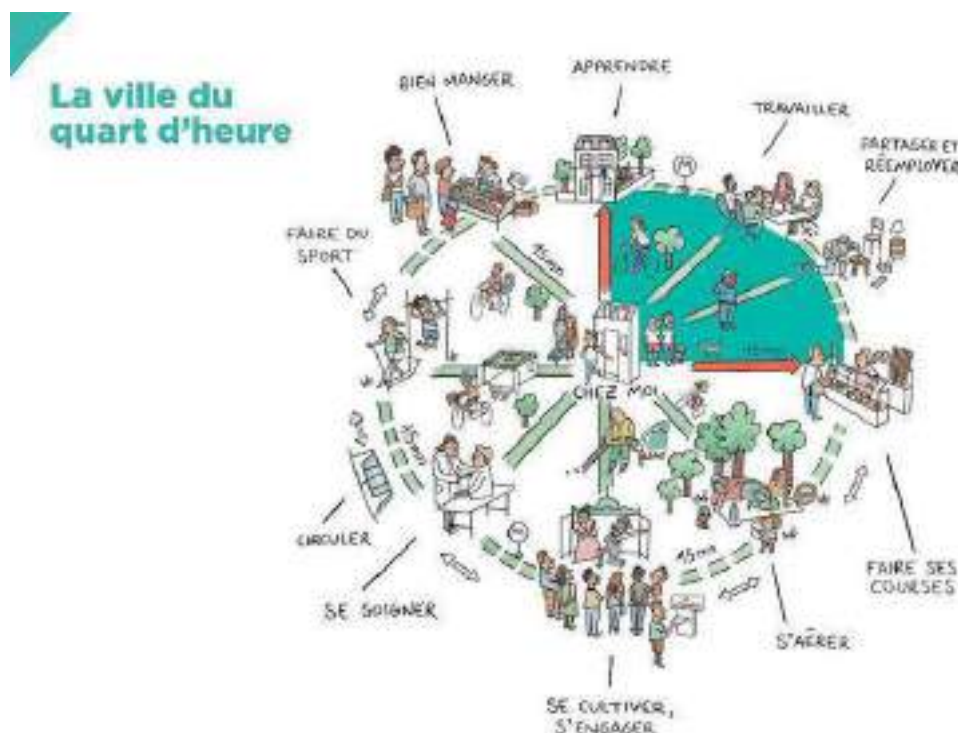
*Elle pourrait aussi encadrer les référents de quartiers – assistés par des volontaires du service civique par exemple – dont le nombre serait renforcé en particulier au centre-ville. Il pourrait être envisagé d'attribuer **un budget spécifique et non anecdotique géré par cette entité.***

Cela concernerait les actions à réaliser à la suite des demandes des citoyens, des visites de quartiers... en organisant la réponse sur quatre niveaux :

- Celles qui sont mises en place immédiatement (dans la semaine qui suit par exemple) ;*
- Celles qui, actées, nécessitent cependant un temps de préparation (dans le mois qui suit) ;*
- Celles qui ne peuvent pas se réaliser rapidement ou doivent être programmés dans un moyen terme ;*
- Celles plus aléatoires dont la concrétisation reste improbable.*

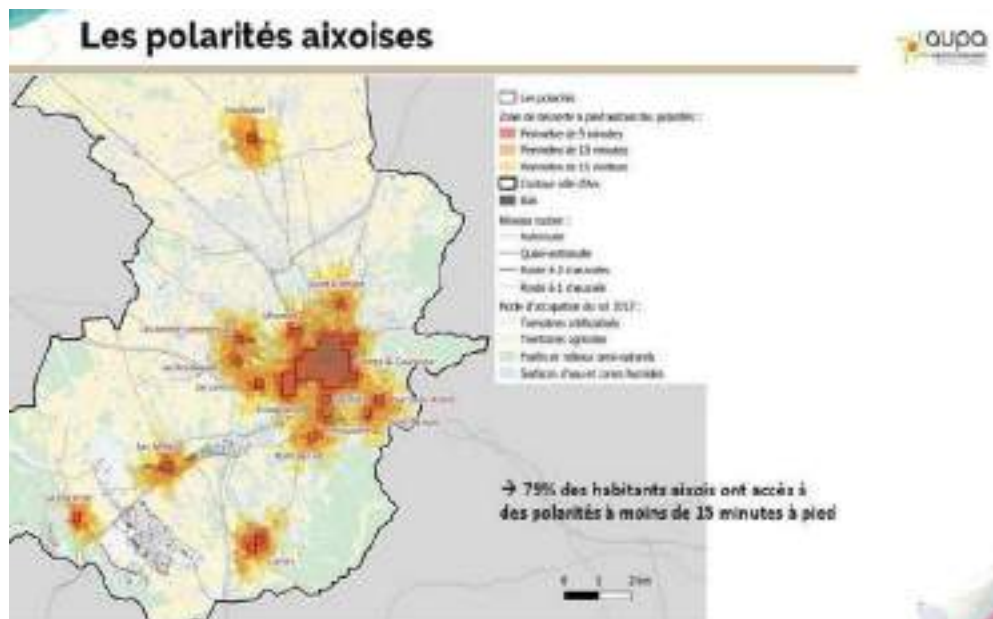
PARTIE 2 – La proximité dans l’organisation urbaine : la ville du quart d’heure

Cette notion désormais bien connue est devenue un des axes stratégiques portés par la ville d’Aix-en-Provence. Ce modèle urbain de la proximité et plus communément qualifié de ville des courtes distances est basé sur l’idée somme toute simple que l’on doit pouvoir trouver dans son entourage immédiat (1/4 d’heure à pieds ou 5 minutes à vélo) l’essentiel de ce qui fait notre quotidien de vie : se ravitailler, travailler, se cultiver et s’éduquer, s’amuser, se soigner, faire du sport, etc.



Forte de ces principes et afin de passer de la théorie à la pratique l’Agence d’Urbanisme du Pays d’Aix à la demande de la municipalité a réalisé un atlas des quartiers d’Aix-en-Provence (16 plus exactement) qui a fait émerger (voir la carte ci-dessous) que 79% des Aixois avaient accès à des polarités à moins d’un quart d’heure à pieds allant en ce sens quelque peu à rebours des idées reçues ou des conclusions d’une enquête portant sur les villes de plus de 100 000 habitants parue dans la presse récemment.

En effet, Aix est une ville polycentrique qui s’est développée en archipel sur ses 18 000 hectares et qui donc ne peut être traitée de la même façon que la majorité des autres ensembles urbains évalués plus haut.



L'enjeu des années qui viennent va donc se polariser sur deux sujets : organiser et mettre en place un réseau de transports « urbains » reliant et irriguant ces polarités et se livrer à une analyse fine des besoins de ces quartiers visant à les renforcer en particulier dans les domaines qui déclinent la ville des courtes distances lorsqu'ils font défaut.

I) Les propositions

Forts de ces constats, nous sommes amenés à faire les propositions suivantes :

Proposition n°15 : Renforcer le réseau urbain de transports Aixois

Demander à la Métropole, compétente en la matière, de renforcer le réseau urbain Aixois de transports en commun dans le sens d'une meilleure desserte inter-quartiers.

Proposition n°16 : Identifier dans chaque quartier les commerces et services manquants

Afin de les promouvoir en informant et facilitant leurs implantations par les porteurs de projet (prendre par exemple pour commencer un quartier pilote).

Proposition n°17 : Réétudier les documents d'urbanisme

Revoir si nécessaire là encore en lien avec la Métropole les documents d'urbanisme lorsqu'ils ne permettent pas certaines implantations pourtant indispensables.

Proposition n°18 : Pratiquer de façon systématique pour chaque projet nouveau, la même méthode de la Ville du Quart d'heure que celle pratiquée pour le quartier d'Encagnane.

Il s'agit d'une méthodologie en trois temps : A partir des 6 fonctions sociales du quartier (habiter, s'approvisionner s'épanouir, se soigner, s'éduquer et travailler), les forces et les points d'améliorations sont identifiés à travers des entretiens individuels de toutes les parties prenantes (habitants, commerçants, associations..), des ateliers de diagnostic. Ce travail permet de comprendre les dynamiques en jeu et ainsi permettre de produire une synthèse des enjeux cruciaux, éclairant les actions à mener pour améliorer le cadre de vie des habitants. Des enquêtes approfondies peuvent être aussi menées pour déterminer les conflits d'usages éventuels et le fonctionnement actuel du quartier, ainsi que des enquêtes d'opinion pour appréhender la diversité des perspectives. L'identification des attentes des habitants est au cœur de cette démarche, prenant en compte leurs besoins réels au travers de différents scénarios.

Cette méthodologie encourage la participation active de tous les acteurs du quartier, favorisant ainsi l'émergence de solutions durables pour un meilleur cadre de vie.

Proposition n°19 : Diagnostiquer et concevoir des actions pour atteindre les 100% d'habitants aixois connectés à des polarités à moins de 15 minutes à pied.

Il convient d'évaluer la manière dont il est possible de raccrocher à un quartier les 21% de la population aujourd'hui non « connectés ». Une étude complémentaire de l'Aupa pourrait utilement porter sur les secteurs de Célony, des Platanes voire du pôle d'activité des Milles.

Proposition n°20 : Organiser des actions de cohésion inter-quartiers

Les habitants des différents quartiers pourraient se retrouver dans des événements inter-quartiers : Faire société c'est faire ensemble, c'est créer de la cohésion du groupe

PARTIE 3 – Le centre-ville comme élément moteur de la proximité

Le centre-ville constitue un véritable pilier de la proximité, agissant comme un cœur vibrant qui dynamise les interactions sociales et économiques au sein d'une commune. En tant que lieu de convergence et de rencontre, il favorise les échanges entre les habitants, les commerçants et les visiteurs, renforçant ainsi les liens interpersonnels et le sentiment d'appartenance à la commune.

De plus, le centre-ville offre une diversité d'activités culturelles, commerciales et de loisirs qui répondent aux besoins variés des résidents, contribuant ainsi à créer un environnement vivant et stimulant. En tant que pôle économique, il génère des opportunités d'emploi et de développement économique pour la population locale, soutenant ainsi la vitalité économique de la région. De plus, le centre-ville est souvent le reflet de l'histoire et de l'identité d'une communauté, incarnant son patrimoine culturel et architectural et contribuant à sa richesse culturelle et esthétique. Enfin, en favorisant la mixité sociale et la diversité urbaine, le centre-ville promeut l'inclusion et la cohésion sociale, faisant de lui un véritable moteur de la proximité et du vivre-ensemble.



La fiche du centre-ville de l'étude de l'Aupa parle d'elle-même. Dans un périmètre de 15 minutes à pied on trouve 60 000 habitants (dont 10 000 seulement pour le centre ancien pur), 34 000 emplois, 3200 commerces, 90 établissements scolaires et de formation, 3 500 professionnels de santé, 850 bars et restaurants, 120 équipements culturels et 60 équipements sportifs... Ces chiffres mis en perspective dans le graphique ci-dessus font ressortir un équilibre certain qui doit cependant être consolidé et pérennisé.

Aussi l'importance du centre-ville pour le Maire se traduit par une gestion en direct de ce quartier sans délégation à un élu. Aujourd'hui, on peut dire que le manager du Centre-Ville est le DGS même si la fonction existe par ailleurs.

Comme nous l'a expliqué Monsieur SORE-LARREGAIN, chargé du sujet à la Semepa, auparavant, la vision du centre-ville était identitaire et patrimoniale. Il s'agissait d'une approche sentimentaliste du centre-ville avec une vision un peu passéiste. Aujourd'hui, avec les enjeux environnementaux et la croissance démographique, l'approche a changé avec la nécessité de construire la Ville sur la Ville. Le centre-ville redevient essentiel avec moins de voitures et « un monde de près » plutôt que « le monde de loin ».

Le centre-ville a une fréquentation énorme entre 120 000 et 150 000 visiteurs par jour. Cette fréquentation s'explique par les nombreux événements culturels, la présence de l'Hôtel de Caumont et du Musée Granet et le développement du phénomène AirBnB. Elle explique aussi l'augmentation des loyers. Il y a certes une forte concentration commerciale mais cette tendance spéculative nuit à la diversité et l'originalité de l'offre.

La très grande concentration de bars et restaurants pose aussi la question de l'apaisement pour les riverains (le gros du chiffre d'affaires se fait sur l'espace public : 2 000 couverts sur la place des Cardeurs).

Le problème à résoudre est bien l'attractivité versus proximité et on sent que cela n'est pas évident.

L'attractivité c'est faire venir des gens de loin pour faire fonctionner les commerces mais sans devenir « Walt Disney » ou une galerie marchande à ciel ouvert. La proximité c'est avoir tout sur place pour un monde plus sobre et y faire rester la population. Toute la difficulté est de conjuguer les deux. Pour cela, il est important de réguler en proposant des actions incitatives en particulier en direction du commerce de proximité véritable lien social du centre-ville.

I) Les propositions

Face à une situation qui peut basculer nous proposons des pistes d'actions dans deux domaines.

A) Le domaine réglementaire

Proposition n°21 : Sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité et s'en donner les moyens

Pour ce faire, il convient d'instaurer des règles pour contrer la hausse des loyers des commerces (au besoin action au niveau législatif national), de réglementer et/ou interdire le stationnement gratuit dans les grandes

surfaces, de renforcer le guichet unique et l'accompagnement des investisseurs et des porteurs de projets.

Mais aussi, de faire fonctionner le droit de préemption judicieusement en référence au schéma directeur et mettre en place le financement correspondant. Et pour les besoins créer une foncière commerciale avec la Banque des Territoires.

Proposition n°22 : Faire évoluer le document d'urbanisme

En particulier dans le sens d'une souplesse réglementaire.

Proposition n°23 : Protéger l'aire piétonne avec l'instauration d'une charte des modes « doux » et généraliser les stationnements pour les deux-roues

Proposition n°24 : Réévaluer les horaires de livraison en lien avec les commerçants et relancer une réflexion sur les livraisons de proximité et du dernier kilomètre

Proposition n°25 : Réserver le parking Cardeurs pour les résidents

Proposition n°26 : Encadrer les locations Airbnb

Nombreuses sont les villes qui mettent en place des politiques rigoureuses pour contrôler et encadrer les locations de courte durée (voir le benchmark en annexe 2) : instruction des dossiers par les services municipaux, compensation obligatoire, interdiction de la création de nouveaux meublés touristiques dans le centre ancien, création d'une brigade de contrôle...

B) Le domaine organisationnel

Proposition n°27 : Adopter le schéma directeur qui définit la stratégie politique pour le centre-ville

Proposition n°28 : Désigner un élu délégué au centre-ville, en appui de Madame le Maire, avec un budget dédié.

Proposition n°29 : Travailler en transversalité sur l'espace public

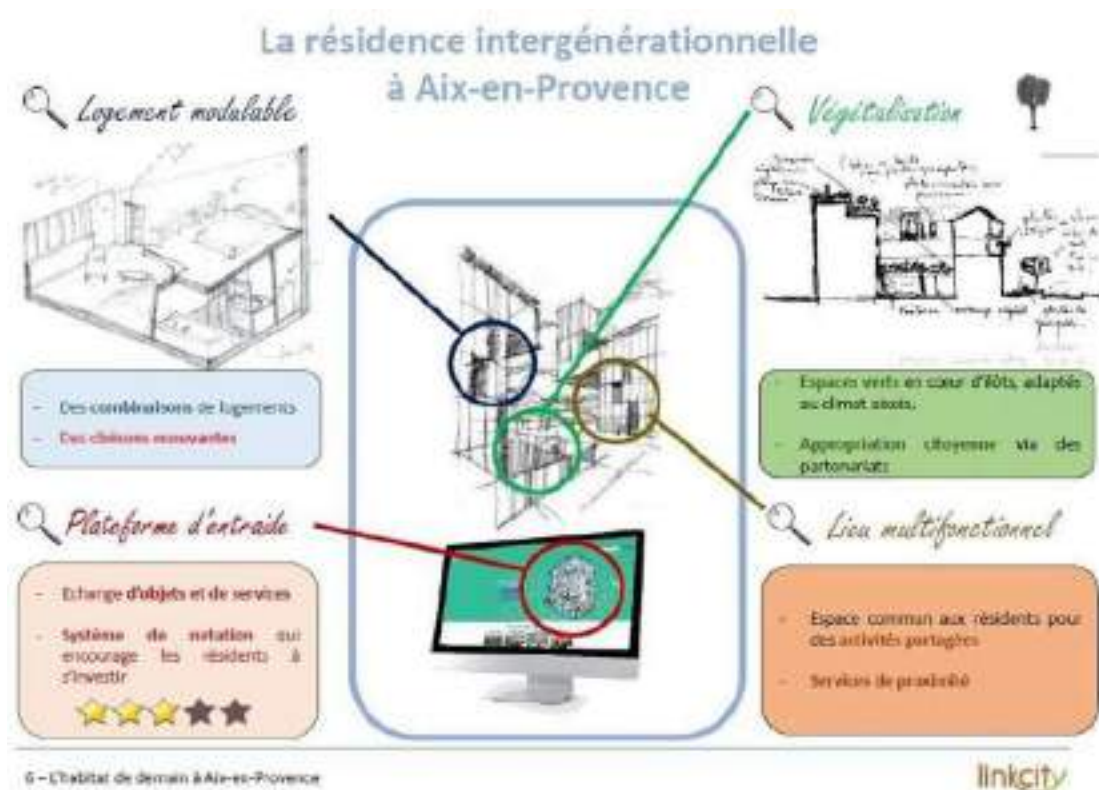
Déclaration de cession et droit au bail, rencontres en cas de difficultés avec une analyse qualitative et une articulation avec l'ABF et un suivi au plus près par Madame le Maire.

PARTIE 4 – Mixité générationnelle et mixité fonctionnelle : vers une proximité sociale

Nos modes d'habiter ont évolué au gré de nombreux facteurs : bouleversement des structures familiales, vieillissement de la population, impact de la Covid, généralisation du télétravail, besoin de lien social et de proximité, prise de conscience écologiste, en résumé volonté de bien être dans un cadre de vie revisité.

C'est dans ce contexte que des opérations de constructions d'immeubles ou d'îlots alliant mixité générationnelle et fonctionnelle voient le jour un peu partout dans le monde, en France et aussi donc dans la Pays d'Aix. On retrouve des exemples en Allemagne (Tübingen) en Espagne (Barcelone) plus près de nous à Nantes, Toulouse, Montpellier. Dans le Pays d'Aix une opération pilote existe à Saint-Cannat, une autre est en gestation à Aix dans le cadre de la requalification du quartier d'Encagnane.

L'Aupa et Linkcity ont travaillé depuis plusieurs années sur ce concept aujourd'hui devenu réalité avec du logement pour tous (ultra modulable et modifiable au gré de l'évolution des familles), un espace de vie partagé (espace vert, jardin, parcours santé), des services liés à la vie de la résidence (plateforme d'entraide, lieux de travail partagé etc.).



En élargissant le concept à l'îlot voire au quartier, on s'aperçoit que l'on peut briser le développement de l'espace urbain sectorisé en le remplaçant par des formes urbaines incluant toutes les fonctions (logement, travail, éducation, ravitaillement) dans une proximité immédiate

On voit donc que créer ce type d'îlots va permettre un meilleur traitement de la proximité entre les habitants toutes générations confondues mais aussi entre élus et citoyens. Il y aura d'une part une consultation/concertation des habitants et d'autre part la mise en place d'un fonctionnement qui raccourcit le circuit des échanges et permet un lien direct avec les décideurs.

I) Les propositions

En lien avec ces notions et en nous inspirant du travail effectué sur le sujet par le Conseil Consultatif de la Société Civile du Pays d'Aix en juin 2022 nous pouvons faire les propositions suivantes.

Proposition n°30 : Généraliser dans les opérations nouvelles des îlots diversifiés et des constructions modulables et multifonctionnelles intégrant des activités et commerces en rez-de-chaussée.

Proposition n°31 : Préconiser des espaces de co-working, télétravail et lieux d'échanges.

Proposition n°32 : Prévoir une souplesse dans les documents réglementaires pour accompagner l'évolution de l'utilisation des constructions.

Proposition n°33 : Accompagner chaque opération d'un plan de mobilité qui définit les modalités de déplacement, d'accès et de stationnement.

Proposition n°34 : Travailler sur des exonérations de taxes pour attirer les entreprises et les commerces.

Proposition n°35 : Accentuer le fonctionnement de la plateforme d'échanges et d'entraide intergénérationnelle entre les personnes âgées et les étudiants (courses, cohabitation, activités).

Elaborer une charte de la cohabitation intergénérationnelle. Cette charte permet d'apporter une réponse concrète et solidaire à l'isolement des seniors et au besoin de logements des jeunes. Et réaliser un diagnostic dans le centre ancien des îlots ou immeubles susceptibles de recevoir des opérations de mixité générationnelle.

Proposition n°36 : Mener une réflexion sur l'évolution des espaces d'activité actuels en envisageant leur diversification.

Proposition n°37 : Encourager et accompagner la création de tiers lieux dans tous les quartiers (un tiers-lieu dans chaque quartier)

PRIORISATION DES PROPOSITIONS

Une priorisation des recommandations a été réalisée par le groupe de travail afin d'aider la municipalité dans le choix des actions à mettre en œuvre.

PROPOSITIONS POUVANT SE REALISER A COURT TERME	
Proposition n°7	Projet 14 quartiers – 14 vidéos
Proposition n°9	Renouveler la participation des citoyens dans les conseils de quartiers « assemblées participatives de proximité »
Proposition n°14	Centraliser la gestion des demandes citoyennes vers une seule entité et s'assurer des réponses apportées quel que soit le canal de la demande (courriers, appels, signalements...) et prévoir un budget spécifique et non anecdotique géré par cette entité
Proposition n°15	Renforcer le réseau urbain de transports Aixois
Proposition n°18	Pratiquer de façon systématique pour chaque projet nouveau, la même méthode de la ville du quart d'heure que celle pratiquée pour le quartier d'Encagnane
Proposition n°21	Sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité et s'en donner les moyens
Proposition n°24	Réévaluer les horaires de livraison en lien avec les commerçants et relancer une réflexion sur les livraisons de proximité et du dernier kilomètre
Proposition n°26	Encadrer les locations Airbnb
Proposition n°28	Désigner un élu délégué en appui à Madame le Maire, avec un budget dédié
Proposition n°30	Généraliser dans les opérations nouvelles des îlots diversifiés et des constructions modulables et multifonctionnelles intégrant des activités et commerces en rez-de-chaussée
Proposition n°32	Prévoir une souplesse dans les documents réglementaires pour accompagner l'évolution de l'utilisation des constructions
Proposition n°33	Accompagner chaque opération d'un plan de mobilité qui définit les modalités de déplacement, d'accès et de stationnement
Proposition n°34	Travailler sur des exonérations de taxes pour attirer les entreprises et les commerces

PROPOSITIONS POUVANT SE REALISER A MOYEN TERME	
Proposition n°1	Une communication proactive
Proposition n°4	Créer un bureau d'information citoyen ou un outil de signalement
Proposition n°6	Encourager la participation citoyenne
Proposition n°8	Une transparence budgétaire
Proposition n°10	Organiser des rencontres transversales entre les membres des différentes instances citoyennes
Proposition n°13	Mettre en place un budget participatif
Proposition n°27	Adopter le schéma directeur qui définit la stratégie politique pour le centre-ville
Proposition n°31	Préconiser des espaces de co-working, télétravail et lieux d'échanges
Proposition n°35	Accentuer le fonctionnement de la plateforme d'échanges et d'entraide intergénérationnelle entre les personnes âgées et les étudiants Elaborer une charte de la cohabitation intergénérationnelle et réaliser un diagnostic dans le centre ancien des îlots ou immeubles susceptibles de recevoir des opérations de mixité générationnelle
Proposition n°36	Mener une réflexion sur l'évolution des espaces d'activité actuels en envisageant leur diversification
Proposition n°37	Encourager et accompagner la création de tiers-lieux dans tous les quartiers (un tiers-lieu dans chaque quartier)

PROPOSITIONS NECESSITANT UN PLUS LONG TERME	
Proposition n°2	Organiser davantage de réunions publiques
Proposition n°3	Planifier des ateliers d'information ou des visites sur site
Proposition n°5	Créer des kiosques citoyens
Proposition n°11	Impliquer les instances de participation citoyenne dans les décisions municipales
Proposition n°12	Mettre en place une charte de la participation
Proposition n°16	Identifier dans chaque quartier les commerces et services manquants

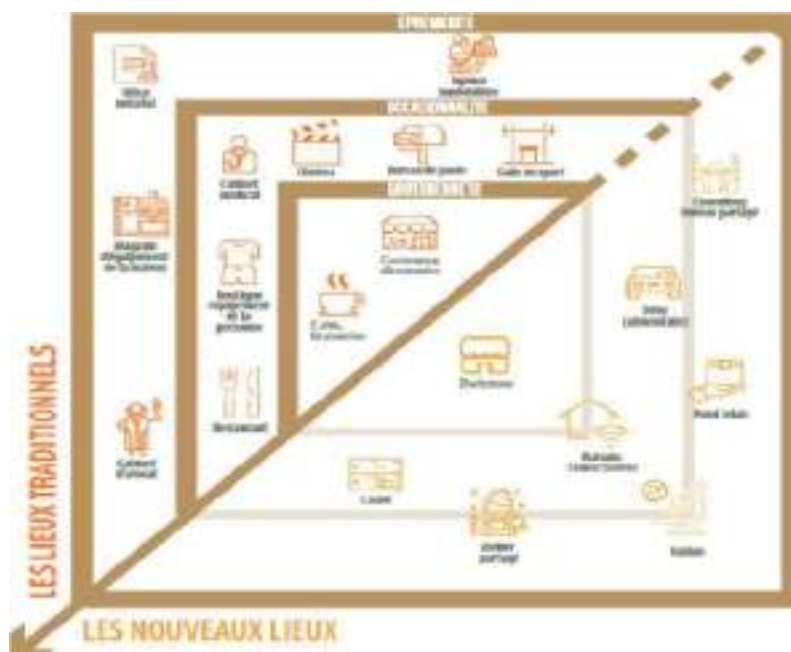
Proposition n°17	Réétudier les documents d'urbanisme
Proposition n°19	Diagnostiquer et concevoir des actions pour atteindre les 100% d'habitants aixois connectés à des polarités à moins de 15min à pied.
Proposition n°20	Organiser des actions de cohésion inter-quartiers
Proposition n°22	Faire évoluer les documents d'urbanisme
Proposition n°23	Protéger l'aire piétonne avec l'instauration d'une charte des modes « doux » et généraliser les stationnements de deux-roues
Proposition n°25	Réserver le parking Cardeurs pour les résidents
Proposition n°29	Travailler en transversalité sur l'espace public

CONCLUSION

En guise de conclusion et d'ouverture sur de nouveaux débats.

A l'occasion de nos réflexions nous avons finalement pu constater une évolution marquée de la proximité spatiale et temporelle : les distances et le temps se sont réduits avec l'accentuation de l'usage des outils numériques, accentuant de fait la perception de la proximité encore plus comme une recherche de lien social (on oscille, comme le soulignent les Agences d'urbanisme, d'une proximité vécue à une proximité perçue).

On constate le développement de « tiers lieux » véritables agoras modernes accueillant des activités très variées, les points relais se multiplient tout comme les espaces communs de travail (voir l'illustration de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) ci-dessous)³.



Parallèlement, la démocratie participative se dématérialise et se diversifie elle aussi avec l'usage des réseaux sociaux.

Tous ces sujets sont en pleine évolution et restent pour beaucoup des concepts détachés du « terrain » et donc de la réalité de la vie de tous les jours. C'est sur ce rattachement au terrain qu'il va falloir bientôt se pencher surtout pour une ville comme Aix en Provence dont le polycentrisme lui confère une originalité vivifiante.

³ AGAM, Regards N°112 – Décembre 2021 « Les mutations de la proximité : usages numériques et nouveaux lieux »

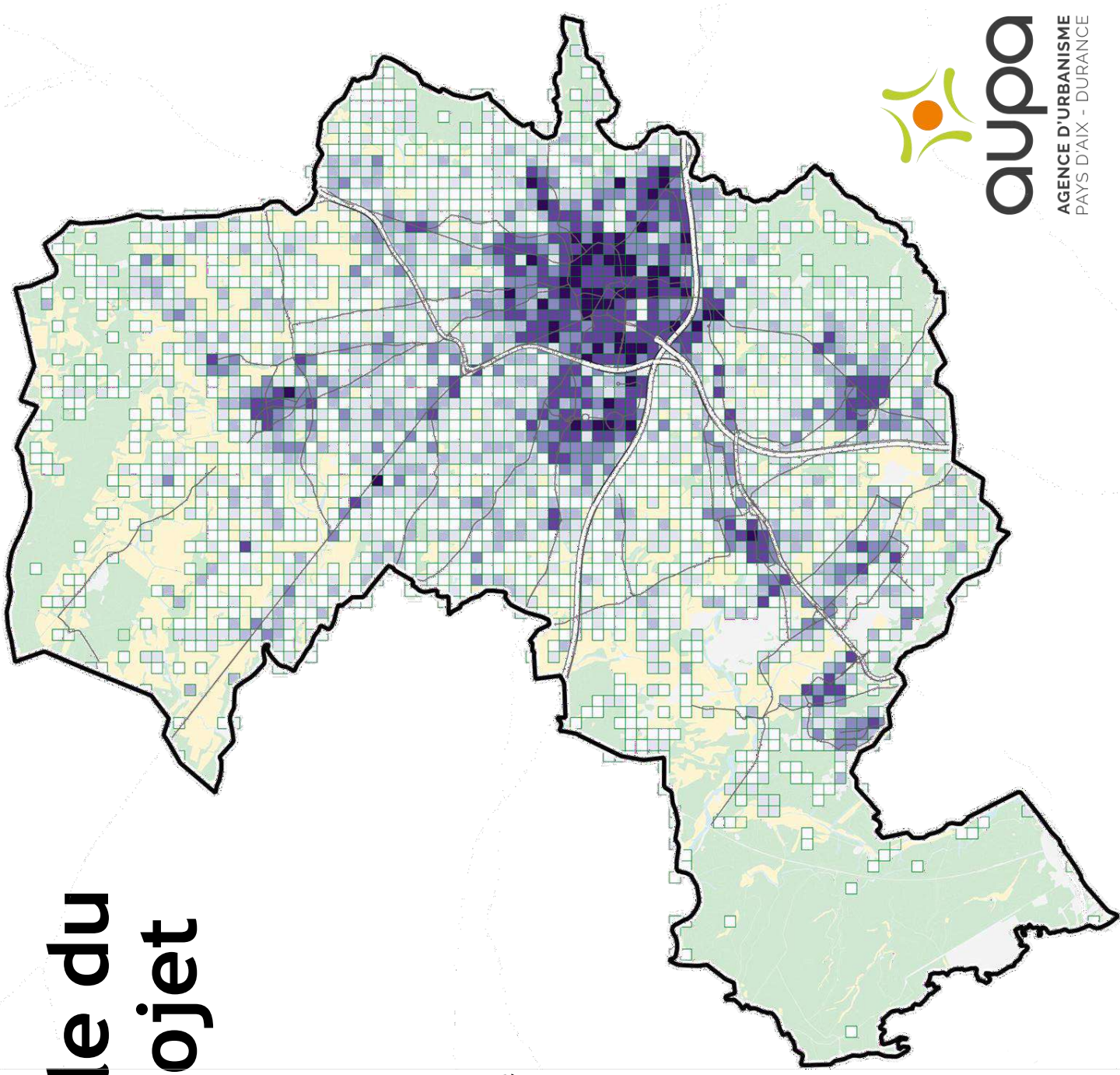
ANNEXES

- **Annexe n°1** : Support de présentation « Du concept de la ville du quart d’heure au projet urbain » - 16 octobre 2023 – Agence d’Urbanisme Pays d’Aix – Durance
- **Annexe n°2** : Benchmark « Encadrer les locations Airbnb »
- **Annexe n°3** : Infographie : « Comment créer un tiers-lieu ? » réalisée par Coopérative Tiers-Lieux

Du concept de la ville du quart d'heure au projet urbain

16 octobre 2023

Comité consultatif Aix-en-Provence



Contexte

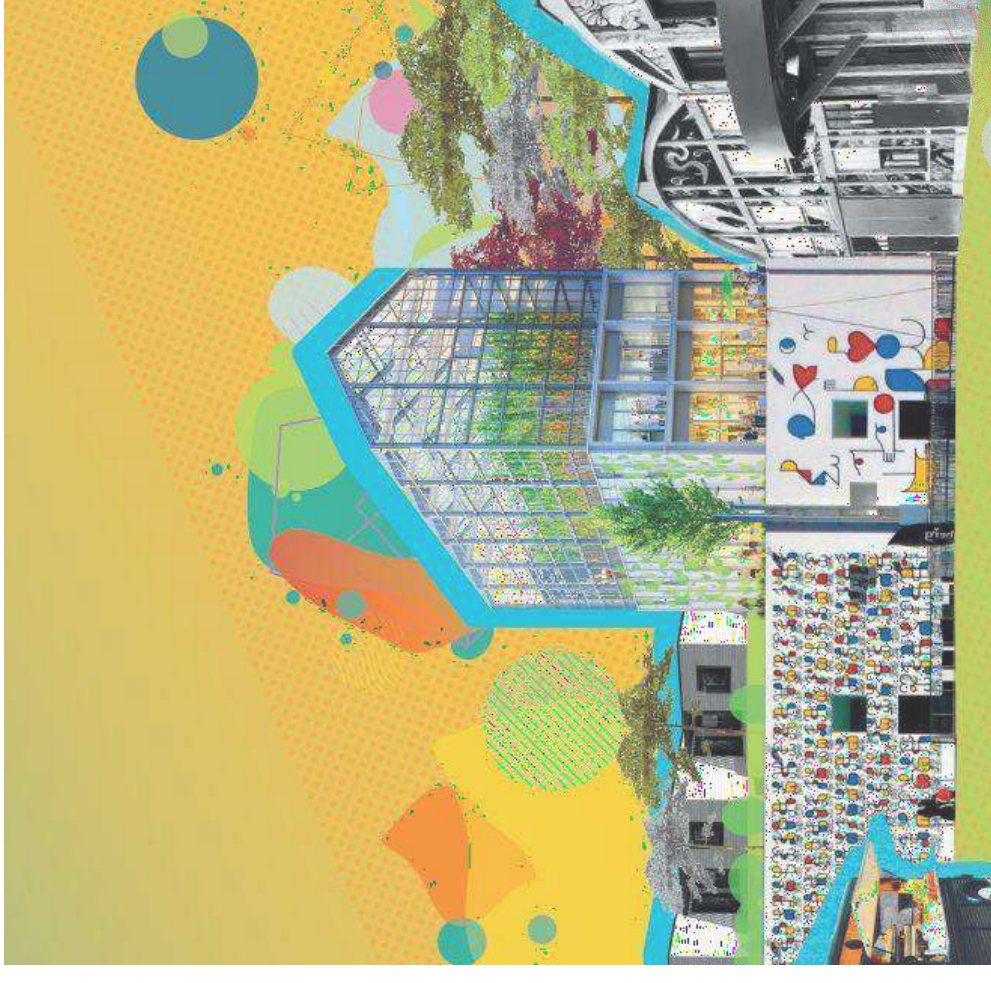
Rappel de la commande

Au cours de l'année 2022, l'Aupa a élaboré une méthode originale autour du concept de la ville des courtes distances ou ville du ¼ heure. Ce travail, qui a mobilisé de multiples sources de données, a permis de faire émerger 16 centralités à l'échelle de la ville d'Aix qui structurent et organisent le territoire.

Toutefois, au-delà de cette démarche théorique et conceptuelle, la ville a sollicité l'agence pour traduire de façon opérationnelle ce concept.

Concrètement, il s'agit de proposer des aménagements urbains permettant de :

- Renforcer l'offre en aménités (commerces, services, équipements...) pour les habitants
- Améliorer leur accessibilité
- Intensifier leur usage et diversifier leur fonctionnalité
- Réfléchir à de nouveaux lieux de rencontre, de sociabilité et d'altérité
- Repenser certains espaces publics dans une logique d'apaisement
- Améliorer la qualité de vie des habitants en leur proposant toute une gamme de services essentiels à la vie quotidienne dans un rayon de 15 minutes à pied.

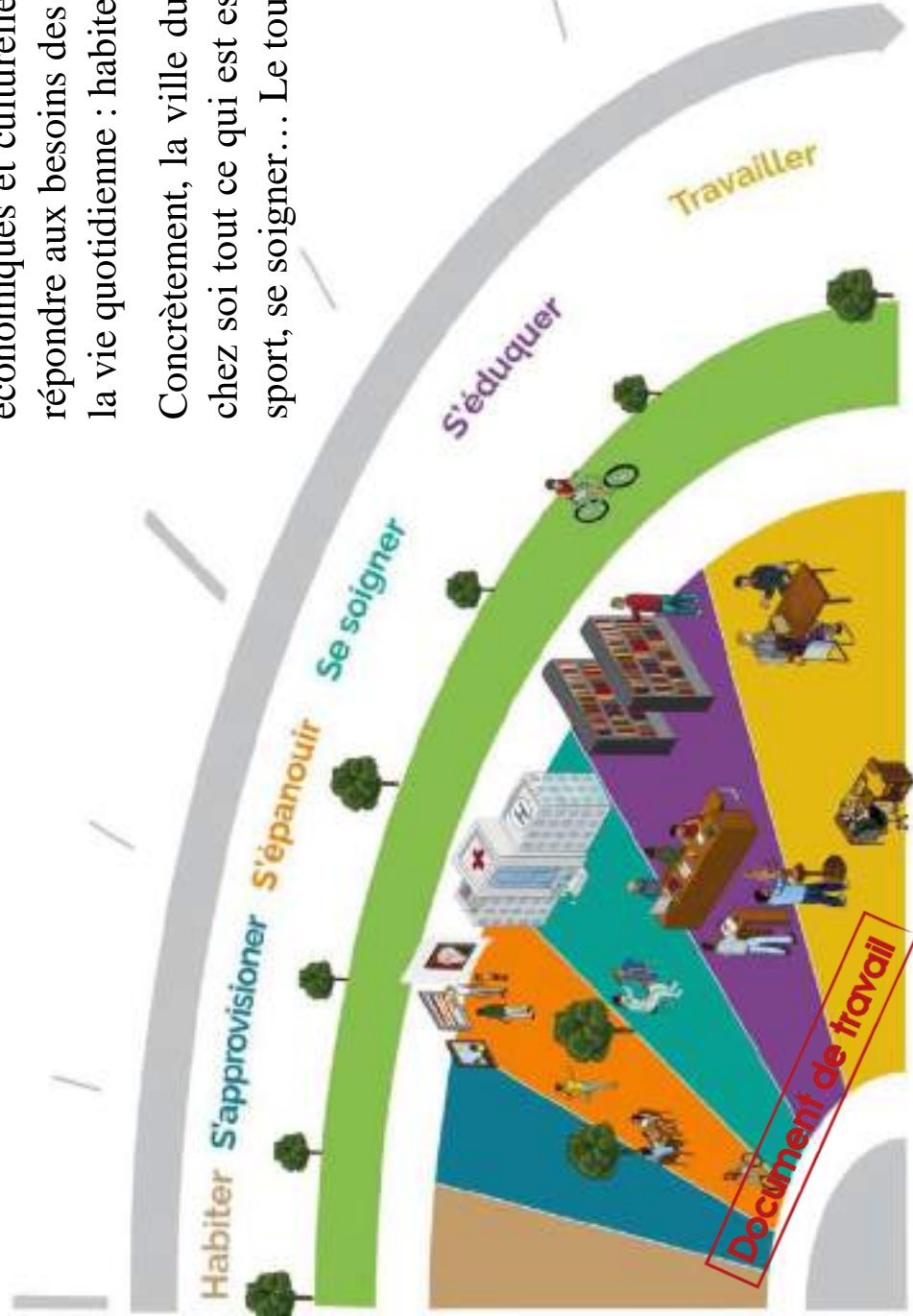


Rappel du concept

La ville des proximités ou ville du quart d'heure est un concept d'urbanisme et d'aménagement qui propose le développement d'une ville polycentrique, où la vie en proximité assure une mixité fonctionnelle.

Par cet aménagement repensé, il s'agit de développer et promouvoir les interactions sociales, économiques et culturelles. Ce concept est basé sur un modèle ontologique de la ville censé répondre aux besoins des habitants à partir de 6 catégories de fonctions sociales essentielles à la vie quotidienne : habiter, travailler, s'éduquer, se soigner, s'approvisionner, se cultiver, s'épanouir, s'éduquer, s'épanouir.

Concrètement, la ville du quart d'heure, c'est défendre l'idée que l'on puisse trouver près de chez soi tout ce qui est essentiel : faire des courses, travailler, s'amuser, se cultiver, faire du sport, se soigner... Le tout donc, à 15 minutes à pied ou à 5 minutes à vélo.



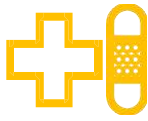
Rappel du concept

Une approche par les usages, le concept de la ville du quart d'heure

Les 6 fonctions sociales de la ville à 15 minutes à pied



Se loger



Se soigner



Travailler



S'éduquer



S'alimenter



S'épanouir

Les enjeux de la ville du quart d'heure

Approche théorique et conceptuelle de la ville des courtes distances :

- **L'HYPER-PROXIMITÉ** au service de la qualité de vie ; Garantir à chaque habitant un temps d'accès limité aux services essentiels
- Un concept qui met en avant la question du **POLYCENTRISME** et rompt avec un urbanisme fonctionnel
- Une stratégie d'aménagement visant à réduire les **DISTANCES** de déplacement pour un urbanisme apaisé
- Un autre rapport au **TEMPS** via le chrono-urbanisme et la chronotopie
- **L'HYBRIDATION** des usages et la **MODULARITÉ** des bâtiments et équipements
- Un concept pour répondre aux objectifs de **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

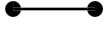
Les 6 fonctions sociales de la ville :

Habiter
Travailler
S'approvisionner
Se soigner
S'éduquer
S'épanouir

ÉQUIPEMENTS

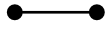
A 15 minutes à pied ou 5 minutes à vélo de chez soi, chacun devrait avoir accès aux équipements essentiels à la vie du quotidien.

Développer les mobilités alternatives



Mobilité douce (vélo, marche...) Offre
en Transports Collectifs
Stationnement
Qualité de l'espace public (places, rues...)

Vers une
intensification
des usages de
la ville



Equipements scolaires (crèches, écoles...)
Equipements culturels et sportifs (micro-sites sportifs...)
« Nature » en ville (parcs et jardins...)
Commerces et services de proximité
Offre Très Haut Débit

Réévaluer la stratégie de densification

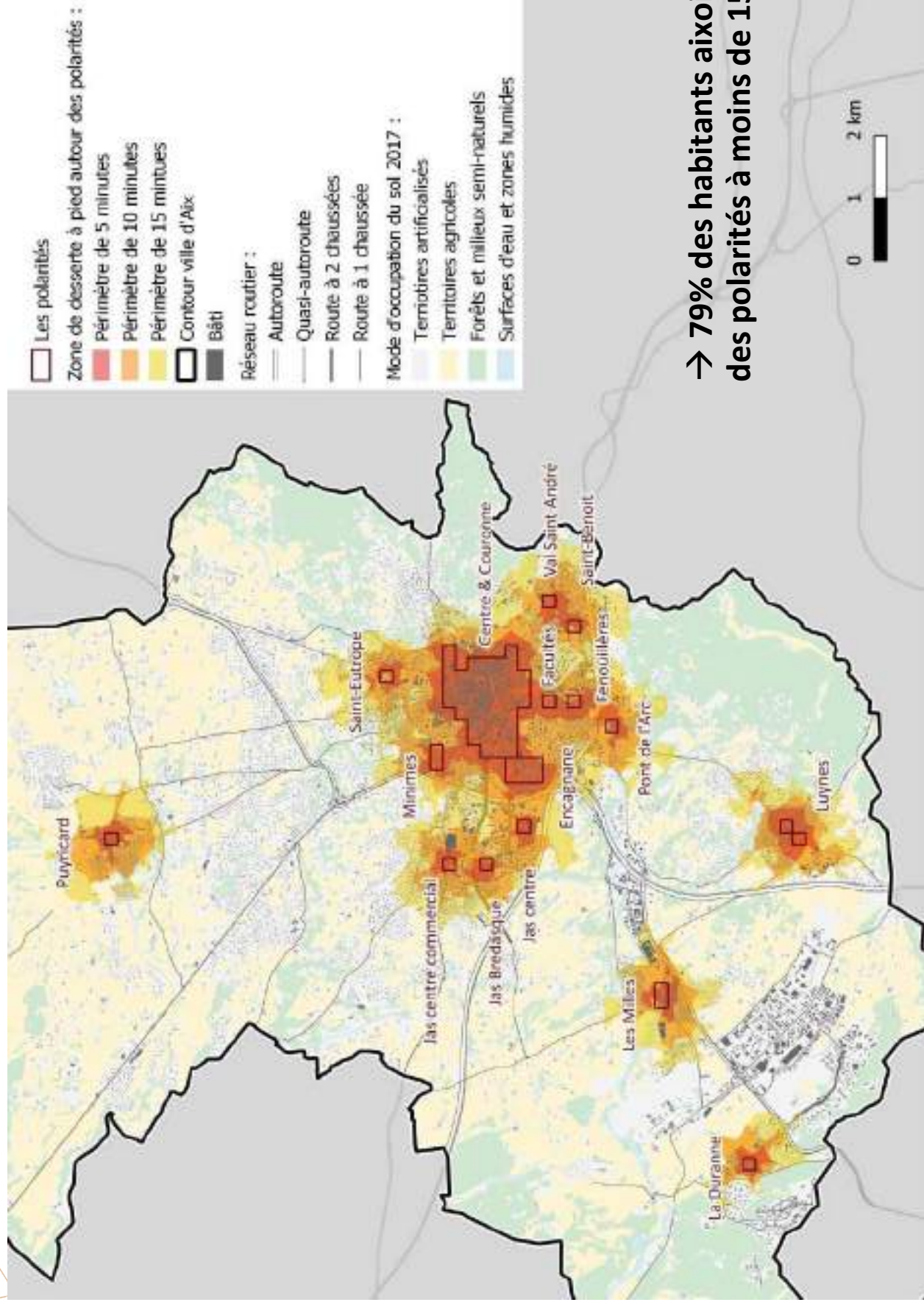
Repenser le potentiel d'intensification (PLU – PLUi) au regard du niveau d'équipements des quartiers

Ouvrir les équipements publics sur le quartier en développant de nouvelles fonctions (écoles, gymnases, mairies annexes, bibliothèques...)

Mixer les fonctions dans les nouvelles constructions et prévoir des espaces communs
Prévoir des logements modulables et évolutifs

Renforcer les polarités existantes dans leur accessibilité et dans leur offre de proximité en fonction des manques et des besoins

Les polarités aixoises



→ 79% des habitants aixois ont accès à des polarités à moins de 15 minutes à pied

Du concept au projet

Une méthodologie en trois temps :

Diagnostic et enjeux socio-démographiques et urbains

Ce diagnostic territorial comprend un volet socio-économique transversal (population, emplois, commerces, habitat...). Sur la base des études existantes et d'indicateurs infra-communaux, quelles sont les problématiques et enjeux spécifiques au regard des critères de la ville du quart d'heure ?

Ce diagnostic socio-économique est ensuite complété par une étude urbaine mettant en évidence les caractéristiques et problématiques « fonctionnelles » et spatiales du centre dans son environnement proche. Il s'appuie sur des cartographies thématiques (socle paysager, typomorphologie et densité, espaces publics, commerces et services, stationnement et mobilité...).

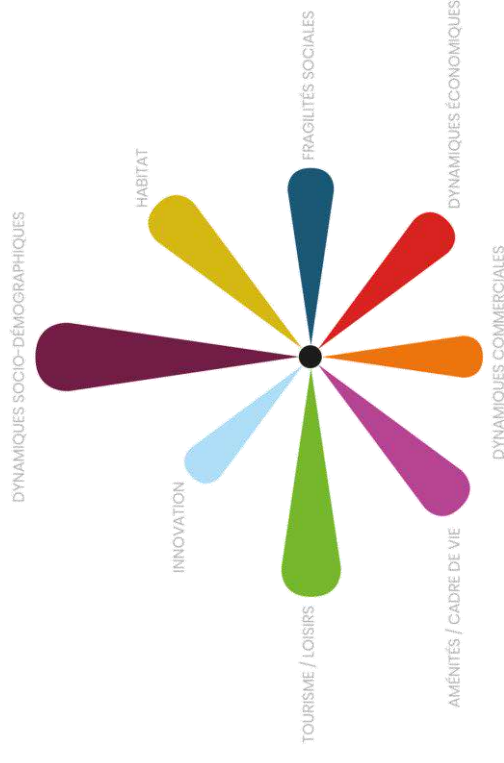
Le croisement d'approches socio-économiques et urbaines permet de faire émerger des enjeux prospectifs, de mettre en évidence les forces et les faiblesses de la centralité.

Vision prospective

A partir de la synthèse des enjeux et éventuellement d'une séance de travail avec les élus et techniciens, quelle vision prospective du centre de demain ? Quels axes stratégiques de développement ?

Schéma d'intentions urbaines

L'objectif de ce schéma d'intentions est de mettre en cohérence l'ensemble des projets (en cours et à venir) et de proposer des aménagements et une programmation urbaine permettant de renforcer le rayonnement et la qualité de vie des quartiers et villages aixois. Ces intentions urbaines et recommandations spatiales serviront de base à une réflexion programmatique et opérationnelle plus poussée (étude complémentaire). Plusieurs scénarios pourront être étudiés.



A noter

En préalable à ce travail, une démarche de concertation / enquête à la population pourrait être envisagée – (enquête numérique « icidemain »)

Un exemple concret de déclinaison de la ville du quart d'heure :

Le réaménagement de la place Romée de Villeneuve à Encagnane

Le réaménagement de la place Romée de Villeneuve à Encagnane

Une nouvelle agora au cœur d'un quartier en renouvellement

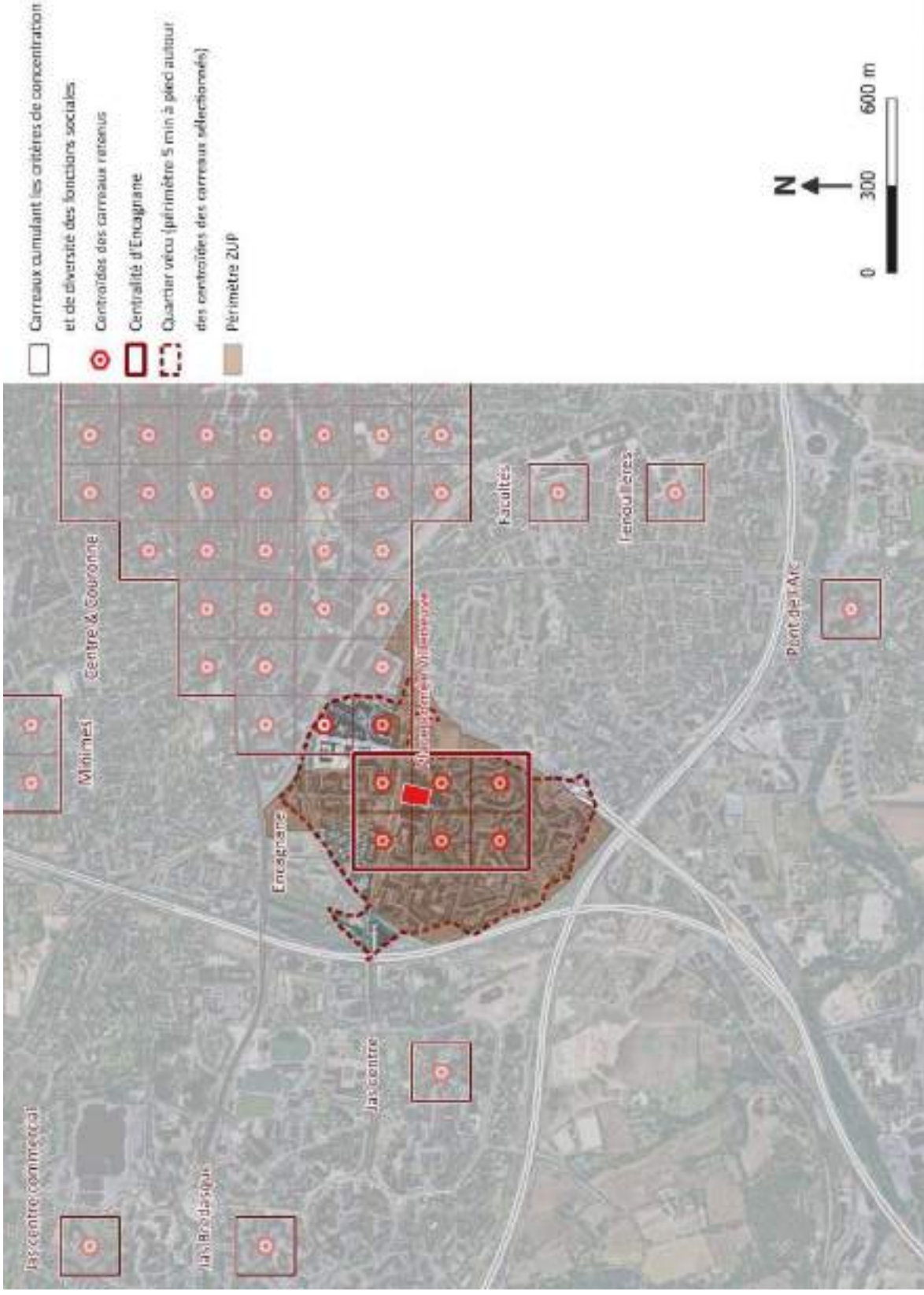


Présentation 12 septembre 2023



Les enjeux de La Place Pour une Pratique de La ville du quart d'heure

Le périmètre de 5 minutes à pied autour de la centralité d'Encagnane



Dans le quartier vécu d'Encagnane on trouve :
4 800 logements, **2 600** emplois, **77** commerces et services de proximité, **84** services et équipements de santé, **9** établissements de formation et d'éducation et **4** équipements sportifs

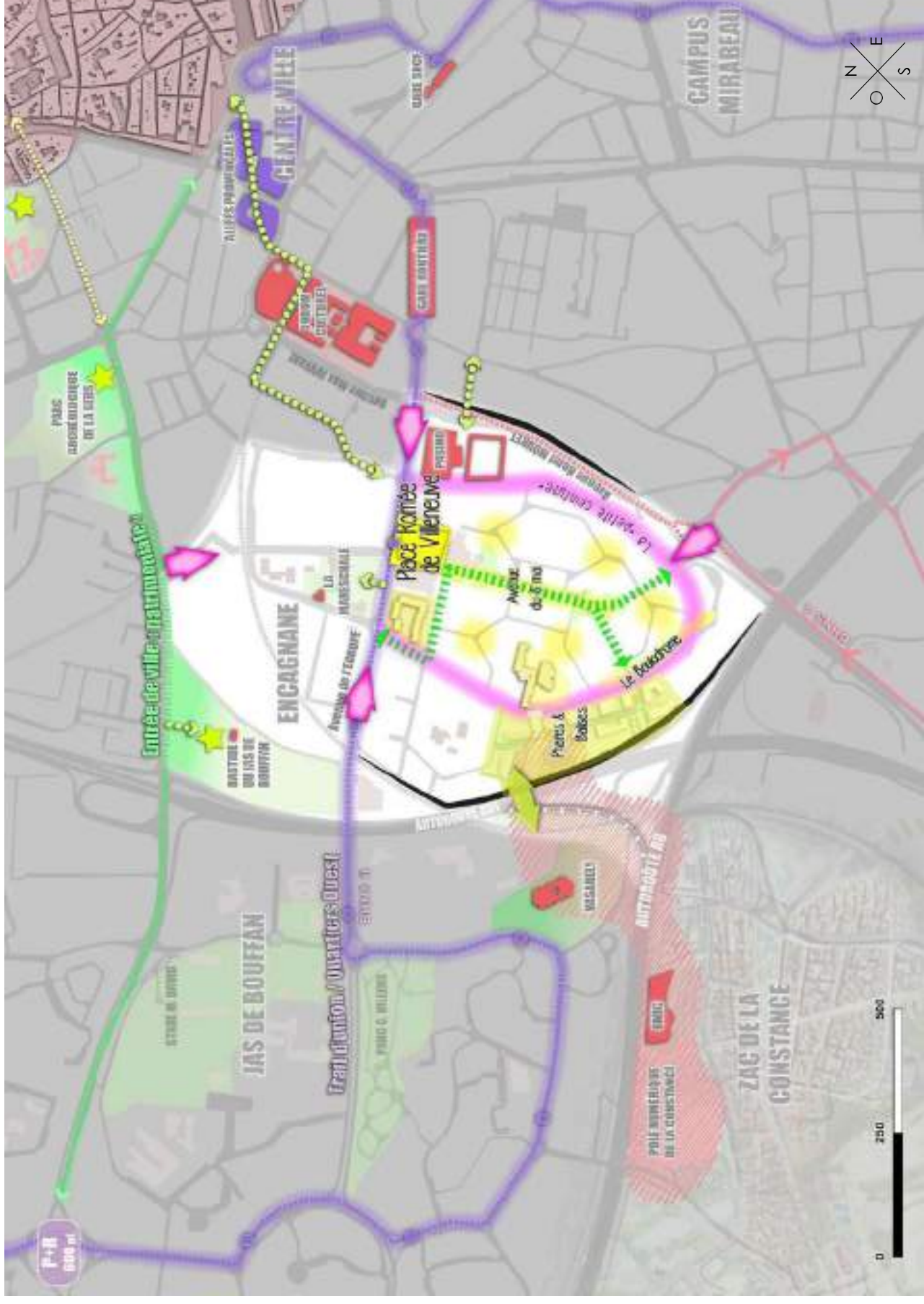
8 500

HABITANTS VIVANT DANS LE QUARTIER

Une place qui se situe à l'articulation de grands équipements rayonnants

- Un positionnement stratégique à l'interface entre le centre-ville (10 minutes à pied) et les quartiers ouest
- De grands équipements proches (BHNS, gare routière, commissariat...)
- De nombreux services de proximité qui attirent les habitants du quartier
- Une concentration autour de la place de services publics et d'équipements rayonnants (CNFPT, Campus Y nov, Mansard...) qui attirent des actifs et des étudiants extérieurs au quartier
- Des entreprises et des commerces très présents autour de la place Romée de Villeneuve (3 polarités commerciales secondaires dans le quartier)

« L'accès rapide au centre-ville et la présence des bus est vraiment top »
ENTRETIEN INDIVIDUEL – HABITANTE DU QUARTIER
DEPUIS 13 ANS



Les forces

- Une croissance démographique notable ces dernières années et un quartier en plein renouvellement
- Une certaine densité économique et un tissu d'entreprises en croissance
- Malgré une offre commerciale moins dense, l'appareil commercial et l'offre de services de proximité ont connu une croissance plus importante à Encagnane (+13%) que dans le reste de la ville (+6%)
- Un marché très dynamique et deux « locomotives » (Super U et Aldi)
- Une certaine densité en matière d'offre de santé du « quotidien » et la rééducation (infirmier, ostéopathe, kiné...)
- Une diversité dans l'offre d'enseignement, de la petite enfance aux établissements d'enseignement supérieur (IUT, formation continue...)
- Une aire de jeux de qualité récemment aménagée au sud-ouest du quartier
- La présence d'un centre socio-culturel fréquenté

Indice des 6 fonctions sociales du quartier des courtes distances



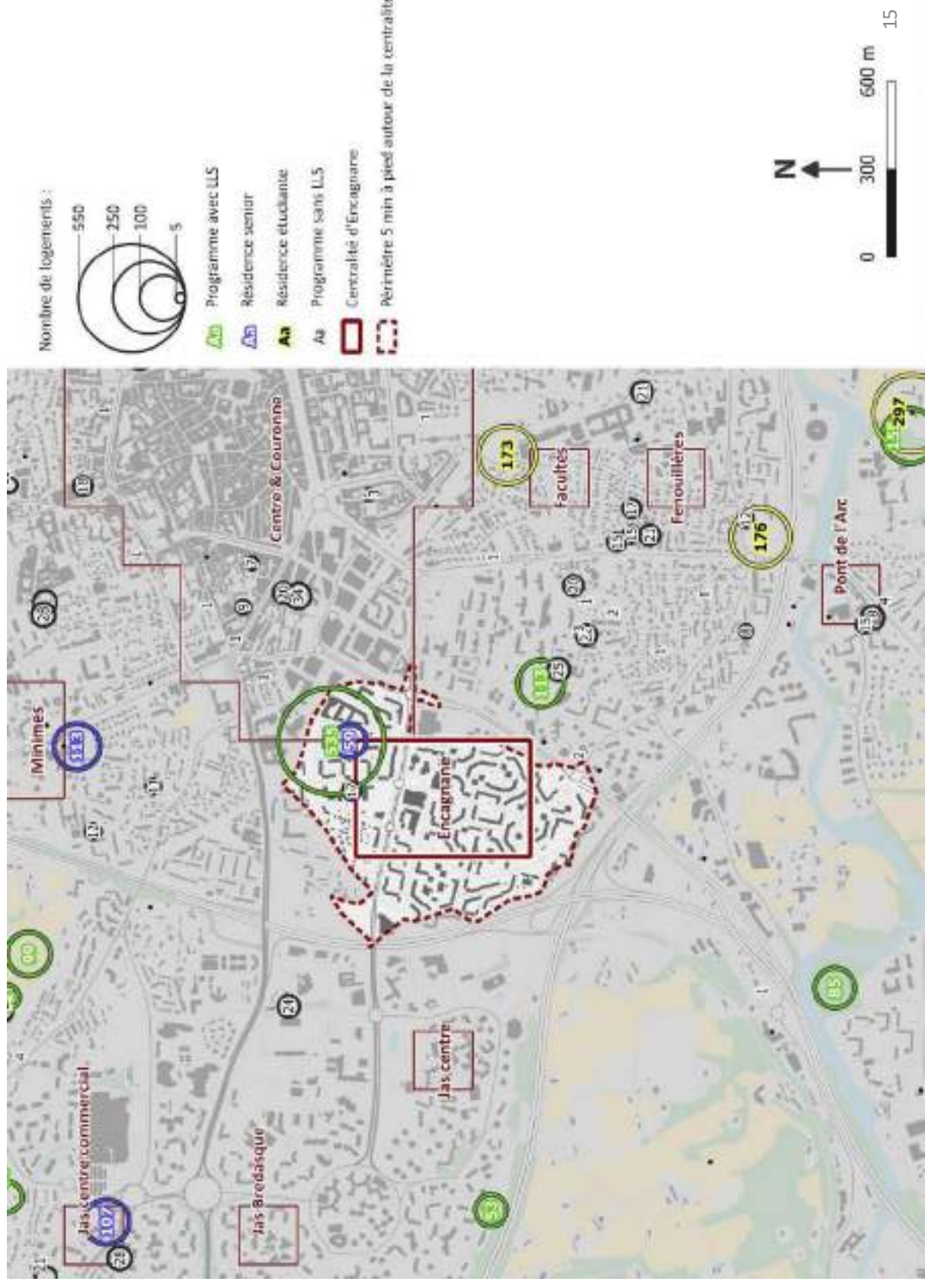
Une croissance démographique notable ces dernières années et un quartier en plein renouvellement

Chiffres-clefs :

1 400 logements autorisés à moins de 15 minutes

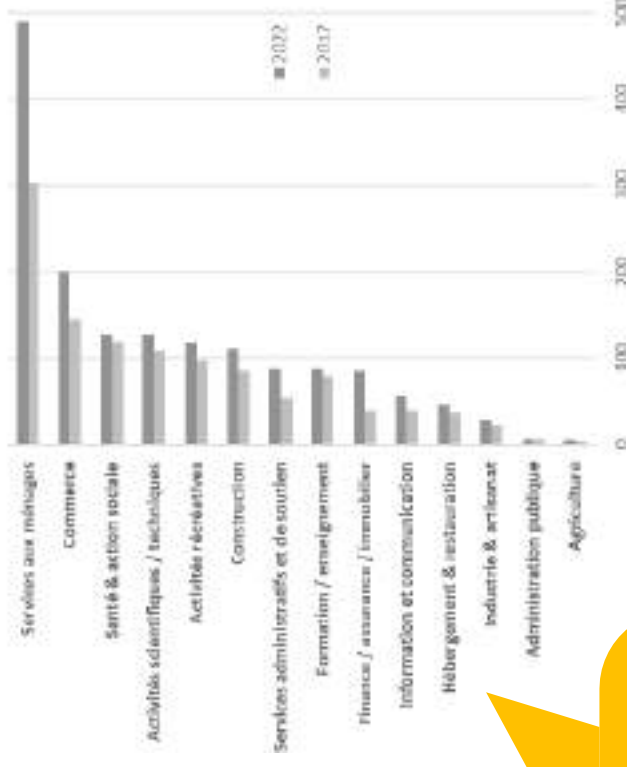
Dont 700 à proximité immédiate (îlot France Telecom notamment)

(ilot France Telecom notamment)



Une certaine densité économique et un tissu d'entreprises en croissance

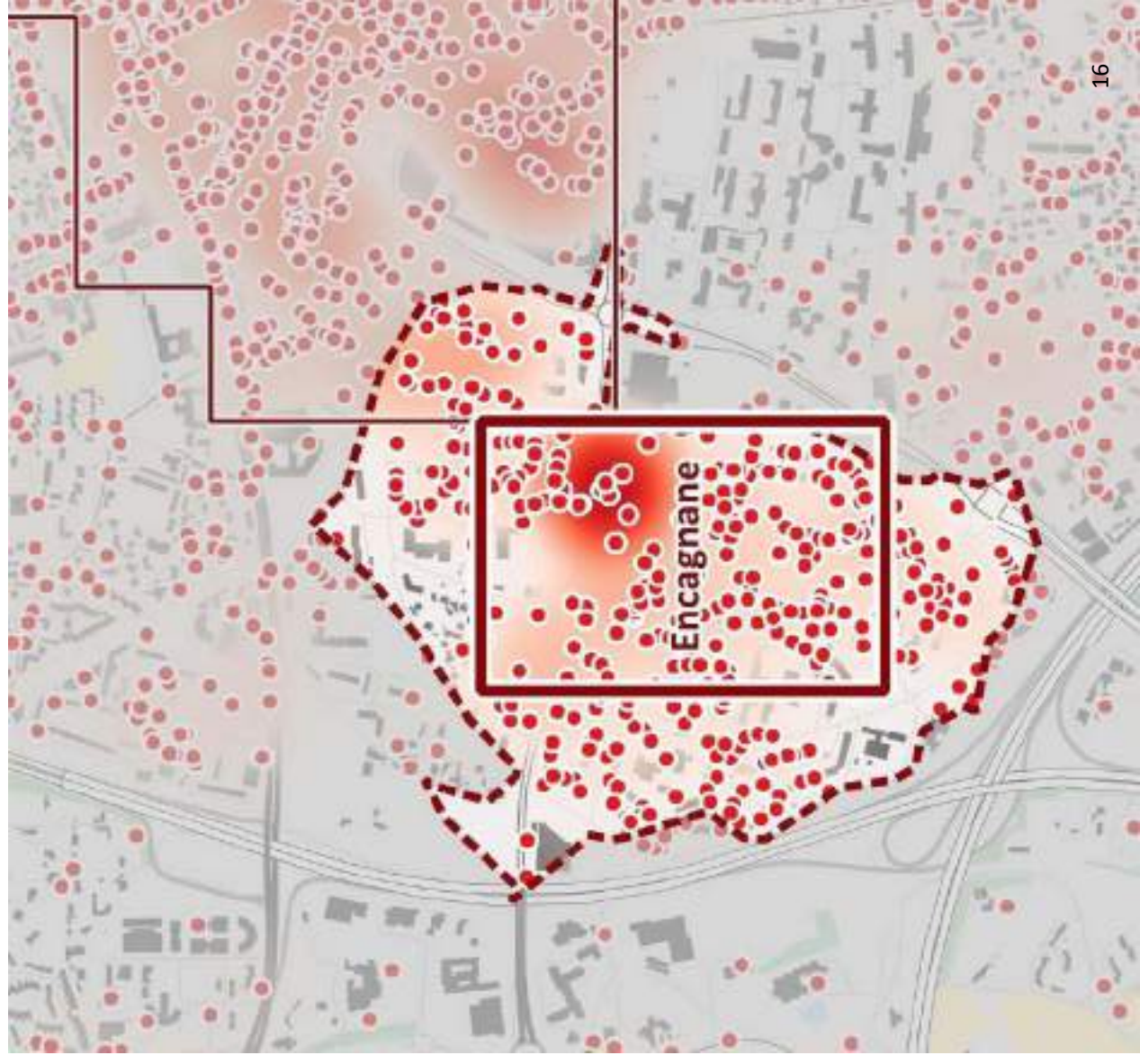
Répartition des établissements dans le quartier d'Encagnane par secteur d'activité - Source: SRENE 2017, 2022



Chiffres-clefs

2 600 emplois

1 600 établissements



Un marché très dynamique et deux « locomotives » (Super U et Aldi)

45% DES INTERVIEWÉS SE RENDENT AU MARCHÉ AU MOINS 1 À 2 FOIS PAR SEMAINE . LE RAPPORT QUALITÉ PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES EST SON PRINCIPAL ATOUT.
ENQUÊTE D'OPINION

« Le marché rassemble, amène de la vie. C'est populaire. On ne retrouve pas ça ailleurs à Aix. »
ENTRETIEN INDIVIDUEL – CLIENT DU MARCHÉ

« Plus de propreté surtout les jours de vent Plus d'arbres, une fontaine quand il fait chaud l'été. Et si on peut l'agrandir aussi! »
ENTRETIEN INDIVIDUEL – CLIENT DU MARCHÉ

« Je viens "à contrecœur" sur cette place. 1 fois par semaine pour aller à la sécurité sociale, au super U ou au marché. Je ne viens sur cette place que la journée. »
ENTRETIEN INDIVIDUEL – USAGERS DE LA PLACE



Les points d'amélioration

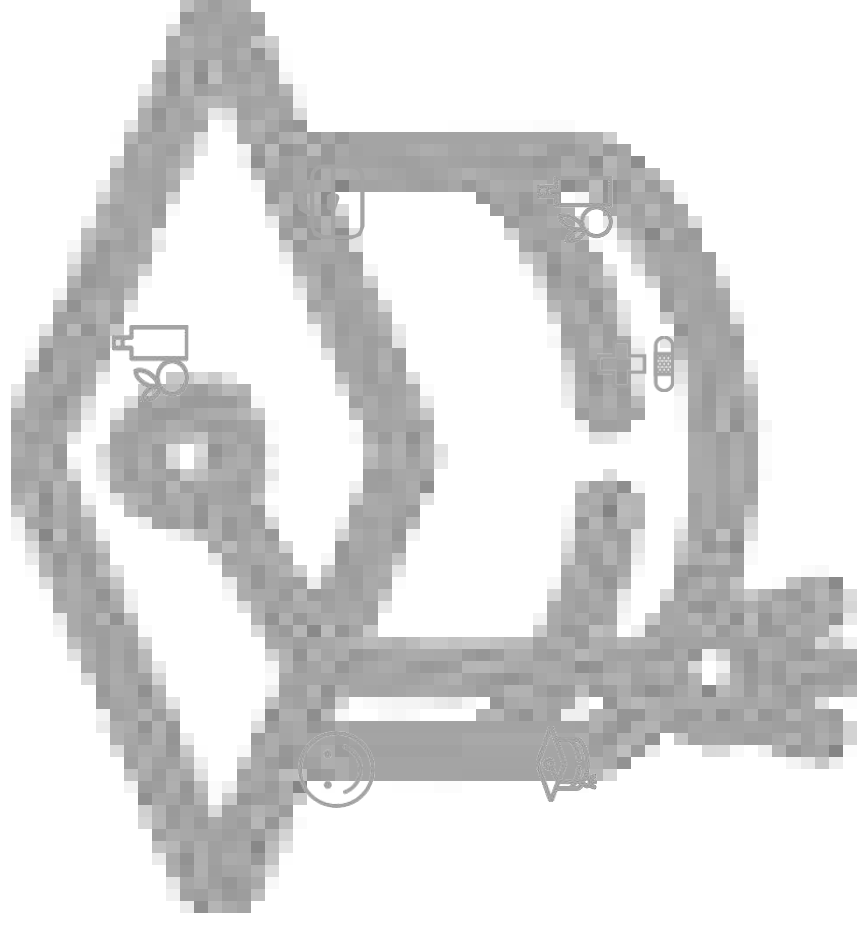
- Un vieillement de la population avec une part élevée de personnes seules
- Un fort taux de pauvreté
- Une présence importante de locaux commerciaux vacants dès que l'on s'éloigne de la place
- Un manque de lisibilité des commerces
- Une offre de santé globalement faible par rapport à l'ensemble de la ville (notamment pour les généralistes et les spécialistes)
- Un relatif manque de place dans les structures d'accueil de petite enfance à corriger avec un faible taux d'activité des femmes résidant dans le quartier (61%, contre 66% à l'échelle de la ville)
- Des équipements culturels et sportifs peu calibrés par rapport à la densité de la population
- Un manque en termes de restauration « traditionnelle » (pas de terrasse)

Une place exposée à des risques sanitaires importants

« C'est plus une place où l'on passe et puis c'est tout. Pour

aller en centre-ville ou reprendre le bus. »

ENTRETIEN INDIVIDUEL – USAGER HORS MARCHÉ



« Il faut des bancs et des tables pour déjeuner. Les clients ne peuvent pas s'asseoir pour manger. Mais il faut plus d'ombre aussi »

ENTRETIEN INDIVIDUEL - COMMERCANTS SÉDENTAIRES

« Une vraie place avec une fontaine et une bonne ambiance Un snack mieux intégré avec une belle terrasse. »

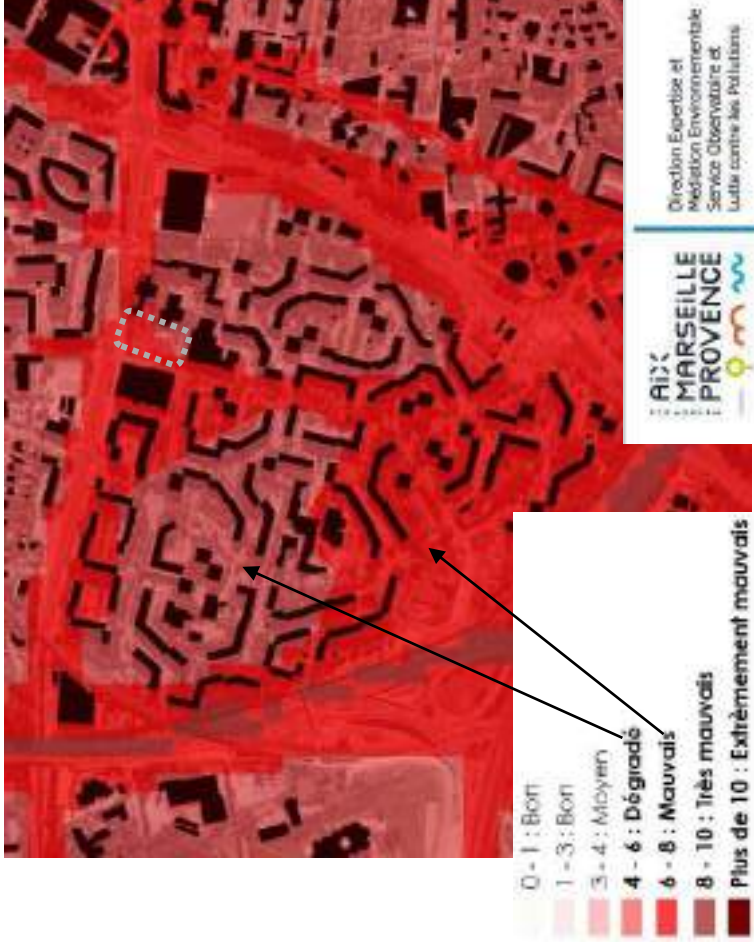
Un marché couvert, ce serait magnifique comme en Allemagne / Espagne.»

ENTRETIEN INDIVIDUEL - COMMERCANTS SÉDENTAIRES

Une place exposée à des risques sanitaires importants

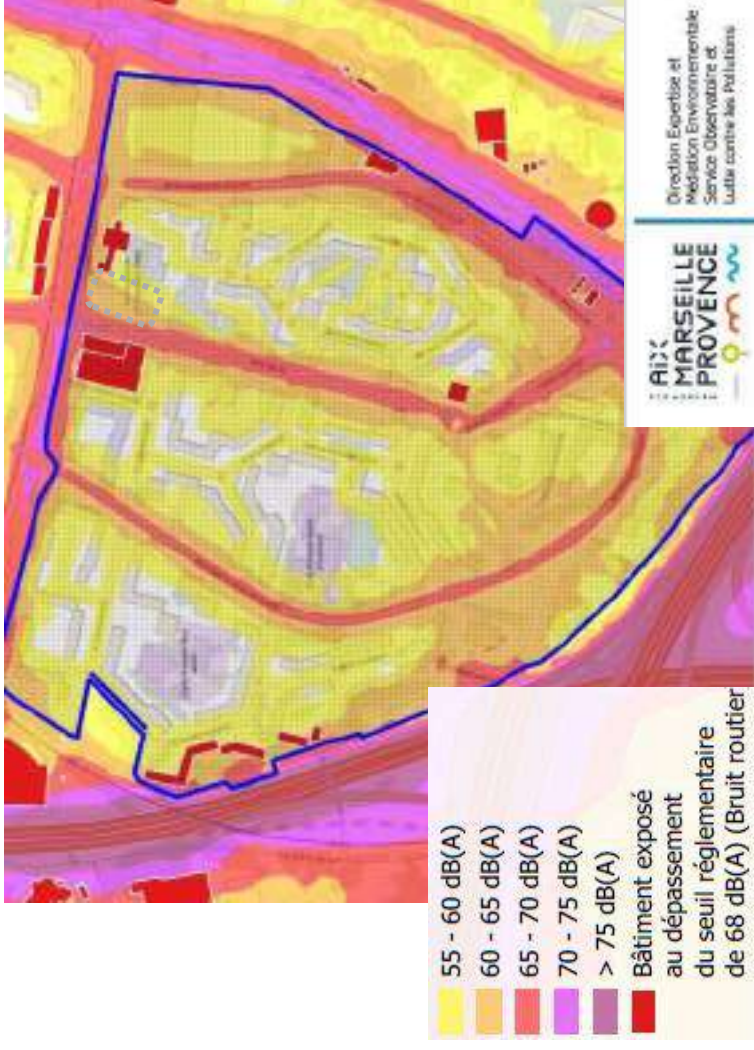
- La circulation routière est la principale source de pollutions et nuisances sur le quartier d'Encagnane
- Une amélioration de la situation depuis la mise en service de l'Aixpress

Indice ICAR 365 / Qualité de l'air 2021



ICAR cumule quatre polluants réglementés (NO₂, O₃, PM2.5, PM10) à la résolution spatiale de 25 mètres

Indice Lden 2020/ Cumul de bruit sur 24h

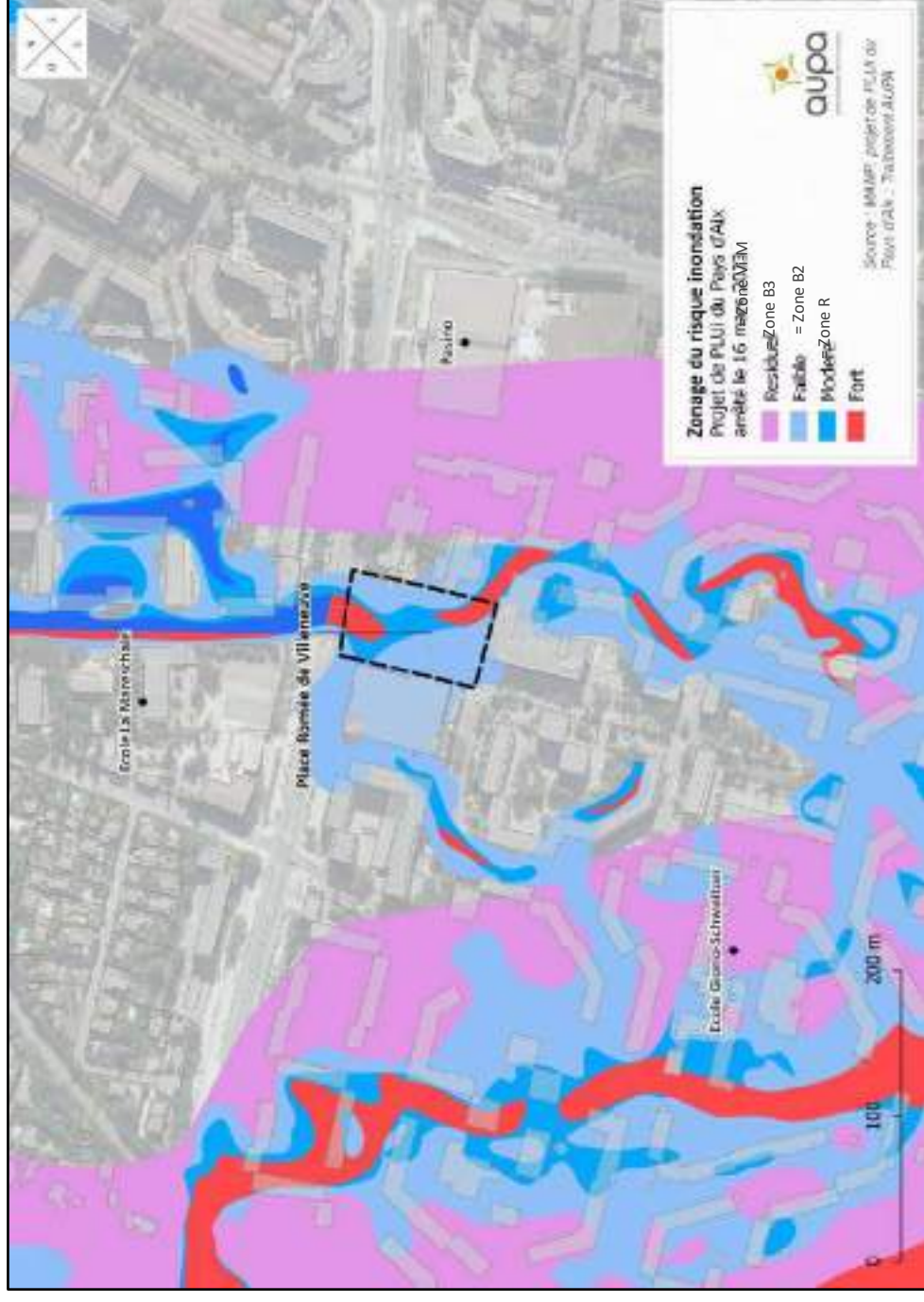


Selon l'OMS, une exposition continue à plus de 53dB a des incidences sur la santé

« Il faudrait en faire une centralité et une place adaptée au climat : en finir avec le bitume et le parking »

Un quartier et une place exposés au risque d'inondation par ruissellement

- Une place située dans un « couloir » d'écoulement des eaux pluviales depuis le nord
- Une gestion actuelle des eaux pluviales « tous tuyaux »
- Une prise en compte nécessaire du dérèglement climatique : des épisodes pluvieux plus violents, un risque de ruissellement plus intense à anticiper

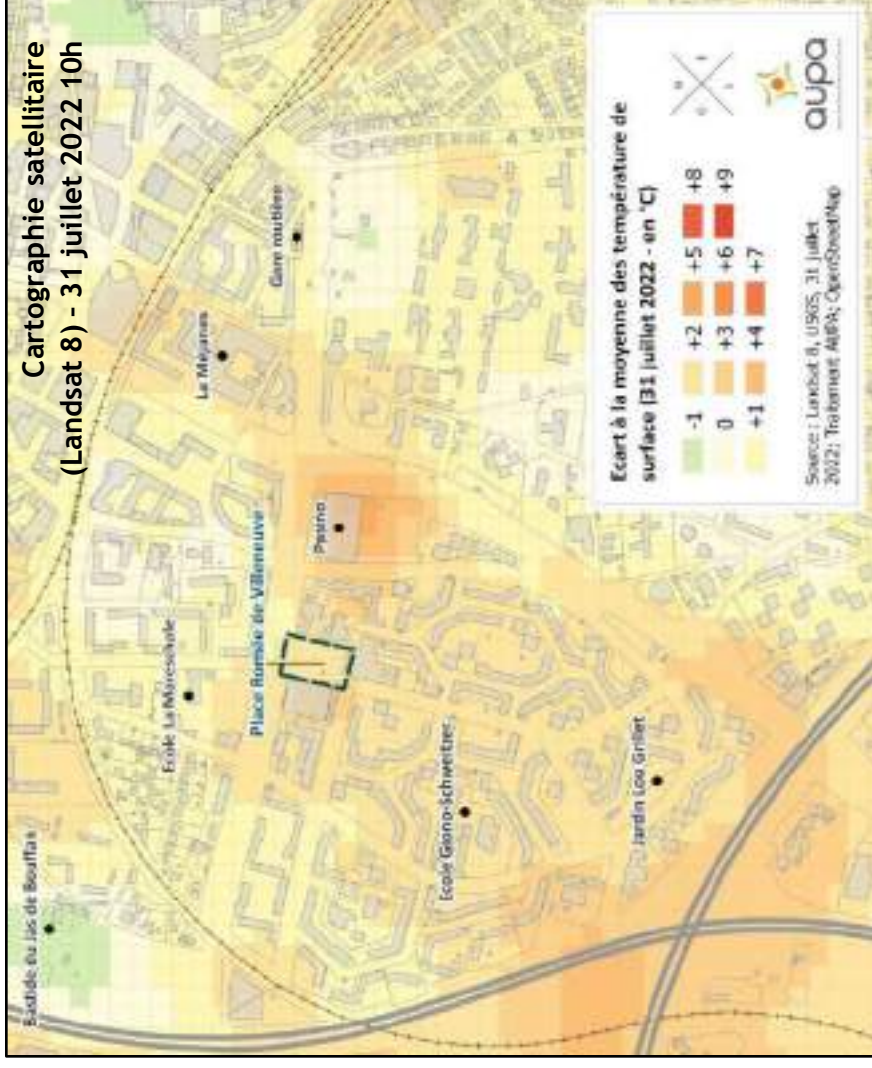


Une surchauffe urbaine préjudiciable à la qualité de vie dans le quartier

Température moyenne de surface le 31 juillet 2022 :

- Place Romée de Villeneuve : **30,3°C**
- Quartier d'Encagnane : **29,7°C**
- Ensemble des espaces urbanisés d'Aix : **28,9°C**
- Places du centre-ville : **28,5°C**

Et une place peu végétalisée



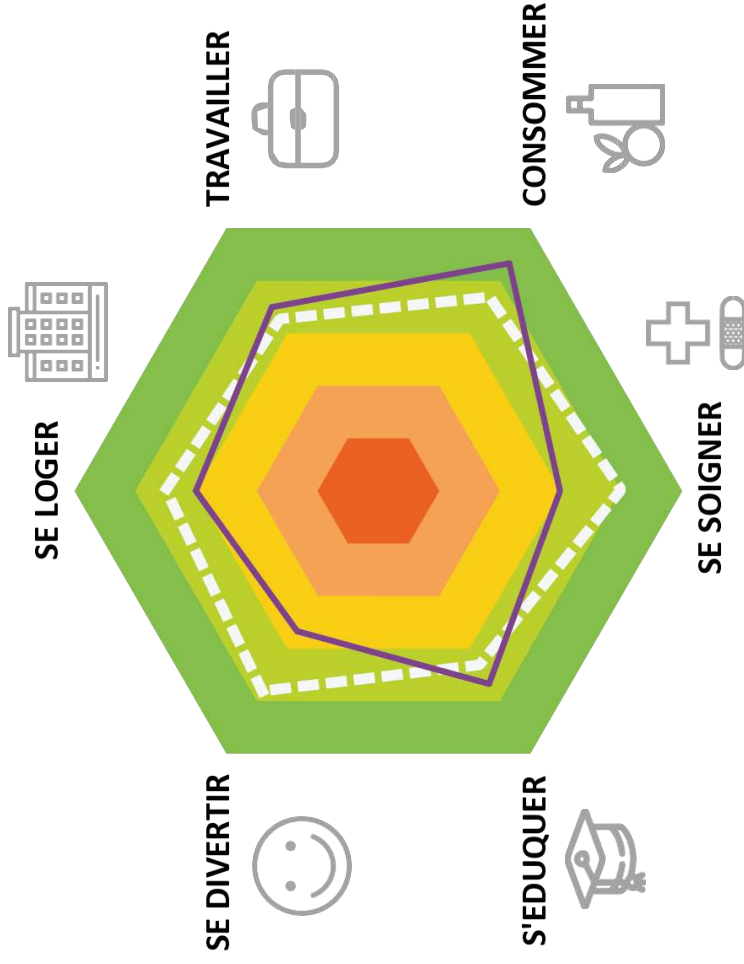
« *L'été ça cogne sévère* »
ENTRETIEN INDIVIDUEL – COMMENTARIANTS SÉDENTAIRES

76% REGRETTE LE MANQUE D'OMBRE
ENQUÊTE D'OPINION

Comment favoriser des aménagements favorables à la biodiversité (éclairage, gestion des usages, palette et trame végétale adaptées...)?



Synthèse des enjeux de la ville du 1/4 d'heure



Echelle fonctionnelle :

Développée et à maintenir

Centralité de proximité

Encagnane
LISENBIE RIA

A renforcer

Diversifier l'offre commerciale

Renforcer le marché

Améliorer l'offre de restauration (visibilité, diversité, terrasses extérieures...), notamment pour les actifs, étudiants et personnes en formation

Limiter les conflits d'usage (piéton – voiture) autour de la place

Permettre un usage de la place pour des animations urbaines ponctuelles

Installer un mobilier urbain appropriable par tous ; actifs et étudiants pendant la pause déjeuner, familles et enfants ...

« Nous pensons qu'il faudrait faire de cette place un parc avec des arbres, des fleurs et des plantes aromatiques, un lieu de rencontres et de festivités, un lieu d'animation associative et culturelle. Il faudrait supprimer le parking, installer des bancs et imaginer une belle et vraie place de quartier »

ATELIER DE DIAGNOSTIC – HABITANTS ET ASSOCIATIONS DU QUARTIER

« Redynamiser le marcher : certains commerces ne viennent plus. Il faut surveiller les emplacements, réaménager l'accès et couvrir le marché. »

ATELIER DE DIAGNOSTIC – HABITANTS ET ASSOCIATIONS DU QUARTIER

POUR 64% D'ENTRE EUX, LA PLACE DEVRAIT ACCUEILLIR DES ESPACES DE DÉTENTE ET DES AIRES DE JEUX. 76% REGRETTE LE MANQUE D'OMBRE

ENQUÊTE D'OPINION

Des enjeux majeurs en matière de mobilité et de stationnement

Une enquête stationnement réalisée - jeudi 8 juin 2023

71

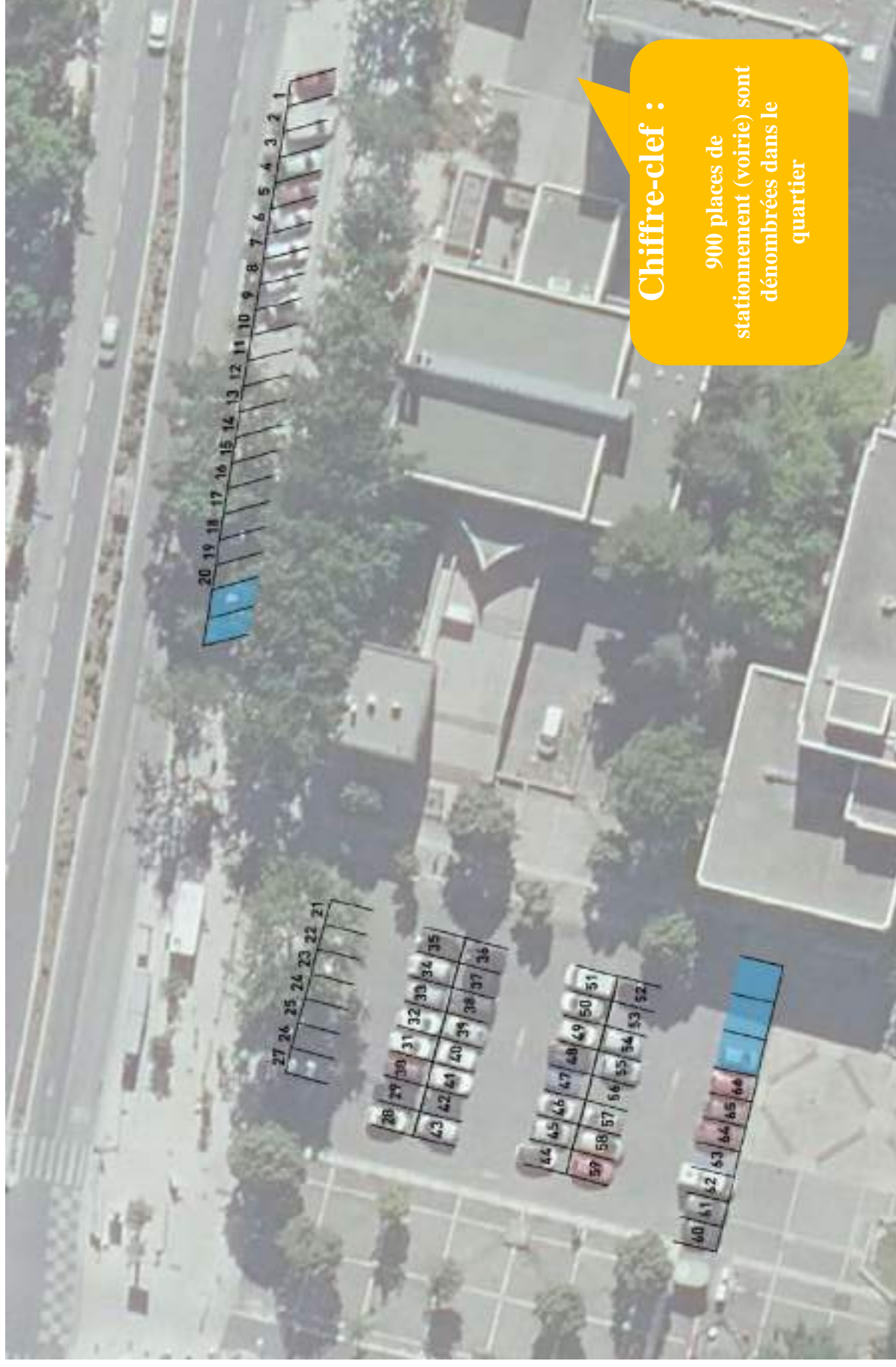
places

66

gratuites

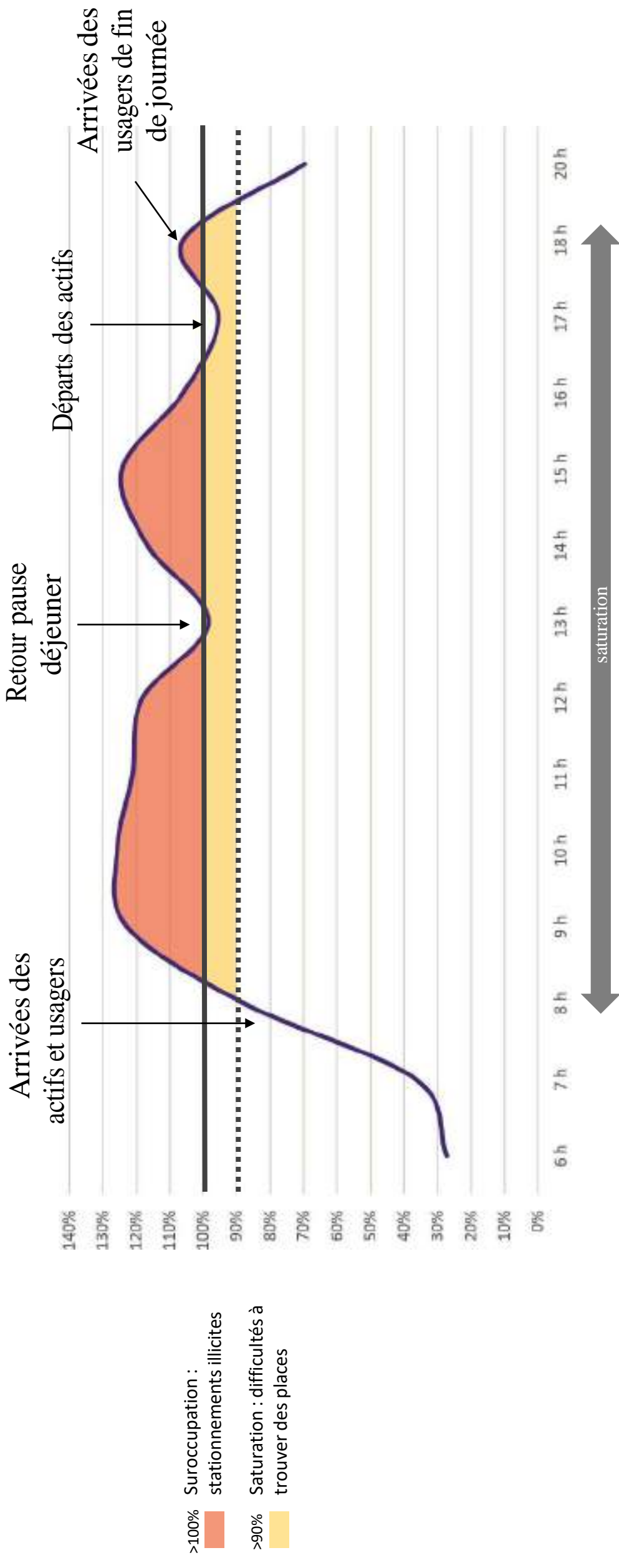
5

PMR

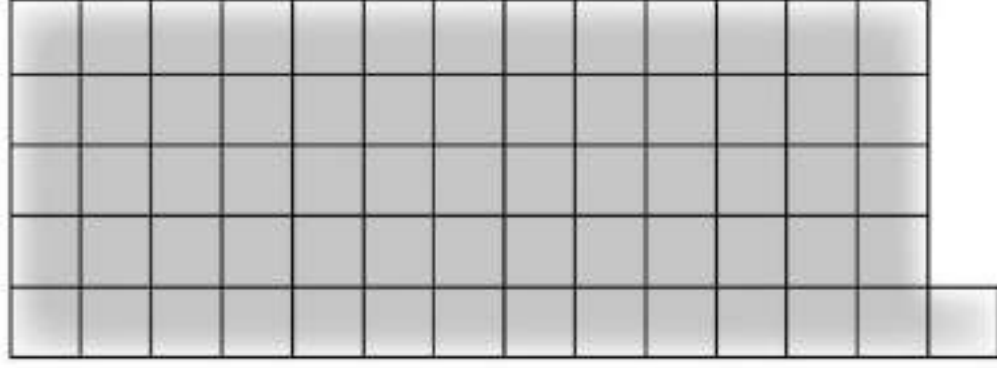


Une occupation à la journée - jeudi 8 juin 2023

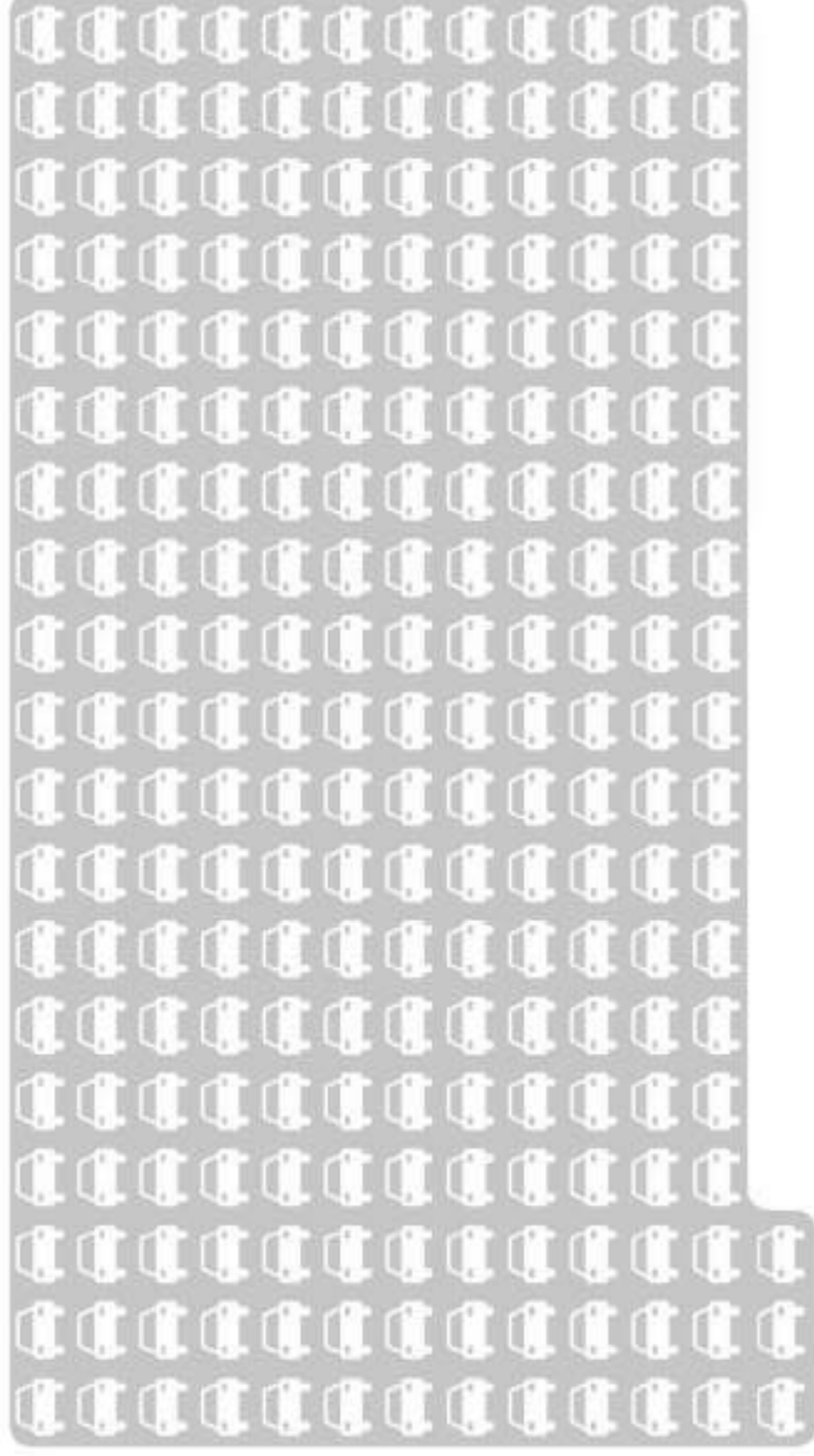
- Une saturation des places (>90% d'occupation) dès 8h du matin jusqu'à 18h, un léger recul lors de la pause déjeuner



66 places
matérialisées...



... ont permis d'accueillir 3,5 fois plus de voitures (231)

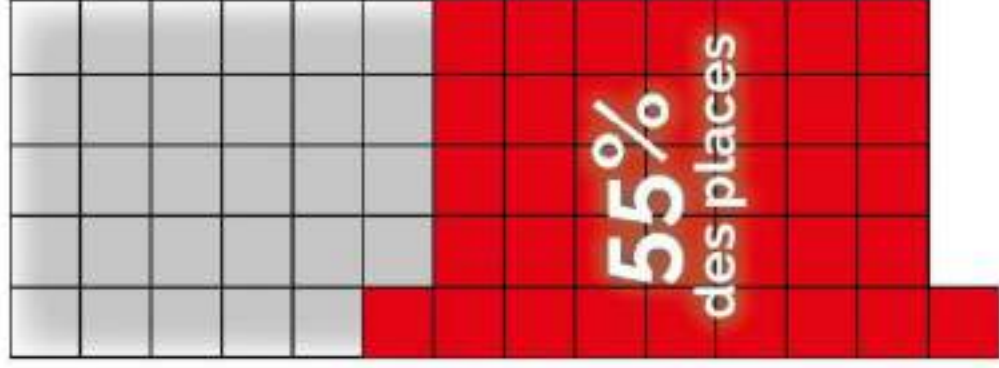


x 3,5

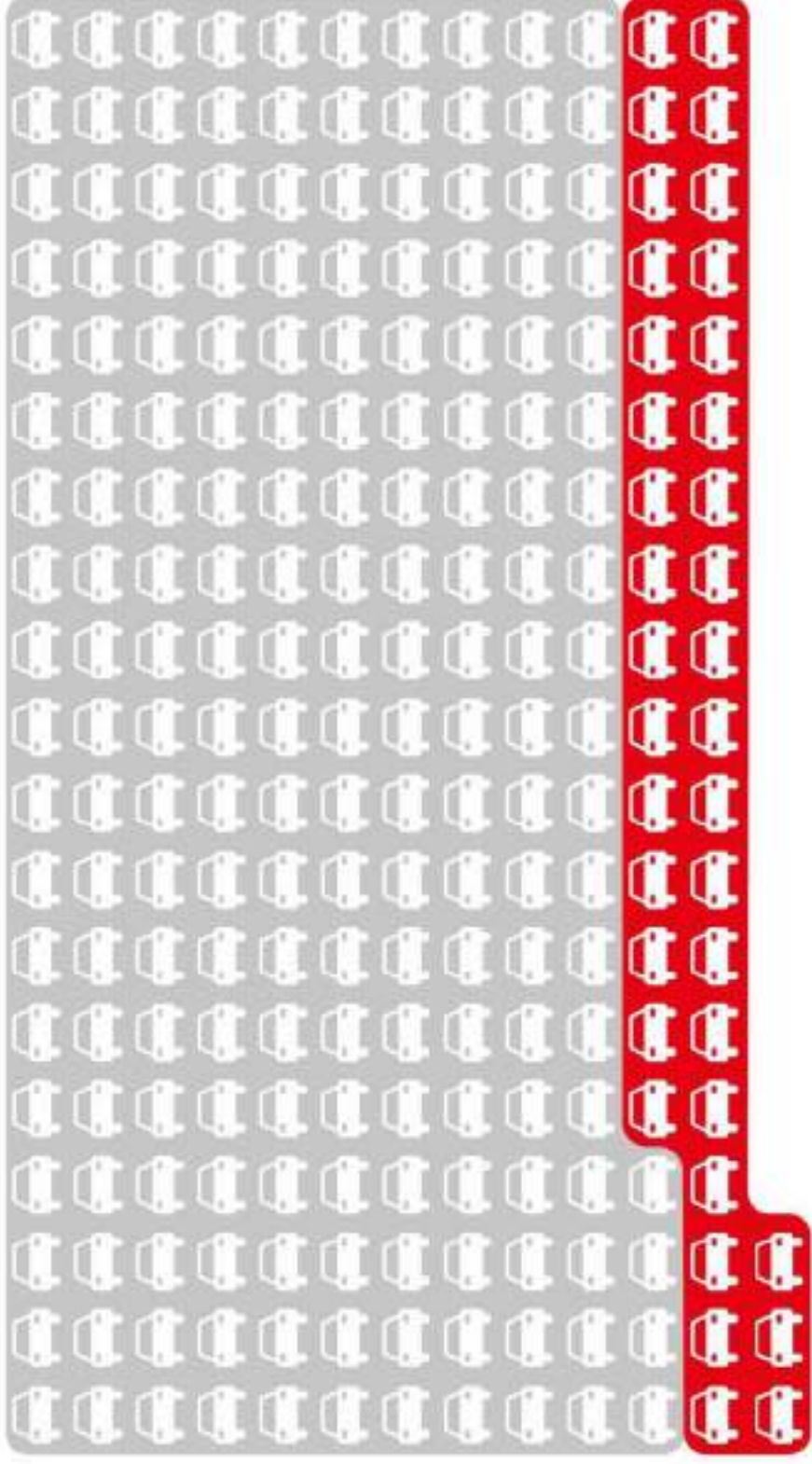
« Ce n'est pas une place, c'est un parking les jours hors marché et les jours de marché, c'est un marché. Le marché est vraiment bien, c'est le seul truc qui donne du charme à la place. »

ENTRETIEN INDIVIDUEL - COMMERÇANTS SÉDENTAIRES

37 places
matérialisées...



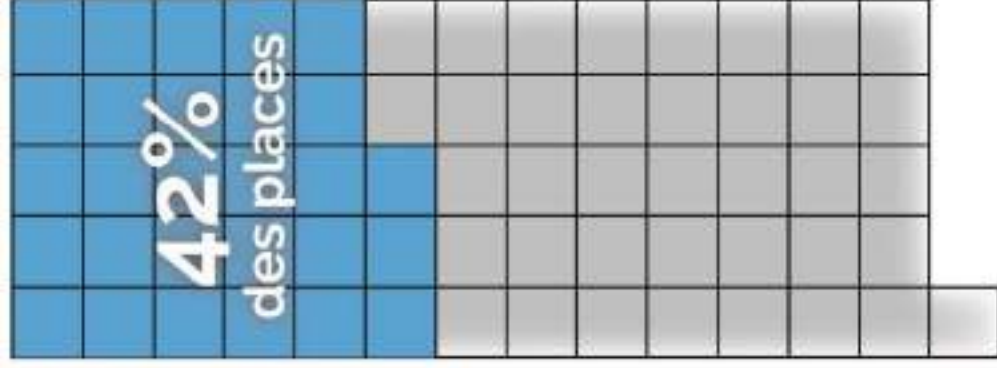
... ont permis d'accueillir autant de voitures (37)



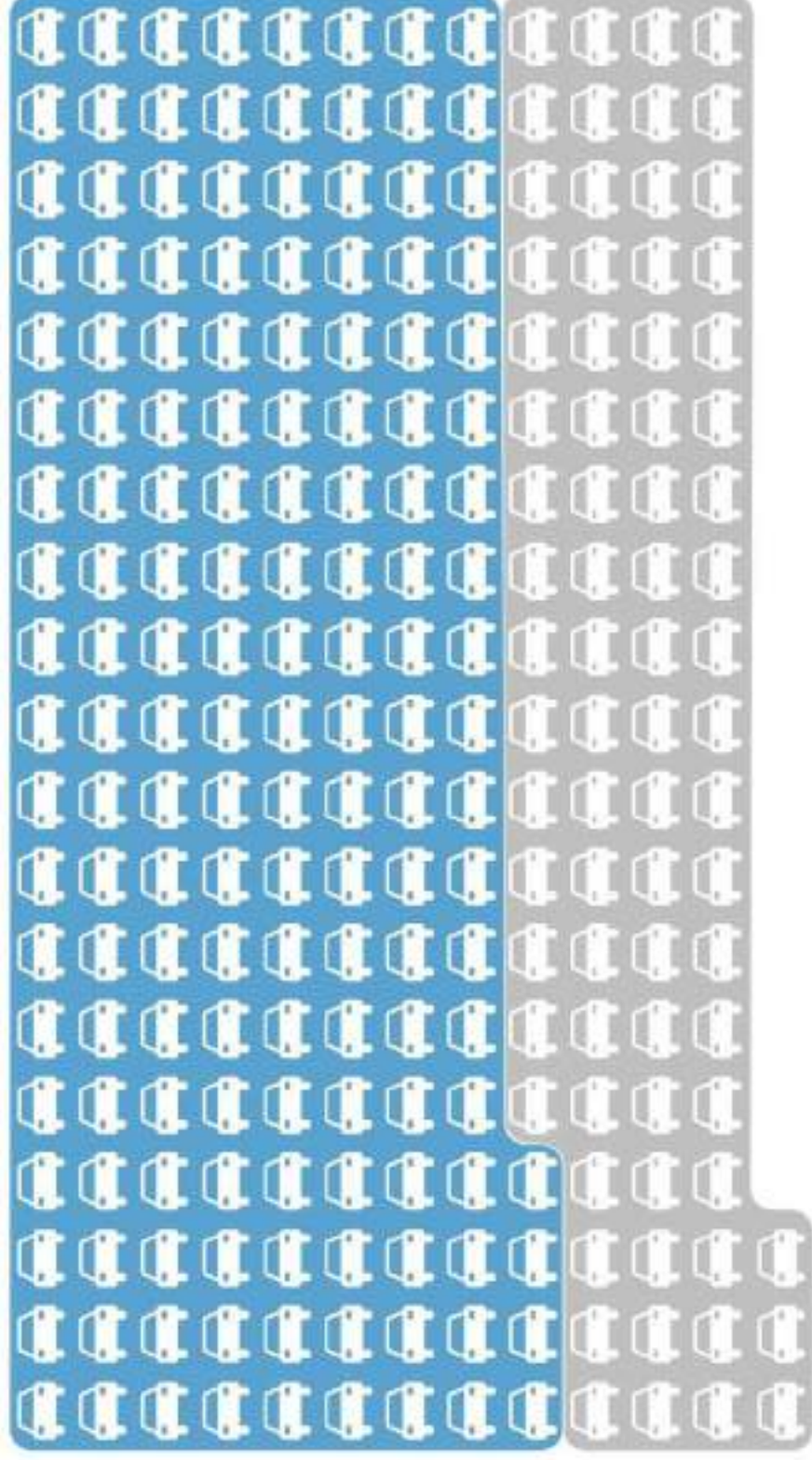
37 voitures (16%) sont restées plus de 8 heures

**94% DES HABITANTS INTERVIEWÉS SE GARENT RAREMENT OU JAMAIS (75%) SUR LA PLACE .
ENFIN, 1 INTERVIEWÉ SUR 2 ESTIME QU'IL Y'A TROP DE STATIONNEMENT**

28 places
matérialisées...



... ont permis d'accueillir 5,6 fois plus de voitures (157)



116 voitures (49%) moins de 1 heure
41 voitures (17%) entre 1 et 2 heures
= 157 voitures (66%) moins de 2 heures

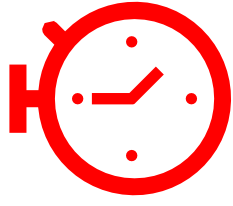
« Le parking est tout le temps
plein. A tel point que je loue des
places au Super U pour mes

clients. »

Les enjeux du stationnement sur la Place Romée de Villeneuve et alentours

>8h

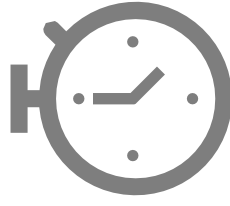
Longue durée (actifs,
formation...)



- Orienter vers les **transports en commun**
- : BHNS, parking relais Colonel Jeanpierre, parking Méjanes
- Parking en sous-sol du **Pasino** ?
(Conventionner avec le délégataire ?)

<2h

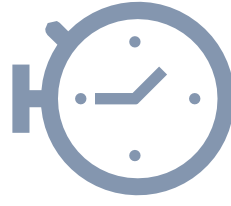
Courte durée (commerces,
services...)



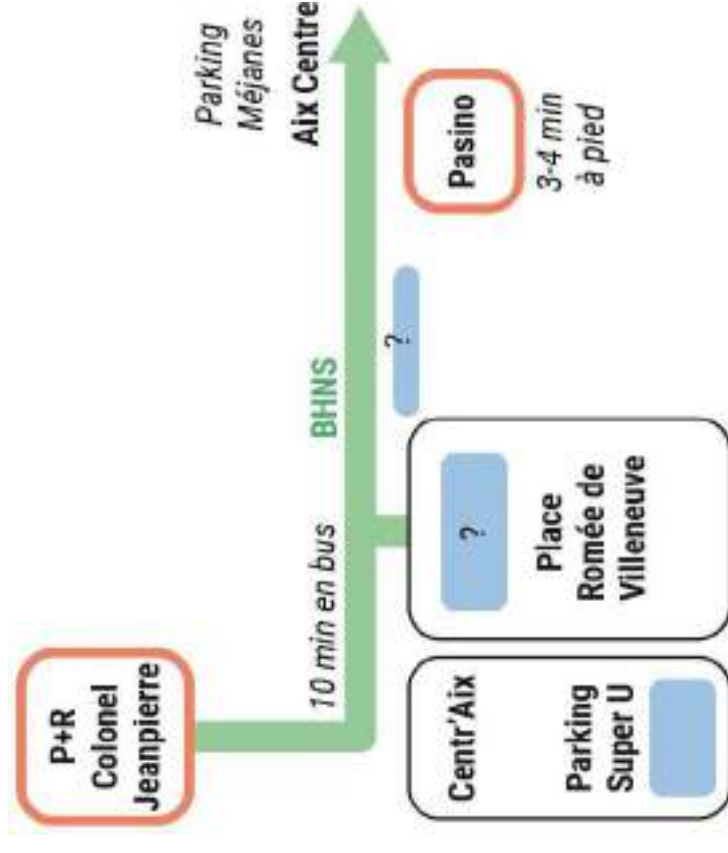
- **20-30** places de stationnement en zone bleue pour permettre une bonne rotation (1h30-2h)
- **Parking du Super U** (communication)

2h-8h

Moyenne durée (actifs,
formation, équipements,
commerces, services...)



- Orienter vers les **transports en commun** : BHNS, parking relais Colonel Jeanpierre
- Parking du **Super U**
- Parking en sous-sol du **Pasino** ?



« *Supprimer le parking : il n'est déjà pas utilisé un jour sur deux et on s'en sort très bien sans.* »

« *Pourquoi pas une zone entièrement piétonne : l'accès parking se ferait par le côté ouest du Centraix.* »

*Supprimer la présence de voiture sur toute la place,
en particulier devant la CPAM et l'auto-école. »*
ENTRETIEN INDIVIDUEL - COMMERÇANTS SÉDENTAIRES



UNE PLACe FAISANT PARTIE D'UN eNSEMBLe urbain COherent

Dès la conception de la ZUP des exigences de « haute qualité urbaine »

1964 - Le plan masse de Raymond Lopez

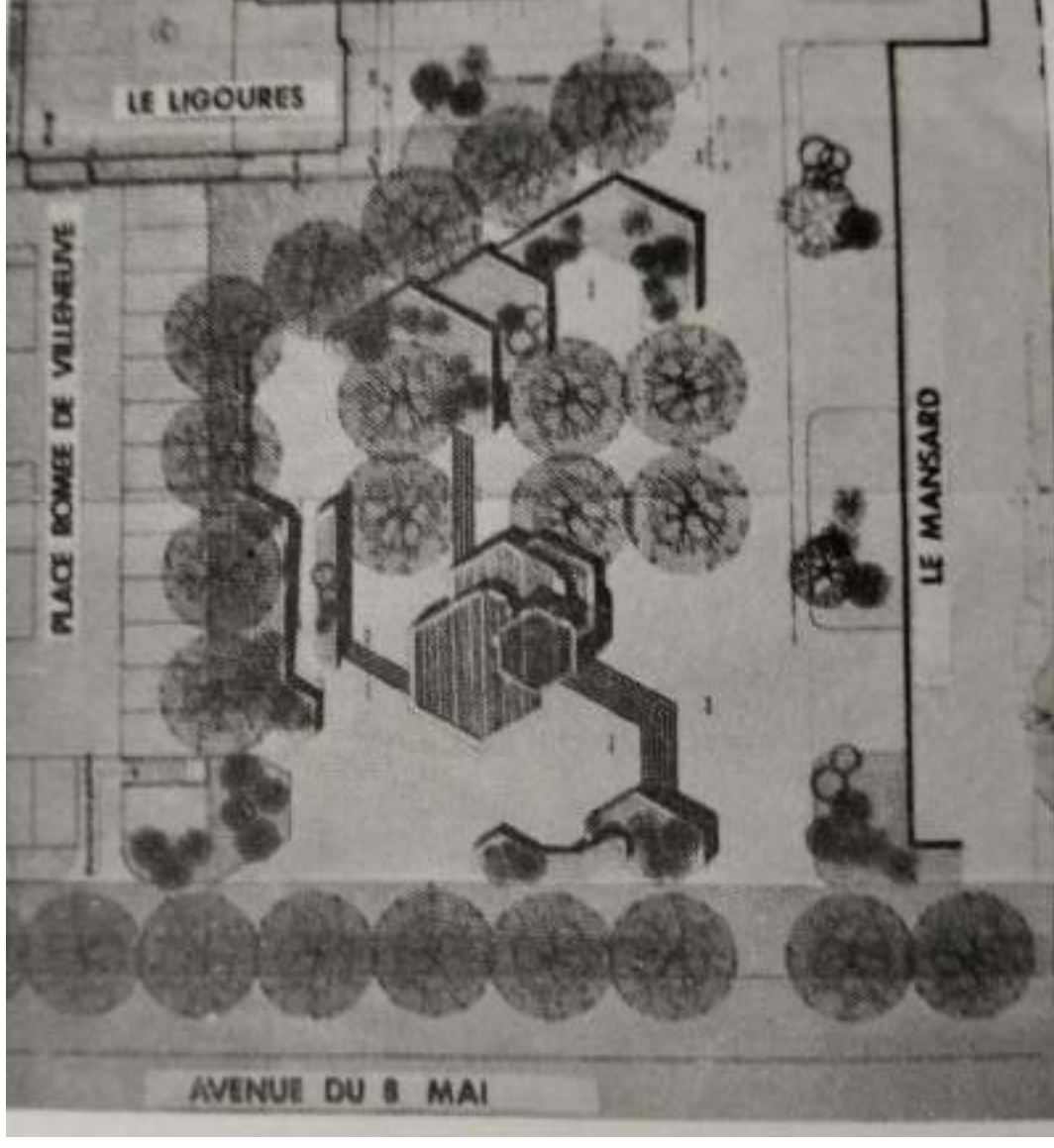
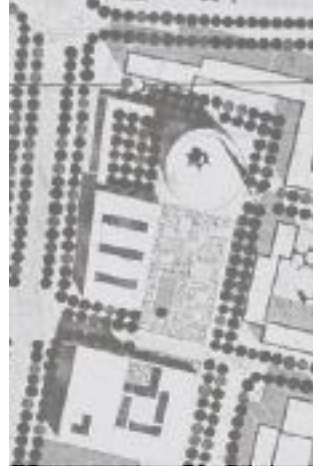


Une place pensée comme un élément central du quartier

Le plan masse de Henri Longepierre

- Un parc de stationnement
- Une aire de marché
- Trois placettes
- Une fontaine
- Des arbres de haute tige

Plan de la place, R. Lopez, 1964



LA PLACE CENTRALE DU QUARTIER.

« [...] face au **centre commercial principal**, un terrain limité à l'Ouest par l'avenue du 8 Mai, au Sud Est et à l'Est par les **immeubles de bureaux** « Le Mansard » et « Le Ligoures », et au Nord par le **parc de stationnement** et l'**aire du marché**.

Située à la jonction des **principaux cheminements piétonniers du quartier central**, elle se développe autour de quatre vasques décorées d'une **fontaine**.

Afin de **suivre la pente naturelle du sol**, elle est **divisée en trois placettes** établies à **différents niveaux** raccordés entre eux par des **embranchements** et des **rampes de faible déclivité**.

Des **jardinières** légèrement **surélevées** par rapport au **dallage de la place limitée** par des **murets formant bancs**, créent un **décor végétal** composé d'arbres et de fleurs. Au **centre** et sur la **périphérie** de la place, le feuillage dense des **arbres de haute tige** apporte la **fraîcheur** de son **ombre**. »

« Vivre à... Encagnane », Editions Aix Région, 1977.

1979

- La ZUP est livrée mais pas la place



Une place aixoise

- Une place publique majeure à l'échelle d'Aix-en-Provence

« Il faut une place qui attire les aixois pour que le quartier soit attractif. »

ENTRETIEN INDIVIDUEL –
COMMERCANT SÉDENTAIRE

Place Romée de Villeneuve
5 000 m²



Place de Verdun
4 500 m²



Place des Cardeurs
5 000 m²



Places de Verdun et des Prêcheurs
8 000 m²



The background features a vibrant, abstract composition of overlapping organic shapes in shades of teal, yellow, pink, and purple. Interspersed among these shapes are thin, white geometric lines forming various polygons and patterns, creating a sense of depth and complexity.

La Place Romette de Villeneuve, Le Cœur De vie D'Encagnane

Un espace aux multiples usages

Une juxtaposition de plusieurs espaces accolés les uns aux autres dont les usages ont évolué au fil du temps.

- 1 - Marché
- 1B – Parking (hors marché)
- 2 – Placette aménagée
- 3 – Impasse accessible en voiture
- 4 – Voie sens unique
- 5 – Parvis centre commercial

LES INTERVIEWÉS S'Y RENDENT AVANT TOUT POUR LE MARCHÉ (72%), POUR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ (76%), SINON, ON LA TRAVERSE (68%)
ENQUÊTE D'OPINION



Conflits d'usages et fonctionnement

Enjeux

- Résoudre les **conflits d'usages**
- Rendre **lisible** et **sécuriser** les parcours piétonniers (**accidentologie**)
- **Organiser** et faire **cohabiter** tous les usages ainsi que tous les utilisateurs de la place

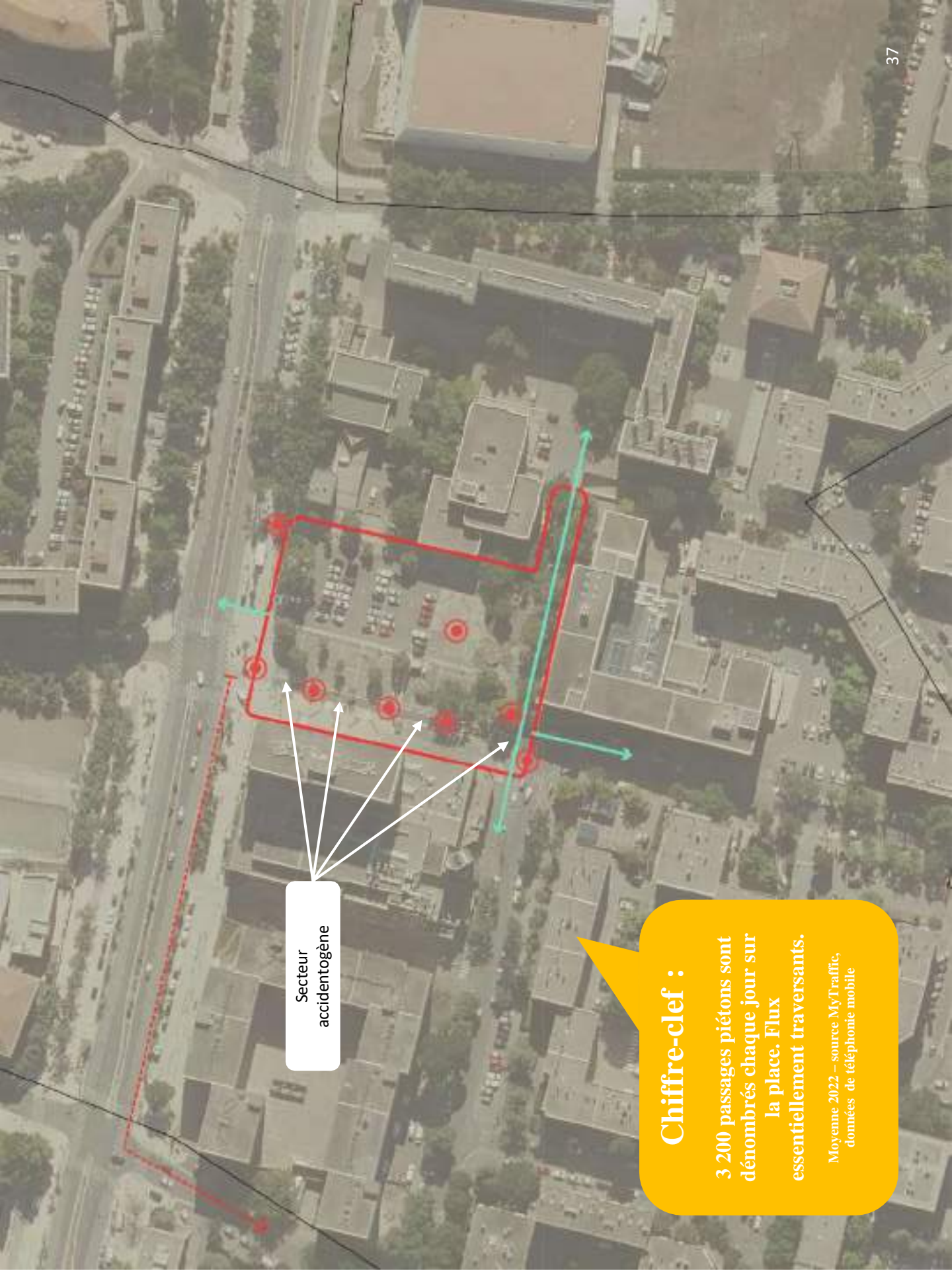
« *La route devant le super U c'est dangereux les jours de marché* »

ENTRETIEN INDIVIDUEL – USAGER MARCHÉ

« *Quand il pleut, devant le Centraix,*

c'est une vraie patinoire »

ENTRETIEN INDIVIDUEL – USAGER MARCHÉ



Secteur
accidentogène

Chiffre-clef :

3 200 passages piétons sont dénombrés chaque jour sur la place. Flux essentiellement traversants.

Moyenne 2022 – source MyTraffic, données de téléphonie mobile

Un espace de convivialité et de rencontre peu confortable



« Il arrive que des personnes alcoolisées s'attroupent et effraient le public. Ils sont bruyants. »

ENTRETIEN INDIVIDUEL – TRAVAILLE SUR LA PLACE DEPUIS 17 ANS

En dehors du stationnement et du marché :

- Une fréquentation très « masculine » notamment le soir
- Un sentiment d'insécurité
- Peu de femmes et d'enfants
- Quelques actifs et étudiants entre midi et deux

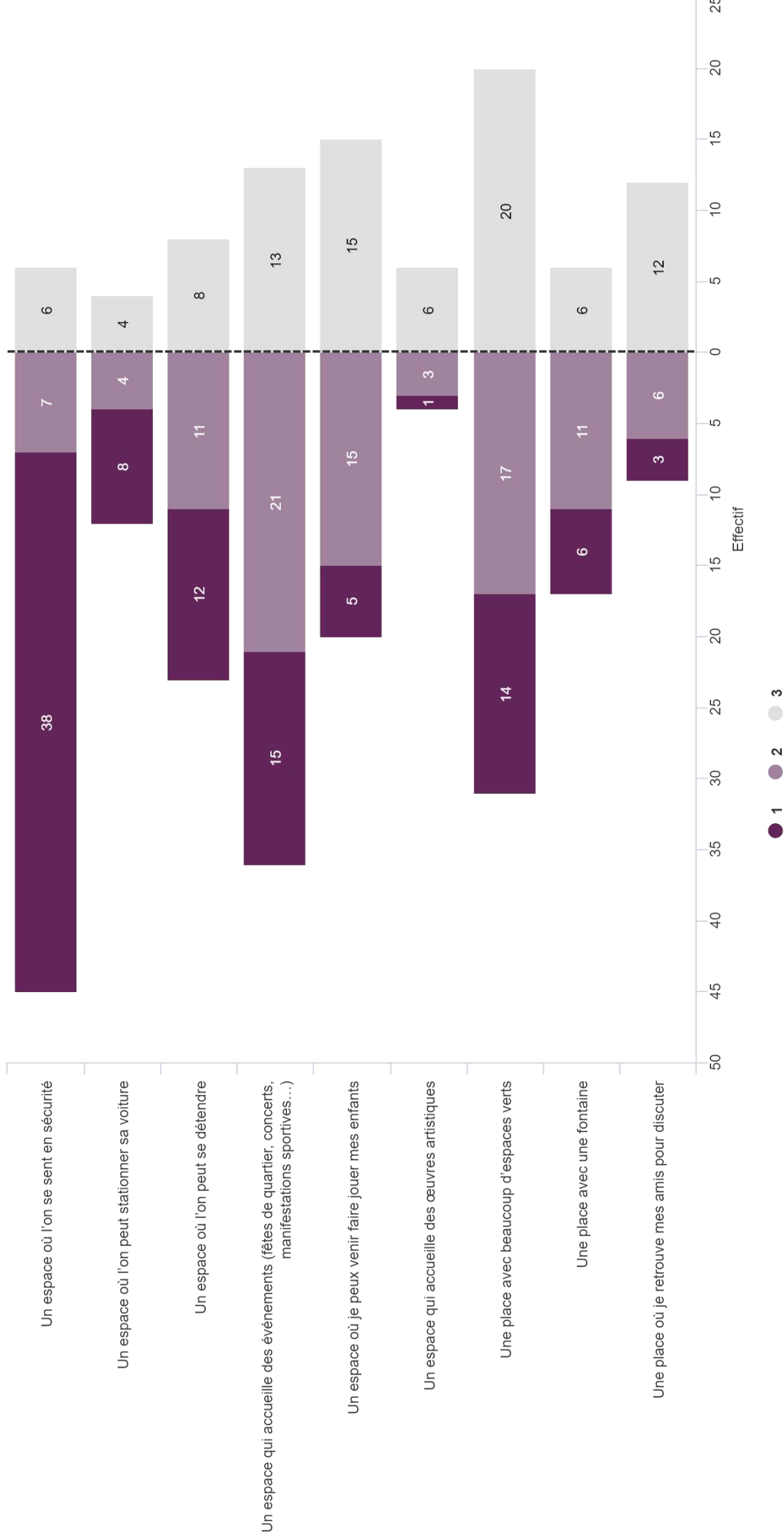
*« Les policiers on les voit sur le cours
Mirabeau et pas ici. »*

ENTRETIEN INDIVIDUEL – USAGER MARCHÉ

SEULEMENT 1 INTERVIEWÉ SUR 3 TROUVE LA PLACE AGRÉABLE À VIVRE. LA FRÉQUENTATION LE SOIR EST SPÉCIALE » POUR 74% DES RÉPONDANTS ET 60% NE S'Y SENTENT PAS EN SÉCURITÉ
ENQUÊTE D'OPINION

Les principales attentes des habitants

19. La place Romée de Villeneuve va prochainement être refaite. Pour vous, la nouvelle place devra être (choisissez les 3 éléments les plus importants et donnez leurs un score de 1 à 3, 1 étant le plus important) :





Quel parti-pris
d'aménagement?

Les iNvariantS Du PrOJet

Renouer avec le plan initial : une place aixoise

- Créer un espace public lisible et cohérent
- Valoriser le patrimoine
- Préserver l'environnement
- Favoriser les lieux de rencontre

Confor

« *Ce serait bien d'installer des jeux pour enfants mais, sans ombre, c'est impossible* »
ENTRETIEN INDIVIDUEL – HABITANTE DU QUARTIER

Qualit

« *Il y a moins de choix sur le marché : avant, il y avait un poissonnier, un boulanger... Maintenant, c'est 60 % fruits et légumes. Il y a moins de choix qu'avant.* »
ENTRETIEN INDIVIDUEL – COMMERÇANTS SÉDENTAIRES

Résilie

« *Je n'ai pas d'enfants, mais j'ai des neveux et des nièces. Quand ils viennent, il n'y a pas de parc ici. J'ai besoin d'arbres et de verdure* ». »
ENTRETIEN INDIVIDUEL – HABITANTE DU QUARTIER

Altérit

The background is a vibrant, abstract composition of overlapping organic shapes in shades of teal, yellow, pink, and purple. Interspersed among these shapes are thin white lines forming various geometric patterns, including squares, rectangles, and circles, some of which are partially filled or outlined. The overall effect is a dynamic and modern visual field.

La PLAcE Romee De ViLLeNeuve Demain

Deux orientations

**Scénario 1 : Une place repensée
comme une nouvelle centralité**



**Scénario 2 : Une place qui accueille un
marché et permet le stationnement**



Scénario 1 : Une place repensée comme une nouvelle centralité

Mobilité :

- Fermeture de l'avenue du 8 mai aux voitures / accès uniquement réservé aux véhicules autorisés (pompiers, livraisons, forains ...)
- Suppression du parking

Animation :

- Installation d'un marché ombragé : structure légère de type treille en bois et scourtin (temporaire) + vigne vierge + glycine + lierre
- Installation de halles événementielles (mobilitier urbain, restauration, concerts, spectacles)



Références et partenariats

Différentes démarches et partenariats engagés au niveau national et local

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

Centre-Ville en Mouvement

Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire Pays d'Aix

Métropole Aix-Marseille-Provence

Communes lauréates du pays d'Aix

Communes

SPLA Territoire Pays d'Aix

/ Atlas national des centres-villes

/ Assises nationales des centres-villes

/ La revitalisation des centres dans le PLUi

/ Démarche Envie de ville

/ Petites villes de demain

/ Action cœur de ville

/ Revitalisation du centres du Pays d'Aix



BENCHMARK : ENCADRER LES LOCATIONS AIRBNB



Source : KeyNest – Sondage sur LinkedIn

De Paris à Marseille, dans le cœur des métropoles ou dans les territoires de montagne, les élus locaux sonnent l'alerte depuis plusieurs années : des centre-ville qui se vident de leurs habitants, des populations locales qui ne trouvent plus à se loger... et des collectivités qui se sentent désemparées pour lutter contre la multiplication des logements retirés du marché de la location permanente pour être transformés en meublés de tourisme.

I) Les actions en vigueur sur Aix-en-Provence pour réguler les locations Airbnb

Longtemps démunies face à la puissance et au succès croissant de Airbnb, certaines villes françaises s'organisent. C'est le cas d'Aix-en-Provence, qui en 2021 a décidé de mettre en place une plateforme (« Déclaloc ») sur laquelle les propriétaires doivent s'enregistrer avant la mise en ligne de leur annonce sur AirBnB. Ces derniers doivent indiquer leurs coordonnées, les périodes de location du bien. Suite à ces formalités, ils reçoivent un numéro à 13 chiffres leur permettant de publier leur annonce.

D'un côté, il permet de mieux contrôler les différentes offres du propriétaire au produit. Ceux qui ne répondent pas aux standards établis se voient refoulés. En d'autres termes, ces nouvelles démarches facilitent un certain filtrage du côté de l'offre locative de courte durée. L'effet escompté est de faire respirer les professionnels du secteur et de leur redonner une certaine marge de manœuvre.

D'un autre côté, l'enregistrement sur « Déclaloc » a une grande utilité pour l'Etat et autres autorités administratives. La plateforme a l'avantage de minimiser les risques de fraude fiscale. Les inscrits sont dorénavant connus des autorités et donc forcés, de facto, à verser la taxe de séjour. Celle-ci représente une manne financière importante pour les mairies, d'autant plus en cette période de baisse des dotations étatiques.

Cette mesure doit venir en réponse à la place que ne cesse de prendre Airbnb dans cette ville provençale et à la colère des professionnels du tourisme. Toutefois, bien qu'il s'agisse d'une idée plutôt astucieuse, celle-ci reste très largement perfectible. L'encadrement des Airbnb nécessite donc d'autres actions de réglementation plus strictes.

Nota Bene : La loi Airbnb interdit de louer sa résidence principale plus de 120 jours par an.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, pour respecter la réglementation Airbnb, la plateforme de location bloque automatiquement les annonces dépassant cette durée dans certaines villes*. En cause, un marché immobilier trop tendu, que la loi sur les locations saisonnières est venue encadrer pour garantir une offre de logements constante pour tous les habitants.

*Selon la législation Airbnb, les villes concernées par cette limite légale sont les suivantes : Aix-en-Provence, Annecy, Bordeaux, Levallois-Perret, Lille, Lyon, Martigues, Menton, Neuilly-sur-Seine, Nice, Nîmes, Paris, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-Cannat, Saint-Paul-de-Vence, Sète, Versailles et Villeneuve-Loubet

II) Actions en Région PACA

1. *La Ville de Marseille*

La Ville de Marseille a pris plusieurs mesures visant à encadrer les locations AirBnB :

La limitation de la location de meublé touristique à une seule résidence secondaire pour quatre ans non renouvelables, avec obligation, au-delà de deux résidences, de mettre sur le marché, en compensation, un logement de surface équivalente pour de la location familiale. "Jusqu'en 2021, les demandes de changement d'usage étaient acceptées à 95 %. En 2022, 75 % de ces demandes étaient refusées.

Pour contrôler les meublés de tourisme, **la Ville a créé une brigade** composée de cinq agents assermentés chargés de contrôler les annonces.

2. *La Ville de Nice*

A Nice, la municipalité souhaite durcir les règles déjà strictes en matière de réglementation des Airbnb :

Depuis 2022, les propriétaires qui souhaitent louer leur appartement à des fins touristiques doivent prouver que cela est **autorisé dans le règlement interne de la copropriété**. Dans 70% des cas, les demandes ont été refusées, permettant donc de réduire les offres.

Les propriétaires doivent déposer des demandes (alors qu'à Paris il s'agit de simple déclaration), qui font l'objet d'une **instruction par les services municipaux**, avec des refus très conséquents.

La municipalité a aussi décidé de **traquer les boîtes à clés**, qui permettent à des vacanciers de quelques jours de récupérer le sésame sans avoir un contact avec le propriétaire. Une fois installé sur du mobilier urbain, ce système permet à certains loueurs d'enchaîner les locations et d'en faire même une activité lucrative à distance.

Piste éventuelle soulevée par le 1^{er} adjoint de Nice en charge du logement : interdire la création de nouveaux meublés touristiques dans le Vieux-Nice et l'hyper-centre (à l'image de Paris).

3. Actions sur le territoire national

1. *Ville de Paris*

La Ville de Paris a adopté le 15 décembre 2021, deux dispositions destinées à dissuader les propriétaires de transformer leurs logements et commerces en hébergement touristique :

La première mesure vient renforcer un mécanisme existant déjà bien connu des loueurs Airbnb : celui de **la compensation obligatoire**. A Paris, cette autorisation est conditionnée à un mécanisme de compensation obligatoire, qui consiste à transformer un local commercial d'une surface au moins équivalente en un local habitable, au sein du même arrondissement. Dans certains quartiers du centre, cette règle est même encore plus contraignante, puisque pour chaque mètre carré transformé en meublé touristique, les propriétaires doivent transformer le double de surface de locaux commerciaux en logements.

Ce dispositif a pour but de préserver l'équilibre entre habitat et activité économique. Et selon la Ville de Paris, il a permis de gagner près de 47.000 mètres carrés de surface de logement. Mais la mairie veut aller plus loin, en créant un troisième seuil de compensation dans les zones où l'offre en hébergement touristique est déjà très dense. Ainsi, depuis 2022, dans le Marais, à Montmartre, dans les quartiers Latin, des Champs-Élysées et celui de la Tour Eiffel, la superficie compensée doit être trois fois supérieure. De fait, il devient donc quasiment impossible de mettre une résidence secondaire en location saisonnière, tant l'offre en locaux commerciaux est réduite et les prix élevés.

Paris va **interdire l'implantation des meublés de tourisme par des loueurs professionnels** dans les quartiers où les logements manquent, sans empêcher les habitants de louer occasionnellement leur logement via une plateforme de type Airbnb, dans la limite de 120 jours par an.

La seconde disposition vient quant à elle combler un vide juridique. Une brèche dans laquelle de nombreux propriétaires se sont engouffrés ces dernières années pour contourner la règle de

compensation : **la transformation de petits commerces de rez-de-chaussée en meublés de tourisme**. Selon la direction de l'urbanisme de Paris, depuis 2015, près de 89.000 mètres carrés de surfaces commerciales ont ainsi été convertis en hébergements de type Airbnb. Depuis 2017, la capitale aurait ainsi perdu plus de 900 commerces.

La délibération adoptée en 2021 s'appuie sur un décret pris dans la même année par le gouvernement, qui permet justement aux communes d'encadrer ces transformations de commerces. Depuis 2022, celles-ci sont aussi soumises à autorisation préalable de la mairie. Certaines rues protégées par le plan local d'urbanisme (PLU) sont même complètement interdites aux transformations de commerces.

Depuis 2015, **90.000 m² de surface commerciale ou de bureaux à Paris ont été transformés** en hébergements hôteliers, dont 36% à Paris centre. Depuis le 03 mai 2019, la ville limite la transformation de commerces, elle veut désormais limiter l'implantation de logement dans d'anciens bureaux.

Pour faire respecter cette réglementation, **la ville de Paris intensifie ses contrôles**. Une équipe, qui compte désormais une trentaine d'agents, au sein du bureau de la protection des locaux d'habitation assure le contrôle des meublés de tourisme au travers d'enquêtes sur le terrain et sur internet, et d'opérations géographiquement ciblées dans des zones touristiques. Ils enquêtent sur les fraudes et, le cas échéant, renvoient les dossiers à la justice.

Pistes envisagées par la Ville de Paris : interdire certains quartiers à Airbnb pour de nouveaux meublés touristiques dans les endroits déjà saturés comme le Marais, le Sentier, le Quartier latin ou la butte Montmartre. La mesure devrait être gravée dans le marbre du futur Plan local d'urbanisme (PLU), en cours de révision.

2. L'Eurométropole de Strasbourg

Depuis novembre 2021, l'Eurométropole de Strasbourg durcit la réglementation de la location des meublés touristiques sur son territoire :

Dans le cas où un propriétaire souhaite mettre une résidence secondaire en location sur Airbnb par exemple, il doit faire une **déclaration de changement d'usage**, car on est ici dans un usage commercial. Jusqu'à présent, l'Eurométropole vérifiait, dans ce cadre, que la surface du bâtiment affectée à l'activité commerciale ne dépasse pas 50%. Elle a désormais réduit ce pourcentage à 40. Autrement dit, la part consacrée à l'habitation devra être de 60% minimum par bâtiment.

Par ailleurs, auparavant, aucune compensation n'était demandée pour les deux premières déclarations de changement d'usage par personne. **Désormais, à partir de la deuxième déclaration de changement d'usage, le propriétaire doit procéder à une compensation.**

Cela signifie que le propriétaire doit s'engager à transformer en habitations des locaux non affectés à l'habitation.

Enfin, l'Eurométropole a décidé de **réduire la durée de location en meublé touristique à six ans** (au lieu de neuf précédemment) avec une reconduction unique possible de trois ans en cas d'amélioration énergétique du logement.

3. Métropole de Toulouse

À l'instar des autres villes et grandes Métropoles, la ville de Toulouse a aussi entrepris de renforcer la réglementation de l'activité de location des meublés touristiques :

Depuis janvier 2019, Toulouse a mis en place **l'enregistrement obligatoire pour toute personne qui propose une location à une clientèle de passage**, que ce soit un meublé de tourisme ou sa résidence principale. Cette autorisation, dite de « changement d'usage d'un local d'habitation » est délivrée pour deux ans, dans la limite de deux logements par propriétaire, en plus de la résidence principale.

Depuis 1^{er} novembre 2023, la Métropole de Toulouse a adopté un nouveau dispositif pour encadrer la location de meublés de tourisme : **la création de périmètres de compensation à Toulouse et l'adoption d'un règlement.**

La compensation consiste, pour toute demande de changement d'usage d'un local, à transformer dans le même temps un local d'une surface au moins équivalente pour le mettre en location à bail, au sein de la même zone. Cette mesure s'appliquera aux autorisations demandées par des personnes morales et aux personnes physiques à compter de trois logements. Trois zones de compensation ont été définies : le centre-ville, les faubourgs et le reste du territoire toulousain.

4. Ville de Lyon et Métropole de Lyon

Depuis avril 2022, La Ville et la Métropole de Lyon s'engagent sur des règles plus strictes vis-à-vis des locations de meublés pour le tourisme. Leur objectif est de lutter contre la vacance des logements :

Deux périmètres sont délimités : **l'hypercentre** (regroupant le Vieux-Lyon, la Presqu'île, le 9^e arrondissement autour de la Saône, les 3^e et 6^e arrondissements contenus par les voies ferrées) et **le reste de Lyon.**

Chaque secteur a sa propre réglementation. L'hypercentre suit le modèle parisien : dès le premier mètre carré de location, le loueur doit le compenser. Par compensation, la Ville et la Métropole de Lyon entendent la location d'un autre bien équivalent, dans le même secteur et

sans finalité touristique. Ce bien doit être un logement créé à la suite d'un changement d'usage. Cela signifie qu'un autre type de bien qu'un logement comme un local commercial ou des bureaux pas situés au rez-de-chaussée doit être proposé en compensation. Bien qui sera transformé en logement.

La Ville et la Métropole de Lyon veulent également suivre plus précisément les locations sur les plateformes en ligne dédiées comme Airbnb. A l'aide d'un outil expérimental de l'Etat (ouverture de sa base de données concernant les plateformes de location), **la Ville va augmenter les contrôles.**



CONSEIL CONSULTATIF CIVIL ET CITOYEN (4C)

DIRECTION RELATION CITOYENS ET PROXIMITÉ - VILLE D'AIX-EN-PROVENCE